

**TRESOR DES CHARTES
DU BARROIS ET DE LORRAINE**

* * *

**Anciennes Layettes
Pont-à-Mousson**

* * * *

actuellement détenues par les
Archives départementales de Meurthe-et-Moselle.

(Série B numéros.858 à 874)

* * * *



PONT-A-MOUSSON

transcrites par Gilbert Theobald

Marseille 2009

Exemplaire hors commerce

N° _____

(C) Gilbert THEOBALD, Le Square St-Eloi, entrée B,
22 rue Saint-Eloi, 13010 - Marseille.

MARSEILLE.

Layette PONT-à- MOUSSON

(Lancelot : registre B461, folios

B-858

[1].- 1325 (le jeudi des Octaves, fête Notre-Dame, en août). Lettres par lesquelles Robert de Marc, chevalier, prie à Ferry, au duc et marchis de Lorraine de reprendre Robert de Marc, son fils, pour ce qu'il tient en fief à Vittonville (T.C. Pont-à-Mousson, AD MM, B-858, n°1, orig. parch. scellée sur double queue)

[2].- 1254 (août). Copie en parchemin des lettres de Thibault, comte de Bar, portant que Gervais de Chapey, chevalier, lui a échangé 6 livres qu'il lui devait à Saint-Mihiel pour neuf réseaux de blé moitié froment et avoine, sur les terrages de Chapey, lui a encore échangé ce que ledit chevalier avait à Vauquois pour dix huit réseaux de blé sur les dits terrages (T. C. Pont-à-Mousson n°2, en déficit).

[3].- 1261. Lettres de Renaud de Jeandelaincourt, chevalier, qui consent que Thibault de Jeandelaincourt prenne le bois qu'il lui plaira en ses forêts à charge d'en rendre autant au dit de Henry de Salm, chevalier sous les cautionnements de Regnault, chevalier de Moncons, Renaud Daucy, Henry et Thibault d'Oriocourt (T. C. Pont-à-Mousson, n° 3, en déficit).

[4].- 1271 (en août). Lettres de Philippe, évêque de Metz, qui promet n'être jamais contre Thibaut, comte de Bar, n'y pour chasser ses dommages sur les ducs de Lorraine, ou de Luxembourg, si ce n'est du consentement des 4 hommes élus par ledit évêque. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 4 ; AD MM, B-858, n°4).

[5].- 1261 (le mercredi devant Pâques au mois d'avril).* Charte par laquelle Thiébaud, comte de Bar, affranchit et mit au droit de Stenay ce qu'il avait à Thirey, Saxon ou Xon, Hammeville (Les Ménils), Mousson, Pont-à-Mousson (Le Pont), **Atton (Estons)**, Blénod (Blainou) et Maidières (T.C. Pont-à-Mousson, n°5; AD MM, B-858, n°5). [voyez B858N05]

[6].- 1271 (après les Octaves de la Trinité) Lettres de Nicholes, abbé de Saint-Pierremont, et de Gobers, sire d'Apremont, portant que Jehan de Morey a reconnu que lui et ses hoirs doivent la garde au château de Théron (Toullon) pour laquelle Thibault, comte de Bar lui a assigné 10 livres de fors par an sur les péages de Pont-à-Mousson (T.C. Pont-à-Mousson, n°6 ; AD MM, B-858, n°6).

[7].- 1272 (en mai) Lettres de Symonins dis Simon, sire de Boncourt, fils de feu monseigneur Joffroi de Boncourt, par lesquelles il cède à Thibault, comte de Bar, certains hommes de corps et leurs familles qu'il avait à Pont, moyennant 20 livres de provenissiens, qu'il a reçu. (T.C. Pont-à-

Mousson, n°7; AD MM, B-858, n°7).

[8].- 1277 (mercredi avant Pâques fleuries, en avril). Lettres de Thibault, comte de Bar, par lesquelles Hugues le Fisissiens du Pont, a vendu a Ascelin de Bouconville 10 sols de forts provenissiens de rente sur le four de Jezainville, moyennant 40 livres de fort. (T.C. Pont-à-Mousson, n°8 ; AD MM, B-858, n°8).

[9].- 1278 (le lundi devant la Madeleine) Lettres de Simon, abbé de Saint-Clément, par lesquelles Sires Menestiers demontois (de Montoy), chevaliers, reconnaît que des 100 soldées de terre qu'il tient à Pont-à-Mousson du comte de Bar, il s'en tient pour content. (T.C. Pont-à-Mousson, n°9; AD MM, B-858, n°9).

[10].- 1281 (le jeudi après les 3 semaines de Pâques, en mars). Lettres de Thibault, comte de Bar, par lesquelles il a laissé à Gilles de Joinville le Charpentier, son bourgeois de Pont-à-Mousson et à ses hoirs, le siège du moulin qu'il avait au ruisseau de la Dame de Bellencourt moyennant 40 sols provenissiens fors . Lequel moulin il pourra vendre à charge de payer ladite rente. (T.C. Pont-à-Mousson, n°10; AD MM, B-858, n°10).

[11].- 1301 (Après fête saint Jacques et saint Christophe, en juillet). Lettres d'Habrans, écuyer, fils de Thibault de Faucompierre, par lesquelles il a demandé à Henry, comte de Bar, à Jean de Gomery, à Godefroi dit le Borgne, neuf familles de femmes qu'il disait avoir à Gomery (Luxembourg, Belgique) avec moitié d'une meule de foin, son usage et celui de ses hommes es bois de Gomery lesquelles choses il a vendu audit Gomery, moyennant 40 livres de petits tournois. (T.C. Pont-à-Mousson, n°11; AD MM, B-858, n°11).

[12].- 1312 (le mardi après fête de Saint Martin, en hiver). Reconnaissance de Domengin de Belleville, chevalier, et Theiry Gérardin ont vendu une pièce de bois sous Belleville avec le bois des enfants Alyseide de Belleville, a Warnier dit Jonate du Pont au nom du comte de Bar, moyennant 40 sols messins. (T.C. Pont-à-Mousson, n°12; AD MM, B-858, n°12).

[13].- 1318 (dimanche, après fête Saint Pierre et Saint-Pol). Lettres de Harmans de Pargney, qui déclare que le comte de Bar lui a engagé la rivière de Moselle depuis Champel (Champey) jusqu'au ruisseau de Mart (rupt-de-Mad), moyennant « onze vingt » livres et 40 sols messins qu'il pourra racheter. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 13; AD MM, B-858, n°13).

[14].- 1305 (le lundi devant Pâques). Vente faite par Jean Lorenzat, prévôt de Mousson, de 4 livres 6 sols 8 deniers de rente, sur les fours du Pont, moyennant 36 livres tournois, a vendu encore tout ce qu'il avait sur les gerbages du Pont de ce et delà l'eau moyennant 40 livres. (T. C Pont-à-Mousson, n° 14; AD MM, B-858, n°14).

[15].- 1305, novembre (le lundi devant fête saint Martin). Devant Ancherins dis Jakemins, maire du Pont-à-Mousson, Rollins, Wauterains, ancien échevin du lieu, et Thieriaz dis Estoingnon, bourgeois dudit Pont, gardien du sceau de la prévôté de Mousson, Jehans, frère audit Ancherin et Beatrix, sa femme vendent à Ancherin et à Jennaite, sa femme, tout ce qu'ils avaient à Rignéville (Regnéville), Limers (Limey), Villers et à Faiy (Fey-en-Haye), moyennant 400 livres de rente de bons petits tournois. (T. C Pont-à-Mousson, n° 15; AD MM, B-858, n°15).

[16].- 1306 (le jeudi après la Nativité Saint-Jean). **Massaz et Barnefrois d'Athons**, frères, vendent au comte de Bar la moitié du bois de halanbox (Holambois), sis près de l'étang d'Athon (Atton), pour 40 sols de petits tournois vieux, payés par Loransot, prévôt de Mousson. Lettre scellée par Matheus, prêtre et curé d'Athons (T.C.Pont-à-Mousson, n°16; AD MM, B-858, n°16, pièce parchemin jadis scellée sur simple queue)

[17].- 1321 (30 septembre). Lettres par lesquelles Colignons Croweles, citain de Metz, consent qu'Edouard comte de Bar, puisse racheter les 100 livrées de terre à petits tournois qu'il lui a donné, par an, sur les conduits et péages des balles de laine à Pont-à-Mousson, moyennant 100 livres de bons petits tournois. . (T. C. Pont-à-Mousson, n° 17; AD MM, B-858, n°17).

[18].- 1324, 29 août (Jour de la décollation de saint Jean-Baptiste). * Jehan dit Peillardeil, bourgeois du Pont-à-Mousson, Jennette, sa femme, Perrin et Renaul, ses fils, vendent à Colin dit Dochés, également bourgeois du Pont-à-Mousson et à Anceline, sa femme, les 3/4 de la moitié d'un pré, situé à **Atton**, lieudit en Rôle, pour la somme de 22 livres 11 sous tournois. L'autre quart de la moitié est possédé par Jean dit Brident. La seconde moitié est partagée entre Clisson, veuve de Jean dit Marron et Bietrison dite de la Porte. A la demande des intéressés, Pieresson dit Ancillons, maire du Pont-à-Mousson, Mascelins dit Prenés, Jean dit le Loup, échevins du Pont et Jacques descey (d'Essey), prêtre et curé de l'église Saint-Jean, gardiens du sceau de la prévôté, scellent le présent acte . (T. C. Pont-à-Mousson, n° 18; AD MM, B-858, n°18, orig. parch.).

[19].- 1328, 23 avril (Jour de la fête de Saint-Georges).

* Thierry de Fey-en-Haye, fils de feu Warnier de Fey-en-Haye et Sibille, sa femme et au nom de Roland d'Atton reconnaissent qu'ils sont tenus de payer, chaque année, à la Pentecôte, au comte de Bar, où au prévôt de Mousson, 12.000 tuiles, à cause de la tuilerie qu'ils ont entre Jean Bourioise et la rivière de la Moselle. Ils ont requis Renaulz dit Peillardeilz, maire de Pont-à-Mousson, Mascelins dit Perreires, Jacomins, dit le Loupz, bourgeois du Pont et anciens échevins et Jacques d'Essey, prêtre et curé de l'église Saint-Jean, gardien du sceau de la prévôté, de bien vouloir sceller le présent acte. (AD MM, B-858, n°19, orig. parch. scellé sur double queue).

[20].- 1332 (le jour fête saint Mathieu, apôtre, en septembre). Vente faite par Coles (Nicolas) de Keurs, clerc, jadis prévôt de Saint-Mihiel, Thierry de Maidières, gendre à feu Colin dit Ysambardt, Catherine Ysambard, sa femme, et consort, héritiers de **Biertrison dite Destons**, au comte de Bar des parts et portions qu'ils ont au passage et gerbage du Pont. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 20; AD MM, B-858, n°20, parchemin scellé d'un sceau sur double queue).

[21].- 1332, 24 décembre (Jeudi vigile de Noël). * Gerardet, bourgeois de Pont-à-Mousson, fils de feu Pieresson, dit de Flirei (Flirey) et Ailisons, sa femme, reconnaissent avoir vendu à Colin dit doiches, également bourgeois, et à Ysabelet, sa femme, la quatrième partie d'une pièce de terre, sise à **Atton**, lieudit en Rolle, pour la somme de cent sous de bons petits tournois. A la requête des vendeurs, Jacomins dit li Loups, maire du Pont-à-Mousson, Renaulz dis Peillardeilz, Jacomins dit Relles, bourgeois et ancien échevin du Pont et Jaques dit descey (d'Essey), prêtre et curé de l'église Saint-Jean, gardien du sceau de la prévôté, scellent le présent acte (AD MM, B-859, n°21, orig. parch.).

[22].- 1334 (le vendredi après la saint Nicolas, en hiver). Dénombrement de Symones diz Velueiz, bourgeois du Pont, par lequel il déclare tenir en fief et hommage du comte de Bar six quartes trois

bichets de froment et dix sept quartes trois bichets d'avoine, par an, sur les gerbages du Pont-à-Mousson et doit garde au château de Mousson. Témoins Guillaume de Gibricourt, prieur et Thibaulz, curé de Mousson. (T. C. Pont-à-Mousson, n°22 ; AD MM, B-858, n°22, parchemin jadis scellé de deux sceaux sur double queue).

[23].- 1367 (le jeudi devant la fête de saint Thomas). Vente faite par Jehan Li Salvaiges, écuyer à Naimery Baudoche, fils de Nichole Baudoche, citain de Metz, de 20 livres de cens à petits tournois sur le terrage de Louvigny. Témoin, monseigneur Marly, doyen de la chrétienté de Bar. (T. C. Pont-à-Mousson, n°23 ; AD MM, B-858, n°23, parchemin scellé de 2 sceaux sur double queue).

[24].- 1338 (le lundi devant Pentecôte). Donation faite par Henry, comte de Bar, à Colignons Le Huingre, fils de feu Jehan, citains et manants de Metz, en récompense de services de 30 livrées de terre à petits tournois en fief et hommage lige sur la châtelainie de Pont-à-Mousson, à rachat de 30 livres tournois.

1500 (11 février) : au dos de laquelle est le rachat fait par le roi de Sicile moyennant 125 florins. (T. C. Pont-à-Mousson, n°24 ; AD MM, B-858, n°24)

[25] - 1343 (17 juillet). Vidimus (du 2 juillet 1443) des lettres de 1338 (en mai). de donation par le comte Henry de Bar, à Jean Baudoche, chevalier, de 30 livrées de terre sur les eaux de la châtelainie de Pont-à-Mousson dont il est homme lige dudit compte. (T. C. Pont-à-Mousson, n°25 ; AD MM, B-858, n°25, parchemin scellé d'un sceau sur double queue)

[26].- 1338 (en mai) Vidimus du 27 février 1396, des lettres d'Henry, comte de Bar, portant donation faite à Colignon de Heu, citain de Metz en récompense de services de 20 livrées de terre à petits tournois sur les bois de Puvnelles et les eaux de la châtelainie du Pont-à-Mousson, a rachat de 200 livres dont il est homme lige. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 26; AD MM, B-858, n°26)

[27].- 1338 (en mai) Vidimus du 24 octobre 1423 des lettres du comte de Bar par lesquelles il a donné en récompense de services à Jean Baudoche, chevalier, 30 livrées de terre a petits tournois sur le village d'Arry et sur les eaux de Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 27; AD MM, B-858, n°27)

[28].- 1345, 21 septembre (Mercredi, jour de la fête de Saint-Mathieu). * Devant l'Officiel de la court de Toul et le doyen de l'église Saint-nectaire, Henri de Serrières, fils de Jean de Serrières, écuyer, reconnaît avoir vendu, pour toujours, à la comtesse de Bar, les fiefs que Thierry, fils de feu Jean Le Crenxier, possédaient à Norroy et aux Menils, près de Pont-à-Mousson. L'acte, en parchemin, établi par Collignon de Liverdun, , clerc notaire et juré de la court de Toul, au château de Liverdun, était scellé de deux sceaux sur simples queues. (T. C. Pont-à-Mousson, n°28 ; AD MM, B-858, n°28, parchemin jadis scellé de deux sceaux, sur simple queue)

[29].- 1347 (10 septembre) Vidimus des lettres de 1341 (le mercredi devant fête saint Benoît) d'une vente faite par messire Jacques, châtelain de Mousson, chevalier, à Bouquin dit Clarion, citain et échevin de Metz, de 60 livres de bons petits tournois sur les villes de Villers-en-Haye et Rogéville moyennant 600 livres de bons petits tournois. (T. C. Pont-à-Mousson, n°29 ; AD MM, B-858, n°29.

[30].-1392 (17 mars n. st.) 1356 Indiction 12 des calendes de ...

Lettres d'alliance entre l'évêque de Metz, les ducs de Lorraine et de Bar et les échevins de la cité

de Metz, par lesquelles Pont-à-Mousson les échevins de Pont-à-Mousson ont rejeté Jean de Bénestroff, chevalier et Hinzelin de Harenges, son beau-frère, prisonniers de Raoul de Coucy, évêque de Metz. (T. C. Pont-à-Mousson, n°30 ; AD MM, B-858, n°30). En déficit. Enlevée pour gargousses

[31].- 1350 (le dimanche devant fête Notre-dame en août)

Vidimus du 25 août 1383 des lettres d'Edouard, comte de Bar qui pour récompense des services de Jean Remillon, maître échevin de Metz lui donne et à ses hoirs tous les hommes, femmes et enfants que le comte de Bar avait à Port-sur-Seille.(T C Pont-à-Mousson n°31 ; 54, B-858, n°31, parchemin scellé sur double queue).

[32].- 1382 (18 septembre). Lettres par lesquelles Dame Mahoulz (Mahault) de Hungre (Hongre), veuve de Thiebault Le Gournays, chevalier, citain de Metz, quitte pour certaines raisons à Robert, duc de Bar, sa part en la moitié en 30 livres de petits tournois donnés par feu Edouard, comte de Bar, a son mari, sur la ville et châtellenie de Pont-à-Mousson . (T. C. Pont-à-Mousson, n° 32; AD MM, B-858, n°32).

[33].- 1371 (12 février). Lettres par lesquelles la communauté de Pont-à-Mousson vend à Bertrand Fresault, citain de Metz, 30 bons petits florins de Florence sur le change de Metz de droit cens, moyennant 600 bons petits florins de Florence, à rachat de pareille somme (T. C. Pont-à-Mousson, n° 33; AD MM, B-858, n°33).

[34].- 1360 (dimanche de Quasimodo) Lettres par lesquelles Robert, duc de Bar, engage à Jean, comte de Salm, seigneur de Puttelange et de Viviers, les terres et seigneuries de Brevaincourt, Grosrouves, Lironville, Apvainville (Avrainville), Rosières-en-Haye, Eston (Atton), les trois Mesnils, Thiaucourt, Evezain (Euvezin) et Bouillonville pour 3200 florins de Florence qu'il lui doit. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 34; AD MM, B-858, n°34).

[35].- 1379 (27 mai). Lettres par lesquelles Jean, abbé de Saint-Clément lez Metz met sous la protection et sauvegarde son abbaye, gens, bétail et dépendances moyennant un marc d'argent par an. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 35; AD MM, B-858, n°35)

[36].- 1380 (21 octobre) Lettres par lesquelles les 7 jurés et communauté de Pont-à-Mousson ont vendu 36 messins de cens, par an, sur les biens rentes et revenus de leur communauté à Jean de Gondrecourt moyennant 720 livres messins à rachat de pareille somme (T. C. Pont-à-Mousson, n° 36; AD MM, B-858, n°36). En déficit. Enlevée pour gargousses.

[37].- 1380 (22 décembre) Joint deux autres lettres en parchemin : la 1^{ère} par laquelle ledit Jean de Gondrecourt déclare que lesdites 36 livres de cens sont rachetables par Robert, duc de Bar ou la communauté de Pont-à-Mousson, moyennant 720 livres messins (T. C. Pont-à-Mousson, n° 37; AD MM, B-858, n°37). En déficit.

[38].- 1500 (14 février) La 2^{ème} rachat fait par René, roi de Sicile, desdites 36 livres de cens sur les célestins de Metz, André Rineck, Conrard de Serrières, chevaliers et Jean Paperel, écuyer, héritiers dudit Jean de Gondrecourt, moyennant 720 livres. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 38; AD MM, B-858, n°38). En déficit.

[39].- 1500 (16 février) Joint une autre lettre dudit rachat par laquelle le prieur desdits célestins déclare avoir reçu 720 livres dudit roi de Sicile. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 39; AD MM, B-858, n°39). En déficit.

[40].- 1380 (6 février) Lettres par lesquelles Robert, duc de Bar, déclare devoiret communauté de Pont-à-Mousson 320 livres messins qu'il avait assigné sur 12 livres 1 sols 8 deniers d'une et sept vingt quartes..... de vieux tournois qu'ils lui devaient et vendre a plusieurs citains de Metz ; laquelle somme il leur réassigne sur les revenus de Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-à-Mousson, n°40; AD MM, B-858, n°40).

[41].- 1382 ? (18 septembre) Lettre de Mahault Le Hongre, veuve de Thibault Le Gournay, chevalier, citain de Metz par lesquelles elle quitte sa part et portion en 30 livrées de terre que ledit duc de Bar avait assigné a son feu mari sur la châteltenie de Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 41; AD MM, B-858, n°41)

[42].- 1385 (4 décembre). Thiébault Bataille, citain de Metz, échange avec le duc de Bar de ce qu'il a à Arry et aux trois villages des Mesnils (Lesménils) dits « Norroi, Sixon et Heminville » et dépendances, contre ce que le duc a à Has et Olley, près d'Étain (cant. Conflans-en-Jarnisy). (T. C. Pont-à-Mousson, n° 42; AD MM, B-858, n°42).Vide N°73

[43].- 1399 (14 décembre) Lettres de Robert, duc de Bar et de Marie de France, duchesse dudit Bar, son épouse, par lesquelles ils donnent irrévocablement à Edouard, leur fils aîné, la terre, seigneurie et marquisat de Pont-à-Mousson, château, châteltenie et dépendances avec celles de Briey, Sancy, Longwy, Longuyon, Etain, La Chaussée, Stenay, Trognon, Toullon, Condé sur Moselle, Marville, Arrancy, Conflans-en-Jarnisy exceptés les ville et châteltenie de Deu qui demeurera à la duchesse sa vie durant. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 43; AD MM, B-858, n°43)

[44].-Déclaration de la terre de Cheminot des abus commis es villages de Marville au marquisat du Pont dont la haute justice appartient au seigneur de Port-sur-Seille. Sans date, ni signature. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 44; AD MM, B-858, n°44)

[45].- Déclaration et rôle de certains fiefs dépendant de Pont-à-Mousson et spécifiés par qui ils sont tenus. Sans date ni signature. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 45; AD MM, B-858, n°45)

[46].- 1294 (le jeudi après fête de Martyr l'apôtre). Copie collationnée du 13 mai 1475 de la donation par Henry, comte de Bar, à Ancillon dit Poubleis , fils de feu monseigneur Martin de Tirey, de 16 quartes froment et 26 quartes d'avoine et 50 sols tournois sur les greniers et les eaux de Pont-à-Mousson qu'il doit tenir en fief et hommage dudit duc et doit tenir la garde au château de Mousson, pendant trois mois, chaque année. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 46; AD MM, B-858, n°46)

[47].- 1365 (27 juillet) Lettres de Robert, duc de Bar, qui confirme les bourgeois habitants les bourg et château de Pont-à-Mousson en leurs privilèges, à charge de moudre leur blé aux moulins du Pont et de vendre leurs héritages par ceux dudit Pont, de marcher au commandement et moyennant 12 gros , par chaque chef de famille, par chacun an. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 47; AD MM, B-858, n°47).

[48].- 1338 (en mai, le lundi devant la Pentecôte). Copie collationnée d'un Vidimus des lettres de donation faite par Henry, comte de Bar, à Poincignon de Vy, citain et aman de Metz, en récompense de ses services, trente livrées de terre, en fief et en hommage lige, à prendre, chacun an, à la Saint-Martin, en hiver, sur les "yawe dou Pont amousson et sur lou passage de notre ville dou dit Pont". (T. C. Pont-à-Mousson, n° 48; AD MM, B-858, n°48).

[49].- 14x1 ? (3 mars) Lettres de rachat fait par René, roi de Sicile sur les prieur et couvent Célestins de Metz de 116 francs 8 gros messins de cens moyennant 330 francs qu'ils ont reçu. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 49; AD MM, B-858, n°49). En déficit. Enlevées pour gargousses.

[50].- 1451 (22 septembre) Joint deux doubles des lettres de constitution de ladite somme sous le cautionnement du duc de Bar. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 50; AD MM, B-858, n°50). En déficit. Enlevées pour gargousses.

[51].-Pas d'analyse par Lancelot. En déficit. Enlevée pour gargousses.

[52].- 1415 (5 octobre) Lettres par lesquelles les frères célestins du couvent de Metz consentent a ce que les habitants et communauté de Pont-à-Mousson rachètent le cens de 11 francs 8 gros messins. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 52; AD MM, B-858, n°52). En déficit. Enlevées pour gargousses.

[53].- 1294 (le jeudi après fête Saint-Mathieu). Vidimus du 28 décembre 1417. Henri, comte de Bar donne en fief et hommage à Ancillon dit Poubleif, fils feu monseigneur Martin de Thirey, seize quartes de froment et vingt et seize quartes d'avoine et cinquante sous de tournois à prendre. . (Vidimus du 28 décembre 1417, T. C Pont-à-Mousson, n° 53; AD MM, B-858, n°53).

[54].- 1418 (9 mars) Vidimus des lettres portant constitution de rente par les habitants et communauté de Pont-à-Mousson, sous le cautionnement de Louis, cardinal, duc de Bar, au profit Philippe Marcoult, citain de Metz, de 150 francs messins moyennant 300 francs qu'ils ont reçu. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 54, AD MM, B-858, n°54, document en déficit ; enlevé pour gargousses).

[55].- 1418 (9 mars) Joint une autre lettre portant faculté de rachat dudit duc, moyennant 3000 francs. . (T. C Pont-à-Mousson, n° 55; AD MM, B-858, n°55, Enlevée pour gargousses).

[56].- 1418 (22 février) Et une autre lettre par laquelle le roi de Sicile a racheté sur François et Jean Le Gournais et Perrette Bataille ledit cens de 150 francs dus par les habitants et communauté de Pont-à-Mousson à Philippe Marcoult, citain de Metz. . (T. C Pont-à-Mousson, n° 56; AD MM, B-858, n°56, Enlevée pour gargousses).

[57].- 1500 (22 février) Joint une quittance de François de Gournay et de Perrette Bataille par laquelle ils déclarent avoir reçu leur part du rachat dudit cens énoncé ci-dessus. (T. C. Pont-à-Mousson, n°57; AD MM, B-858, n°57). En déficit. Enlevée pour gargousses.

[58].- 1421 (28 juin). Yolande, reine de Sicile, en qualité de tutrice de ses enfants, donne à Isabelle, femme du duc de Bar, 5.000 livres de terre sur les château, ville, cité et domaine de Pont-à-Mousson. . (T. C Pont-à-Mousson, n° 58; AD MM, B-858, n°58).

[59].- Vidimus (du 24 octobre 1483) des lettres de 1338 (mai, le lundi devant Pentecôte). par lesquelles Henri, comte de Bar, donne en foi et hommage à Col Lignon, fils feu Jean Le Hune, citain et manant de Metz, à cause de ses services, 30 livrées de terre, sur les "yves" du Pont, d'Arry et sur la châtelainie dudit lieu, à rachat de 300 livres de petits tournois. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 59; AD MM, B-858, n°59, parch.)

[60].- 1426 (24 janvier, n. st.). Jeoffroi d'Esch, citain et aman de Metz, reprend du duc de Bar ce qu'il tient à Solgne. Son sceau [DR 3824]. . (T. C Pont-à-Mousson, n° 60; AD MM, B-858, n°60)

[61].- 1443 (18 mars) Information faite par les officiers de Pont-à-Mousson .ende la commission de Robert de Sarrebruck, seigneur de Commercy de tous les dommages faits par ledit Robert sur les sujets du marquisat de Pont-à-Mousson.....à Rosières-en-Haye, Marbache, Avrainville, Bremoncourt, Hannoncelles, (T. C. Pont-à-Mousson, n° 61; AD MM, B-858, n°61)

[62].- .1442 (21 novembre). Lettres patentes de René, roi de Sicile, par lesquelles il donne à Jean, duc de Calabre, son fils, les château, châtelainie et bourg de Pont-à-Mousson avec les dépendances excepté le fief et hommage de la cité, ville et prévôté de Pont-à-Mousson, château et châtelainie de Mousson et le ressort en tous les cas d'appel. (T. C Pont-à-Mousson, n° 62; AD MM, B-858, n°62). En déficit.

[63 et 64].- .1446 (9 octobre?) Vente par Jean d'Orne, écuyer, seigneur dudit lieu et Agnès du Chastelet, sa femme, à Jean de Toullon, voué de Nomeny, de la moitié des terres et seigneurie d'Andilly et dépendances, moyennant huit vingt dix florins or du Rhin. Ces lettres sont annulées. 1446 (18 janvier) Joint les lettres de confirmation de la même vente par Jean, fils du roi de Sicile annulées. (T. C Pont-à-Mousson, n° 63; AD MM, B-858, n°63)

[65].- 1340 (8 mai). Vidimus daté du 14 février 1473, des lettres de Henry, comte de Bar, qui donne à Warin de Gillancourt, écuyer et à ses hoirs, 8 livres à petits tournois par an sur les « yssues » et revenus de la prévôté de Pont-à-Mousson dont lui et ses hoirs sont devenus hommes liges dudit comte, à rachat de 80 livres. Dont le rachat a été fait par Henry de Guermange et Louis de Jeandelaincourt, à cause de leurs femmes. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 65; AD MM, B-858, n°65)

[66].- 1476 (20 septembre) Vidimus daté de 1477 des lettres de René de Sicile, qui confirme la pension faite par feu Nicolas, duc de Calabre, de 15 quartes de blé et une queue de vin à Antoine salpêtrier demeurant à Pont-à-Mousson, à cause de son habileté à former ?les poudres salpêtres. (T.C. Pont-à-Mousson, n°66; AD MM, B-858, n°66).

[67].-.1486 (30 mai). Sentence arbitrale de Simon des Armoises, chevalier, seigneur de Fléville, conseiller du duc de Lorraine et de Bar, bailli de Saint-Mihiel, sur réquisition du procureur général contre Jean de Toulon, chevalier, à cause de crime de félonie et de lèse majesté etc. . (T. C. Pont-à-Mousson, n° 67, AD MM B858, n° 67) En déficit ; enlevée pour gargousses). Voyez le cartulaire B-386, f°131-133.

[68 et 69].- 1549. (29 septembre) Pierre Drouet et Rondelle la Camuse, sa femme, vendent à Jean, fils du roi de Sicile, la moitié du moulin à fouler draps, écluses et dépendances avec la moitié d'un jardin sis sur le ruisseau de Maidières, sous le moulin Le comte, moyennant 250 francs 1400 (29 mars) joint une quittance de ladite somme de 250 francs pour prix de la vente, ci-dessus. . (T. C.

Pont-à-Mousson, n° 68-69; AD MM, B-858, n°68-69). Enlevées pour gargousses.

[70] – 1497 (6 février). Paquet de 20 contrats de vente faits par divers particuliers au roi de Sicile :

- ✓ le 1^{er} par Richard et Catherine, sa femme, et consort d'une pièce de vigne de deux hommées deux verges moyennant 14 francs et demi.
- ✓ le 2^o par Petit Pifer d'une maisonnette, un jardin et une vigne, moyennant 70 francs.
- ✓ le 3^o par Jannot Coqueron d'une hommée et demie, demie verge sise à Mesnil, moyennant 11 francs.
- ✓ Le 4^o par Clémentine, veuve de Jean Grosjean de Pensel et consorts d'une maison sise à Pont-à-Mousson, moyennant 60 francs.
- ✓ le 5^o par Jean Masson, prêtre d'une maison et jardin derrière, sise à Pont-à-Mousson moyennant 60 francs.
- ✓ le 6^o, vente faite par Henrion Caquet et Catherine, sa femme, d'une maison, grange et jardin sises à Pont-à-Mousson, moyennant 34 francs.
- ✓ Le 7^o, vente faite par Jean Menicol et Marguerite, sa femmes, d'une maison et jardin derrière, sise à Pont-à-Mousson moyennant 70 francs.
- ✓ Le 8^o, vente par Didier Triquetaine et Catherine, sa femme, d'une pièce de vigne contenant une hommée et demie moyennant 12 francs.
- ✓ Le 9^o vente de Mengin Valson, charpentier et Jeannet, sa femme, d'une vigne de deux hommées et une verge moyennant 12 francs.
- ✓ Le 10^o, vente de Gérard Pelletier et Marguerite, sa femme, et consort d'une vigne de trois hommées quatre verges moyennant 19 francs.
- ✓ Le 11^o, vente de Gérard sergent et Bastienne, sa femme, d'une maison et jardin, sises à Pont-à-Mousson, moyennant 50 francs.
- ✓ Le 12^o, vente de Jean de Thionville et Jenette, sa femmes, d'une maisonnette et jardin derrière à Pont-à-Mousson moyennant 10 francs.
- ✓ Le 13^o, Vente faite par Jeannon, femme à Charles Ferrant de 5 hommées, moyennant 112 francs.
- ✓ Le 14^o, vente par Jean Celines et Jacquemin Vautrin d'une maison et vigne derrière moyennant 35 francs.
- ✓ Le 15^o, vente par Didier, veuve de Thibault Boisleau, d'une hommée de vigne moyennant 6 francs.
- ✓ Le 16^o, vente par Jeanne Gaillard et Margueritte, sa femme, d'une maison et son jardin derrière sise à Pont-à-Mousson, moyennant 50 francs.
- ✓ Le 17^o, vente par Desmoines et Didatte, sa femme, d'une pièce de vigne d'une hommée une verge, moyennant 7 francs 3 gros.
- ✓ Le 18^o, vente par Warin Drapier et Didie, sa femme, d'une pièce de terre d'une hommée, moyennant 14 francs.
- ✓ Le 19^o, vente par Pierreson Chopine et Jsabillon, sa femme, d'une pièce de vigne, les jardins alentour, de deux hommées et demie, moyennant 85 francs.
- ✓ et la 20^o Vente faite par Mengin Didier et Dion, sa femme, d'une pièce de vigne et dépendances moyennant 10 francs. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 70; AD MM, B-858, n°70)

[71] – 1397 (19 février) Vente faite par Haymonet Jacquemette sa femme et consort au marquis du Pont-à-Mousson de 4 hommées de vignes moyennant 12 francs d'or. . (T. C. Pont-à-Mousson, n° 71; AD MM, B-858, n°71).

[72].-1473 Quittance par le chapitre de Sainte-Croix de 29 livres de rente par an sur les fours de Pont-à-Mousson, donnée par le marquis du Pont. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 72; AD MM, B-858, n°72). En déficit

[73].-1498 (9 février). [1385 (4 octobre)]. Copie d'un échange fait entre Robert, duc de Bar et Thibault Bataille, citain de Metz, par lequel le dit duc lui cède tout ce qu'il a [à] Arry et en trois villages de Mesnils sous Mousson dits Norroi, Soixon et Hameyville contre ce que ledit Bataille a Has et Olley près d'Étain avec 38 quarts de froment et 11 petits vieux florins de cens annuel sur divers particuliers desdits lieux. *Vide ci-dessus N°42* . (T. C. Pont-à-Mousson, n° 73; AD MM, B-858, n°73).

[74].-1503 (10 janvier). Lettres de René, roi de Sicile aux gens des Comptes à Bar pour avoir leur avis sur la confirmation d'appointements fait entre Claude Baudoche à cause des enfants qu'il a avec Philippe de Serrières sa femme, et comme tuteur des enfants de feu Conrard de Serrières, lesquels appointements il leur envoie avec la requête dudit Baudoche ci-jointe. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 74; AD MM, B-858, n°74). En déficit.

[75].-1629 (9 juin) Copie collationnée des lettres reversales d'Oudard Perrignon, écuyer, seigneur de Goin, à cause de permission à lui accordée par le duc de Lorraine, de posséder les biens qu'il a à Corny, nonobstant forfaiture, en payant trois francs par an (manque la fin). (T. C. Pont-à-Mousson, n° 75; AD MM, B-858, n°75).

[76].-1499 (15 avril). Lettres d'acquêts faits par le marquis du Pont sur Françoise, veuve de feu Noël Barbier, d'une maisonnette, sise Rue de la forte maison, moyennant 16 francs, chargée de 4 gros de cens par an envers le curé de Saint-Jean. (T. C. Pont-à-Mousson, n° 76; AD MM, B-858, n°76).

[77].- 1499 (15 avril). Lettres d'acquêts fait par le marquis sur Aubert de Réchicourt, drapier d'une maison avec jardin derrière sise à Pont-à-Mousson, moyennant 25 francs, chargée de 12 sols de cens au curé de Saint-Laurent. . (T. C. Pont-à-Mousson, n° 77; AD MM, B-858, n°77).

[78].- 1327? (4 décembre). Lettres en latin de la reprise faite par Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort, de la forte maison de Soignes et de ce qu'il possède à Ancin (Ancy), Baxey (forme ancienne de Béchy, canton de Pange) et dépendances . (T. C. Pont-à-Mousson, n° 78; AD MM, B-858, n°78).

[79].- 1373 Copie en parchemin du procès-verbal en latin de l'érection de la ville du Pont en cité par lettres de l'empereur Charles IV rapportée layette cotée Pont-à-Mousson ecclésiastiques et université, N°(28) ? . (T. C. Pont-à-Mousson, n° 79; en déficit).

[80].- 1417 (10 septembre). Minute en parchemin des lettres de Louis, cardinal duc de Bar et d'Alolph, duc des Monts, comte de Revenez-y par lesquels étant sur le point d'entrer en guerre et en procès touchant la propriété et possession du marquisat du Pont-à-Mousson que le duc des Monts prétendait lui appartenir par donation a lui faite par Sigismond, Roi des Romains, ils en ont traité et accordé amiablement et a cédé ledit duc de Bar au duc des monts le château de Souilliers et dépendances évalué 50 florins de rente & . (T. C. Pont-à-Mousson, n° 80; AD MM, B-858, n°80).

[81].- 1354 (de 3 des ides de mars, indiction 7) Copie en parchemin des lettres en latin de l'Empereur Charles 4, par lesquelles en récompenses des services que la maison de Bar a rendu a l'empire, il crée et institue Robert, comte de Bar, marquis de Pont, et érige la terre du Pont en marquisat et principauté, veulx que toutes les fois que l'empereur ou ses successeurs entreront en quelque ville impériale ou autre lieu ledit Robert, marquis ou ses successeurs y assistants en personne puissent porter le bannière de l'aigle impérial . (T. C. Pont-à-Mousson, n° 81; AD MM, B-858, n°81).

dernier numéro de la layette.¹

Documentation Gilbert Theobald



(document BNF)

¹ D'après M. Lepage, cette layette contient 76 pièces parchemin, 6 pièces papier et 54 sceaux. Les dates extrêmes sont 1261-1629. Les pièces 30, 36, 49, 50, 51, 52, 54, 55, 56, 67, 68 et 69 ont été enlevées pour servir de gargouilles.

Layette Pont Cité et villages

(Lancelot : registre B461, folios 21

B-859.

[1].- 1261 (le mercredi devant Pâques au mois d'avril). Charte par laquelle Thiébaud, comte de Bar, affranchit et mit au droit de Stenay ce qu'il avait à Thirey, Saxon ou Xon, Hammeville (Les Ménils), Mousson, Pont-à-Mousson (Le Pont), Atton (Estons), Blénod (Blainou) et Maidières Le Ruel, excepté ses bois, eaux, fours, moulins, pressoirs et domaine moyennant les terrages des terres, vignes et autres droits sur les habitants es dits lieux. (T.C. Pont-à-Mousson - cité, n°1 ; AD MM, B-859, n°1, copie non signée).

[2].- 1340 (lundi vigile de St Jean-Baptiste, en juillet). Copie en parchemin de la donation faite par Henry, comte de Bar, de 30 livres de rente sur Pont-à-Mousson, à Maheu de Gournay, comme il est dit N° 33 Layette Pont-fiefs. (T.C. Pont-cité, n°2, AD MM, B-859, N°2).

[3].- 1342 (4 avril). Vidimus, daté du 15 juillet 1394, des lettres de Henry, comte de Bar, que pour les services de Ponsignon Le Gournay des Changes, citain de Metz, lui donne et à ses hoirs en fief et hommage lige 30 livrées de terre à petits tournois sur l'eau, passage et sur ce qu'il a à Pont-à-Mousson, lui donne encore son pressoir dit à Fixon (Sixon/Xon) aux Manis (Ménils) et toute la "menaudie" et dépendances avec le bois dont il aura besoin pour entretenir ledit pressoir ou « chacheul » à rachat de 400 francs. Il y a un vidimus dans la layette Pont-fiefs n°4. (T. C. Pont-cité, n°3 ; AD MM, B-859, n°3, En déficit).

[4].- 1342 (4 avril). Vidimus daté du 24 avril 1503, des lettres de donation des 300 livrées de terre ci-dessus au dit Poincignon Le Gournay audit comte de Bar, fait à la requête de Pierre Baudoche, seigneur de Moulin. (T. C. Pont-cité, n°4 ; AD MM, B-859, n°4).

[5].- 1342 (samedi après la notre-dame). Lettres du même Poincignon des Changes, citain de Metz, qui reconnaît que le comte de Bar a donné les susdites 30 livrées de terre avec son pressoir à Fixons et consent au rachat, moyennant 400 livres de petits tournois. (T. C. Pont-cité, n°5 ; AD MM, B-859, n°5).

[6].- 1342, (le samedi après la fête Nôtre-dame). * Poincignon Le Gronaix, des Chainges, citain de Metz, fait ses reprises, au comte Henri de Bar, pour une rente de 30 livres de terre de petits tournois, qu'il prend chacun an et pour le pressoir de "Soixons as Manis" (Les Ménils, cant. de Pont-à-Mousson). Il se reconnaît vassal du duc après la cité et l'évêque de Metz. Cette rente est rachetable pour la somme de 400 livres.].- (T. C. Pont-cité, n°6 ; AD MM, B-859, n°6). original parchemin, jadis scellé sur double queue.

[7].- 1347 (Le mardi devant fête Saint-Thomas apôtre)). Vidimus, daté du 18 mai 1363, des lettres

d'indemnité par les maïeurs et échevins de Pont-à-Mousson à Henry de Bar, seigneur de l'Avant-garde, chevalier, de l'indemniser de 600 livres de petits tournois dont il s'était cautionné en leur faveur envers Thierry de Lenoncourt, chevalier. (T. C. Pont-cité, n°7 ; AD MM, B-859, n°7)

[8].- 1357 (le lundi après la Saint-Nicolas d'hiver, en décembre Lettres par lesquelles Arnould de Genres, Renauldin Chigny et autres de Pont-à-Mousson, déclarent avoir accensé à perpétuité de Jeanne, dame de Tremblecourt et Novian-aux-Prés, une pièce de vigne sise à la côte de Mousson, contenant 2 jours et demi, moyennant 60 sols de petits tournois vieux de cens annuel. (T.C. Pont-cité, n°8 ; AD MM, B-859, n°8).

[9].- 1360 (4 août) Vidimus daté de 1361 des lettres de Robert, duc de Bar, qui déclare avoir pris en sa garde et protection Willemin et Barthélémy dits Villains, frères et enfants de feu Henrion Ysnard de Chasteil, avec leurs familles et compagnons lombards qui pourront vendre, acheter et négocier à Pont-à-Mousson, châtelainie et dépendances, moyennant 100 petits florins de Florence, par an, et seront francs de toutes tailles, etc.. (T.C. Pont-cité, n°9 ; AD MM, B-859, n°9). En déficit. Enlevé pour les gargousses.

[10].- 1371 (12 janvier) Lettres de Jean dit Brodiers, maire de Pont-à-Mousson, et de toute la communauté dudit lieu, lesquels ont constitué à Jacomin dit Jallée, de Champ a Seille, citain de Metz, à Jean et Joffroi et leurs hoirs 60 bons petits florins de Florence de rente moyennant 600 petits florins de Florence qu'ils ont reçu. (T.C. Pont-cité, n°10 ; AD MM, B-859, n°10).

[11].- 1375 (13 avril). Lettres de Robert, duc de Bar, portant que ledit comte Henry, son père, a donné en récompense de services à feu à Henry de Bessey, écuyer, et à ses hoirs, 10 livres de bons petits tournois de terre en accroissement de fief sur les « yssues » de la prévôté de Mousson et Roillon de Bessey ayant requis dudit duc lui assoir ladite rente, il lui a assigné 15 livrées de terre sur Mesnils, Soixon, Hameville et Norroi avec les dépendances, à rachat de 100 livres. Et au dos le rachat de la même rente fait par le duc de Calabre sur Simon de Barisey, moyennant 100 livres de petits tournois. (T.C. Pont-cité, n°11 ; AD MM, B-859, n°11)..

[12].- 1382 (19 septembre). « Lettres annullées par lesquelles Jean dit Le Prudons, maître échevin de Pont-à-Mousson et autres officiers de ladite ville et communauté vendent et constituent en rente annuelle à Pitrement de Roussy, valet de Hennequin de Tournay et à ses hoirs 28 livres messines moyennant 560 livres qu'ils ont receu. » (T.C. Pont-cité, n°12 ; AD MM, B-859, n°12).

[13].- 1382 (6 février) Vidimus daté du 5 juillet 1387, des lettres de Robert, duc de Bar, par lesquelles il assigne et donne aux Maître échevin, jurés et communauté de Pont-à-Mousson les profits et revenus de bourgeoisies, rentes de prés, amandes de 100 sols et au dessous ainsi pendant 25 ans, à cause de diverses sommes par eux constituées sur ladite ville au profit de différents particuliers de Metz et pour subvenir les nécessités dudit duc. (T.C. Pont-cité, n°13 ; AD MM, B-859, n°13).

[14].- 1382, 1383 (2 juin). « Lettres par lesquelles Renault Ruel, abbé et son couvent de Saint-Arnould lez Metz déclarent qu'entre plusieurs bourgeois habitants de Pont-à-Mousson et de Sainte-Genève et leurs sujets et habitants de Cheminot et autres lieux voisins a été débat de façon que le nommé Thiebault Balmoin, portier de la porte Saint-Antoine, dudit Pont, a resté tué et plusieurs autres blessés le Prévôt du Pont avec autres vinrent armés à Cheminot et abattirent la maison du

maire du même lieu et partie d'une autre ; de tout quoi ledit maire a quitté lesdits officiers et communauté dudit Pont auquel accommodement lesdits religieux ont consenti ». (T.C. Pont-cité, n°14 ; AD MM, B-859, n°14).

[15].- 1395 (9 février) . » Lettre papier Warlaige dit Estre des marches entre le duc de Bar et lesdits maître échevin et communauté de Metz par lesquelles Perrin, seigneur de Ruppes par Ascelin du Pont, prévôt de la Chaussée demande indemnité à ceux de Metz de ce qu'ils vinrent à forcer d'armes de ville de Brancourt, l'église de Saint-Alaître, les villes de Moncels et d'Happoncourt qui appartenaient à son père ou ils firent dommages de plus de 1800 francs et plusieurs hommes tués et fait prisonniers. Desquels dommages ils composent par Ferry de Chambley, chevalier et Jean de Vy ». (T.C. Pont-cité, n°15 ; AD MM, B-859, n°15). En déficit. Enlevée pour les gargousses.

[16].- 1598 (28 avril) Copies collationnées des lettres d'acquisitions faites par Jean de Beauvau, seigneur d'Avillers, bailli du Bassigny, sur Jean Philippe de Fresnel, gentilhomme du duc de Lorraine et Claude de Rinach, sa femme, de part et portion qu'ils ont es terres et seigneuries de Noviant-aux-Prés et Tremblecourt et dépendances moyennant 2500 francs.

1598 (20 octobre). Joint un autre contrat de vente collationné d'une vente faite par Henry de Ludres, seigneur de Richarmenil et Gabrielle de Gournay, sa femme, a Jeanne Daussonne, veuve de Nicolas Fourault, marchand de Nancy du demi quart et des droits qu'ils ont es terres et seigneuries de Noviant-aux-Prés, Tremblecourt et dépendances, moyennant 2542 francs 8 gros.

1598 (22 octobre) Autre rétrocession faite par ladite Jeanne Daussonne audit sieur de Beauvau, du demi quart es dites seigneuries de Noviant-aux-Prés et Tremblecourt, moyennant 2000 francs.

1605 (25 juin- octobre). Autre lettre de Charles de Lorraine qui confirme lesdits contrats d'acquisition et déclare avoir reçu ledit sieur de Beauvau en ses reprises, foi et hommages, pour les terres et seigneuries de Noviant-aux-Prés, Tremblecourt, Manonville pour moitié un gagnage et moulin à Grosrouvres, la haute vouerie de Manoncourt et le moulin de Remaulmoulin avec son pillant. (T.C. Pont-cité, n°16 ; AD MM, B-859, n°16).

[17].- 1529 (20 mars) ; 1430 (19 avril) ; 1604. »Copie d'accensement perpétuel fait par Aloff de Beauvau, écuyer, seigneur de Manonville à François Filotte et à ses hoirs d'une maison et dépendances sises à Lucey avec 27 hommées de vignes audit lieu, moyennant 6 gros messins par an ». (T.C. Pont-cité, n°17 ; AD MM, B-859, n°17). En déficit

[18].- [18].- 1400 (13 Décembre) « Partage entre Isabelle de Dieulouard, veuve de Jean de Cidant, Colette et Clerresson, ses sœurs, Alix et Jacquemin, ses neveu et nièce, tous héritiers et Jeannette, femme à feu Thevignon Barneffroi, par lequel ladite Isabelle emporte pour le tiers de ladite succession six vingt cinq francs de cens dus par les habitants et communauté de Lemaiville et autres sur Pont-à-Mousson et lesdits Colette, Alis et Jacquemin 6 livres de cens sur une maison sise audit Pont, 50 francs sur les communauté et ville de Toul, 57 florins sur les communauté d'Essey-et-Maizerais, etc. » (T.C. Pont-cité, n°18 ; AD MM, B-859, n°18).

[19].- 1593 (17 novembre) Jugement de Robert, duc de Bar, entre Poince Le Gournay, chevalier, tant en son nom que es noms de Marguerite, sa femme, Briette, sa sœur, veuve de Joffroi Jallée et consorts, demandeurs et Isabelle, veuve de Jean Corbe, chevalier, touchant le fief de Corny, par lequel il donne moitié dudit fief de Corny aux dits demandeurs et l'autre moitié de ladite Isabelle défenderesse ;. en copie collationnée. ((T.C. Pont-cité, n°19 ; AD MM, B-859, n°19).

[20].- 1408 (2 juillet). Traité, accord et intelligence entre Raoul de Coucy, évêque de Metz, Charles duc de Lorraine, Robert, duc de Bar, marquis du Pont et les maître échevin et jurés de la communauté de Metz et copie non signée rapportée dans la layette des Traités-accords et intelligences N°58. (AD MM, B-859, N°20).

[21].- 1375 (13 avril). Paquet de cinq pièces en parchemin. La 1^{ère} rachat fait par Robert, duc de Bar, d'une rente de 10 livres de petits tournois sur les trois villages des Mesnils donnés par feu le comte Henry à Ferry de Bessey, écuyer, sur Roillon de Bessey, moyennant 10 livres de petits tournois. Vide ci-devant N°11. (AD MM, B-859, N°21).

[22].- 1407 (4 juillet). Lettres de rachat fait par Robert, duc de Bar, sur Jean de Watronville, écuyer et Marguerite d'Amance, sa femme, veuve de Jacques d'Orne, chevalier, des terres, seigneuries de Brevaicourt et Manonville, Saint-Gengoult, moyennant 1000 francs. (T.C. Pont-cité, n°22 ; AD MM, B-859, n°22).

[23].- 1418 (6 février) ; 1420 (5 septembre). « Vidimus des lettres de Louis, cardinal duc de Bar, qui constitue 150 francs de rente à Philippe Marcoul, citain de Metz, moyennant 300 francs qu'il a rachat de pareille somme ». (T.C. Pont-cité, n°22 ; AD MM, B-859, n°22).

[24].- 1418 (20 novembre). Lettres par lesquelles ledit cardinal, duc de Bar a la comtesse de Ligny et de St Pol, sa sœur, la faculté de racheter les terres, seigneuries de Brevaicourt, Manonville, Saint-Gendoult engagées moyennant 1000 francs à Jean de Watronville et Marguerite d'Amance, sa femme. (T.C. Pont-cité, n°24 ; AD MM, B-859, n°24).

[25].- 1421.(11 janvier). Reversales de Robert de Sarrebruck, seigneur de Commercy et Venisy, qui déclare qu'à cause d'accommodement par lui fait avec madame la comtesse de Ligny et St Pol et en récompense de services elle lui a donné 30 livres tournois de rente sur Brevaicourt et Manonville, Saint-Gengoult, à rachat de 100 livres. (T.C. Pont-cité, n°25 ; AD MM, B-859, n°25).

[26].-1478 (20 novembre). Quittance pour Jean Baudoche, chevalier à André de La Chambre, prévôt de Pont-à-Mousson, de 30 livres de rente annuelle sur Pont-à-Mousson rachetable à volonté du Roi se Sicile. (T.C. Pont-cité, n°26 ; AD MM, B-859, n°26).

[27].- 1338 (mai) – 1436 (2 janvier). Vidimus des lettres de Henri, comte de Bar, qui donne, en récompense de services, trente livrées de terre, à Arnould Baudoche, chevalier, citain de Metz à prendre chacun an, à la Saint-Martin, sur les revenus de Arry et sur le domaine de Pont-à-Mousson à rachat de 300 livres. (T.C. Pont-cité, n°27 ; A D MM, B-859, n°27).

[28].- 1441 (octobre) ; 1442 (13 Décembre) Vidimus des lettres de Louis, fils du roi de Sicile portant qu'il a appointé avec Henry de Lenoncourt, écuyer, sur ce qu'il demandait certaines sommes audit Roi et pour raison de ses services à la délivrance de Mirecourt occupé par le comte de Vaudémont, il lui a assigné 30 vieux florins de rente et sur les revenus de l'Avant-garde de Pompey, les deux Saizerais, Rosières-en-Haye et Marbache, 300 vieux florins ou lui sera faite autre don en Lorraine. (T.C. Pont-cité, n°28, AD MM, B-859, N°28).

[29].- 1443 (17 juillet)- 1342 (jeudi avant la St Laurent). Vidimus des lettres de Henry comte de

Bar, par lesquelles il a donné en fief et hommage à Poincignon Le Gournay des Changes, citain de Metz et à ses hoirs, un pressoir dit le Sixons près Hameville avec 30 livrées de terre. (T.C. Pont-cité, n°29, AD MM, B-859, n°29).

[30].- 1497 (6 février). Lettres par lesquelles Jean de Stainville, prévôt de Pont-à-Mousson, au nom du Roi de Sicile, a acquis sur Pentecôte, veuve de Philippin de Froment, une petit jardin, sis audit lieu contenant une hommée, moyennant 6 francs. (T.C. Pont-cité, n°30, AD MM, B-859, N°30).

[31].- 1500 (23 février). Acte de protestation de René , duc de Lorraine, par Louis Merlin, président de ses comptes, Jean Gaillet d'Amance, Estienne de Saint-Hillier, lieutenant du bailli de Saint-Mihiel et Hugues des Hazards, doyen de la cathédrale de Toul d'une part contre les religieux célestins de Metz au sujet du rachat de 16 francs 8 gros, constituer en rentes sur les habitants et communauté de Pont-à-Mousson. (T.C. Pont-cité, n°31, AD MM, B-859, N°31).

[32].- 1501 (14 août) Transaction entre Jean de Landres, chevalier, seigneur de Taisey (Thézey-Saint-Martin) et Philibert du Châtellet, chevalier, seigneur de Saint-Amand et Bulgnéville, portant que% par le traité de mariage dudit Jean de Baulde (sic) et Alix du Chastelet, sa femme, Guillaume du Chastelet, son père, avait promis assigner audit de Landres et à sa femme, pour mariage et droit de partage paternel et maternel 2000 livres sur la terre seigneurie du Chastellet et sont convenus que lesdits de Landres et a Alix du Chastellet jouiraient leur vie durant de l'assignal à eux fait, en faveur de leur mariage, moyennant quoi ils ont renoncé à toutes prétentions en la succession dudit Guillaume du Chastellet. (T.C. Pont-cité, n°32, AD MM, B-859, N°32). En déficit.

[33].- 1502 (23 août). Rachat fait par René, duc de Lorraine, de 15 francs 7 gros et demi de rente que la communauté de Pont-à-Mousson devait à Philippe Nicolas et Joffroi de Ragecourt, moyennant 312 francs et demi. Joint la quittance d'André de Rineck, chevalier, tuteur des Sieurs. de Ragecourt. (T.C. Pont-cité, n°33, AD MM, B-856, N°33).

[34].- 1503 (25 septembre) Acte par lequel Jean de Stavelot, meunier à Marly et Jeanne, sa femme, ont demandé à Didier Goudin, maire audit lieu, leurs biens, que ledit maire avait vendu à plusieurs particuliers et ont compromis de leur différent sur le prévôt d'Amance.

1502 (28 septembre) Joint un autre acte par lequel Claude Deniset, prévôt d'Amance et Thiriet Boulanger, au nom de Jean Stavelet, Jean Dautey, François Dawin au nom de S. maire et gens de justice de Marly compromirent au différent dudit Stavelet et dudit maire de Marly. (T.C. Pont-cité, n°34, AD MM, B-859, N°34).

[35].- 1512 (17 avril) Lettres patentes d'Antoine, duc de Lorraine, qui en considération des services durant la guerre contre le duc de Bourgogne de Jean de Landres, chevalier, seigneur de Taisey (Thézey-Saint-Martin), lui donne la terre et seigneurie Damvillers. (T.C. Pont-cité, n°35, AD MM, B-859, N°35).

[36].- 1514 (24 mai). Lettres patentes du même duc, qui, sur les contestations et demandes d'entre Philibert du Chastelet, chevalier, seigneur de St Amand et Jean de Landres, seigneur de Taisey, ordonne que Lion ?, sieur du Chastelet payera chacun an 50 francs audit de Landres à cause de l'assignal fait à Alix du Chastelet, sa femme, au moyen de quoi ils se départiront de leurs prétentions en la forte maison du Chastelet. (T.C. Pont-cité, n°36, AD MM, B-859, N°36).

[37].- 1519 (30 août) Mandement des gens des comptes de Bar à Antoine Meusnier et Ferry Vincent, fermiers du Moulin le comte près Pont-à-Mousson, de mettre en nature de prés une accrue d'eau et autres haies le long de la Moselle. Lesquels lieux ils ont accensé moyennant 5 gros par fauchée chacun an. (T.C. Pont-cité, n°37, AD MM, B-859, N°37).

[38].- 1536 (6 février, n. st.). -* Accaise des Armoises, écuyer, seigneur de Possesse en partie, capitaine, prévôt et gruyer du Pont-à-Mousson et Jehan du Mai, cleric juré et garde du sceau du tabellionage du Pont, louent et amodient à Mengin Regnault, laboureur, demeurant au bourg de Mousson, toutes les épaves de mouches à miel qui échoueront sur le territoire du ban de Pont-à-Mousson et de la prévôté (orig. parch , T. C. Pont cité, n°38, AD MM, B-859, n°38,.).

[39].- 1538 (10 juin). Lettres obligations et reversales des habitants et communauté des Mesnils qui déclarent que ledit duc leur a accensé une pièce de bois de 56 arpents et promettent par an trois gros par arpent. (T.C. Pont-cité, n39, AD MM, B-859, N°39).

[40].- 1544 (18 mars). Vidimus des lettres d'accensement fait par les gens des comptes de Bar à Didier de Pillart, écuyer, prévôt du Pont et à ses hoirs de 16 arpents en nature de prés en payant 3 gros par arpent annuellement. (T.C. Pont-cité, n°40, AD MM, B-859, N°40).

[41].- 1566 (12 février) – 1563 (13 juillet) Lettre de contreabout de Mengin Le Febvre, contrôleur en la gruerie de Pont-à-Mousson, à cause de donation a lui faite par le duc de Lorraine, de 4 jours et ½ de terre arable sis à Blénod, moyennant 2 sols par journal. (T.C. Pont-cité, n°41, AD MM, B-859, N°41).

[42].- 1579 (4 avril) – (12 et 13 septembre). Vidimus des lettres patentes de Charles, duc de Lorraine, par lesquelles il exige 4 foires générales et publiques à Pont-à-Mousson pendant l'année avec faculté à tous marchands étrangers d'y venir négocier //// sans encontre droit d'aubaine en cas de mort, toutes lettres de change y auront cours en payant un pour 1000 et que les sentences des juges consuls seront exécutées.

1579 (12 septembre). Et l'entérinement en la chambre des comptes de Bar. (T.C. Pont-cité, n°42, AD MM, B-859, N°42).

[43].- 1580 (21 octobre). Copie du marché fait par Thierry Alix, conseiller au nom dudit duc, avec Antoine Grata, maître maçon pour les réparations et parachèvement du pont de pierre de Pont-à-Mousson, moyennant 18200 francs. Collationné.

Joint un avis dudit Grata sur le court dudit Pont. (T.C. Pont-cité, n°43, AD MM, B-859, N°43).

[44].- 1589 (11 avril). Vidimus des lettres de même duc, par lesquelles il a engagé à Jean des Porcelets, sieur de Maillane (Bouches-du-Rhône), son chambellan et à ses hoirs les terres et seigneuries de Jezainville et Gezoncourt avec le Breuil de Montherel, le gagnage d'Einville et dépendances, moyennant 25700 francs. (AD MM, B-859, N°44).

[45].- 1594 (18 janvier). Vidimus des lettres patentes de Charles, duc de Lorraine, portant qu'il a affranchi une maison sise près Pont-à-Mousson dite la Folie en faveur de Didier Estienne, substitut du procureur général de Barrois ensemble un conduit et ménage exempt de toutes tailles et impositions. (T.C. Pont-cité, n°45, AD MM, B-859, N°45).

[46].- 1588 (27 juillet- 9 août) – 1584 (6 avril). Requête de César Nicolas et Margueritte, sa femme, à cause de faculté à lui accordé par le même duc de vendre 1/5e de maison sis à Pont-à-Mousson, rue Pierre Hardie en payant par an 12 gros de cens. (T.C. Pont-cité, n°46, AD MM, B-859, N°46).

[47].- 1609 (15 janvier). Requête de Gérard Dubois, libraire qui reconnaît que ledit duc lui a promis de faire construire une boutique sur le pont de Pont-à-Mousson près la tour Mandeguerre, moyennant 12 gros de cens annuel. (T.C. Pont-cité, n°47, AD MM, B-859, N°47).

[48].- 1613 (14 février) Lettres par lesquelles Jean Grata est receu es traités et marchés pour réfection et entretien dudit Pont en donnant bonne assurance.

1613. Entérinement de celles-ci en la chambre des comptes à Bar à charge d'entretenir les écussons et fondements et sera payé annuellement audit Grata 200 francs (T.C. Pont-cité, n°48, AD MM, B-859, N°48).

[49].- 1619 (23 février) Lettres de cautionnement de Charles Marchand, imprimeur de l'université envers le duc de Lorraine, à cause de l'office de noble Regnault, receveur du domaine dudit duc à Pont-à-Mousson. (T.C. Pont-cité, n°49, AD MM, B-859, N°49).

[50].- 1627 (25 octobre). Le duc de Lorraine engage à Charles de Gombervaux, gouverneur des salines de Château-Salins, les terres et seigneuries de Jezainville et Blénod, moyennant 30.000 francs (T. C. Pont cité.). (T.C. Pont-cité, n°50, AD MM, B-859, N°50).

[51].- Sans date. « Liasse de 6 pièces d'écriture concernant les difficultés d'entre le prévôt et les maître échevin et jurés de Pont-à-Mousson ; La 1^{ère}, article des prévôt et officiers de Pont-à-Mousson au Roi de Sicile sur les différends d'entre lesdits échevin justice et citains de Pont-à-Mousson pour en venir à un accommodement ». (T.C. Pont-cité, n°51, AD MM, B-859, N°51).

[52].- 1564, 1595 (20 décembre), 1596 (3 janvier). « Plaintes du prévôt de Pont-à-Mousson à cause de plusieurs entreprises de juridiction faites par les échevins dudit lieu contre les droits et autorité dudit duc et juridiction des prévôts suivant le règlement de 1564 ». (T.C. Pont-cité, n°52, AD MM, B-859, N°52).

[53].- 1564 (25 janvier). La 3^e, copie des lettres d'accord fait Charles, duc de Lorraine, entre les prévôt et les maître échevin et justice de Pont-à-Mousson, portant règlement. T.C. Pont-cité, n°53, AD MM, B-859, N°53). Anciennement en déficit.

[54].- 1564 (25 janvier). La 4^e copie du même règlement. (T.C. Pont-cité, n°54, AD MM, B-859, N°54).

[55].- La 5^e contestations et articles au nombre de 48 d'entre les prévôt et maître échevin de Pont-à-Mousson. Sans datte. (T.C. Pont-cité, n°55, AD MM, B-859, N°55).

[56].- Et la 6^e copie des dernières écritures du prévôt de Pont-à-Mousson contre le maître échevin du même lieu. Sans datte. (T.C. Pont-cité, n°56, AD MM, B-859, N°56).

[57].- Autre liasse de 6 pièces de peu d'importance ; la 1^{ère} requête à René, roi de Sicile, par Conrad de Serrières, chevalier, tuteur, de Colignon, Androuin et Jean Roussel, enfants de feu Wary

Roussel, chevalier et dame Claude de Serrières, sa femme, contenant leurs plaintes en matière de nouvelleté contre Antoine de Norroy, seigneur de Port-sur-Seille. sans datte. (T.C. Pont-cité, n°57, AD MM, B-859, N°57).

[58].- La seconde, mémoire du même roi concernant les prévôt et maître échevin de Pont-à-Mousson. (T.C. Pont-cité, n°58, AD MM, B-859, N°58).

[59].- La 3^e, pièce d'écriture du président général du Barrois contre ceux de Metz et au pays messin. (T.C. Pont-cité, n°59, AD MM, B-859, N°59).

[60].- La 4^e, certificat en allemand du procureur général du barrois contre ceux de Metz et du pays messin. (T.C. Pont-cité, n°60, AD MM, B-859, N°60).

[61].- La 5^e, extrait de quelques titres du trésor de Nancy pour ce qui concerne ceux de Metz. T.C. Pont-cité, n°61, AD MM, B-859, N°61).

[62].- La 6^e, mémoire de ce qui est a dire à la justice de Pont-à-Mousson touchant la diminution des bourgeois du même lieu. (T.C. Pont-cité, n°62, AD MM, B-859, N°62).

[63].- 1591 (2 novembre) La 7^e, enquête faite par le prévôt de Pont-à-Mousson sur l'enlèvement de Color, citain de Metz. (T.C. Pont-cité, n°63, AD MM, B-859, N°63).

[64].- 1489. La 8^e Cédule pour le commandeur de l'hôpital Notre-Dame de Pont-à-Mousson contre Claude Adam, prêtre dudit lieu.

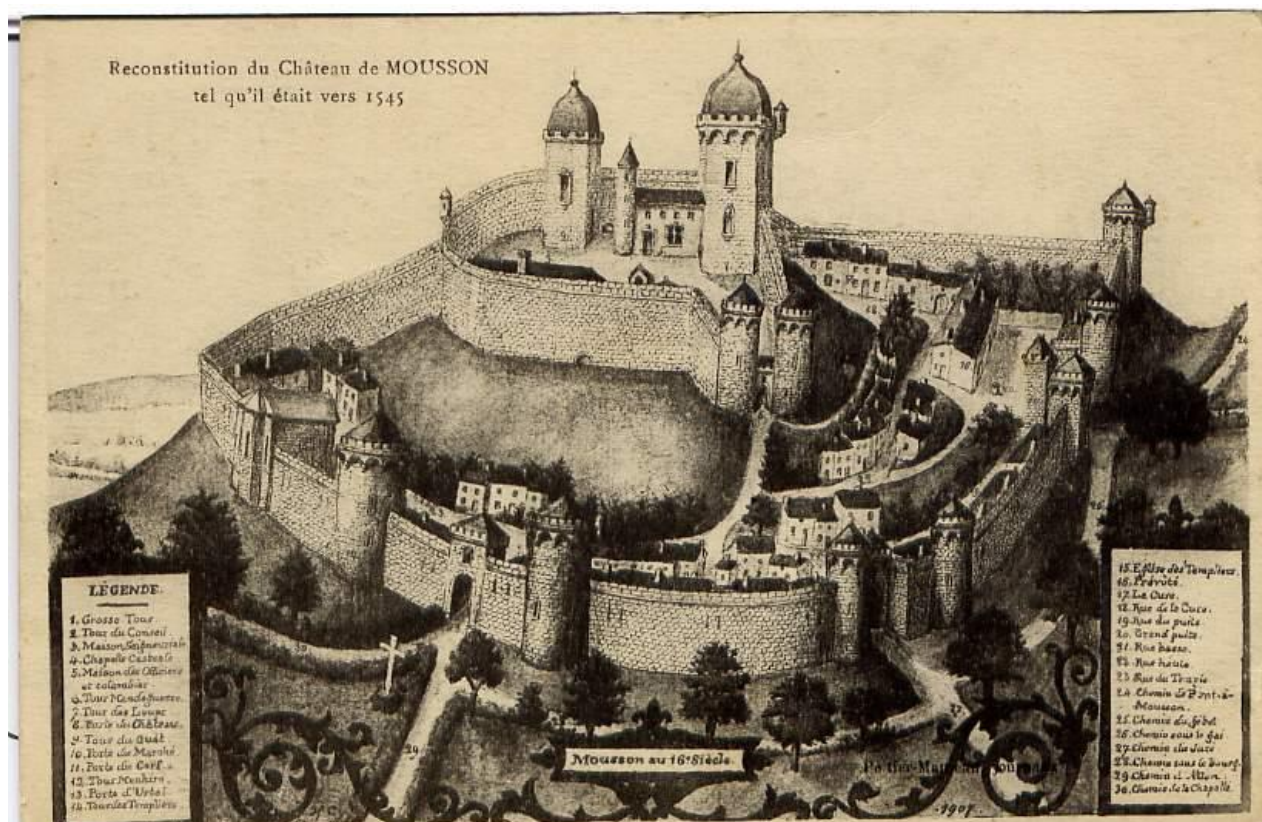
1489. Joint une requête dudit commandeur à la reine de Sicile avec son décret qui ordonne que ledit Adam rendra compte de la recette qu'il a fait des revenus dudit hôpital. En copie collationnée. (T.C. Pont-cité, n°64, AD MM, B-859, N°64).

[65].- La 9^e, mémoire de 2 pièces tirées du trésor. T.C. Pont-cité, n°65, AD MM, B-859, N°65).

[66 dernier n°].- 1619 (10 avril). et la 10^e copie et rapport faits par les gens de justice de Corny au duc de Lorraine au sujet du procès criminel fait contre Jeannon La Gay, leur sujette ordinaire à Fays, accusée de parricide (T.C. Pont-cité, n°66, AD MM, B-859, N°66).

dernier numéro²

² D'après M. Lepage, cette layette contient 40 pièces parchemin, 22 pièces papier et 28 sceaux. Les dates extrêmes sont 1261-1627. Les pièces 9 et 15 ont été enlevées pour servir de gargousses.



(Reconstitution du château de MOUSSON, tel qu'il était vers 1635. Peltier-Maujean Journaux)

Layette Pont Domaine 1

(Lancelot : registre B461, folios 3_ à 63)

(1600 - 1600)

B-860

[1].- 1383 (13 février). Vidimus du 8 juillet 1447 de certaines lettres par lesquelles J. Le Prud'homme, prudons, maître échevin, les jurés et communauté de Pont-à-Mousson constituer Peltrement de Roussy, valet à Hennequin de Tournay, 51 livres 10 sous messins de rente moyennant 1030 livres qu'il a reçu à rachat de pareille somme.

1383.(10 février). Joint une autre lettre dudit Roussy, qui déclare ladite rente rachetable.

1400 (18 février) et une troisième par laquelle le duc de Lorraine a racheté la même rente moyennant 1030 livres messins sur le prieur des célestins de Metz, Pierre Baudoche, Conrad de Serrières, André Rinach, Michel Le Gournay et autres héritiers dudit Roussy. (T. C. Pont-domaine 1, n° 1 ; AD MM, B-860, n°1). En déficit.

[2].- 1500 (18 février). Lettre de rachat fait par Louis Merlin, président des comptes de Bar, au nom du Roi de Sicile, de la constitution ci devant, moyennant 1030 livres messins délivrées aux célestins de Metz . (T. C. Pont-domaine 1, n° 2 ; AD MM, B-860, n°2).

[3].- 1502 (1^{er} février). Vidimus du pénultième de mars 1513, des lettres de transaction d'entre Conrad de Serrières, chevalier, seigneur de Pange, tuteur d'Androuin et Jean Roucel, frères et Mary Roucel et Anne Barbon, sa femme, Pierre Baudoche, écuyer, seigneur de Moulin, Bietrix de Vy, sa femme, Claude de Serrières, femme à Antoine de Norroy et autres, touchant les successions de Catherine Baudoche et Poince Roucel, son mari, par laquelle Androuin et Jean de Roucel ont eu partage ce que Catherine possédait à Richemont Vitrich sur Orne, Vandelainville, Norroy-le-Sec etc. et les hoirs (héritiers) de Poince Roucel ce qu'il possédait à Dampierre, Allamont, Riaville, Pintheville, Moyeuivre et dépendances.

1607 (16 février). Une requête de Pierre Baudoche au Roi de Sicile aux fins d'être payé d'un... de 49 livres messins..... . (T. C. Pont-domaine 1, n° 3 ; AD MM, B-860, n°3

[4].- 1504 (9 avril - 16 Décembre). Vidimus des lettres de reversales, foi et hommage de Henry de Salm, au roi de Sicile, pour les terres et seigneuries de Viviers, Ruppes et Dompremy avec leurs dépendances (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°4).

[5].- 1504 (7 novembre). Rachat fait par Jean d'Amance au nom dudit duc de 20 francs de rente due par la communauté de Pont-à-Mousson à Regnaud de Gournay, écuyer, à cause de Barbe Cunehem, sa femme, moyennant 416 francs. - Joint la quittance dudit de Gournay de ladite somme de 416 francs. (T. C. Pont-domaine 1, En déficit.

[6].- 1512 (7 et 24 avril). Vidimus de lettres d'Antoine, duc de Lorraine qui en récompense des services de Jean de Landres, chevalier, seigneur de Taisey, lui donne sa vie durant les terres et

seigneuries Damvillers. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°6).

[7].- 1524 (3 Décembre). Reversales de Hanus de Richemont, Ferry Vincent, prévôt de Hattonchâtel et Antoine de Vappy, à cause d'accensement perpétuel à eux fait par les gens de Comptes de Bar, au nom du duc de Lorraine, d'une pièce de prés contenant 26 fauchées, ban de Pont-à-Mousson et 36 fauchées de prés ci-devant accenser aux habitants de Norroi, en payant annuellement 18 francs. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°7).

[8].- 1533 (en mars). Commission de lieutenant de bailli du Bassigny pour assigner les lieutenant de bailli de Choiseul et Lucas, sergent à Colombey, à comparaître aux Premières assises de Boicomont à cause d'ajournement personnel décerné contre Pierre Masson, demeurant à Damblin (Damblain, Vosges). (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°8).

[9].- 1536 (4 mars). Obligation d'Estienne Payemal, de payer un franc de rente annuelle au domaine de Pont-à-Mousson, à cause d'une place de 24 pieds qu'il a accensé près la porte de Rus, sur le ruisseau du moulin, le comte pour y construire une émoulerie. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°9).

[10].- 1536 (de janvier). Copie non signée de dénombrement de Théodore de Saulx, écuyer, seigneur d'Art sur Thil (Arc-sur-Tille, Côtes d'Or), au duc de Lorraine, pour ce qu'il possède en haute moyenne et basse justices de Lixières indivis avec les sieurs de Landres et Bassompierre avec ce qu'il a à Belleville et dépendances. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, -860, N°10).

[11].- 1537 (27 mars – 4 février). Copie du vidimus des lettres d'Antoine, duc susdit, portant d'Antoine de Vassy, au nom de Christophe d'Orjault, écuyer, sieur de Coussy et Claude de Gournay, sa femme, a fait leur reprise, foi et hommages pour la maison forte de Louvigny et les trois quarts du ban de Basin à lui donné en récompense de services, par ledit duc, à rachat de 200 francs. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°11).

[12].- 1543 (22 août – 3 janvier). Lettres d'ascensement, fait au nom dudit duc, de Jean d'Urre, chevalier, seigneur de Teyssières (Drôme) et sieur de Sarrebruck, seigneur de la mairie de Deuville à Pierron Davee dit le menestraudel vigne et Marguerite, sa femme, du four banal place d'icelui et dépendances, sis à Montauville, pour y construire une maison, moyennant 30 gros de rente par an. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°12).

[13].- .1543 (13 janvier). Lettres de contra bout de Pierron Dausse de Menestraudel vigne et Marguerite, sa femme, qui reconnaissent que le duc de Lorraine et les seigneurs de Deuville leurs ont accensé la place et four banal et dépendances sis à Montauville pour y bâtir une maison en payant 30 gros de cens annuel pour quoi ils ont affectés ladite maison et leurs héritages de Maidières. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°13).

[14].- .1543 (22 août). Lettres par lesquelles Jean D'Urre, chevalier, seigneur de Teyssières, Claude et Jean de Travaulx, écuyer et consorts et ledit duc ont ascensé aux habitants et communauté de Montauville le pouvoir de construire en leurs maisons un four moyennant 10 blancs par an sur chaque conduit. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°14).

[15].- 1544 (30 janvier). Lettres de Contra bout de Jean Dumai, à cause d'accensement à lui fait

par les gens des Comptes du duc d'une petit saulcy dit le saulcy Darrey contenant 4 fauchées de prés moyennant 8 gros de cens annuel à la ruelle de Pont-à-Mousson pour quoi il a affecté un pré a lui appartenant. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°15).

[16].- 1544 (22 mai). Vidimus des lettres d'accensement fait par les gens des Comptes de Bar, à Jean Maillette, de 16 arpents de bois, au ban des Mesnils, pour mettre en nature de prés, moyennant 3 gros par arpent et 10 francs par arpent pour la fouille. T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°16).

[17].- 1544 (30 janvier). Vidimus de lettre des gens des comptes de Bar par laquelle ils auraient ascensé audit Jean Maillette un petit saulcy d'environ quatre fauchées, moyennant 6 gros par fauchée, lequel saulcy ils ont laissé à Jean Dumai et à sa femme, moyennant 8 gros de cens annuel. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°17).

[18].- 1543 (18 octobre) – 1544 (20 Décembre). Vidimus des lettres d'Antoine, duc de Lorraine, par lesquelles il constitue en rente annuelle à Chardin Serrières, 30 écus sol payables sur les recettes de Pont-à-Mousson et Mandres aux 4 tours, à rachat de 600 écus d'or sol. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°18).

[19].- 1548 (4 janvier). Vente faite par Jean Aubrion, Gérard Penaudel, et Demange La Hière, prêtres, à Adam de Palain, seigneur dudit lieu et de Warize, du tiers de gros et menus dîmes d'Atton, moyennant 103 écus sol, la même somme remployée du consentement des religieuses clarisses de Pont-à-Mousson à défricher leur métairie de Saint-Gibrin-en-Woivre. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°19).

[20].- 1571 (9 octobre). Vente faite par Nicolas de Remy, écuyer, à Philippe de Nefves, dit Pillart, écuyer, seigneur de Sorcy et Reine de Bubange, sa femme, de 14 quartes et demie de blé et 14 quartes et demie d'avoine, sur la ruelle de Pont-à-Mousson, moyennant 1000 francs barrois. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°20).

[21].- 1562 (25 mai) Copie, non signée, des lettres de reprises et dénombrement de Philippe de Roucelz, écuyer, seigneur de Varnéville, au nom de Catherine de Chahanay, veuve de Jacques de Gournay, seigneur de Bassoncourt, au duc de Lorraine, pour tout ce qui est obvenu aux enfants de ladite Chahanay, sis aux duchés de Lorraine et de Bar. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°21, en déficit).

[22].- 1567 (26 mars) Lettres de contra bout de Gérard Galerne à cause d'accensement, à lui fait par ledit duc, d'une maisonnette, sise à Pont-à-Mousson, joignant la tour Mandeguerre en payant annuellement trois blancs pour quoi il a affecté une pièce de vigne de 7 hommées sises au ban de Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°22).

[23].- 1570 (18 janvier). Reversales de Nicolas Robin, marchand, de ce qu'il a plut au duc de Lorraine lui accorder mainlevée de la saisie de la succession de feue Jeanne Robert, femme à René Bautremit acquise audit duc par droit de forfaiture en payant à la recette de Pont-à-Mousson trois francs de rente annuelle. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°23).

[24].- 1571 (21 mars). Reversales et contra bout de Jean Thiestault de ce qu'il a plut audit duc lui

accorder mainlevée de la saisie sur les biens acquis audit duc par droit de forfaiture sis au ban de Pont-à-Mousson, en payant 6 gros de cens annuel pour quoi il a affecté tous lesdits biens. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°24).

[25].- 1570 (16 septembre). Reversales et contra bout de Pieresson Prichault, drapier, à cause de la grâce qu'il a obtenu de la duchesse régnante de Lorraine de posséder les biens patrimoniaux et d'acquêt qu'il avait à Pont-à-Mousson, en payant 2 francs de cens annuel et a affecté lesdits biens pour sûreté dudit paiement. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°25).

[26].- 1571 (23 janvier). Lettres de cautionnement de Christophe Drappier, sous promesse de Nicolas Le Febvre, receveur de la gruerie de l'indemniser envers les gens des Comptes de Bar pour sûreté de la somme de 2000 francs. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°26).

[27].- 1572 (28 janvier) Reversales de Jean Descombles, trésorier général du cardinal de Lorraine et de Marie Maillette, sa femme, à cause de ce qu'il a plut audit duc leur accorder mainlevée de la saisie sur un gagnage sis en la prévôté de Pont-à-Mousson avec ses dépendances acquis audit duc par droit de forfaiture en payant 12 gros par an et ont affecté pour sûreté dudit cens ledit gagnage. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°27).

[28].- 1572 (23 septembre). Reversales de contra bout d'Antoine Serrières de ce qu'il a plut au duc de Lorraine, par son décret, lui accorder mainlevée de posséder les biens à lui obtenus par le décès de ses père et mère, sis en la prévôté de Pont-à-Mousson en payant 12 gros de cens annuel, pour quoi il a affecté moitié d'une maison sise audit Pont, rue des Béquilles. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°28).

[29].- 1572 (7 octobre). Reversales de contre about de Didier Froment et cleric juré aux quatre mairies du Val de Metz et Cuny Martin de ce que le duc de Lorraine par son décret leur a fait mainlevée de la saisie faite sur leurs biens sis aux bans d'Arry et Pont-à-Mousson, acquit audit duc, par droit de forfaiture en payant chacun an six gros de rente annuelle et ont affecté lesdits biens pour sûreté de ladite rente. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°29).

[30].- 1573 (6 juin – 13 novembre). Reversales de Jean de Raucourt, laboureur, demeurant audit lieu, de ce qu'il a plu audit duc lui accorder mainlevée de la saisie faite sur ses héritages acquit dudit duc par droit de forfaiture, en payant trois gros par an de cens. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°30).

[31].- 1575 (19 novembre) – 1574 (21 juillet). Contrat de constitution de rente faite par ledit duc au profit de Louis Des Fours, son gentil homme ordinaire, 6 gros à rachat de 7050 francs. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°31, en déficit).

[32].- 1574 (19 novembre). Reversales et contre about de Didier Richard et Jeanne, sa femme, à cause de ce que ledit duc leur a accordé mainlevée de la saisie par moitié d'une maison et dépendances sises à Pont-à-Mousson avec six hommées de vigne moyennant trois sous carolus de cens annuel, pour quoi ils ont affecté lesdits biens. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°32).

[33].- 1576 (17 février). Reversales de Jean Le Martir, Claudin de Loison et consorts de ce que le duc de Lorraine a donné à mainlevée sises à Pont-à-Mousson acquises audit duc par forfaiture, en

payant 6 gros de cens et ont affecté pour ledit cens lesdites deux maisons. T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°33).

[34].- 1575 (21 février). Reversales de Blaise Pierreson, à cause de mainlevée de la saisie faite sur une petite maison sise à Pont-à-Mousson avec 7 hommées de vigne et un petit jardin qui appartenait à Jean de Clinchamp et à Alix, sa femme, acquis audit duc par forfaiture en payant 6 gros de rente annuelle qu'ils ont hypothéqué sur les dits biens. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°34).

[35].- 1606 (19 janvier). Reversales d'Antoine Perchette et Marthe Maillet, sa femme, à cause de mainlevée faite par ledit duc de la saisie faite sur les biens échus à ladite Maillet par le décès de Jean Maillet, son père acquis audit duc par forfaiture, moyennant 6 gros de cens annuel qu'ils ont hypothéqués sur lesdits biens. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°35).

[36].- 1578 (5 septembre). Reversales de Michel Bonnet, écuyer, auditeur des Comptes de Lorraine, à cause de l'acquisition faite sur feu Laurent Magnien, gouverneur des salins de Rosières et Renée Beaufort, sa femme, de 500 francs 6 gros constitués en rente à Louis Des Fours, par ledit duc. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°36).

[37].- 1578 (6 Décembre) – 1577 (22 Décembre.). Reversales de Mangin Creusel, veuve de Christophe Criquegnon, à cause de mainlevée de la saisie faite sur tous les biens à elle obtenus sis à Gezoncourt acquis audit duc par droit de forfaiture, en payant annuellement deux gros, qu'elle a hypothéqué sur lesdits biens. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°37).

[38].- 1578 (13 Décembre) – 1577 (19 mars). Reversales d'Andreu, cleric juré et maieur de Dieulouard à cause de mainlevée de la saisie faite sur ses biens sis à Pont-à-Mousson et Blénod, acquis audit duc par forfaiture, moyennant trois gros de rente annuelle. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°38).

[39].- 1579 (1^{er} août). Reversales à cause des lettres patentes de Charles, duc de Lorraine, qui constitue au profit de Pont-à-Mousson 1050 francs de rente sur la recette de Pont-à-Mousson, à cause de 1500 francs reçu de pierre du Chastelet, évêque de Toul, laquelle somme il avait légué pour 8 écoliers boursiers en l'université dudit Pont. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°39).

[40].-1580 (4 février). Reversales de Philippe de Nefves, écuyer, prévôt de Pont-à-Mousson, à cause d'ascensement à lui fait et à ses hoirs, par le duc de Lorraine, d'une place en haies et buissons, contenant un jour, sise à Atton (Eston) pour l'essarter, moyennant 4 gros de cens par an, qu'il hypothèque sur 5 fauchées de prés sises audit lieu d'Atton. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°40).

[41].- 1581 (dernier septembre) Reversales de Nicolas Mathieu, libraire, à cause de la permission obtenue du dit duc, de percer la muraille derrière une petite maison qu'il a sur le pont, joignant la tour Héraudel pour y faire une galerie, moyennant 8 gros de cens annuel, au par delà de trois autres qu'il doit, qu'il a affecté sur la même maison. (T. C. Pont-domaine 1,

[42].- 1580 (9 septembre) et 1582 (17 janvier). Reversales de Jean Chemot, apothicaire, à cause d'une place que ledit duc lui a accordée pour bâtir sur le premier arche de pierre du pont, près

l'église Sainte-Croix, 2 gros de cens annuel qu'il a affecté sur ladite maison. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, n°42).

[43].- 1582 (20 avril). Arpentage des bois de Puvenelle, par ordre des gens des Comptes de Bar, fait par Jean de Mussey contenant 3628 arpents 43 verges, à cent verges par chacun arpent. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, n°43).

[44].- 1582 (17 novembre). Reversales de Claudine Bietrix, Françoise, sa femme, Didier Person et consorts à cause de mainlevée de la saisie faite des biens immeubles de feu Catherine, sis en la prévôté de Pont-à-Mousson acquis au duc de Lorraine, par forfaiture, moyennant 6 gros de rente annuelle, qu'ils ont affecté sur lesdits biens. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, n°44).

[45].- 1582 (12 janvier - 28 décembre). Reversales de Pierrot Le Chon et Jeanne, sa femme, à cause de mainlevée de la saisie faite sur les bois obtenus à ladite Jeanne, sis à Blénod et bans joignants, moyennant 6 gros de rente annuelle, qu'ils ont affecté sur lesdits biens. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, n°45).

[46].- 1587 (9 février). Jean Pacot, meunier, donne ses reversales à cause de la permission, qu'il avait obtenue de construire, des gens des Comptes de Bar, une « esmoulerie » sous le moulin Bas devant Maidières, moyennant 4 francs de rente annuelle, qu'il a affecté sur ladite « esmoulerie ». (T. C. Pont domaine 1, n°46 et AD MM, B-861, n°46).

[47].- 1585 (23 avril). Reversales de Henry Henriquel et Fremiette, sa femme, à cause de mainlevée de la saisie faite sur une maison sise à Pont-à-Mousson, rue Pierre Hardie, acquise audit duc par forfaiture, moyennant deux gros de rente annuelle. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°47).

[48].- 1587 (19 avril). Lettre de vidimus portant faculté de rachat à Nicolas Le Febvre, contrôleur en la gruerie de Pont-à-Mousson et Claude Braconier, sa femme, pour lesquelles ils déclarent qu'ils ont eu par échange fait avec Nicolas Nourroi, écuyer, sieur de Xonville, 50 francs barrois de rente annuelle sur la recette de Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°48).

[49].- 1587 (26 mai). Reversales de Luc Pusse, libraire, Françoise, sa femme et consorts, de ce qu'il a plu audit duc leur donner mainlevée de la saisie faite sur les héritages à eux obtenus sis à Pont-à-Mousson et ban même lieu, en payant trois gros de cens annuel. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°49).

[50].- 1587 (13 juin). Reversales d'Antoine Grislot, au nom de Bastien Pillard, à cause de mainlevée de la saisie faite sur ce qu'il avait à Pont-à-Mousson et à Essey (Essey-et-Maizerais), en payant 6 gros de rente annuelle. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°50).

[51].- 1587 (13 juin). Reversales de Vincent Gosminy et Mariette, sa femme, à cause de mainlevée de la saisie faite sur les biens de la dite femme, sis à Rosières-en-Haye, moyennant 6 gros de cens annuel qu'ils ont affecté sur lesdits biens. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°51).

[52].- 1588 (9 et 28 mars). Reversales, d'Anthoine d'Arquille, sieur de la Mothe et de Morey, de la cession, à lui faite par le duc Charles, de tous et un chacun des sujets de retenue qui appartenaient audit duc, tant pour le présent que pour l'avenir, en village de Morey, ban de Sainte-Marie, en

échange de quoi, ledit sieur de la Mothe, a cédé audit duc les sujets de retenue qui appartenaient audit sieur de la Mothe, en la ville et villages de la prévôté du Pont-à-Mousson et qui lui appartenaient à Belleau et Lixières, et consent en outre que ses dits sujets ou tous autres qui par la suite pourraient sortir de sa seigneurie de Morey pour aller demeurer à la dite ville du Pont, on villages de la prévôté dudit Pont, soient sujets dudit duc, en tous droits de haute, moyenne et basse justices et en toute hauteur ? de juridictions. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°52/1)

- ✓ 1587 (pénultième décembre). ensuite desquelles lettres reversales est la teneur de lettres dudit duc qui accorde audit d'Arquille ladite cession de Morey. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°52/2)
- ✓ 1588 (25 mars). Avec lesquelles lettres est attachée une autre lettre par laquelle le même Anthoine d'Arquille reconnaît qu'ayant omis dans lesdites lettres d'échanges précédent de renoncer généralement au droit de retenue qu'il avait et pourrait avoir à cause de sa seigneurie de Morey en et partout les pays du duc de Lorraine, pour obvier aux difficultés qui en pourraient y après avoir, il cède derechef qu'il a et transporte au duc tout ledit droit de retenue qu'il a et pourrait avoir à cause de sa dite seigneurie de Morey es villes et villages de la prévôté dudit Pont, auquel droit de retenue soit en particulier ou en général ledit sieur de la Mothe a renoncé et renonce pour toujours. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°52/3).
- ✓ 1359 (dimanche, après fête Saint-Grégoire, en mars). On y a joint la vente faite par Ancillon du Pont a Mousson, fils de Pierre Broquart dudit Pont, chevalier, à Henri dit Martels, varlet de Jean Euploïdie, citain de Metz, du moulin de Morey à la fosse dudit moulin avec toutes les appartenances et dépendances, moyennant six vingt florins de Florence d'or. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°52/4).
- ✓ 1359 (fête Saint-Benoît, en mars). Ensuite de quoi, une obligation dudit Henri dit Marsalt de CC livres de messins qu'il reconnaît devoir à l'abbé de Saint-Symphorien hors de murs de Metz, pour laquelle somme le dit Henri lui engage ledit moulin de Morey. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°52/5).

[53].- 1587 (22 Décembre). Reversales de René de La Ruelle, conseiller auditeur des Comptes de Lorraine, à cause de la terre et seigneurie d'Andillier (Andilly, cant. Domèvre) que le duc de Lorraine lui a engagé, à rachat de 6.000 francs. (AD MM, B-860, N°53).

[54].- 1587 (25 janvier) – 1588 (25 janvier). Reversales de Jean Ancillon, écuyer, comme ayant acquis sur Antoine Caillot et Michel Giroux, le quart de la succession à lui obvenue et à cause de mainlevée de la saisie, il doit en reconnaissance trois gros de cens annuel qu'il a affecté sur lesdits biens. (AD MM, B-860, N°54).

[55].- 1588 (9 février). Reversales de Henry Dodot, contrôleur de la recette de Pont-à-Mousson, à cause d'accensement à lui fait par les gens des Comptes à Bar, d'une hommée de terre derrière sa maison sise à Gizonville, moyennant 2 gros ce cens annuel. (AD MM, B-860, N°55).

[56].- 1588 (18 août). Lettres par lesquelles Charles, duc de Lorraine, a échangé avec les abbé et couvent Saint-Epvre de Toul, une rente annuelle de 100 francs sur la recette de Pont-à-Mousson, à rachat de 2000 francs contre le moulin que lesdits abbés avaient à Blénod. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°56).

[57].- 1589 (21 mars). Reversales de Nicolas Guillaume, à cause de la permission qu'il a obtenu,

du duc de Lorraine, de vendre ou posséder moitié d'une maison sise à Pont-à-Mousson, rue des Huiliers et un jour de vigne à Jezainville, moyennant un cens annuel de 12 gros qu'il a affecté sur lesdits biens. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°57).

[58].- 1589, (17 juin - 19 mai) Reversales de Cuny Lyon et consorts à cause de mainlevée de la saisie faite sur les biens de Mansuy Lyon, leur frère, promettent payer audit duc un gros de rente annuelle qu'ils ont affecté sur cinq hommées de vignes sises à Maidières. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°58).

[59].- 1589 (3 juin) Reversales de Jean des Granges, vigneron, à cause de permission qu'il a obtenu dudit duc de jouir du quart de la succession de Claudon, veuve à Martin Licd de Vel acquise par forfaiture audit duc et pour payer trois gros de rente annuelle qu'il a hypothéqué sur une maison sise à Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°59).

[60].- 1591 (8 et 16 novembre). Reversales de Mengeotte, femme à Jean Gaspard à cause de mainlevée de la saisie faite sur les biens de Didier Barson a elle obtenu, à cause de son décès, promet payer trois francs de rente annuelle affecté sur une maison de ladite succession sise à Pont-à-Mousson, rue Arnoul Grangette. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-860, N°60)

[61].- 1591 (14 janvier). Reversales de Jean Xanot, apothicaire, à cause de la permission de jouir d'une pièce de terre de 14 à 16 jours, sise ban du Pont, lieudit Colroi, moyennant 3 gros de cens annuel. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°61).

[62].- 1589 (14 septembre) – 1592 (30 décembre). Reversales de Didier Nicolas, qui déclare que ledit duc a vendu à Jean de Bettainvillers, capitaine de Briey et à ses hoirs, les grains, deniers, cire, chapons, poules et œufs du domaine de Pont-à-Mousson, moyennant 20.167 francs 10 gros 8 deniers pour huit ans, que ledit Bettainvillers lui a transporté pour pareille somme et promet satisfaction ledit duc suivant ladite vente. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°62).

[63].- 1594 (23 janvier) Reversales de Parisot Lyon, de ce qu'il a plut au duc de Lorraine lui accorder mainlevée des biens obtenus à Mengin, sa femme et doivent payer en reconnaissance 4 gros de cens annuel. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°63).

[64].- 1596 (Pénultième novembre). Reversales de Nicolas de Gennes, seigneur de Phlin, à cause de mainlevée de la saisie faite sur les biens de feu Claude de Travault, écuyer, seigneur de Dalle et Gezoncourt acquis audit duc par forfaiture, promet payer en reconnaissance 12 gros de cens annuel. (AD MM, B-861, N°64).

[65].- 1594 (26 septembre). Dénombrement au duc de Lorraine, par Nicolas de Gennes, écuyer, seigneur de Phlin et de Châtel, du tiers d'un gagnage à Avrainville et du tiers d'un autre gagnage à Saint-Baussant, et sa réception en la chambre des Comptes à Bar le 10 octobre 1594. Son sceau [DR 3986]. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B.861, n°65).

[66].- 1595 (en mars et 15 septembre). Copie collationnée d'un édit de Charles, duc de Lorraine, portant règlement pour la fabrique de toutes sortes de draps, serges, "estampilles", les sceaux qui y doivent être et la lettre alphabétique de la ville. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°66).

[67].- 1596, 1597 (20 et 21 janvier) – 1601 (17 décembre). Reversales d'Abraham Mathieu, François Gaillard et autres syndics et gouverneurs de Pont-à-Mousson, à cause de l'exemption du péage sur le pont à charge d'entretenir le pavé du pont de pierres dudit lieu, ce qu'ils ont promis exécuter. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°67).

[68].- 1597 (12 juillet) Lettres par lesquelles Thibault Jean, Claudin Renardet, François Brasiel vendent au duc de Lorraine une place mesure sises à Belleville, moyennant 20 francs. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°68).

[68 bis].- 1608 (15 mai). Reversales des laboureurs de Blénod qui par lesquelles ledit duc a fixé les droits d'assises, sur lesdits laboureurs, à deux bichets de bled et autant d'avoine pour 4 chevaux, à quoi ils se sont obligés. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B6861, N°68 bis).

[69].-1608 (27 octobre). Reversales de Louis de Guise, baron d'Ancerville, seigneur de l'Avant-garde, à cause de donation que ledit duc lui a fait et à ses hoirs de la terre et seigneurie de Rosières-en-Haye, à rachat de 30.000 francs. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°69).

[70].- 1609 (14 janvier). Reversales de Balthazar Regnault, receveur de Pont-à-Mousson et de Henry Dodot, contrôleur audit lieu, à cause d'accensement à eux fait par les gens des Comptes de Bar, de 4 arpents de haies sises au ban des Mesnils, moyennant 3 gros de cens annuel. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°70).

[71].-1609.(22 janvier). Nicolas Collin donne ses reversales pour la permission qu'il avait obtenue de construire, à ses frais, sur le ruisseau de Maidières, une émoulerie pour toutes sortes d'armes, et promet payer un cens annuel de 4 francs (T. C. Pont domaine 1, n°71 et AD MM ; B-861, n°71).

[72].- 1609 (10 novembre). Reversales de Charles Le Pois, écuyer, doyen et professeur en la faculté de médecine de Pont-à-Mousson, seigneur de Champey et Vittonville, à cause d'échange, fait par ledit duc, de 20 arpents de reste d'un saulcy sis à Vittonville contre 13 fauchées de prés et un quart au ban de Nancy, qu'il a cédé audit duc. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°

[73].- 1610 (3 avril). Reversales de Charles Le Pois, à cause des lettres patentes dudit duc par lesquelles il a cédé audit Le Pois la haute justice de Champey pour être unie ? es moyenne, basse qu'il a acquis audit duc moyennant 300 francs de rente sur la recette de Dieuze, à rachat de 500 francs. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°

[73bis].- 1611 (8 mars). Reversales de Daniel Le Goulon, bourgeois de Metz, à cause de permission de jouir d'un gagnage sis au ban de Corny en payant annuellement un franc. T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°73 bis).

[74].- 1612 (11 novembre). Placet à Henry, duc de Lorraine, par le sieur Henry de Gournay avec décret qui confirme la donation faite en faveur de mariage dudit Gournay et Louise d'Apremont, sa femme, des terres et seigneuries de Marcheville. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°74).

[75].- 1516 (4 mars) – 1625 (10 janvier). Dénombrement de Jean de Cherisey, seigneur dudit lieu, audit duc, pour moitié de la terre de Cherisey et du ban Saint Pierre, desquels il a fait ses reprises. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°75).

[76].- 1513 (9 février) Promesse des habitants des Mesnils près Pont-à-Mousson, de payer annuellement au dit duc / _____ / par arpent d'un canton au bois contenant 56 arpents pour les mettre en nature de prés. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°76).

[77].- 1615 (19 janvier). Vidimus, des lettres patentes de Henry, duc de Lorraine, portant statuts et règlement par les maîtres et compagnons tisserands de Pont-à-Mousson, avec faculté d'ériger une confrérie en l'église paroissiale de Saint-Jean, sous l'invocation de Sainte-Lucie (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°77).

[78].- 1615 (14 novembre). Reversales des maîtres et compagnons drapiers de Pont-à-Mousson, à cause des Lettres patentes dudit duc portant statut et règlement pour leur messier avec faculté de fouler leurs draps aux foulons banaux dudit lieu. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°78).

[79].- 1615 (22 novembre). Lettres patentes de Henry, duc de Lorraine, par lesquelles il a confirmé échange fait par le sieur de Cherisey avec le chapitre de la cathédrale de Metz, de 4 arpents de bois au bois de la bergerie contre 4 arpents de bois en la cour ? contrée de la cens de place cédée audit duc. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°79).

[80].- 1615 (9 mai). Dénombrement de Françoise Rennel, veuve de Jean Mauljean, seigneur d'Euvezin et de Bouillonville, de plusieurs près aux bans de Pont-à-Mousson, Blénod et **Atton**. Sceau de Charles Bournon, conseiller d'Etat.

1616 (12 mars). Et la réception du même duc à la chambre des Comptes à Bar. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B.861, n°80).

[81].- 1597 (21 janvier). – 1615 (8 septembre). Reversales des habitants et communauté de Pont-à-Mousson audit duc, à cause de l'exemption de péage du pont pour passages de leurs rentes et grains, foins, vins, bois et autres choses à charge d'entretenir le pavé du même pont, ce qu'ils ont promis. T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°81).

[82].- 1619 (3 janvier) – 1618 (16 Décembre). Reversales des habitants de Minorville Saint-Gengoulf, à cause de permission a lui accordée par ledit duc de faire des fours en leurs maisons pour cuire leurs pains les exemptant de la Banalité, moyennant 100 francs de rente annuelle audit duc et 50 francs de rente au chapitre de Saint-Gengoulf qu'ils promettent payer. T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°82).

[83].- 1619 (26 novembre). Minute du traité fait par Claude Xaubourel, écuyer, auditeur des comptes de Lorraine et autres gens des comptes de Bar, avec les maîtres pâtisseries de Pont-à-Mousson pour la faculté d'avoir en leurs maisons pour y cuire leurs pâtes, lesquels ont promis payer chacun 3 francs par an audit duc. (T. C. Pont-domaine 1, En déficit).

[84].- 1620 (2 mai). Reversales de Jean Vezelise, meunier à Dieulouard et Marie, sa femme, à cause de la permission qu'ils ont obtenu dudit duc de jouir des biens pendant 9 ans suivant le bail qu'ils ont du moulin de Dieulouard, en payant annuellement 1 franc audit duc au par delà du canon. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°84).

[85].- 1621 (21 avril). Reversales de Laurent Estienne, substitut du procureur général du Barrois

de ce qu'il a plut audit duc en récompense de ses services affranchir du droit de terrage le 1/3 d'un gagnage consistant en six vingt jours de terre sis au ban de Pont-à-Mousson et villages voisins, à charge de fournir déclaration desdites terres. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°85).

[86].- 1621 (21 avril). Ascensement fait par les officiers de Pont-à-Mousson suivant le mandement des gens des Comptes de Bar à Pierre Marchesin, Antoinette, sa femme, et à leurs hoirs d'une place derrière leur maison sise sur le grand pont de pierres dudit lieu, pour y construire une galerie et autres bâtiments à charge de payer annuellement audit duc 10 gros. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°86).

[87].- 1623 (3 mai). Reversales des habitants de Pont-à-Mousson de ce que ledit duc a approuvé et confirmé des ascensements, essarts et changements qu'ils ont fait des terres autour des murailles de la dite ville dudit Pont et promettent leur payer 3 gros de cens perpétuel. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°87).

[88].- 1622 (30 et der décembre). Reversales du capitaine Mauljean, seigneur voué de Dieulouard, au nom de noble Jean Milet, avocat et Anne Mauljean, sa femme, à cause de ce qu'il a plut audit duc, permettre de jouir des biens obtenus de ladite Anne Maujean, par le décès de ses père et mère pendant 6 ans, moyennant 4 francs de cens annuel audit duc. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°88).

[89].- 1626 (13 mai). Copie d'un jugement rendu par Nicolas Camus, conseiller dudit duc, entre le substitut de procureur général, demandeur, et le sieur de Hannoncelles, défendeur, par lequel ledit défendeur est condamné de payer le gerbage des terres qu'il possède à Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°89).

[90].- 1624 (28 octobre) – 1589 (4 août). Reversales du sieur Eustache Rodder, seigneur de Flavocourt (Oise, cant. de Coudray-Sait-Germar), de ce qu'il a plut audit duc exempter et affranchir, un gagnage qu'il a à Catenove consistant en 200 jours de terre avec défenses au fermier de ne l'inquiéter pour le droit de gerbage. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°90).

[91].- 1626 (25 août). Procès-verbal pour les officiers de Pont-à-Mousson en vertu d'un mandement des gens des Comptes de Bar, de reconnaître avec Nicolas Magnien, écuyer, seigneur de Lesse et Craincourt, toutes les pièces justificatives de dénombrement des fiefs qu'il possède au marquisat du Pont et de les vérifier. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°91).

[92].- 1628 (28 novembre). Reversales de Colignon Richard, seigneur de Jouy sous les Costes, à cause de la vente a lui faite par le duc de Lorraine à faculté de rachat au Montin dit la Lobe avec ses foires et dépendances sis au ban d'Arry avec la rente en deniers et autres choses, moyennant 2000 francs. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°92).

[93].- 1628 (28 juin). Reversales de François Halotte, juré en la justice de Pont-à-Mousson et Tourtaine, sa femme, à cause d'ascensement à eux fait par les officiers dudit lieu et en vertu du mandement des gens des Comptes d'une pièce de terre dague sise au ban du Pont sur la chemin d'Eston, moyennant 3 francs de cens annuel. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°93).

[94].- 1627 (25 octobre). Le duc Charles IV vend, sous la faculté de rachat, à Charles de

Gombervaux, capitaine et gouverneurs des salines de Château-Salins et à ses hoirs, le revenu des ban et finage de Vittonville, avec les droits de haute justice en dépendant, pour la somme de 4.000 francs. Cette terre fut rachetée en 1662 et réunie au domaine. (T C Pont-domaine 1, AD MM, B-861, n°94/1)

- ✓ 1628 (24 août). On y a joint une copie collationnée du procès-verbal du sieur Marlorat, auditeur des Comptes de Bar, portant qu'il a mis en possession Charles de Gombervaux, gouverneur des salines de Château-Salins, des donations et seigneurie de Vittonville. (T C Pont-domaine 1, AD MM, B-861, n°94/2).
- ✓ 1661 (dernier août) Copie collationnée contenant la réunion au domaine des villages de Vittonville, Jezainville et Blénod. (T C Pont-domaine 1, AD MM, B-861, n°94/3).
- ✓ 1662 (3 février). Et une requête aux gens des Comptes de Bar par Jean de Gombervaux, seigneur de Vittonville, aux fins de jouir de ladite seigneurie jusqu'au parfait remboursement de 4000 francs pour lesquelles ladite terre avait été engagée à ses auteurs. (T.C. Pont domaine1, AD MM, B-861, n°94 /4).

[95].- 1629 (26 janvier). Reprises de Jacob Mauljean, conseiller à Pont-à-Mousson, au nom de Jean Millet, procureur général du comté de Verdun, de ce qu'il a plut au duc proroger durant 3 ans à Anne Mauljean, sa femme, la faculté de posséder les biens qui lui sont obtenus par le décès des père et mère, moyennant 4 francs de cens audit duc. (T C Pont-domaine 1, n° 95 ; AD MM, B-861, n°95).

[96].- 1629 (6 juin). Reversales des maître échevin et sept jurés de Pont-à-Mousson, à cause des lettres patentes, dudit duc de Lorraine, qui confirme et leur continue la jouissance du quart des profits et émoluments de la ferme du tabellionage dudit lieu à charge de contribuer aux frais d'un arche. (T C Pont-domaine 1, n° 96 ; AD MM, B-861, n°96).

[97].- 1630 (1^{er} février). Reversales de Toussaint Morhain, Christophe Féquignon et au nom des laboureurs d'Atton de ce que le duc de Lorraine leurs avait promis d'atteler tel nombre de chevaux qu'ils voudront à leurs charrues en payant une quarte, moitié froment, moitié avoine, par charrue. (T C Pont-domaine 1, n° 97 ; AD MM, B-861, n°97).

[98].- 1630 (1 février). Reversales de Jean de Vezelize, fermier du moulin de Dieulouard, à cause de permission que ledit duc lui a accordé et à sa femme, de continuer leur résidence à Dieulouard jusqu'à l'expiration du 9 janvier du bail du moulin de même lieu en payant 2 francs a sa recette annuellement. (T C Pont-domaine 1, n° 98 ; AD MM, B-861, n°98).

[99].- 1630 (20 février). Reversales de Jacques Mathiot, meunier au moulin d'Avrainville, de ce qu'il a plut au même duc lui permettre d'acheter du sieur Des armoises de Hannoncelles 35 à 36 jours, tant terres que prés, sises à Avrainville en payant 18 gros de cens annuel qu'il a affecté sur une pièce de terre arable sise au même lieu. (T C Pont-domaine 1, n° 99 ; AD MM, B-861, n°99).

[100].- 1630 (24 mai). Reversales de Jean Lardenay et Ysage Guerlange, citain de Metz, de ce qu'il a plut au duc de Lorraine leur promettre en payant annuellement savoir par ledit Lardenay 6 gros et par ledit Guerlange 14 gros qu'ils ont hypothéqué sur lesdits biens. (T C Pont-domaine 1, n° 100 ; AD MM, B-861, n°100).

[101].- 1631 (1 août). Décret du conseil des gens des Comptes de Bar sur la requête de Sevais

Lairuel, abbé de Ste Marie de Pont-à-Mousson qui ordonne au sieur Richard, prévôt, gruyer dudit Pont de procéder à la reconnaissance des héritages du gagnage énoncé en ladite requête et en dresser une déclaration spécifique. (T C Pont-domaine 1, n° 101 ; AD MM, B-861, n°101).

[102].-1631 (14 juillet). Reversales de Laurent Estienne, substitut du procureur général du Barrois de ce qu'il a plut audit duc lui céder ses droits on une cave sise sous l'église collégiale Sainte Croix en payant 4 livres de cens annuel aux chanoinesses, chapitre de la même église à volonté dudit duc. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°102/1).

- ✓ 1631 (24 avril). Joint un extrait de compte de recette du domaine de Pont-à-Mousson, sur lequel appert du paiement desdites 4 livres de cire audit chapitre Sainte Croix. (T C Pont-domaine 1, n° 102 ; AD MM, B-861, n°102/2).

[103].- 1631 (7 décembre). Reversales de Lignon Richard, seigneur de Jouy sous les Costes, de ce que le même duc lui a vendu, a rachat, la haute justice de Maidières et Montauville et dépendances, moyennant 32.000 francs. (T C Pont-domaine 1, n° 103 ; AD MM, B-861, n°103/1).

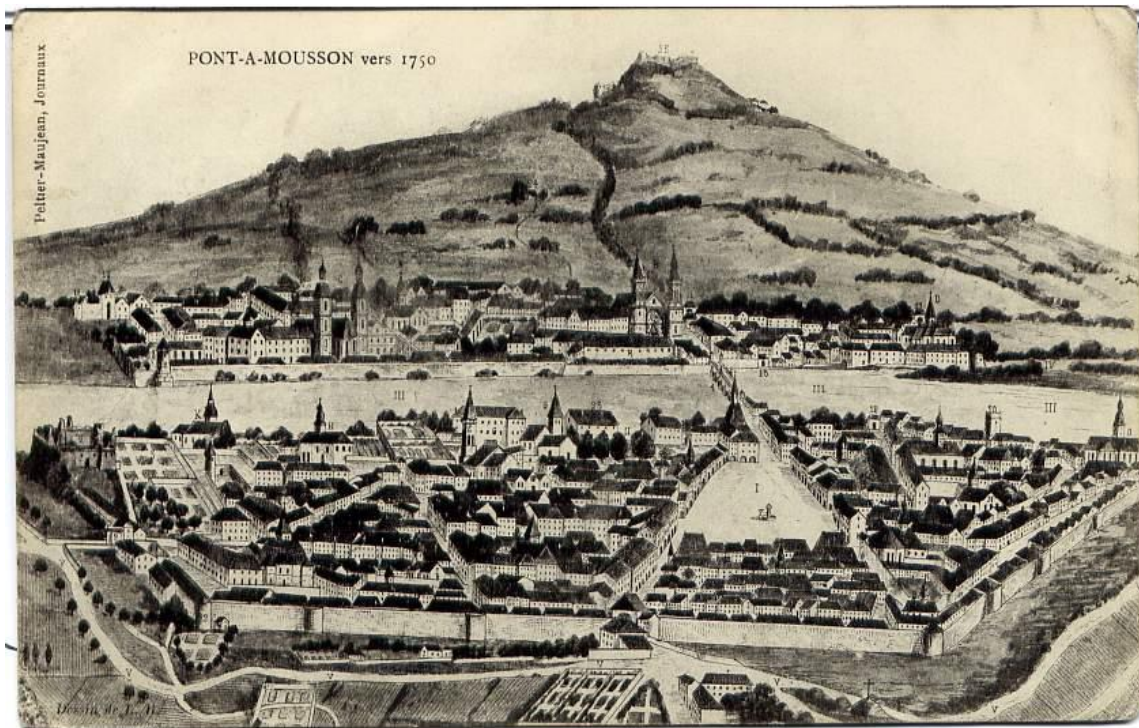
- ✓ 1631 (6 septembre). Joint une lettre missive de Charles, duc de Lorraine, aux gens des Comptes de Bar portant jussion d'entérinement ladite vente qu'il a faite de certaines quantités de grains sur les moulins de Pont-à-Mousson et sur ses rentes à Maidières et Montauville. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°103/2).

[104 et dernier N°]³.- 1640 (17 avril). Reprises de Frémy Vincent et Jeanne, sa femme, de ce que le duc de Lorraine leur a accensé à perpétuité la moitié d'une maison sise à Pont-à-Mousson à la descente du pont, moyennant 10 francs de cens annuel. (T. C. Pont-domaine 1, AD MM, B-861, N°104/1).

- ✓ 1639 (12 mai) Avec décret au bas d'une requête présentée au sieur de Villarceau, intendant de Lorraine et Barrois portant mandement aux officiers des gens des Comptes de procéder à l'entérinement desdites lettres, nonobstant la surannation. (T C Pont-domaine 1, AD MM, B-861, n°104/2).

fin cahier3 -

³ D'après M. Lepage, cette layette *Pont-Domaine 1* (B-860 et B-861) contient 83 pièces parchemin, 13 pièces papier et 56 sceaux. Les dates extrêmes sont 1500-1661. Les pièces numéros 1, 5, 31, 77, et 78 ont été enlevées pour gourgousses.



(PONT-A-MOUSSON, vers 1750, Peltier-Maujean, journaux)

Layette Pont-domaine 2,

(Lancelot : registre B-461, folio 64

B-862

[1].- 1243 (mars). *Lettres de Thibault, comte de Bar portant que de son consentement Warniers, châtelain de Moncons (Mousson), a échangé une pêcherie à Pompaing (Pompey), contre une nef grand que Cuenes de Nancy y avait de la valeur de 50 sols provenisiens (monnaie de Provins) de consentement de Thierry de Morville (Original parchemin, scellé sur double , T. C. Pont domaine 2, n°1, AD MM, B-862, n°1)

[2].- 1238 (le mercredi devant la fleurie Pâques). Lettres du doyen de l'église de Metz par lesquelles Henry comte de Bar leur a quitté la charrée de vin de la montagne de Millery qui se levait tous les ans, moyennant 4 livres de fors. (Original parchemin ; T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°2).

[3].- 1261 (le jour de Pâques fleuries). *Lettres de Jean, sire de la Tour qui se cautionne envers Thibault comte de Bar pour Philippe, élu de Metz, de deux marcs d'argent payable suivant les dites lettres. (Original parchemin, scellé sur double queue, T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°3)

[4].- 1262 (1 août).Lettres des doyen et chapitre de Saint-Gengould de Toul, par lesquelles ils transigent avec Thibault, comte de Bar de façon qu'ils auront moitié des us et profits de la terre et seigneurie de Manonville et s'accompagnent pour les acquisitions fours et moulins au même lieu et s'obligent de payer conjointement deux réseaux froment à l'abbaye Saint-Epvre de Toul le patronage de l'église dudit lieu réservé au chapitre avec les grosses et menues dîmes. (Original parchemin, scellé sdqp, T. C. Pont domaine 2, ADMM, B-862, n°4)

[5].- 1265 (en avril). *Lettres de Guillaume de Trainel, évêque de Metz, qui donne pour caution à Thibault de Florange de 4000 livres messins le comte de Bar, le comte de Salm, de Vaudémont, Jean Britau, chevalier, Renaud de Vy, Renaud de Jeandelaicourt, chevaliers et autres promettant les indemniser. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, n°5).

[6].- 1263 (Juillet). Thiébaud, comte de Bar, donne en fief à Jannin de Ragecourt, son écuyer, et à ses hoirs, en récompenses de ses services, 20 livrées de terre à fors sur les passage et conduit de l'eau à Pont-à-Mousson. (Original parchemin, scellé sur double , T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, n°6)

[7].- 1278 (en mars, samedi après la Saint-Mathieu ?). Vente faite par Fourques de Morey, chevalier à Asselin de Bouconville, bailli de Saint-Mihiel de l'eau et l'herbage qu'il avait entre Dieulouard et Eston (Atton), moyennant 74 livres de messins (monnaie de Metz), à rachat dans cinq ans. (T. C. Pont-domaine 2, ADMM, B-862, n°7, En déficit)

[8].- 1273 (mercredi après la Pentecôte). Mathieu de Tremblecourt vend, à son oncle Mathieu de Noviant, et à ses héritiers, ses fiefs de la Neuve-ville du Pont-à-Mousson, qu'il tient du comte de Bar, et il doit la garde à Mousson (Original parchemin, scellé sur double, T.C. Pont domaine 2, AD MM B.862, n°8).

[9].- 1278 (décembre). Vente par Thierry de Mirevault, son beau-fils, à Asselin de Bouconville, bailli de Saint-Mihiel, de ce qu'il avait à Bertrameix et Piennes moyennant douze-vingt-dix (130) livres de provenisiens fort. Sceau et contre-sceau de Henri de Bellecoste [DR 3108 et DR 3180 bis]. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM B.862, n°9).

[10].- 1297 (en avril). Lettres de. Mahaus, sire de Tremblecourt, et de Béatrix, sa femme, qui reconnaissent que le pré sous Thirey lieudit sous Saint-Piant (ou Saint-Pron) et le bois sis sous Mousson dit « en desors » avec le foin du pressoir du clos doivent retourner au comte de Bar après leur mort et ont cédé audit comte le foin qu'ils avaient à vie à Tremblecourt et Rogéville et appendices (T. C. Pont-domaine 2, AD MM B.862, n°10).

[11].- 1299 (Mercredi devant mi-carême, en mars). Vente faite par Jean d'Espinaux (Epinal), chevalier et Comtesse, sa femme, à Henry, comte de Bar de la moitié d'une nef qu'ils avaient dans l'eau du comte à Pont-à-Mousson, moyennant 40 livres fors. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, n°11)

[12].- 1300 (avril). Regnaudin de Mousson, écuyer, vend à Henri, comte de Bar, le bois qu'il avait sous Mousson, entre l'étang dudit comte et les bois de Sainte-Marie, moyennant 20 livres de fors (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, n°12).

[13].- 1304 (Vendredi après les Octaves de la Magdeleine, en juillet). Lettres de Renaud de Bar, évêque de Metz qui déclare que Pierre de Bar, son frère, sire de Bouconville a acquis d'Ancillon de Florhenges et de Jehanne de Novéant, sa femme, les droits et actions qui pourraient obvier audit Ancillon à cause de sa femme, que Renaud Bertrant et Thirion de Novéant ont racheter moyennant 6000 livres de fors ledit Pierre de Bar doit avoir le moulin de Martincourt et la moitié de celui de Montauville, moyennant quoi ledit Pierre leur a rétrocédé ladite acquisition. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, n°13)

[14].- 1308.(le lendemain de Quasimodo) Vente faite par Reniers Briquans et Mathieu de Vaucouleurs, écuyer, à Iakemin de Tiacourt (Thiaucourt), le bailli de Mousson au nom de comte de Bar de ce qu'ils avaient es ville et finage de Leronville, moyennant 30 livres de bons petits tournois. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, n°14)

[15].- 1317 (le vendredi après la Saint-Jacques et Saint-Philippe). Domangins, dit Marquarans, de Belchamp, clerc, achète, pour sa vie durant, des abbé et couvent de Saint-Epvre de Toul, la maison de Saint-Epvre, sise à Blénod, avec ses dépendances; le duc de Bar lui quitte le cens d'une charrée de foin dont cette terre était chargée et lui permet de prendre l'affouage de sa maison et les pisseaux de ses vignes dans la forêt de Puvenelle (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862 ,n°15).

[16].- 1319 (Samedi devant fête Saint-Clément, en hiver). Lettres par lesquelles Colignon dit de Straubourg, citain de Metz, reconnaît qu'Edouard, comte de Bar, lui a donné et a ses hoirs 20 livrées

de terre à petits tournois sur l'eau de Pont-à-Mousson a rachat de 200 livres qu'il tiendra dudit comte en foi et hommage. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, n°16)

[17].- 1322 (le jour de fête St Pierre et St. Paul). Lettres par lesquelles Pierresson Vilemet dit Froide.... cède au comte de Bar sa moitié entre la..... qu'il a à Breneincourt (Brénécourt, cant. Domèvre) moyennant 14 sols de petits tournois de rente assignés sur une maison sise devant la halle de Pont-à-Mousson. (T.C. Pont domaine II, AD MM, B-862 ,n°17).

[18].- 1323 (30 mai, lundi après le saint sacrement). Henri de Cherisey, chevalier, qui déclare tenir ligement en fief d'Edouard, comte de Bar, la vouerie de Cherisey et tout ce qu'il a à Marville, Bouvron et dépendances. Son sceau [DR 3520];

1323 (avril). on y a joint une copie ancienne en papier des lettres d'Edouard, comte de Bar, qui pour les bons services que Henry de Cherisey, chevalier, lui a faits, lui donne tout ce qu'il a en la ville de Morville-sur-Seille de revenus des fiefs gardes & pour lesquelles choses ainsi données le dit Henry deviendra son homme lige après l'évêque de Metz, e 1323 le lundi fête St marc évangéliste. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B.862, n°18).

[18].- 1323 (le lundi, jour de fête de Saint-Marc, évangéliste). Henri, comte de Bar, pour les bons et loyaux services que lui a faits Henry de Cherisey, et pour ceux qu'il attendait encore, lui donne tout ce qu'il avait en la ville de Morville, au ban, au finage, et au "parochoage" d'icelles en hommes, en femmes, bans, justice, fours, moulins etc. à condition que ledit Henri deviendra son homme lige après la ligée de l'évêque de Metz (T.C. Pont domaine 2, AD MM, B-862, n°18).

[19].- 1323. Edouard, comte de Bar, fait don à Jeanne, femme d'Henri de Port-sur-Seille, écuyer, de tous les fiefs que ce dernier tenait de lui à Morville-sur-Seille, Champey et Ménils-sous-Mousson (Les Ménils), pour les tenir ligement de lui (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, n°19).

[20].-1333 (lundi après les octaves de la Ascension – 1293 dimanche après la Saint-Barnabé) . Vidimus des lettres de Henry, comte de Bar qui donne les fiefs et hommage à Jean dit Karles dit Marsal, chevalier et à ses hoirs 10 livres tournois et encore 10 livres à vie , lesdits 20 livres sur le tonlieu de Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, n°20, En déficit).

[21].-1336 (jeudi après Saint-Mathieu). Vente faite par Jean dessey dit petit Bourgeois et Jeannette, sa femme, au comte de Bar des 20 sols tournois de rente sur le passage du Pont et 9 bichets de tramois ou sur le gerbage dudit lieu moyennant 19 livres de petits tournois. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, n°21, En déficit).

[22].-1337 (mardi après la Saint-Jacques et Saint-Christophe.) Vente faite par Thibaut dit de Ragecourt, cleric chanoine de Saint-Sauveur-de-Metz Henry, comte de Bar de 10 livrées de terre à petits tournois qu'il avait par an sur les issues de Pont-à-Mousson, les deniers des eaux des passages moyennant 60 livres de bons petits tournois vieux. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, n°22, En déficit).

[23].-1337 (lundi après la Saint-Jaques et Saint-Christophe). Vente faite par Regnault de Ragecourt et Marguerite, femme à François de Laitre, audit comte de Bar, de 10 livres de terre à petits tournois sur les dites issues de Pont-à-Mousson, moyennant 70 livres tournois vieux. (AD MM, B-862,

n°23, En déficit).

[24].-1338 (lundi avant la Pentecôte en maj.). Lettres de Henry, comte de Bar, qui donne en fief et hommage lige a Bertignon friens ? chanoine à Saint-Sauveur de Metz sa vie durant et en récompense des services 15 livrées de terre à petits tournois sur les eaux du Pont, d'Arry et sur la châteltenie du même lieu dont il est homme lige. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°24)

[25].- 1338(en mai) -1396 (10 janvier) -. Vidimus des lettres de Henry, comte de Bar, qui donne à Jean Baudoche, de Metz, chevalier en récompense de services et à ses hoirs 30 livrées de petits tournois de rente sur ce qu'il a à Arry et sur les eaux et la châteltenie de Pont-à-Mousson dont il est homme lige. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°25)

[26].-1338 (en mai). Lettres de Henry, comte Bar, qui donne en fief et hommage en récompense de service à Jacquemin Bouquin et à ses hoirs 30 livrées de terre à petits tournois par an sur les eaux de Pont-à-Mousson et sur la châteltenie dudit lieu a rachat de 300 livres./.

1382 (20 août). Joint une lettre sur laquelle Jean Le Gournay et Laurent Le Gournay, Colignon Baudoche et François Marraulx ont vendu à Robert, duc de Bar, lesdites 30 livres de terre moyennant certaine somme qu'ils ont reçu./ . (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°26).

[27].-1339 . Lettres d'Adémars, évêque de Metz, qui déclare avoir reçu 360 livres de petits tournois que Nicolas de Salm, Gérard de Haraucourt, Jean d'Aspremont et Jean de Dieulouard lui devaient./ . (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°27). En déficit.

[28].- 1340 (mardi après l'Ascension). Lettres d'Ademars, évêque de Metz, portant qu'à sa prière, Henry, comte de Bar, s'est cautionné pour lui envers Henry de Blamont, moyennant 1800 livres de petits tournois, payable en deux moitiés, au terme de la fête Magdeleine 1341 et 1342. Dont il promet l'indemniser./ . (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°28).

[29].-1344 (1er août). Lettres annullées par lesquelles les habitants de Severei se mettent sous la garde et protection de Henry, comte de Bar, moyennant certaines redevances, qu'ils promettent payer./ . (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°29).

[30].- 1356, (28 juillet). Lettres de Thibaut, sire de Blamont portant qu'il a donné pour caution à Jehan de Salm, sire de Putelange, Ferry l'aîné , comte de Linange, en exécution du traité fait avec lui et doit rétablir tous les dommages. Il promet indemniser ledit comte de toutes pertes à ce sujet./ . (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°30).

[31].- 1357 (13 avril). Par lettres scellées du sceau de la prévôté et franchise de Mousson, Jean Tailly, prévôt de Mousson, et la plus saine partie des habitants du lieu, déclarent "avec jurement, par serment solennel, les mains touché ad saintes évangiles de Dieu, que par eulz, par lou ville, aidans, bien woillans, adhérens, mal ne damaiges ne venra en roiaulme de France ne ad mambres d'icely, ne ne recetteront ou aideront les ennemis dou roi ne dou roiaume monsignour Phelippe de Navaire, ensoix... seront boins amis, leaulz et favorables en tous cas et en tous fais au roi et au roiaulme de France...." (T.C Pont domaine 2, AD MM, B-862, N31).

[32].- 1359 (25 juin). Lettres par lesquelles le maire et les habitants, par traité du 25 juin, se reconnurent débiteurs, envers Henry de Bar, de 1000 petits florins de Florence "pour solder les

gens d'armes qui les ont servis durant leurs guerre". sous le cautionnement de Louis de Wagny (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, n°32)

[33].- Vidimus (du 26 mars 1360) des Lettres de 1279, en mai, de Thibaut, comte de Bar, portant qu'il ne doit mettre hors de sa main ni ses successeurs les hommes et femmes de corps qu'il a à Jezainville et leurs hoirs soit par échange ou autrement. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N33).

[34 –1365 (24 août) Lettres par lesquelles les maire, échevins et communauté de Pont-à-Mousson déclarent avoir donné pour caution le duc de Bar à Poinsignon Dieu Amy, citain de Metz pour 200 petits florins de Florence par an rachat de 2000 et promettent l'en indemniser./.. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°34).

[35].-1370 (dimanche après fête ste Lucie en décembre). Lettres par lesquelles Jean Mailleuf dit Raingnier déclare devoir à Serre, prévôt du Pont 30 bons petits florins de Florence qu'il a affecté sur 20 quartes et demie bled de wain sur les moulins de Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°35).

[36].- 1376 (en mars). – 1386 (18 mai). Vidimus des lettres de Robert duc de Bar, qui en récompense des services du sieur Serre, son prévôt de Pont-à-Mousson agréé et approuve son compte et lui donne les amandes qu'il pouvait avoir en cours, moyennant 300 livres qu'il a reçu./ (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°36).

[37].- 1380 (22 octobre).Lettres par lesquelles Jean de Gondrecourt consent que les habitants et communauté de Pont-à-Mousson rachètent 36 livres de rente qu'il avait acquis par la fois de cautionnement de Robert de duc de Bar, moyennant 720 livres. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°37).

[38].- 1381 (?) Vidimus des lettres de février 1359 d'Henry de Bar, sire de Pierrefort qui déclare devoir à Thierry seigneur de Lenoncourt, chevalier, 440 petits florins de Florence de bon or pour lesquels il lui a assigné 44 livres de rente sur Pompey, Les Saizerais et Rosières-en-Haye./ (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°38).

[39].- 1382 (1er décembre). Georges, dit Dupont, écuyer, reconnaît qu'à cause du décès de Raoul, son père, il doit à Collignon Baudoche et autres citains de Metz plusieurs gros de cens qu'il ne peut payer, c'est pourquoi il vend à Robert, duc de Bar, 17 muids 6 quartes de blé de rente sur Villers, Rogéville et la ville du Pont, moyennant 400 francs de bon or, laquelle somme il a employée au rachat desdits cens (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, n°39).

[40].- 1382 (en juillet). Lettres par lesquelles Jean Louve, citain et amant de Metz, déclare qu'au moyen de l'assiette que le duc de Bar lui a fait, il se tient payé de 30 livrées de terre qu'il prenait tous les ans sur le ban et passage du Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°40).

[41].- 1394 (29 novembre ?). Lettres par lesquelles Aelis, veuve à Serre de la Roquette, prévôt du Pont, vend au duc de Bar ses droits et actions en deux quartes et demi de bled Wain de rente quelle avait sur les moulin dudit Pont avec 10 fauchées de prés sises au ban d'Eston. (T. C. Pont-domaine

2, AD MM, B-862, N°41).

[42].- Vidimus (du 30 septembre 1397) des lettres de 1340, (dimanche devant la fête de l'Ascension) . (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°42)

[43].- 1399 (9 avril). Obligations de Jean de Lavaux, écuyer et Isabelle de Boulanges, sa femme, au profit du duc de Bar, de 900 francs d'or pour reprise de compte de feu Guillaume de La Chaussée, prévôt de La Chaussée, sous l'obligation de tous leurs biens. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°43).

[44].- 1400 (13 décembre). Lettres par lesquelles Isabelle de Dieulouard, veuve de Jean de Cidant, Colette, Clerresson, Aelis et consorts lesquels ils ont fait partage des biens à eux obtenus par le décès de Jeanne de Dieulouard. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°44).

[45].- 1410 (23 juillet). Vente faite par Henry de Boulant, seigneur de Rolley, Marie de Daulle, sa femme, au duc de Bar et à ses hoirs, de toute la terre et dépendances qu'ils avaient en la prévôté de Pont-à-Mousson, moyennant 260 francs d'or. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°45). En déficit

[46].- Sans date. Reste d'un rouleau de papier contenant les raisons du Procureur général du duché de Bar contre les prétentions de Henry de Bar sur certains hommes et femmes de corps de la ville de Pont portant 25 articles dont les 13 premiers manquent. sans date. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°4, En déficit).

[47].- Sans date. Rouleau de parchemin contenant la déclaration de ceux qui doivent la garde a Pont-à-Mousson avec les noms des fiefs qu'ils tiennent a cette condition, et au château de Toulon – Sans date – avec copie papier non signée. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°47°

[48].- 1401 (16 mai) –1481 (4 octobre) Vidimus d'une sentence rendue à Pont-à-Mousson entre Poince Grognet et consorts demandeurs et Isabelle, veuve de Jean Corbé défenderesse touchant les biens qu'ils possèdent à Corny par laquelle est ordonné que la moitié par indivision des terres et seigneuries fief de Corny appartiendra à ladite défenderesse, et les acquêts faits par Pierre Lancien et Brie sa femme resteront au demandeur et renvoyé au surplus de leur demande. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°48, en Déficit, enlevée pour les gargousses).

[49].- 1409 (le jour fête Saint-Jean-Baptiste). Lettres obligatoires de Jean Ferrier Dupont et de Jeanne de Montauville, sa femme, de payer 25 livres de vieux petits tournois au duc de Bar à cause de permission à Colard, leur fils, à prendre la tonsure../. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°49).

[50].- 1411 (5 mai). Reprises faites à Edouard, duc de Bar, par Perrin de Serrières de ce qu'il possède en prévôtés d'Étain, du Pont et de Gondrecourt../. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°50).

[51].- 1411 (7 mai) Reprises faites par Collignon de Magny, citain et amant de Metz, au duc de Bar pour 20 livres de terre à petits tournois qu'il a chacun an sur les bois de Puvénelle, les eaux du Pont et d'Arry../. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°51).

[52] et [53].- 1415 (23 juin). Vidimus de certaines lettres de quittances données par le duc de Bar à Jean Baudelert, châtelain et receveur de Condé de toutes les recettes et dépenses qu'il a fait jusqu'au remplacement du sieur Roi de Metz moyennant six vingt qu'il a payé à Jacquemin Tailly, prévôt du Pont suivant sa quittance../. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°52 et 53)

[54] et [55].- 1417 (1^{er} mars) Lettres de quittances de Louis, cardinal duc de Bar à Jacquemin Tailly, écuyer, prévôt de Pont-à-Mousson de toutes les recettes et dépenses faites depuis le 4^e novembre 1394 jusqu'au trois janvier dernier en récompense de ses services et de ce qu'il a été détenu prisonnier par le duc de Lorraine moyennant six cent écus et quitte ledit duc de ce qu'il pourrait demander pour sa rançon../.

1417 (3 mars). Joint la quittance desdits 600 écus../. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°53 et 55)

[56].-1418 (16 novembre). Lettres obligatoires des habitants de Jezainville, Gironville, Belleau, Blénod, Eston, Arry, Nourroi et Montignons au profit de Jean Dieu Amy, chevalier, citain de Metz de 2.100 francs payables en 14 ans. . (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°56, en déficit, enlevée pour les gargousses).

[57].- 1420 (4 juin). Lettres du cardinal duc de Bar qui donne en récompense de service à Henry de Guebenheuse, écuyer, 20 livres tournois de rente annuelle sur les rentes et revenus de la prévôté de Pont-à-Mousson, donc lui et ses hoirs sont devenus hommes dudit duc de Bar, à rachat de 200 livres../. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°57). En déficit.

[58].- 1427 (4 septembre). 1277 (?) Lettres de Jean de la Porte, prêtre chanoine de Ste Croix de Pont-à-Mousson qui en récompense de 7 livrées de terre que le duc de Bar lui a amodié et qu'il a donné à ladite église Sainte-Croix, donne au même duc 10 quartes un bichet et demi de froment par an sur les moulins de Moselle../. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°58).

.- Vidimus (du 5 septembre 1427) des lettres de 1277, le dimanche devant Noël) du don, fait par Thibaut, comte de Bar, à Wernet, son arbalétrier, fils de feu Doyngnon de Thiry, de 3 muids de froment à la mesure du Pont-à-Mousson, à prendre, chaque année, sur les moulins du Pont (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, n°58). à revoir ne correspond pas à Lancelot

[59].- 1423 (16 juillet). Lettres d'engagement fait par René, duc de Bar, à Philippe de Nourroi, chevalier, d'un bois dit le bois de Fauq, moyennant 410 francs, à rachat de pareille somme (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°59).

[60].- Vidimus (du 20 décembre 1431) des lettres de 1342, (le dimanche vigile de la Passion?) Don à Jehan Louve, citain de Metz, de trente livrées de terre, à prendre, chaque année, à la Saint-Martin, sur les "yawes" du pont. rachetable 300 livres.
(T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, n°60).

[61].- 1434 (24 août). Copie des lettres fait par René, duc de Bar, à Jean et Hennequin de Gournay, citains de Metz, de la maison forte d'Arry sur Moselle, avec toutes les rentes et dépendances, en moyennant 600 francs en déduction de 3000 que ledit duc devait à Aubert Augustaire et Marguerite de Gournay, sa femme Collationnée. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°61).

[62]- 1439 (dernier avril). Vidimus des lettres de René, Roi de Sicile, qui pour s'acquitter envers Jean de Chastenoy, dit le Gascard de 300 francs qu'il lui doit à cause de sa rançon et prise à la journée de Bulgnéville et des pertes qu'il y a fait lui assigne ladite somme sur les gerbages des jardins de Pont-à-Mousson, sa vie durant. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°62).

[63].- 1444 (dernier décembre). Dénombrement d'Arnoult de Sampigny, seigneur de Novéant à René, Roi de Sicile, des terres et seigneurie de Novéant-aux-Prés pour moitié de Tremblecourt et Manonville et dépendances à cause de Marguerite de la Valle, sa femme (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°63, en déficit).

[64].- 1464 (22 novembre). Lettres de reprises de Huttin de Serrières à Jean, fils du Roi de Sicile pour toutes les terres et seigneuries qu'il possède au duché de Lorraine ; Copie collationnée. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°64).

[65 et 66].- 1477 (27 novembre) et 1485 (2 août). Lettres de reprises de Conrard de Serrières au nom de Pierre de Roussel à René, duc de Lorraine, pour ce qu'il possède au duché de Bar. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°65 et 66).

[67].- 1478 (21 avril) et 1486 (12 août). Au dos desquelles sont les lettres de reprises faites au même duc par Pierre Baudoche pour les mêmes terres et seigneuries au duché de Bar à cause de Béatrix de Vy, sa femme – Collationnées. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°67).

[68].- 1478 (14 août). Lettres de reprises de Jean de Landres, chevalier, audit duc pour ce qu'il possède en fief au duché de Lorraine. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°68, en déficit)

[69].- 1482 (7 octobre) Lettres d'adjudication faites à Jean Pillerel, laboureur et à Jeanne, sa femme des terres dites les quartiers sises à Maidières contenant trois journaux et environ trois quarts de prés moyennant 27 sous par an, moitié au seigneur de Sarrebruck, le quart audit. du Pont et l'autre quart à Ysorel dudit Pont. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-862, N°69).

[70].- 1484 (15 février). Quittance de Charles de Beauvau, seigneur de Passavant-en-Vosges, chevalier, au nom de Bonne de Chavresson, sa femme, veuve de Philippe d'Aix, de 30 livres de petits tournois à cause de son douaire à André de La Chambre, prévôt de Pont-à-Mousson, comme receveur de ce lieu à rachat de 300 livres. Son sceau [DR 3164]. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B.862, n°70).

B-863

[71].- 1497 (6 février). Lettres par lesquelles Pierson Baillard et Grebeline, sa femme, ont vendu à René, Roi de Sicile, stipulant par Jean de Stainville une maison sise à Pont-à-Mousson, moyennant six vingt dix francs./. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°71).

[72].- 1497 (6 février). Vente faite par Thouvenin Remy et Meline, sa femme, à Jean de Stainville, au nom dudit roi, d'une maison, meix, vigne derrière et dépendances sise devant la porte de Rup devant le Pont-à-Mousson, moyennant 85 francs./.(T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°72).

[73].- 1586 (8 avril). Dénombrement de Madeleine de Chahanay, veuve de Philippe de Roussel,

sgr. de Verneuil comme douairière et tutrice de Jean, Nicolas, Antoine et François Roussel, Jean Regnault de Gournay, sgr. de Viller, bailli de Nancy et Jacques de Ragecourt, sgr. d'Anneville au duc de Lorraine pour les terres et seigneuries de Lesse. T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°73

[74].-1508 (26 août) Contrat de vente par Nicolas Kouré et Catherine, sa femme, à Jean Mousclard, d'une pièce de pré contenant deux fauchées sise a petit Houault chargées de deux gros de cens a la maison forte de Noncourt, moyennant 32 francs qu'il a rétrocedé à Michel Roussel pour pareille somme/. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°74).

[75].- 1350 (vigile de fête Notre-Dame. d'Août) – 1394 (15 juillet). Vidimus des lettres d'Edouard comte de Bar par lesquelles il donne en récompense de services à Liebault Le Gournay, chevalier, 30 livrées de terre par an sur la ville de Pont-à-Mousson, a rachat de 300 livres. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°75)

[76].- Sans date -.Paquet de seize pièces dont parties en allemand touchant l'appel interjeté en la chambre impériale de Spire par Jean Bayer :

- la première, Cahier présenté à l'Empereur contenant les raisons du dit Bayer pour sa juridiction ;
- 1530 (3 avril). Les 2 et 3^e. Deux lettres au duc de Lorraine par les officiers dudit Bar et lui rendent compte de la négociation du chancelier Chansonnet à Spire ;
- La 4^e. Copie des articles donnés aux dépenses de Lorraine et Espagne et porter les plaintes dudit Duc à l'empereur de l'entreprise de la chambre de Spire sur la juridiction ;
- 1530 (14 octobre). La 5^e. Supplication de Jean Bayer de Boppart en allemand ;
- 1530 (jeudi après la ?). La 6^e. Assignation de journée par l'empereur audit duc et audit Bayer ;-
- La 7^e. Mémoire du duc de Lorraine au docteur Chansonnet de ce qu'il avait à faire à la cour de l'empereur ;
- La 8^e. Lettre en allemand ;
- 1530 (23 juin). La 9^e. Lettre dudit duc à la chambre de Spire.
- 1562 (en Décembre). La 10^e Lettre de Jean de Soleure aux gens du conseil du duc susdit touchant la part qui lui appartient en la forteresse de Conflans-en-Jarnisy ;
- 1530 (23août). la 11^e... de quatre lettres de l'empereur touchant les mines du Val de Liepvre, les impôts l'appel dudit Bayer et aux gens de la chambre de Spire ;
- 1460 (11 et 18 mars) Les 12 et 13^e deux lettres des gens du conseil du duc de Lorraine à Jean Soleur touchant la seigneurie de Conflans-en-Jarnisy ;
- 1463. La 14^e. Une lettre en allemand aux gens du conseil dudit duc ;
- 1462 (12 Décembre). La 15^e. Lettre des gens du conseil audit duc a Jean de Boulauy touchant Conflans ;
- Et la 16^e. Lettre en allemand.- (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°76)

[77].- 1542 (20 février). Lettres de contrabout de Didier Pillard, écuyer, maître échevin de Pont-à-Mousson et Mariette de Gousey (Gourcy), sa femme, à cause d'accensement de 16 arpents de bois sis aux Mesnils, lieudit la Voivrotte, moyennant trois gros de cens, qu'ils ont affecté sur plusieurs héritages qu'ils ont aux Mesnils. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°77).

[78].- 1543 (16 octobre) – 1544 (20 Décembre). Vidimus des lettres d'Antoine, duc de Lorraine, qui constitue à Hélène R... , veuve de Guillemain Rodet, 200 francs de rente sur les revenus de Pont-à-Mousson et de Mandres aux 4 tours, à rachat de 4000 francs. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°78).

[79].- [80].- 1478 (30 juillet). Lettres patentes de René, Roi de Sicile, qui confirme la donation faite par le duc de Lorraine à Jean de Baude, son chambellan, des terres et seigneurie de Taisey confisquée sur Jean de Toulon, à cause de rébellion.

1475 (1 novembre). Joint une lettre de jussion dudit duc, aux gens des comptes de Bar pour l'enregistrement desdites lettres de confirmation. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°79 & 80).

[81].- 1572 (////) – 1576 (13 août) – 1579 (?). Reversales de Nicolas de Vezelize et Abbon, sa femme, à cause d'acquêt qu'ils ont fait sur François Marchal, d'une maison à Pont-À-Mousson, chargée de 6 gros de cens annuel envers ledit duc, qu'il a affecté sur la même maison. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°81).

[82].-1588 (2 mars). Reversales de Jean de Gombervaux, conseiller à Pont-à-Mousson de ce que ledit duc lui a permis de posséder les héritages qu'il a acquis sur Barbillon Caillotte en payant un gros de cens par an qu'il a hypothéqué sur lesdits héritages./. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°82)

[83].- 1580 (3 février, 4 et 24 juin). Reversales de Jean Mauljean de ce qu'il a obtenu dudit duc l'exemption des terrages et gerbage de 60 jours de terre sa vie durant à charge d'en donner reversales./. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°81)

[84].- 1584 (17 juin). Le duc de Lorraine, Charles III, donne à Affricain d'Haussonville, maréchal du Barrois, en récompense de ses services, une accrue d'eau, contenant 26 arpents, dite le Saucy Lambert, sise au ban de Loisy (T. C. Pont domaine 2, AD MM, B-863, N°84).

[85].- 1587 (9 avril, 4 juin). Reversales de Jean Modo, de ce qu'il a plu audit duc lui permettre de posséder et faire mainlevée du tiers en la succession des biens de Samuel et Jean Babin, sis à Pont-à-Mousson, moyennant neuf gros de cens annuel qu'il a ascensé sur une maison et dépendances sise audit lieu./. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°85).

[86].- 1588 (28 janvier). Jean Grosvie obtient l'accensement, à charge d'un cens annuel de 4 gros, d'une place vague sur le chemin de Maidières, pour y construire une maison (T. C. Pont domaine 2, AD MM, B-863, N°86).

[87].- 1598 (2 décembre). Reversales des maire habitants de Jezainville (Gesainville) de ce qu'il a plu au sieur de Mailhanne, leur seigneur permettre d'essarter 50 ou 60 arpents bois Rapaille pour mettre en terre arable moyennant un gros de cens annuel./. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°87).

[88].- 1589 (11 novembre). Reversales de Parisot Lion et Mengeon, sa femme, de ce que ledit duc leur a donné mainlevée des biens obtenus à ladite Mengon par le décès de son père saisie pour cause de forfaiture en payant 6 gros ascensé sur une pièce de terre au ban de Pont-à-Mousson./. (T.

C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°88).

[89].-1488 (29 janvier) – 1489 (16 décembre). Reversales d'Abraham Marchal à Jean Maillette de ce qu'il a plu audit duc accorder à Ester, Samuel et Anne mineurs mainlevée des biens a eux obtenus moyennant 4 francs de cens annuel./. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°89)

[90].-1590 (27 janvier). Reversales de Gérard Champenois de ce qu'il a plu au duc donner mainlevée à Suzanne, femme d'Arnould Le Grand Colet, en droit desquels il est, des biens a eux obtenus en payant deux francs de cens annuel qu'il assigné sur lesdits biens./. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°90).

[91].- 1593 (20 janvier) – 1688 (26 mars) Reversales de Demange Wainier a cause de mainlevée a lui faite par le duc de Lorraine des héritages a lui obtenus par le décès de Jeanne, sa mère, moyennant 6 gros de cens annuel. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°91).

[92].- 1595 (5 janvier). Reversales de Nicolas Le Clerc comme tuteur de Joseph, François, Catherine et Mengeotte, ses enfants et consorts de ce que ledit duc leur a octroyé une maison sise sur le pont de pierre joignant la tour Mandeguerre a eux obtenus par succession moyennant continuation de 3 francs de cens annuel. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°92).

[93].-. 1590 (10 novembre). Reversales de Demange Souldieu et Claudon, sa femme, de ce que ledit duc leur à donner mainlevée de la saisie faite sur les biens obtenus a ladite sa femme moyennant un cens annuel de 3 francs. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°93).

[94].- 1598 (30 Décembre). Reversales de Didier Estienne, substitut du Procureur général du Barrois a cause d'accensement a lui fait par ledit duc d'une place de 40 pieds et 30 de large au coin du cimetière Notre-Dame de Pont-à-Mousson en payant 3 gros Barrois de cens annuel. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°94)

[95].- 1611 (25 janvier). Reversales de Didier Nicolas, comme acquéreur des droits de Nestor, Robert et Jacqueline de Noirfontaine en la succession a eux obtenus par le décès de Fleury de Condé, de la permission de posséder une maison, un moulin, terres et prés et vignes sis a Arry nonobstant Résidence moyennant 6 gros de cens annuel audit duc. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°95)

[96].- 1608 (26 juin). Reversales d'Jsac Bague de ce que le duc de Lorraine lui a permis de résider a Metz avec sa famille et de posséder les biens qu'il a sous le bailliage de St. Mihiel et pouvoir succéder en Lorraine sans encourir forfaiture pendant 20 ans aux charges de reversales. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°96).

[97].- 1603 (23 octobre). Reversales de Charles Le Pois, seigneur de Champéy à cause d'échange fait avec le dit duc d'une rente de 300 francs sur les salines de Rosières contre les droits et actions dudit duc en haute justice et ban de Champé (Champéy). (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°97).

[98].- 1605 (3janvier) – 1604 (13 décembre). Reversales de Nicolas Malmend à cause d'acquêts fait par Antoine Arnoult et Anne Pichelin, sa femme, d'une pièce de vigne de 6 hommées ban de

Pont-à-Mousson et d'une autre hommée a cause de la faculté de jouir de la dite acquisition promet payer 4 gros de cens audit duc. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°98)

[99].- 1605 (8 mars). Reversales de Claude Hanset de ce qu'il a obtenu dudit duc la jouissance d'un tiers de maison sise à Pont-À-Mousson que les officiers du même duc prétendaient lui être acquis par droit de forfaiture, dont il a eu mainlevée, en payant 2 gros de cens.(T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°99)

[100].- 1606 (14 Décembre). Reversales d'Jsaac d'Acraigne à cause de mainlevée a lui faite par le dit duc de la saisie des biens a lui obtenus par le décès de Jeanne, veuve de Claudin d'Acraigne, sa mère, moyennant 6 gros de reconnaissance annuelle. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°100).

[101].- 1609 (14 janvier). Reversales de Balthazar Regnault, receveur du domaine de Pont-à-Mousson à cause d'accensement a lui fait de 4 jours de terre dit le champ Palové au ban de René moyennant 6 francs de cens annuel. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°101).

[102].- 1609 (24 janvier) – 1607 (17 novembre). Reversales de Mengin Regnault de ce que sur la requête de Charles Franquin et Odile, sa femme, ledit duc a promis audit Regnault la maison mentionnée dans ladite requête moyennant un cens annuel d'un gros./. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°102).

[103].- 1611 (20 janvier) Reversales de Jean Chanel, apothicaire de ce que le duc lui affranchi du droit de gerbage une pièce de terre de 5 à 7 journaux moyennant 3 gros de cens annuel par arpent./. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°103).

[104].- 1611 (16 mars). Reversales du capitaine Paul Lallemand , écuyer et garde du Roi de la permission qu'il a obtenu dudit duc de jouir d'une fauchée de pré et d'un jour de vigne sis au ban de Corny par lui a acquis sur son vigneron en payant 3 gros de cens./. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°104).

[105].- 1612 (16 janvier) – 1604 (1er janvier). Reversales des syndics de Pont-à-Mousson de ce que ledit duc leurs a octroyé un saulcy et accrue d'eau au ban dudit lieu pendant 20 ans, moyennant 20 francs par an./. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°105).

[106].- 1603 (29 mars, 28 mars et 30 mars). Reversales des lettres patentes de Henry comte de Bar par lesquels il donne en faveur du mariage de demoiselle Sergie de Mers, Demoiselle de la duchesse de Lorraine ~~40000 francs~~ avec Nicolas Marc de Nourroi, seigneur de Port-sur-Seille 40.000 francs moitié ladite somme reversible audit duc a défaut de hoirs (rature et surcharge) 1613 (pénultième mars). Avec des lettres de jussion aux gens des comptes de Bar d'entériner lesdites lettres patentes de donation./. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°106).°

[107].- 1515 (20mars) – 1614 (29 janvier). Reversales de Jean Bonnet, recteur de l'université de Pont-à-Mousson de ce que le duc de Lorraine a agréé et confirmé les acquisitions faites par le collège de ladite université comme aussi de la donation y faite de certaines pièces de vignes par feu Claude Le Mire, et de ce que le duc leur a amortit un certain échange fait avec la dame de Colore de cinq jours de terre derrière Le Valhay, ban de Pont-à-Mousson./ (T. C. Pont-domaine 2,

AD MM, B-863, N°107).

[108].- 1616 (20 juin). Reversales de Jean Miles, avocat, à Verdun et d'Anne Mauljean, sa femme, de ce que le duc leur a permis de jouir pendant leurs vies les biens échus à la dite Mauljean par le décès de ses père et mère, moyennant 4 francs de cens annuel./. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°108).

[109].- 1617 (2 novembre). Reversales de Jeanne de Marcousse, abbesse de Saint-Pierre de Metz et des habitants et communauté de Nouroi devant le Pont dont elle est dame, de ce que ledit duc a exempté lesdits habitants de la banalité du pressoir de Pont-à-Mousson en payant annuellement 2 gros 6 deniers par chacun jour de vigne./. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, N°109).

[110].-1617 (21 novembre) Reversales de Claudette Guichard, veuve de Claudin Mortier, Jeanne Guichard et consorts de l'octroi que le duc leur a fait de partie en la succession de Jeannet Guichard, en payant un cens annuel d'un franc./. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, n°110).

[111].- 1618 (18 février). Reversales de Nicolas de la Ferté, commandeur de Notre-Dame Saint-Antoine de Pont-à-Mousson de ce que le duc a joint et uni à ladite commanderie de certaine contrée du ruisseau d'Aixe (L'Ache ou Eche) contenant six vingt toises avec quelques pièces de prés et terres arables moyennant 14 francs de cens annuel./. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, n°11). En déficit.

[112].- 1622 (1 février, 20 mars et 12 juin). Reversales de Germain Genot, curé de Mousson, de ce que le duc de Lorraine lui a accordé moitié d'une place contenant un jour de terre joignant les murailles du bourg de Mousson pour servir "d'usoir " à la maison curiale et depuis la totalité de la dite place moyennant une messe à perpétuité 3 lignes (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, n°112).

[113].- 1622 (20 novembre). Reversales des laboureurs de Maidières et Montauville de la permission que ledit duc leur a accordé de labourer avec tel nombre de chevaux qu'ils [peuvent atteler]. moyennant trois quarts moitié froment et avoine par chacune charrue. ./ (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, n°113).

[114].- 1623 (7 juillet). Reversales de Charles Jerosme, prévôt de Dieulouard et de Marguerite Richard, sa femme, de ce que le duc leurs à permis de posséder leurs biens sis dans le duché de Bar et le bailliage de Saint-Mihiel, nonobstant résidence leur vie durant moyennant 4 deniers par mille francs de cens./. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, n°114).

[115].- 1623 (22 janvier, 12 août). Reversales de Bernard Pelissier, arquebusier à cheval pour le service du Roi, de ce que le duc lui a permis de posséder 5 jours, une hommée et demie de vigne, une fauchée de pré, une maison et autres héritages sis au ban de Going-sur-Moselle, sa vie durant, moyennant 12 gros de cens annuel./. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, n°115).

[116].- 1624. (2è octobre). Charles de Gombervaux, capitaine-gouverneur des salines de Château-Salins, donne ses reversales à cause de la permission à lui accordée de la banalité du pressoir qu'il avait à Vittonville et de l'autorisation d'y construire un moulin (T.C. Pont domaine 2, AD MM, B-863, N°116).

[117].- 1630 (30 janvier, 25 juin). Reversales des religieuses et couvent Notre-dame de Pont-à-Mousson de ce que le duc de Lorraine leurs a amorti trois maisons qu'elles ont acquis près le château dudit Pont avec les jardins et dépendances, vignes et dépendances, ensemble trois gagnages donnés par Anne Ravin, leur fondatrice, sis aux Mesnils moyennant le droit de terrage et autres charges. - Joint une requête audit duc décrétée de jussion aux gens des comptes de Bar de procéder a l'entérinement des dites lettres./ (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, n°117).

[118].- 1630 (20 février). Reversales d'Oudard Perignon, écuyer, seigneur de Going (Goin, Moselle), de la permission que ledit duc lui a accordé de posséder es ban et finage de Corny une maisonnette maintenant en bergerie sise rue Mausiboute, une place à mettre le fumier, une grange avec l'usoir et autres héritages et dépendances, moyennant 3 francs de cens annuel./ (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, n°118).

[119].- 1634 (4 avril) – 1629 (9 juin). Reversales de Barbe Rousselot, femme d'Isaac Bague, l'un des 13 en justice de Metz, de ce que le duc lui a permis de posséder es village et ban de Corny plusieurs pièces de vigne, moyennant 7 gros de cens annuel./ (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, n°119).

[120].- 1629 (9 juin). Reversales de Paul Gossin et d'Estienne Monset de la permission que ledit duc leur a accordé de posséder les héritages qu'ils ont à Corny, en payant un cens annuel de 2 gros./ (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, n°120).

[121].- 1630 (2 mai) –1629 (13 juillet). Reversales de l'ascensement fait par les officiers de Pont-À-Mousson à François Hallot et à ses hoirs, juré en la justice dudit lieu d'une pièce de terre arable sise au ban dudit Pont, moyennant 2 francs de cens annuel./ (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, n°121).

[122].- 1632 (9 février). Reversales de Simon d'Aubertin, chevalier du Saint-Empire, seigneur de Givrecourt et Barthelemon, chevalier de l'évêque de Metz, de la vente a rachat a lui faite par le duc de Lorraine de 84 quartes de blé froment sur les revenus des grands moulins de Pont-à-Mousson, moyennant 60.000 francs./

1631 (4 novembre). Joint une lettre de jussion du même duc aux gens des comptes de Bar./ (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, n°122).

[123].- 1624 (15 février) – 1668 (14 décembre). Reversales à cause de reprises faites par Nicolas Richard audit duc d'un 8^e indivis en la terre et seigneurie de Villers-sous-Prény, avec moyenne et basse justices de cinq bichets blé et autant d'avoine qu'il tient en fief, foi et hommage dudit duc 1664 (11 juin). Et au dos est écrit l'enregistrement des mêmes lettres./ (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, n°123).

[124].- Une feuille de papier qui est un mémoire du prévôt de Pont-à-Mousson pour savoir quel droit seigneurial le Roi de Sicile a à Francheville à cause de sa Mairie d'Avrainville, de quel revenu est la ville, quels hommages il y a et si elle contribue avec Avrainville. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, n°124).

[125].- 1322 (en en février) – 1323 (mercredi jour Saint-Pierre et Saint-Paul, en juin). Copie , non

signée, d'une vente faite par Andreu de Laymont, écuyer et Agnès, sa femme, à Jennet Petit, prêtre de Revigny, receveur du comte de Bar, de la moitié de deux fauchées de prés, moyennant 17 livres 10 sols de bons petits tournois. Ladite vente confirmée par Edouard, comte de Bar. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, n°125).

[126].- 1333 (mardi avant la Saint-Georges et Saint-Gérard, en avril). Lettres de Jehannes d'Aultrecourt, écuyer et Agnès, sa femme, veuve d'Andreu de Laymont, par lesquelles ladite Agnès reconnaît tenir en foi et hommage lige d'Edouard, comte de Bar, à cause de son douaire, et comme tutrice de Jeannette, sa fille, certains héritages sis à Laymont, à Fontenoy et à Villers-aux-Vents. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, n°126, en déficit).

[127].- 1452 (23 février) Lettres d'Olivier de Receicourt (Récicourt, Meuse), par lesquelles il déclare tenir en fief du Roi de Sicile, tout ce qu'il possède aux ville et ban de Vraincourt sous Clermont (Meuse). (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, n°127, en déficit).

[128].- 1503 (7 mars). Deux copies collationnées de la requête de Philipin Colignon, châtelain de Pont-À-Mousson, au duc de Lorraine avec son décret qui érige en fief 20 jours de vigne en faveur dudit Colignon.

1505 (dernier juin). L'autre copie est la reprise faite par ledit Colignon audit duc pour lesdites 20 jours de vigne. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, n°128, en déficit).

[129].- 1578 (1 septembre). Mainlevée de certaine saisie faite par le maire de Jouy de certains droits appartenant à René de Saint-Vincent, seigneur en partie dudit Jouy. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, n°129).

[130].- 1580 (11 octobre). Copie collationnée du contrat fait par les gens des Comptes de Bar, en vertu d'un mandement du duc de Lorraine pour ~~la ratification du~~ le pont de la ville de Pont-à-Mousson à Antoine Grata, moyennant 18200 francs avec la tour dudit mandement. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, n°130)

[131].- 1394 (6 février). Une feuille de papier en rouleau contenant la déclaration des ouvrages qui sont à faire au château du Pont, lieudit à Triquetaine. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, n°132, anciennement en déficit).

[132 dernier N°]⁴.- 1628 (16 mai). Procès-verbal d'apposition de bornes mises entre le ban de Corny et celui de Jouy au bout du grand Granier. (T. C. Pont-domaine 2, AD MM, B-863, n°132).

(cahier 4)

⁴ D'après M. Lepage, cette layette *Pont-Domaine 2* (B-862 et B-863) contient 108 pièces parchemin, 28 pièces papier et 78 sceaux. Les dates extrêmes sont 1221-1664. Les pièces numéros 48 et 56 ont été enlevées pour gargousses).



PONT-à-MOUSSON

(XV^e siècle)

sceau rond de 58 millimètres :

+ SEEL DOV TABELLION DE LA
PREVOSTEI DE LA CITEI DOV PONT

Un homme d'armes, bassinnet à tête, visière levée, avec lance et écu de Bar, à mi-jambe sur un pont crénelé à trois arches, flanqué de deux tours et baignant dans une rivière, deux étoiles sur le champ.

(dessin du sceau du tabellionage de Pont-à-Mousson)

Layette Pont-fiefs 1

*(Lancelot : registre B-461, folios. 92
à 131)
(B-864 · 1 à 99 et B-865 · 100)*

(T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°

B-864

[1].- Sans date. – Dénombrement non daté ni signé des héritages que l'hôpital Saint- Nicolas au Neuf Bourg de Metz a à Saulny mouvants des fiefs du duc de Bar. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°1).

[2].- 1401 (5 mai). Lettres de Robert, duc de Bar, portant.. Marguerite fille de Jean de Combé/Courbé, chevalier, a fait ses foi et hommage pour ce qu'elle possède es ville, ban de Corny et prévôté de Pont-à-Mousson./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°2).

[3].- 1402. (3 novembre). Dénombrement de Perette Denain, veuve de Jean Le Hongre, comme douairière de son 1^{er} mary Pierre Baudoche, qu'en noms de Jacquemin et Jean Baudoche, ses enfants, au duc de Bar, de 30 livrées de terre sur les eaux d'Arry et sur la châtellenie de Pont-à-Mousson, de 20 livrées de terre sur les revenus de Nourroi devant Metz, de ce qu'ils ont à Marly, Azerailles, Lussey, Thuméréville, Colmange, Lignéville, 40 livrées de terre à cause dudit Baudoche à Arry et sur la châtellenie de Mousson, etc. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°3)

[4].- 1402 (7 décembre). Dénombrement de Poince Le Gournay, citain de Metz, au duc de Bar pour tous ce qui lui est obvenu de la succession de Perrin Le Gournay, son frère, sise es ville et ban de Jouy./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°4).

[5].- 1402 (7 décembre). Vidimus des lettres de Robert, duc de Bar, par lesquelles il permet aux exécuteurs testamentaires de feu Perrin Le Gournay, chevalier, de vendre les héritages fiefs pour la somme ordonnée par son testament à charges par les preneurs d'être son homme lige./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°5).

[6].- 1404 (13 mai). Procuration d'Isabelle fille à Pierre Bourguière, échevin de Metz et Rueste, fille à ...raut Rolleurs du consentement de Nicolas de Metry, chevalier et Nemery Renguillon, citains de Metz de reprendre et entrer en foi et hommage de Robert, duc de Bar, pour ce qu'elles possèdent à Marly./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°6).

[7].- 1404 (24 mai). Lettres de reprise faite à Robert duc de Bar, par Perrin de Serrières, écuyer, pour les terres et seigneuries de Goussaincourt et ce qu'il possède à Corny./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°7).

[8].- 1404 (14 juin). Dénombrement de Jennette, veuve à Forquignon de Vaux et au nom de Marguerite, sa sœur, audit duc, pour ce qu'elles possèdent es bans la Noue, Buy et à Saulny./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°8).

[9].- 1404 (5 décembre). Quatre copies sur le même parchemin : le 1^{ère} vente faite par Thibault Le Gournay, chevalier à Gérard de Remilly du quart des bans terres et seigneuries de Marly, moyennant 240 livres monnaie de Metz./.

140 (6 octobre) - La 2^{ème} Gagière faite dudit acquêt par ledit Gérard de Remilly pour ce qu'il doit à Nicolas de Metry./.

1404 (5 octobre). – La 3^e Consentement du Sieur de Gournay a ce que ledit duc retienne en reprise de fiefs ledit Nicolas de Metry pour le quart de Marly./.

La 4^e Consentement dudit de Metry a ce que le sieur de Gournay puisse racheter le quart de la seigneurie de Marly durant 10 ans moyennant 215 livres messines./ (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°).

[10]- 1405 (30 mars). Dénombrement donné par Simon Bonnefille, citain de Metz, au duc de Bar, de ce qu'il tient de lui à Saulny. Son sceau [DR 3286]. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°10).

[11].- 1411 (4 mai). Dénombrement de Jenatte, veuve de Fourquignon de Vaux et de Marguerite, sa sœur, audit duc, pour ce qu'elles ont en fief à Saulny./ (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°1).

[12].- 1411 (7 mai). Dénombrement par Colignon de Magny, amant et maître de l'hôpital Saint-Nicolas de Metz pour ce qu'il possède à Saulny./ (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°12).

[13].- 1411 (9 juin). Dénombrement de Jean de Ragecourt, amant de Metz, pour deux parts en la moitié de Corny et ce qu'il à en fief au même lieu./ (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°13).

[14].- 1411 (10 juin). Dénombrement de Jacquemin Le Hongre, citain de Metz, à cause de Catherine Le Gournay, sa femme, audit duc, pour la moitié de la terre et seigneurie de Jouy dite de la Cour Demange indivis ave Poince Le Gournay, chevalier./ (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°14).

[15].- 1411 (10 juin). Dénombrement de Colignon Drouin, citain de Metz, au duc susdit, pour la forte maison de Louvigny les ban Mortain la grange le haucon, ? la garde de la maison de Moince et moitié dudit Louvigny./ (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°15)

[16].- 1415 (5 décembre). Lettres par lesquelles les maître échevin et communauté de Pont-à-Mousson ont constitué en rente 16 francs 8 gros messins annuellement au prieur et couvent des Célestins de Metz desquels Jean Burchadon, curé de Flirey, doit jouir sa vie durant et déclare que ladite rente est rachetable à la volonté du duc de Bar moyennant 333 francs 4 gros./ (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°16). En déficit.

[17].-1417 (8 août). Dénombrement de Jean de Ragecourt dit Xapel, citain de Metz au nom de Perrin de Ragecourt, son fils, au cardinal duc de Bar, pour deux parts en la moitié de la ville de Corny et ce qu'il possède audit lieu./ (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°17).

[18].- 1417 (15 janvier). Dénombrement de Thiebault de Vy et d'Isabelle Bourguière, au cardinal duc de Bar, de ce qu'ils possèdent à Marly./ (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°18).

[19].-1417 (16 mars – 9 décembre). Reversales de Jean Dieu Amy, chevalier, citain de Metz de ce

que ledit cardinal duc de Bar l'a déchargé de tout hommage et service pour les fiefs qu'il tient de lui moyennant 1000 francs, monnaie de Metz, et ne sera son homme lige qu'en remboursant ladite somme/.

1418 (9 décembre). Lettres du cardinal duc de Bar que comme héritier d'Edouard, duc de Bar, son frère, ledit Dieu Amy prétendait qu'il lui était du 8.000 francs à cause d'une lettre en laquelle plusieurs chevaliers, écuyers et bourgeois de ses états s'étaient obligés et autres dettes desquelles il a fait accord avec ledit Dieu Amy. Au dos desquelles est écrit : Nota que Renault de Gournay, écuyer, citain de Metz, héritier dudit Dieu Amy, tient à titre d'engagement les bans de Resin et de Louvigny à rachat de 1000 francs./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°19). En déficit.

[20].- 1418 (16 mars). Dénombrement de Poinsignon Le Gournay, chevalier, au cardinal duc de Bar pour ce qu'il possède en fief et hommage à Jouy et à Marly./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°20).

[21].- 1418 (18 mars). Dénombrement de Baudoin Fauquenel, citain de Metz, au cardinal duc de Bar, pour le quart et seizième de Marly avec le gagnage qu'il possède audit lieu./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°21).

[22].- 1420 (5 juin). Dénombrement de Henri Gubenhuse, écuyer, au cardinal duc de Lorraine, de 20 livres tournois de rente sur la recette de Pont-à-Mousson, à rachat de 200 livres. Son sceau [DR 4100].- (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°22).

[23].- 1420 (8 février). Dénombrement de Poinsignon Le Gournay, chevalier, à René d'Anjou, duc de Bar, pour ce qu'il possède en foi et hommage à Jouy, Marly et Saulny./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°23).

[24].- 1420 (18 juillet). Dénombrement de Jean Perpignant, citain de Metz, au duc de Lorraine pour le quart des ville et ban de Lesse et de tout ce que feu Nemery Baudoche, chevalier y possédait./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°24). En déficit.

[25].- 1423 (1^{er} novembre). Dénombrement de Perrette, veuve Jean Le Hongre, citain de Metz, au duc de Lorraine pour ce qu'elle possède sur les eaux d'Arry, terres de Saulny, Tumeréville, Clouanges, Lignéville, bois de la montagne Nourroi devant Metz Azerailles et Lubey./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°25).

[26].- 1423 (20 novembre). Dénombrement de Jacquemin de Ragecourt au duc de Lorraine pour deux parts en la moitié de Corny./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°26).

[27].- 1424 (1^{er} septembre). Dénombrement de Jacquemette Le Gournay, veuve de Jean de Besange, portant que procès est entre Poince Le Gournay, son frère, et elle, à cause de la succession de Jean Le Gournay, leur père, aussi des fiefs et gagères Marly, Jouy, et Saulny qu'ils tiennent du duc de Bar dont le tiers lui est adjudgé./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°27). En déficit.

[28].- 1424 (3 novembre). Dénombrement de Jacquemin Le Hongre, citain de Metz, audit duc, pour ce qu'il possède es seigneuries et bans de Cormerange et dépendances sises à Jouy, à cause de Catherine Le Gournay, sa femme/. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°28).

[29].- 1424 (3 novembre). Dénombrement de Perette Dieu Amy, veuve de Jean Le Hongre, citain de Metz, au duc de Bar, pour les terres et seigneuries de Saulny, Tumeréville et autres lieux./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°29).

[30].- 1424 (19 novembre). Dénombrement d'Arnould Baudoche le jeune, citain de Metz, audit duc, de 30 livrées de terre à tournois sur Arry et sur les eaux de la châtellenie de Pont-à-Mousson./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°30).

[31].- 1442 (22 novembre) – 1340 (mardi après la Pentecôte). Vidimus des lettres de Henry, comte de Bar, qui donne en récompense de services à Jean de Forbach, chevalier, 20 livrées de terre à tournois, par an sur la recette de Pont-à-Mousson dont il est homme lige./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°31).

[32].- 1447 (2 mai). Dénombrement de Jeannette, veuve de Poince Le Gournay, chevalier, comme douairière et tutrice de Jean Le Gournay, son fils, audit duc de Lorraine pour tout ce qu'ils possèdent en fiefs au marquisat du Pont-à-Mousson./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°32).

[33].- 1448 (8 mai). Copie collationnée des reprises faites par Poince Baudoche, chevalier, au duc de Calabre, pour ce qu'il tient en fiefs au marquisat du Pont-à-Mousson, Marly et autres lieux./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°33).

[34].- 1448 (24 janvier). Procuration de Collignon de Heu à Jean de Heu, son fils, pour reprendre en son nom, du duc de Calabre, ce qui lui est obvenu par le décès de Nicole de Heu, chevalier, son père, sis à Maicy, Vionville, Villecel et Rozereulle./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°34).

[35].- 1411 (4 juillet). Quittance d'Oulry de Landres, chevalier, maître d'hôtel du duc de Bar, au duc de Lorraine, de deux chevaux qu'il avait perdu en allant à Longwy et Marville contre ceux de Luxembourg./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°35).

[36].- 1417 (en juin) – 1489 (en août). Copie collationnée de la donation faite par Thibault Le Gournay, chevalier à Poinsignon Baudoche, son héritier, des terres et fiefs qu'il tient du duc de Bar, et d'autres seigneuries (à moitié rongée)./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°36).

[37].- 1390 (8mars). Copie non signée des reprises faites par Thibault Le Gournay, citain de Metz, à Robert duc de Bar, pour la 8^e partie de Marly et dépendances 30 livrées de terre et le pressoir sis es Mesnils./ (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°37). En déficit.

[38].- 1333 (en février). Copie non signée du dénombrement de Simon de Varmeranges, chevalier, au duc de Lorraine, pour ce qu'il possède à Manonville et Andilliers./. En déficit.

1358 (mercredi jour Saint-Jacques et Saint-Christophe). Joint les lettres de Jeanne de Novéant, dame de Tremblecourt portant que le duc de Bar lui a vendu ses droits et actions du Chastel les revenus en blé et autres, des gerbages de Manonville durant trois ans, à charge de payer à Thibault de Sorbey, chevalier, 63 réseaux et demi de blé à Henry Heindhels pareille quantité à elle même 96 réseaux et audit duc 54 réseaux bonne avoine./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°38).

1252 (le jeudi devant la Saint-Pierre). Forquignon de Marly reconnaît avoir en hommage des mains du même 20 livrées de terre sur Marly et dix livres au marché de Maidières, et être obligé à six

semaines de garde par an au château de Mousson. (Cart. Pont fiefs).

1294. Henri, comte de Bar, donne à Ancillon de Tirey 16 quartes de froment, 26 d'avoine et 50 sous tournois sur les greniers de Pont-à-Mousson, lesquelles choses il doit tenir en fief du comte.

[39].- 1424 (11 septembre). Dénombrement au duc de Bar, par Collignon Drowin, citain de Metz, pour la maison forte de Louvigny. Son sceau [DR 3762]. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°39).

[40].- Sans date.- copie non datée ni signée par laquelle Colignon de Gournay, chevalier, déclare que Henry, comte de Bar avait assignée à Maheu de Gournay, son père, 30 livrées de terre par an sur les revenus de la châtellenie de Mousson, lesquelles René, duc de Bar, a racheté moyennant 300 livres et ledit Colignon réassigne lesdites 30 livrées de terre sur le gagnage de près Bouxières et sur les cens qu'il a à Cheminot, Bouxières et Eply./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°40).

[41].- 1448 (15 mai) – 1447 (novembre). Reversales de Poince Baudoche à cause de rachat fait sur lui des terres et seigneurie de Marly par le duc de Calabre moyennant 400 francs, monnaie de Metz, laquelle seigneurie lui a depuis été donnée et promet la tenir en fief du Roi de Sicile et en faire les services./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°41)

[42].- 1448 (1 juin). Dénombrement de Poince Baudoche, chevalier, au Roi de Sicile, de tout ce que feu Thiebault de Gournay, chevalier, son oncle tenait à Marly./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°42).

[43].- 1486 (15 décembre) – 1452 (15 mai). -Vidimus des lettres de reprises de Joffroi de Warize, chevalier à cause de Jeanne, sa femme, veuve de Jean de Vy, au duc de Calabre pour ce qu'elle tient en douaire es duché de Bar et marquisat de Pont-à-Mousson./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°43). En déficit.

[44].- 1452 (19 mai). Copie des lettres de Reprises de Joffroi Chaverson, citain de Metz, à cause de Jennette Grougnet, sa femme, au dit duc, pour ce qu'elle possède en fiefs es duchés de Bar et Lorraine./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°44).

[45].-1474 (6 août) – 1420 (23 novembre). Vidimus des lettres de René, Roi de Sicile, portant que Jean de Vy lui a fait foi et hommage pour ce qu'il possède au marquisat de Pont-à-Mousson et ailleurs./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°45).

[46].- 1437 (7 novembre). Dénombrement de Nicolas de Vienne, dit Dupont, à cause d'Isabelle, sa femme, au roi de Sicile, pour 40 setiers de froment sur les moulins de la nouvelle ville au Pont, 40 sérier d'avoine sur les gerbages du dit lieu, dix livrées de terre à Blénod dont il est homme lige./. AD MM, B-864, N°46).

[47].-1447 (19 novembre) – 1465 (10 juin). Copie collationnée des lettres du vidimus d'autres lettres concernant le procès-verbal de serment de fidélité fait par les maîtres échevins de Marly es mains de Poince Baudoche, chevalier, à cause des gagères à lui faites par le duc de Calabre, énoncées au n° 41, de ce que Thiebault Le Gournay avait en la seigneurie de Marly./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°47).

[48].-1468 (9 mai). Procuration à Pierre Baudoche pour faire en son nom foi et hommage au roi de Sicile de ce qu'elle possède au duché de Bar. Sceau de Catherine de Gournay, veuve de Poince Baudoche [DR 3113]. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°48).

[49].-1468 (31 mai). Dénombrement de Catherine de Gournay au roi de Sicile pour ce qu'elle possède au duché de Bar. Sceau de Jean Baudoche, citain de Metz, chevalier [DR 3112]. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°49).

[50].- 1473 (3 novembre). Dénombrement de Jean de Guermange, seigneur de Bioncourt et de Létrécourt, au roi de Sicile, de ce qu'il tient à Létrécourt, Aulnoy, Chenicourt, Mesnil et Mailly. Son sceau [DR 4110].et celui de Jean Brodier, maître échevin du Pont [DR617]- (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°50).

[51].- 1474 (20 mars, avant Pâques). Procuration de Conrard de Serrières, écuyer, seigneur de Verny à Pierre Du Fay, écuyer, seigneur de Bazeilles, pour répondre en son nom du Roi de Sicile et faire les foi et hommage pour ce qu'il a à Corny sur Moselle./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°51).

[52].- 1475 (9 avril). Dénombrement de Lorette de Herbéviller pour 30 livrées de terre à petits tournois comme douairière de Joffroi d'Aix son 1^{er} mari sur les terres de Pont-à-Mousson, d'Arry et sur la châteltenie dudit Pont-à-Mousson, dont elle a fait reprises./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°52).

[53].-1475 (26 mars). Procuration de Lorette de Herbéviller à Wautrin et Jean de Jambecours, ses cousins pour reprendre, en son nom, dudit roi, tout ce qu'elle avait mouvant en fief dudit roi./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°53).

[54].- Cahier contenant 3 copies collationnées ;
1415 (,) – 1495 (7 mars) – 1476 (2 janvier). La première d'un vidimus des lettres de Louis cardinal duc de Bar qui décharge Jean Dieuamy, chevalier, des fiefs hommages et services jusqu'à rachat de 200 francs./.

1396 (22 décembre) La 2^e d'un autre vidimus des lettres par lesquelles Jean de Jamais doit à Jean Dieuamy, chevalier, 200 livres messins pour lesquelles il lui a engagé sa maison forte de Louvigny et tout ce qu'il a acquis sur Nicole Roteil, chevalier, et Jacques, sa femme/.

1396 (17 janvier). Et la 3^e d'un autre vidimus des lettres de Robert, duc de Bar, qui confirme la gagère faite par Jean de Jamais à Jean Dieu Amy, chevalier, de la maison forte de Louvigny à charge d'hommages./ (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°54).

[55].- 1477 (12 décembre). Dénombrement de Poince Roussel, écuyer, seigneur de Montigny et Mailly audit duc de Lorraine pour ce qui lui est « obvenu » par le décès de Catherine Baudoche, sa mère, aux villes de Marly, Norroy-le-Sec, Viley, Clouanges, la Grange et Richemont, dont Conrad de Serrières a fait ses reprises audit duc. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°55)

[56].- 1478 (14 août) Reprises faites par Jean de Baulde, chevalier, à René, duc de Lorraine, pour tout ce qu'il a en fiefs aux duché et marquisat de Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°56).

[57].- 1355. Reversales non signée de Jean Baudoche, chevalier, de ce que Robert, duc de Bar, du consentement de Henry de Bar, chevalier, seigneur de Pierrefort lui a vendu tout ce qu'il avait à Corny sur Moselle avec les eaux et dépendances à faculté de rachat moyennant 1300 livres./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°57).

[58].- 1478 (2 et 14 mai). Copie non signée de deux lettres missives du duc de Lorraine, l'une aux habitants de Marly et l'autre à Wary Roussel, au sujet des foi et hommage de Jean Baudoche, chevalier, héritier de Poince Roussel avec Claude de Serrières, sa veuve./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°58).

[59].- Mémoire non signé touchant les remboursements de Pierre Baudoche au commissaire de Saint-Mihiel pour le fait de Marly à cause de Beatrix, sa mère, et de Jean Baudoche, chevalier, son père, dans lequel sont nommés les titres de ladite terre jusqu'en 1476./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°59). En déficit.

[60].- 1478 (13 avril). Lettres contenant les réquisitions faites pour Jean Baudoche, chevalier, pour Pierre Bausoche, échevin et au nom de Conrard de Serrières et consorts aux échevins et justice de Marly de faire leurs foi services et féauté et répondre de tous les cens et revenus des terres et seigneuries de Marly ce que ladite justice à refuser de faire./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°60).

[61].-1480 (4 janvier). Copie des lettres de René, duc de Lorraine qui confirme la donation faite par Jean Le Gournay, religieux à Renauld de Gournay, chevalier, à Isabelle, sa femme, et à ses hoirs des forteresses forte maison de Jouy et dépendances. La dite copie collationnée le pénultième juin 1603, signée F. Alix./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°61).

[62].-.1481 (12 janvier). Dénombrement de Pierre Baudoche, citain de Metz, seigneur de Moulins, écuyer, au duc de Lorraine de tout ce qu'il possède en la châtellenie de Pont-à-Mousson. [DR 3114]. (AD MM, B-864, n°62).

[63].- 1484 (28 mai). Dénombrement de Conrad de Serrières, écuyer, au duc de Lorraine de ce qu'il possède es ban de Saulny, Clouange, Vitry, Tumeréville, Longeville et Bolmont comme ce qu'y possédait Gofroi d'Este, chevalier. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°63).

[64].- 1484 (dernier mars). Dénombrement de Wery Roussel à René, duc de Bar, pour ce qu'il possède à Norroy-le-Sec-B-864, n°64).

[65].- 1554 (2^e février). Cahier contenant quatre copies collationnées :

1444 (17 octobre). La 1^{ère} des lettres de permission données par René, duc de Lorraine à Colignon Dupont, de l'office de son premier valet de chambre, garde de ses joyaux et de l'office de capitaine, Châtelain du château de Mousson avec les droits et revenus en dépendants à charge de foi et hommage.

1446 (25 janvier). La 2^e copie de la vente faite par Rogier Paixel, écuyer, Sibille, sa femme, et consorts à Colignon Dupont et à Claude, sa femme, de tous les droits et prétentions à cause de Henry d'Espinal, leur oncle es châtellenie, bourg, château de Mousson, rentes, censes, héritages es ban de Mousson, Eston et Mesnils, moyennant 600 vieux florins de Rhin.

1446 (3^e janvier). La 3^e copie des lettres de confirmation de la susdite vente, par Jean, duc de Calabre. (notes en marge illisibles).

1484 (24 février). La 4^e copie de la vente faite par noble Warin Dumesnil, prévôt d'armes à René Pourgny, châtelain de Mousson et à Jennette, sa femme, du quart on tiers de l'eau de Dieulouard et dépendances, moyennant 80 francs.

(T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°65).

[66].- 1484 (12 novembre). Nicolas d'Esch, chevalier, donne son dénombrement au duc de Lorraine, pour ce qu'il tient à Marly, Jouy, Nourroi-le-Sec, Malavillers, Saulny et Abbeville. Son sceau [DR 3827]. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°66).

[67].- 1485 (29 mars). Dénombrement de Viriat Roussel, chevalier, seigneur de Marcey audit duc pour ce qu'il possède à Saulny dont il a fait ses reprises./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°67).

[68].- 1486 (15 décembre) – 1338 (lundi avant la Pentecôte, en mai). Vidimus des lettres de Henry, comte de Bar, qui donne en récompense de services à Poinsignon de Vy, amant de Metz 30 livrées de terres à petits tournois sur les eaux passage et châtelainie de Pont-à-Mousson, à rachat de 300 livres dont il est homme lige./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°68).

[69].-1493 (16 juin). Dénombrement de Viriat Roussel, chevalier, et Conrad de Serrières, écuyer, comme tuteurs de Colignon Androwin et Jean Roussel, enfants de Wary Roussel chevalier des terres énoncée n°64./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°69).

[70].- 1498 (25 mai). Dénombrement au duc de Lorraine, par Robert de Craincourt, dit Vatimont, seigneur de Létricourt, de ce qu'il tient à Létricourt, ban Saint-Rémy, Mailly, Mesnils et Pont-à-Mousson. Son sceau [DR 3628]. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°70).

[71].- 1497 (3 mars). Dénombrement de Jean Wisse de Gerbéviller, écuyer, à cause d'Isabelle de Craincourt, sa femme, au duc de Lorraine pour les terres et seigneuries de Létricourt, Mailly, Pont-à-Mousson, et Mesnil avec ce qu'ils ont es terres et bans de Lixières et Ville-au-Val Ste Marie (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°71).

[73].- 1246 n.st. En février 1245, Ferry de Brixey échange avec Simon de Tremblecourt, sept muids de blé, tous les ans, sur le moulin de Maidières, et dix muids qu'il tiendra en hommage du comte de Bar, contre la moitié du moulin de Ravoy, que messire Simon tenait en plein hommage du duc Ferry (T.C. Pont fiefs I, n°73).

[74].- 1259.(en janvier). Lettres de Henry, comte de Bar, portant que Bruns de Rosières, chevalier et Marguerite, sa femme, sont devenus liges de Henry, comte de Bar, et ont repris de lui tous ce qu'ils avaient à Saint Memin (Maximin)-Buzange (Bezange-la-Grande)/. (parchemin scellé sur double queue, T.C. Pont fiefs 1, AD MM, B-864, n°74).

[75].- 1259, en janvier. Lettres de Joffroi de Rosières, écuyer portant que Bruns de Rosières, chevalier est devenu homme lige de Thibault, comte de Bar et ce de son consentement après la ligeté du comte de Salm. Parchemin, scellé sdqp. (AD MM, B-864 (Pont-fiefs I), n°75)

[76].- 1262 (la veille Saint-Jean-Baptiste). Lettres de Philippe, évêque de Metz qui promet d'indemniser de toutes pertes Ferry de Volomaire, Huars de Baussecourt et Milon de Sorcy du cautionnement qu'ils ont prêté pour lui envers Willermin Tripotel bourgeois de Neufchâtel./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°76).

[77].- 1263 (dimanche jour de la Madeleine) Lettres de Thibault comte de Bar, qui en récompense de ce que Henry de Blamont lui a cédé les fiefs de Corny, Jouy et Marly pour donner à Henry de Salm tout ce qu'il a en fiefs de Philippe de Ragecourt. Avec le double desdites lettres aussi en parchemin et scellées./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°77).

[78].- 1266 (en octobre, lundi après saint Luc évangéliste). Trois copies collationnées des lettres de Thibault, comte de Bar, qui en restitution de ce qu'il a d'autrui donne en aumône à la maison Dieu de Pont-à-Mousson les prés qu'il avait à Pont-à-Mousson jusqu'à la valeur de 40 livrées de terre. Comme au N°9 layette Pont-à-Mousson ecclésiastiques./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°78).

[79].-1272 (en mai). Lettres de Simonin dit Simon de Boncour qui quitte au comte de Bar tous ce qu'il pouvait demander en un homme de corps de Pont-à-Mousson et en sa famille ./.. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°79).

[80].- 1275 (samedi après la chandeleur). Lettres de Laurent, évêque de Metz, portant que Joffroi Richard a engagé du consentement de Thibault, comte de Bar, tous ce qu'il avait à Corny le 16^e.... ban dudit lieu, et dépendances moyennant certaine somme d'argent qu'il devait /. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°80).

[81].- 1276 (jeudi après la Saint-Vincent). Lettres par lesquelles Doenes dit Paillardeil du Pont-à-Mousson a cédé à Thiebaut, comte de Bar, tout ce qu'il avait à Tremblecourt, Rogéville et dépendances, moyennant 19 muids et demi froment et 20 muids d'avoine tous les ans sur les gerbages de la neuve ville de Pont-à-Mousson et 40 livres de provenissiens fors sur les fours du même lieu à charge d'hommage./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°81).

[82]- 1279, 31 octobre (vigile de fête Toussaint). * Joffroi, châtelain de Mousson, fils de feu monseigneur Renaut, vend à Ascelin, maître de l'Hôpital et curé de Blénod, tous ce qu'il possède à Norroy, Hameville et Xon, moyennant la somme de cinquante livres de messains. Au décès d'Ascelin, les biens appartiendront au comte de Bar. Monseigneur Renier, curé de Saint-Martin de Tirey et Jehan de Ren , prévôt de Mousson, mettent leurs sceaux aux présentes lettres. (Archives de Meurthe-et-Moselle, B-864 (lay. Pont-Fiefs I), n°82 . Original parchemin, scellé de deux sceaux sur double queue. Seize lignes d'écriture et Lepage, art. Norroi).

[83].- 1281 (le lendemain de la fête Sainte-Croix en octobre). Lettres par lesquelles Colignon de la Cour, citain de Metz, reconnaît tenir de Thiebaut, comte de Bar, en fief et hommage la vente que Ysembart Trullain lui a faite de la part qu'il avait en fief à Sancy montant à la 3^e partie du fief./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°83).

[84].- 1285 (avril ?). Lettres par lesquelles Poujoizes Truillain a vendu à Colignon de la Cour tous ce qu'il avait à Sancy a rachat pendant deux ans et à charge des foi et hommage envers ledit duc de Bar./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°84).

- [85].- Copie collationnés de lettres,
1404 (le 19 juin). La 1^{ère}, de Robert, duc de Bar, portant qu'en considération de ce que Edouard, marquis du Pont, son fils a ordonné il donne revenus à Philippe de Norroy, châtelain de l'Avant-garde, durant sa vie durant, 20 livrées de terre sur la rente de Pont-à-Mousson.
1294 (jeudi). Et la 2^e, de Henry, comte de Bar, par laquelle il a onné en fief et hommage à Ancillonde Tirey, dit Pouteblef, 6 quartes de froment, 26 quartes d'avoine et 50 sous de petits tournois par an sur
(T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°85).
- [86].- 1296 (17 janvier, n. st.). Jean et Foulques de Condé, chevaliers, reconnaissent tenir leur terre de Belleville du comte de Bar et lui doivent garde à Toulon et à Mousson. Leurs sceaux [DR 3594 et DR 3595]. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°86).
- [87].- 1334 (lendemain fête saint Nicolas en hiver). Lettres d'Alexandre abbé de Saint-Arnoud portant qu'Isabelle, veuve de Goffroi de Moulain, citain de Metz d'Edouard, comte de Bar les fortes maisons de Louvigny et dépendances étant lige dudit comte./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°87).
- [88].- 1306 (lundi devant fête St Martin en hyver).- Le 7 novembre, Collins, fils Ysanbart le drapier du Pont et Poniface, sa femme, fille de feu Jacquemin d'Esthons (Atton) vendent au comte de Bar les 41 sous de petits tournois qu'ils avaient sur les passage et conduit du Pont. Vente faite par la main de Lorencet, prévôt de Mousson. Jacques, curé de Saint-Laurent du Pont et Doyen de la chrétienté de Prény et Pierre, curé de Ruel scellent le présent acte. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°88).
- [89].- 1306 (le samedi jour fête Saint-Denis). Ratification par Dame Alix, châtelaine de Mousson de la vente de Simon Volveils, bourgeois dudit lieu, a fait à Launnois Pliant de Mousson au nom du comte de Bar de tous ce que ledit Simon tenait à Saizeray de la dite dame Alix qui reconnaît n'en pouvoir jamais rien demander./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°89).
- [90].-1338 (en mai). 1408 (2 juillet). Vidimus des lettres de Henry, comte de Bar, qui donne en récompense de services à Jean Baudoche, chevalier, 30 livrées de terre par an sur ce qu'il a à Arry et sur les eaux de la châtelanie de Mousson dont il est homme lige à rachat de 300 livres./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°90).
- [91].- 1325 (dimanche après la Trinité). Reprise faite par Arnould de Louvigny, écuyer, à Edouard, comte de Bar, de la moitié de Louvigny avec les deux fortes maisons dudit lieu qu'Arnould le Sauvage tenait en ladite ville et en est homme lige./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°91).
- [92].- 1318 (mardi après Saint-Pierre, en août). Lettres de Pierre de Serrières, chevalier, portant qu'Edouard, comte de Bar, lui a donné tout ce qu'il avait à Belleville et consent au rachat moyennant huit vingt douze livres de petits tournois./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°92).
- [93].- 1318 (1er août). Nicolas dit Baudoche, citain de Metz, reconnaît qu'Edouard, comte de Bar, lui a échangé ce qu'il avait à Arry et dépendances et 40 sous tournois de cens qu'il a à Coinville à rachat de cent vingt livres de petits tournois. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°93).

[94].- 1323 (samedi après ?) Lettres de Pierre de Serrières, chevalier, portant qu'il a repris d'Edouard, comte de Bar, le moulin dit Belvaut et dépendances sous Craincourt et tout ce qu'il possède à Belleville et qu'il doit 14 jours de garde à Thourons (Toulon)./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°94).

[95].- 1329 (jeudi avant fête Saint-Barthelémy, apôtre). Lettres des messieurs et frères de l'hôpital Saint-Nicolas au neuf bourg de Metz portant qu'à cause de donation à lui faite par Colignon Baretier faisant son testament de son héritage de Sancy ils doivent donner au comte de Bar et à ses hoirs un homme suffisant pour servir ledit fief./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°95).

[96].- 1305 (vendredi après fête ?). Vente, faite par Simonin dit Valmois et Françoise, sa femme, au comte de Bar de tous ce qu'ils avaient aux deux Saizerais et dépendances, moyennant sept vingt livres (140) de bons petits tournois anciens./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°96).

[97].-1332 (mercredi vigiles de l'Ascension). Lettres par lesquelles Jeannette, veuve de Jean de Felix, écuyer, reconnaît tenir pour elle et ses enfants en fief et hommage du comte de Bar la forte maison de Felix (Phlin) et dépendances avec 50 sols de petits tounois sur les issues (eaux) de Pont-à-Mousson./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°97).

[98].- 1332. (dimanche après la Saint-Jacques et Saint-Philippe). Jean, sire de Saint-Saune, chevalier, déclare qu'il doit tenir en fief du comte de Bar pour Jean, son fils, 56 livrées de terre sises à Leheycourt, Auzeycourt, la moitié de la maison et donjon du château de Mousson, moitié d'une vigne à Vitonville et ce que Jeanne, veuve de Henry de Port tient dudit comte (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°98 opssq).

[99].- 1332 (le dimanche fête Saint-Lucie). Lettres par lesquelles sire Jean de La Cour, Thibault dit Lambert, Jean dit Mairelles, Jean Aixiet, citains de Metz et frère Henry, convers de l'hôpital Saint-Nicolas de Metz, déclarent tenir en fief et hommage d'Edouard, comte de Bar tout ce qu'ils ont à Sancy ? et dépendances./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-864, n°99).

B-865

[100].- 1333 (en février). Lettres de Simon de Warmerange, chevalier, portant qu'il tient en fief et hommage du comte de Bar, ce qu'il possède à Manonville et Audilliers avec leurs dépendances./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°100).

[101].- 1333 (vendredi avant la saint Vincent). Lettres de Marguerite de Ragecourt, veuve de François de Laistre, citain de Metz au comte de Bar par lesquelles elle lui expose sa pauvreté et qu'elle a vendu sous son plaisir à Jean Le Gournay, échevin de Metz tout ce qu'elle avait à Jouy exepté la vouerie dudit lieu et le supplie de confirmer ladite vente./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°101).

[102].-1334 (vendredi avant la Saint-Simon, en août). Reconnaissance faite par Pierre de Serrières, chevalier dit le grand qu'il tient en fief et hommage de'Edouard, comte de Bar, le moulin dit Belleau, moulin sur la Seille et tout ce qu'il possède à Belleville./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-

865, n°102).

[103].- 1334 (lundi avant la nativité Notre-Dame). Lettres de Renaud de Ragecourt et Marguerite, sa mère, veuve de François de Laistre, portant qu'ils ont repris. d'Edouard, comte de Bar 18 livres de terre par an sur les passages et conduit de l'eau de Pont-à-Mousson dont ils sont liges et a ledit Renaud repris le quart de Jouy sur Moselle et tout ce qu'il y possède excepté la vouerie./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°103).

[104].- 1334.(vendredi Saint-Simon et Saint-Jude) Vente faite par Colin d'Ottanges, écuyer, à Edouard, comte de Bar, et à ses héritiers, de sa maison de Létricourt et dépendances, avec ce que les hoirs Bertrand d'Aulnois et ceux de Jean de Létricourt y avaient, moyennant 80 livres de bons petits tournois ./.] (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°104).

[105].- 1334. (le dimanche avant la Toussaint). Lettres d'Arnould de Baudoche et Jeannon, son frère, portant faculté de rachat pendant six ans en faveur de Colard de Laisse, chevalier, de quarante livrées tournois de cens qu'il avaient acheté en la ville de Laisse ./.(Lesse canton de Delme) mouvant en fief d'Edouard, comte de Bar) / (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°105)

[106].- 1334. (le dimanche avant la Toussaint) Lettres de Gérard, sire de Pulligny, chevalier, portant q'il tient en fief et hommage du comte de Bar à cause de Clément Villequant, sa femme, la maison de Dieu, l'autre moitié de la vouerie du même lieu et dépendances avec moitié en la vouerie de Belleville et de Marbache, le fief du bois d'isle voué, le 6^e du four l'évêque à Dieulouard, moitié du ban de Bussey, moitié de celui de Lixières et moitié de ce qu'il a à Mousson et dépendances./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°106).

[107].-1335. Lettres de Remy, dit de Cologne, fils à Ferry de Cologne, citain de Metz qui reconnaît avoir repris du comte de Bar tous ce qu'il tient et possède à Marley./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°107)

[108].-1335 (jeudi après fête Saint-Mathieu). Lettres de Maheuls, chevalier, sire de Mandres-en-Voivre (Mandres-aux-Quatre-Tours) qu'il tient en fief et hommage d'Edouard, comte de Bar ce que messire Jehan de Crewe et Godefrins de Daules, écuyer, tiennent de la moitié de Montauville près de Pont-à-Mousson, à Mousson et Maldières./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°108)

[109].- 1335 (le jour Saint-Simon et Saint-Jude). Dénombrement de Simoin de Chambre à Edouard, comte de Bar des seizièmes du seigneurage et terre de Marly, les 12^e de grosse vouerie dont Becqkard le Hungre lui a fait reprises, les 8^e dudit seigneurage et vouerie tenu par Mathieu Harals, le 16^e de la grosse tenu par Marguerite, femme à Jossrignon Bourguerre./ (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°109)

[110].-1335 (le jour Saint-Martin, en novembre). Lettres de Jean de Létricourt, écuyer qui se reconnaît homme lige d'Edouard, comte de Bar, duquel il tient tout ce qu'il possède à Létricourt et dépendances avec 12 livres de petits tournois à Xames et le fief d'Abocourt./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°110)

[111].- 1335 (le lendemain fête Saint-Simon et Saint-Jude - 29 octobre). Lettres d' Androwin d'Aulnoy, écuyer, reconnaît tenir du comte de Bar la moitié du passage d'Aulnoy-sur-Seille (Anoi)

et ce qu'il possèdent à Létricourt qu'il tient du seigneur d'Ottange. (T.C. Pont fiefs, (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°111)

[112].-1335 (lundi avant Saint-Luc, évangéliste). Lettres de Pierre de Pargney, chevalier pour ce qu'il a repris d'Edouard, comte de Bar, à cause de Briette Axiele, sa femme, tous ce qu'il possède à Corny../. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°112).

[113].-1335 (dimanche après la Saint-Luc). Lettres de Joffroi dit Xaippey, par lesquelles il a repris d'Edouard, comte de Bar, tout ce qu'il a à Corny../. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°113).

[114].- 1337 (jour fête Saint-Valentin - 7 février). Reprise, au comte de Bar, par Ferry de Bessey, écuyer, fils de feu Gérard de Bessey, chevalier, de tout ce qu'il avait à Corny. Son sceau [DR 3174]. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°114).

[115].- 1338 (jeudi après la division des apôtres en juillet). Lettres de Jean de Létricourt, Colin, Renaut et Androvan, écuyers, frères, par lesquels ils reconnaissent que leur père tenait de Henry, comte de Bar en fief et hommage lige les forte maison et village de Létricourt avec les haute, moyenne et basse justices et déclarent reprendre des comtes de Bar la 4^e partie dudit Létricourt et en sont hommes liges ayant reçu 350 livres tournois../. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°115).

[116].- 1339 (le mardi après l'octave). Huart de Cirières, chevalier, reprend d'Henri, comte de Bar, dix livres de terre à petits tournois sur moitié des grosses dîmes de Siverey (Sivry), avec sa forte maison de Cirières, et cent livres de petits tournois qu'il a reçu dudit comte, pour quoi il est devenu son homme lige (AD MM, B-865, N°116).

[117].- 1339. (samedi avant la Sainte-Croix en juillet). Lettres de Poinsignon Le Gournay portant que Henri, comte de Bar, lui a donné pendant 31 ans, le clos de vigne dit de "Manis", près "Nouveroi", et dépendances moyennant 2 sous de cens annuel../. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°117).

[118].- 1340 (vendredy après l'Ascension). Copie en parchemin des lettres de Henry, comte de Bar, de la donation qu'il a faite à Pierre de Serrières, chevalier, de 10 livrées de terre à petits tournois en accroissance d'autres fiefs sur les « jssues ». des revenus de Belleville a Rachat de 100 livres. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°118).

[119].- 1340 – 1385 (12 janvier) Autre copie en parchemin des lettres énoncée cy devant N°118 (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°119).

[120].- 1341 (dimanche après la Saint-Pierre er Saint-Paul). Vente faite par Thierry de Maidières et Catherine Ysambart, sa femme, et consorts au comte de Bar de ce qu'ils possèdent et peuvent avoir dans le succession de Bertion dite d'Eston (Atton) en une pièce de bois dite en hollant bois (Hollambois) indivise avec ledit comte moyennant 4 livres tournois../. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°120).

[121].- 1341 (jeudi avant Saint-Martin d'hiver). Lettres de Poince, veuve de Regnaut de Ragecourt, citain de Metz, portant qu'elle a repris de Henry, comte de Bar, pour son douaire et pour ce qui appartient à ses enfants le quart de Jouy sur Moselle et tout ce qu'elle tient au ban et

finage dudit lieu exépté la vouerie./ (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°121).

[122].- 1326 (en juin). Copie en parchemin des lettres d'Edouard comte de Bar qui donne pour récompense de service à Jean de Marley, écuyer, et à ses hoirs, 50 livrées de terre à petits tournois sur les tailles de Bussières, de Chaillon, de Berney et sur l'étang de la Chaussée avec les maisons et dépendances dont il est devenu homme lige./ AD MM, B-865, N°122).

[123].- 1328 (samedit après la Saint-Clément en hiver). Lettres de Jacquemin Le Gournay et de Perrin Montel, citain de Metz, portant qu'ils ont repris d'Edouard, comte de Bar leur forte maison de Louvigny et dépendances au ban et justice et sont devenus hommes liges dudit comte./ (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°123).

[124].- 1328 (mardi après ?). Lettres de Renault de Ragecourt et de François de Laitre par lesquelles ils ont repris du comte de Bar la moitié de Jouy sur Moselle et tout ce qu'ils ont au ban et justice et déclarent avoir repris 10 livrées de terre sur les passages et conduits de l'eau de Pont-à-Mousson dont ils sont hommes liges./ (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°124).

[125].- 1328 (dimanche après la Saint-Clément). Lettres de Jean de Xappeit, chevalier portant qu'il a repris d'Edouard comte de Bar tout ce qu'il possède à Corny et dépendances./ (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°125).

[126].- 1343 (le jour de la Madeleine). Lettres d'Ademar, évêque de Metz par lesquelles il prie Raoul, duc de Lorraine de faire arrêter ceux dont il lui envoie les noms. Noms par écrit notamment ceux de Vic qui lui ont méfait, l'ayant assiégé et taché de le prendre et le tuer pour quoi ils auraient été « adjournez » en son hôtel de Vic pardevant son lieutenant, en conformité du traité et alliance fait avec ledit duc./ (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°126)

[127].- 1346 (vendredi avant la Saint-Benoît, en mars). Lettres par lesquelles Arnould, Jean et Nemmeris Baudoche, chevaliers, déclarent qu'ils sont hommes liges de Yolande comtesse de Bar et tiennent du comte de Bar les fiefs de Lesse (canton de Delme). (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°127).

[128].- [128].- 1358 (le jour de la fête Saint-Jacques et Saint-Christophe). Lettres de Jeanne de Noviant, dame de Tremblecourt, par lesquelles elle reconnaît devoir payer pour le château, gerbages et autres revenus que le comte de Bar, lui a amodié pour trois ans, à Michau Barbey, chevalier 53 résaux et demi de blé , pareille quantité à Henry Hamchele et à ses hoirs 96 résaux audit lieu et 50 résaux d'avoine./ (T.C. Pont fiefs I, n°128 ; AD MM, B-865, N°128).

[129].- 14.. (dernier janvier) – 1364 (16 septembre). Vidimus d'une vente faite par Jacomin de Rochefort, Annette sa femme, Bernard Boilait de Dun, Alix, sa femme, Jean Thomassin de Sathenay (Stenay) à Alexandre et Jeannot de Chauffours, écuyers, frères des trois parts de 62 franchards froment qu'ils avaient es terrages de la neuve ville, de trois parts en la moitié des fruits, de la moitié du moulin de Neufville et de trois parts de 62 franchards de blé moitié froment et avoine es terrages de Monsey et de 40 franchards wain et 2 résaux d'avoine es terrages de Baillon moyennant six vingt petits florins de Florence./

1366 (12 mars). La dite vente confirmée par Robert, duc de Bar./ (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°

[130].- 1367 (1 juin). Copie en parchemin des lettres d'Habran de Lendres, écuyer, et Margueritte de Fiquemont, sa femme, par lesquelles ils ont vendu à Jean Baudoche, chevalier, la moitié du moulin d'Azerailles, moitié des étangs de ladite ville avec tout ce qu'Ansel de Meraumont, écuyer, et Margueritte, sa femme, ont à Azerailles./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°130).

[131].- 1372 (16 mars). Copie collationnée par lesquelles Jean de Brullong a vendu à Henry de Meralvault, écuyer, prévôt de Hattonchâtel les héritages qu'il avait à Menonville et Tillombois moyennant 300 florins de Bar./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°131). En déficit.

[132].- 1381 (6 juin). Lettres de Colin Paillat, citain de Metz, portant qu'il tient en fief et hommage du duc de Bar les héritages qu'ils a à Clouanges et à Vitry avec la 3^e partie de Tumerville et 3^e et demi de Marly sur Seille ensemble 30 livrées de terre à tournois de rente sur Norroi devant Metz./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°132).

[133].- 1387 (16 janvier) Lettres de Jean de Xaipey, citain de Metz, par lesquelles il a repris du duc de Bar tout ce que son père avait en fief à Corny (AD MM, B-865, N°133).

[134].- 1390 (8 mars), Copie en parchemin par laquelle Thibault Le Gournay, citain de Metz a repris en foi et hommage de Robert duc de Bar, la 8^e partie de la seigneurie de Marly avec les héritages en dépendants et 30 livrées de terre a petits tournois et le pressoir des Mesnils près Pont-à-Mousson (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°134).

[135].- 1390 (8 mars). Copie de la lettre esnoncée cy devant N°134. (AD54 ,B-865, N°135)

[136].- 1390 (8 mars). Autre copie en parchemin de la même lettre signée Jean-Jacques de Thiaucourt (AD54 ,B-865, N°136)

[137].- 1391 (26 janvier) Lettres de Briette Axiette, veuve d'Estevin Bonnefille, amant de Metz, portant qu'elle a requis en fief et hommage du duc de Bar le quart de toute la ville de Corny et le ban Janot Aixiet avec ses dépendances. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°137).

[138].- 1340 (vendredy après l'Ascension). Copie des lettres de la donation faite par Henry, comte de Bar, à Pierre de Serrières, chevalier, rapportée cy devant N°118, en papier. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°138).

[139].-1392 (1^{er} mars). Lettres par lesquelles le duc de Bar a permis à Jean dit la Violette de Rosières de prendre la tonsure et promet qu'en cas de mariage hors de sa souveraineté il payera audit duc 25 bons francs d'or./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°139)

[140].- 1392 (4 novembre). Sentence rendue par Robert, duc de Bar, sur le procès d'entre Nicolle François, citain de Metz, Poince Groignet à cause de Marguerite, sa femme, Briette et Jeannette Raulmet ? ses belles soeurs, contre Jean Corbe, amant de Metz à cause d'Isabelle, sa femme, par laquelle il ordonne que ledit Cobé et sa femme, jouissent des ville, terre et dépendances de Corny exsepté le douaire de Marguerite veuve de Pierre de Pargney le jeune et ledit Nicole François et consorts condamnés avec dépens./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°140).

[141].- 1392 (23 avril). Poincignon Grongnat, chevalier, reprend en fief du comte de Bar, à cause de Marguerite, sa femme, ce qu'ils possèdent à Corny. Son sceau [DR 4091].- (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°141).

[142].- 1393 (7 mai). Vente faite par Jacques Lambert, maître échevin à Pont-à-Mousson au duc de Bar de 2 quartes un bichet et demi bichet de blé, moitié wain moitié tramois, sur les gergags dudit lieu moyennant 54 bons francs d'or du coin du roi./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°142).

[143].- 1394 (25 septembre). Lettres par lesquelles Briette Axie, citoyenne de Metz a repris du duc de Bar tout ce qu'elle possède en les ville et ban de Saulny./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°143).

[144].-1396 (9 décembre). Requête de Nicolas de Montel, chevalier, au duc de Bar tendante à consentir et confirmer la vente qu'il a fait à Jean de Jamais de sa forterresse de Louvigny et dépendances mouvante dudit duc moyennant 2000 francs de messins lesquels ledit Jamais a engagé à Jean Dieu Amy moyennant ladite somme./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°144).

[145].- 1397 (lendemain de la Madeleine). Lettres d'Isabelle Aixie, veuve de Jean Corbe, chevalier, par lesquelles elle a repris du duc de Bar le quart de la ville de Corny et le ban Jeunat Aixie avec dépendances./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°145)

[146].- 1398 (14 juillet). Lettres de Georges de Serrières, écuyer et Marie de Létricourt, sa femme, qui comme Jean de Bauffremont, écuyer, seigneur de Villé et Fontenoy leur a vendu les maison, granges et héritages qu'il avait à Belloncourt, Chambry (Chambrey, cant. de Château-Salins) , et Gremecy ne consent au rachat moyennant 100 francs messins./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°146).

[147].- 1398 (23 octobre). Isabelle Aixiet, veuve de Jean Corbe, chevalier, reprend en fief du duc de Bar le quart de Corny et le ban de Jeunat Aixiet. Son sceau [DR 3612]. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°147).

[148].-1398 (23 novembre). Lettres de Briette Aixiet, veuve de Stevenin Bonnefille portant qu'elle a repris en fief et en hommage le quart de la ville de Corny et le ban Jannat Aixiet./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°148).

[149].- 1486 (6 juin). Lettres de Pierre Baudoche, écuyer, seigneur de Molins par lesquelles il a repris du duc de Lorraine et de Bar, tout ce qui lui est obvenu par le décès de ses père et mère et autres de ses parents sis à Pont-à-Mousson, Marley, Soixon, Mesnils, Nourroi, Lesse, Meraumont, Peny, Genelville, Clouange, Vitery, Moyeuve Grande et Petite, Houaville, Batilly, Lebrville, Puixieux, Dompaire, Marchainville, Alamont Riaville, Pinteville et Azerailles./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°149).

[150].-.1586. Paquet contenant 30 papiers de certaines procédures faites contre Jean Le Parmantier appellant en la justice de Louvigny./. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n°150)

[151].-. Liasse de peu de conséquence contenant 24 pièces : (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865,

n°151).

- ✓ 1442 (4 octobre). La 1^{ère}. Copie non signée des foi et hommage faites au roi de Sicile par Comtesse de Gennes, dame de Tantonville de 15 livrées de terre sur la recette de Gondrecourt à rachat de 150 livres la moitié du foulon de Han, la ville de Broucey en Blois (Broussey-en-Blois, Meuse) moitié de la haute justice sur les hommes de Manonville et les grosses et menues dîmes dvrafes ?./.
- ✓ 1477 (14 novembre). La 2^e. Copie non signée de la procuration de la comtesse de Varren, dame de Châtel et Prény à Conrad de Serrières pour reprendre en son nom en fief et hommage du duc de Lorraine les ville et ban de Preny la Chetif./.
- ✓ 1477 (28 novembre). Joint l'acte de reprise dudit lieu mouvant de la châtellenie de Preny./.
- ✓ 1560 (3 mars). La 3^e. Lettres du lieutenant de Bar étant à Nomeny pour la communication avec M. Seneton, président de Metz, sur lesquelles lui a été répondu, quant à Saulny qu'il accorde rendre tous les fruits, et quant au procès-verbal qu'ils en fassent chacun un, ou que M. de Seneton se contente d'avoir communication les uns avec les autres dudit procès-verbal et si ledit lieutenant voit que cette communication puisse profiter audit duc qu'il dresse le procès-verbal en commun./.
- ✓ 1560 (en mars). La 4^e. Article des gens de la cité de Metz pour les nouveaux donnés à la communication de Nomeny./ En déficit
- ✓ 1560 (3 novembre). La 5^e. Rapport des officiers de Pont-à-Mousson pour les droits que le duc de Lorraine a à Jouy./ En déficit.
- ✓ La 6^e. Factum du procès entre le procureur du Barrois et le prévôt de Pont-à-Mousson touchant les grosses, menues dîmes d'Eston. Sans date. ./ En déficit.
- ✓ La 7^e. Un gros cahier de mémoires pour justifier que les seigneurs de Louvigny sont justiciables en premières instances au bailliage de Saint-Mihiel et par appel en la cour des Grands jours. Sans date. En déficit.
- ✓ 1571.. La 8^e. Mémoire et avertissement de ce qui fut fait à Marly, village du marquisat du Pont, touchant la religion prétendue réformée. En déficit.
- ✓ La 9^e. Extrait de ce que les villages de Jouy, Corny, Marly, Louvigny et Saulny ont payés des aides généraux depuis 1588 jusqu'en 1598. En déficit.
- ✓ 1598. La 10^e. Lettre missive au duc de Lorraine des Maître échevin et conseil des 13 de Metz touchant les habitants de Louvigny, Moulin et ban de Fremicourt et ceux de Cuvery et de Pounoy prisonniers à Preny déclarants ne vouloir empecher. la levée de ce qui serait imposé par feux et conduits.
- ✓ La 11^e. Extrait non signé du départ de Nomeny pour Jouy, Corny, Louvigny, Saulny et Marly. Sans date. En déficit.
- ✓ La 12^e. Demande du receveur de Pont-à-Mousson savoir s'il détiendra le maire de Louvigny jusqu'à ce qu'il ait satisfait aux deux gros et s'il appréhendra au corps ceux des quatre villages pour la même cause. Sans date. En déficit.
- ✓ La 13^e. Memoire de ceux de Marly pour six états qu'on leur demande pour la garde des portes. Sans date. En déficit.
- ✓ 1491 (23 mars). La 14^e. Ordre aux habitants de Louvigny de payer la garde des Metz. En déficit.
- ✓ (3 mars). La 15^e. Rapport d'un huissier du bailli de Pont-à-Mousson sur les villages de Louvigny, Marly, Corny et Jouy au Pays messin. En déficit.
- ✓ La 16^e. Copie de la requête de Christophe d'Orjault, écuyer, seigneur de Corny et de Louvigny pour avertir des entreprises de juridiction que le Président Senneton faisait sur sa personne et sur la terre de Corny à lui appartenant à cause de Claude de Gournay, sa femme ;

En déficit.

- ✓ 1598 (11 octobre). La 17^e. Autre entreprise de juridiction faite par les maître échevin et gens de justice de Metz contre l'admodiateur des impôts au lieu de Louvigny. En déficit.
- ✓ 1599 (16 octobre). La 18^e. Lettre missive aux receveur, gruyer et contrôleur du comté de Briey par l'abbé de Saint-Vincent de Metz, touchant les bois de son village de Maisières dont le duc de Lorraine en prétendait avoir le tiers.
- ✓ 1603 (15 février). La 19^e. Autre lettre audit duc par le sieur de F , gouverneur de Metz au sujet de la conférence de Nomeny. En déficit.
- ✓ 1619 (20 décembre). La 20^e. Extrait des registres des aides généraux pour les villages de Louvigny, Jouy et Marly. En déficit.
- ✓ 1622 (5 mai). La 21^e. Un marché sur le pâturage des bois de Frehaults. En déficit.
- ✓ 1613 (15 juin). La 20^e bis. Procuration de Colignon Richard, seigneur de Jouy et Corny et Charles de Gombervaux, capitaine et gouverneur de Château-Salins à Claude Mengin, contrôleur des domaines et gruerie du Pont et les treize de la ville dudit Pont tous port terriens du ban de Vitonville pour comparaître devant les gens des comptes de Lorraine contre le sieur Le pois, seigneur de Champé, porteur de la commission du duc de Lorraine de pouvoir faire vaine pâture au ban de Vitonville le troupeau de brebis qu'il a à Champé (Champé). En déficit.
- ✓ 1613 (25 juin). La 22^e. Procuration des habitants et communauté de Vitonville touchant le sujet énoncé en la 20^e pièce ci-deavant. En déficit.
- ✓ 1623 (2 juillet). La 23^e. Moyens d'empêchement proposé par les habitants et communauté de Vitonville. En déficit.
- ✓ 1623 (31 juillet). La 24^e. Réponses aux habitants et communauté de Vitonville contre le seigneur de Champé. En déficit.

[152].-. Autre liasse de peu de conséquence contenant 20 pièces :

- ✓ 1329. La 1^{ère} Copie non signée du consentement de Jean de La Cour, échevin de Metz, Baudoin, Baquart et Bechard Le Hongre donnent à Edouard, comte de Bar, pour le rachat de tous ce qu'ils leur avait engagé à Fremocourt, Maranges, Hameicourt, Amerville, Jalleroi, Montoy et autes lieux, moyennant 3600 livres./.
- ✓ 1440 (3 septembre). La 2^e. Copie non signée des lettres de Clément Roillon, procureur d'Isabelle de Baudeck, abbesse de Sainte-Glossinde de Metz par lesquelles au nom de ladite dame il requiert à ce que les échevins de Fremecourt à tenir les plaids a déclarer quels droits de ladite abbaye a en ban et finage dudit Fremicourt, lesquels assemblés on déclaré que ladite abbesse est dame souveraine audit lieu sans part d'autrui qu'elle y a toute haute justices et amandes, etc./.
- ✓ 1503 (15 mars). La 3^e. Lettres de René, duc de Lorraine à Jean de Stainville, prévôt de Pont-à-Mousson portant mandement de racheter sur Robert de Craincourt, Jean de Wisse et consorts, héritiers de feu Gillette de Bessey et de feu Jean de Guermange, 10 livres de petits tournois qu'ils avaient sur la recette de Pont-à-Mousson./ En déficit.
- ✓ 1506. La 4^e. Minute des lettres de Robert de Craincourt, seigneur dudit lieu, Jean de Craincourt, sieur de Vathimont, Simon de Bargy, écuyer, seigneur de Damelevières, Isabeau, femme de Jean Wisse toutes les rentes qu'ils avaient sur la recette de Pont-à-Mousson./ En déficit.
- ✓ La 5^e. Extrait de l'article du 3^e comptes d'Estienne Perrin, receveur de Briey en l'an 1504, folio 94, pour l'exécution d'un porc qui avait tué un enfant de 2 ans et pour cette cause fut pendu par le bourreau./ En déficiet.

- ✓ 1504. La 6^e. Copie non signée de l'aveu de Renaud de Gournay, écuyer, audit duc, qu quart, du huitième et du douzième en la terre et seigneurie de Marly reporté ci-dessus./.
- ✓ 1509 (7 novembre). La 7^e. Copie des reprises faites par André de la Motte, curé de Dompierre, au même duc, pour ce qu'il possède à Pont-à-Mousson./.
- ✓ 1509 (7 novembre). La 8^e. Copie des reprises faites par Jean de Priney, au duc de Bar, pour ce qu'il possède à Pargny sous Preny au Frant et à Blénod./.
- ✓ 1509 (8 avril). La 9^e. Copie de l'aveu de Regnauld de Gournay pareille à la pièce 6e de cette liasse./.
- ✓ 1517 (10 mai). La 10^e. Copie de reprises faites par Nicolas, comte de Salm, audit duc, pour ce qu'il possède en fiefs à Viviers, Ruppes et Dompremy près Neufchastel et autres lieux./.
- ✓ 1517 (20 ai). Joint une copie dudit comte de Salm./.
- ✓ 1517 (21 mai). La 11^e. Lettres des gens des comptes au duc de Lorraine touchant la requête du comte de Salm./.
- ✓ 1522 (10 janvier). La 12^e. Requête de Simon de Haussonville, écuyer d'écurie, dudit duc, touchant Andilliers avec décret de renvoi aux gens des comptes./ En déficit.
- ✓ 1532 (18 octobre). La 13^e. Certificat des gens des comptes qu'ils ont reçu le dénombrement de Mathieu Alaix, sieur de Belleville./ En déficit.
- ✓ 1536 (21 octobre). La 14^e. Certificat des officiers de Pont-à-Mousson qu'ils ont veu le dénombrement de Verry de Lucey, seigneur de Dombasle et de Létricout./ En déficit.
- ✓ 1536 (5 et 12 septembre). La 15^e. Deux plaintes du comte de Salm au duc de Lorraine pour avoir copie du Dénombrement et reprises faites par le sieur de Stainville avec mandement au bas./.
- ✓ 1570 (3 janvier). La 16^e. Requête de François du Buchet, bailli de Nomeny audit duc pour avoir copie du Dénombrement fournit par ses prédécesseurs seigneur de Corny et Saulny avec mandement au bas./ En déficit.
- ✓ 1589 (29 juin). La 17^e. Lettre des officiers de Briey contre madame l'abbesse de Sainte-Glossinde de Metz./ En déficit.
- ✓ 1592 (9 juin). La 18^e. Copie des informations faites par ordre de Louis de Custine sieur de Villey capitaine de Briey./.
- ✓ 1586 (12 décembre). La 19^e. Lettre missive du conseil de Metz au lieutenant général de Saint-Mihiel touchant l'octroi des reliefs d'omission des sentences de la justice de Corny./ En déficit.
- ✓ 1532 (1^{er} janvier). La 20^e. Copie de l'accensement de la maison de Joseph Le Clerc pour lui et ses hoirs./ En déficit. (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n° 152).

[153 et dernier numéro]⁵.-Trois pièces non signées et un paquet savoir deux requêtes et un accensement fait à Didier Estienne d'une place à Pont-à-Mousson./ (T. C. Pont-fiefs I, AD MM, B-865, n° 153).

⁵ D'après M. Lepage, cette layette *Pont-fiefs I* (B-864 et B-865) contient 133 pièces parchemin, 22 pièces papier et 120 sceaux. Les dates extrêmes sont 1220-1619. Les pièces 16 et 19 ont été enlevées pour servir de gargousses.

Layette Pont-fiefs 2

*(Lancelot : registre B-461, folios.
132 à 158)*

(B-866 · 1 à 50 et B-867 · 51 à

B-866

[1].- 1574 (mai). Dénombrement de Louis de Lucey, seigneur du même lieu, de Taisey et Conflans, maréchal héréditaire du comté de Champagne, au duc de Lorraine, pour les terres et seigneuries de Flin (Phlin) et dépendances. .:

- ✓ 1574 (21 mai). Joint l'acte des officiers de Pont-à-Mousson en vérification du même dénombrement./.
- ✓ 1574 (21 mai). Et la réception dudit dénombrement par les gens des comptes de Bar./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°1).

[2].-1506 (9 mars).Dénombrement de Robert et Jean de Craincourt, seigneurs du même lieu, Simon de Barisy, écuyer, seigneur de Damelevières, et d'Isabeau, veuve de Jean du Vieu, écuyer, capitaine de Nomeny, sur lequel ils déclarent qu'ils ont droit de prendre par an sur la recette du Pont-à-Mousson 15 livres de petits tournois d'une part et 5 livres d'autre que la chambre des comptes de Bar a racheté moyennant ... vingt livres, pourquoi ils ont racheté audit duc lesdites sommes sur un gagnage sis à Gelecourt pour le tenir en fief./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°2).

[3].- 1506 (9 mars). Lettres, pareilles que ci-dessus, portant quittance de 15 livres 2 sols et 5 deniers d'autres de rentes rachetées par le Roi de Sicile que lesdits Robert et Jean de Craincourt et Ysabeau, veuve de Jean de Vise avaient sur la recette de Pont-à-Mousson et qu'ils ont remployé sur leur gagnage de Jellecourt pour les tenir en fief, dudit roi./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°3, en déficit).

[4].- 1506 (22 octobre).Dénombrement de Girard de Serrières, écuyer, seigneur de Belleville au roi de Sicile pour les forte maison et château de Belleville avec ses fossés et dépendances./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°4, , en déficit)..

[5].- 1508 (20 mars).- 1510 (9 avril). Copie des lettres patentes d'Antoine, duc de Lorraine, qui déclare que François Le Gournay, chevalier, citain de Metz, lui a fait les foi et hommage et a repris de lui tout ce qu'il possède aux duchés de Lorraine et de Bar. Collationnée. Joint une copie non signée. ./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°5, en déficit).

[6].-1510 (9 avril) – 1509 (8 mars). Copie des lettres patentes d'Antoine, duc de Lorraine, aux gens des comptes de Bar et autres officiers portant que Regnault Le Gournay, écuyer, a repris de lui et

fait ses foi et hommage pour ce qu'il possède aux duchés de Lorraine et de Bar à charge de faire son dénombrement dans 40 jours./.

- ✓ 1504 (dernier septembre). Joint un délais du duc pour faire les reprises ci-devant./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°6, en déficit).

[7].- 1509 (8 mars). – 1510 (9 avril). Autre copie des lettres patentes, du duc de Lorraine, aux gens des comptes de Bar et autres officiers, portant que Nicolas de Heu, chevalier, citain de Metz, lui a fait ses reprises, foi et hommage pour ce qu'il possède à Marly, Jouy et ailleurs à charge de fournir dénombrement dans 40 jours./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°7).

[8].- 1509 (4 décembre). Dénombrement de Girard de Serrières, écuyer, seigneur de Belleville à Antoine, duc susdit, des château, fossés de Belleville, Romacourt, Serrières et autres lieux. Avec copie collationnée des reprises faites au duc Antoine par Girard de Serrières, pour le même château de Belleville en date du 9 décembre 1509./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°9).

[9].- 1509 (dernier décembre). Dénombrement de Collignon Roussel, écuyer, seigneur de Marly au duc de Calabre de tout ce qu'il possède aux terres et seigneuries de Saulny et Remonville./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°10).

[10].- 1510 (8 avril). Dénombrement de Nicolas de Heu, chevalier, seigneur d'Ennery, portant qu'il a repris et fait foi et hommage au duc de Lorraine tout ce qu'il possède aux villes et bans de Jouy et Marly avec leurs dépendances./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°10).

[11].- 1510 (7 avril). Dénombrement de François de Gournay, chevalier, citain de Metz, seigneur de Verny, pour ce qu'il a repris et fait ses foi et hommage, au duc de Lorraine, pour le quart dans la seigneurie des bans Dawau, de Jouy, le 3^e en la seigneurie de Cordemange, avec moitié en la forteresse dite la maison forte et donjon du bourg et dépendances sises à Norroy-le-Sec ensemble moitié en la vouerie, cens et rentes et moitié du village de Marcey (Mercy) [DR 4058].- (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B 866, n°11).

[12].- 1521 (15 février). Philippe Cottignon, capitaine et châtelain de Mousson donne son dénombrement au duc de Lorraine pour une maison, pourpris et dépendances, sise dans le donjon et forteresse de Mousson avec un gagnage, maison, grange et bergerie au faubourg dudit lieu, ensemble 8 jours de terre es ban de Mousson et d'Eston (Atton), le four banal, 8 livres messins sur la recette dudit Mousson et 46 fauchées de prés au ban d'Atton (Eston) 20 jours de terre tant en vignes que terres et tout ce qu'il possède aux dits lieux. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°12).

[13].-1534 (20 mai). Procuration de Michel de Gournay, écuyer, échevin de Metz, à Antoine de Norroy, chevalier, seigneur de Port-sur-Seille, son beau-père, pour faire ses reprises, foi et hommage, au duc de Lorraine et au cardinal de Lorraine, évêque de Metz, de tout ce qu'il possède à Jouy et dépendances./ ;

- ✓ 1524 (22 juin). Joint une autre lettre par laquelle ledit de Gournay approuve tout ce que ledit de Noueroi a fait./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°13).

[14].- 1524 (12 juin). Dénombrement de Michel de Gournay, écuyer, portant qu'il a fait ses reprises, foi et hommage, par Antoine de Noueroi (Norroy), chevalier, audit duc pour ce qu'il possède aux terre et seigneurie de Marly et dépendances, un quart en celle de ban d'Awen à Jouy

avec le 8e du ban de Cordemange et dépendances./ .(T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°14).

[15].- 1532 (12 juin). Dénombrement de Matelin Alaix, écuyer, seigneur de Belleville, prévôt de Liverdun et Beatrix de Condé, sa femme, au marquis de Pont-à-Mousson, des château et fossés de Belleville avec les dépendances./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°15).

[16].- 1533 (12 juin). Dénombrement de Philippe de Ragecourt, au duc de Lorraine, des maison forte de Mardigny, moitié en la seigneurie de Corny, moitié en celle de Tanoy la maison forte de Ladonchamps et dépendances./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°16).

[17].- 1533 (12 décembre). Dénombrement de Michel de Gournay, chevalier, à Antoine, duc de Lorraine, du gagnage sis à Marly dit Noire maison et dépendances. Avec copie en papier non signée./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°17).

[18].- 1536 (17 octobre). Dénombrement d'Accaise des Armoises, écuyer, seigneur de Possesse, Afflainville et Aix, au duc susdit, des terre et seigneurie de la Cour-en-Haye et dépendances, sises à Gezainville (Jezainville)/. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°18).

[19].- 1536 (3 octobre). Dénombrement de Mathelin Alaix, seigneur de Belleville, prévôt de Liverdun, à cause de Béatrix de Condé, sa femme, au duc susdit, des château et maison forte de Belleville et dépendances avec les haute, moyenne et basse justices./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°19).

[20].- 1536 (9 novembre). Dénombrement de Claude Baudoche, seigneur de Moulin, par lequel il reprend en fief et hommage, dudit duc, le quart et demi es terre et seigneurie de Marly et dépendances./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°20).

[21].- 1536 (6 novembre – 6 décembre). Vidimus des lettres patentes d'Antoine, duc de Lorraine, par lesquelles Thiebault de Gournay, écuyer, seigneur de la Horgne au Sablon lui a fait par Claude de Gournay, seigneur de Tallange, les foi et hommage pour ce qu'il possède à Marly et dépendances./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°21).

[22].- 1536 (6 septembre – 9 décembre). Vidimus des lettres patentes d'Antoine, duc de Lorraine, portant qu'il a reçu Hubert de Serrières, citain de Metz en fief foi et hommage pour ce qu'il possède es bans de Corny et de Saulny avec leurs dépendances, à charge de fournir son dénombrement./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°22).

[23].- 1536 (10 décembre). Dénombrement de Hubert de Serrières, écuyer, au duc de Lorraine, de ce qu'il possède à Saulny, Corny et dépendances./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°23).

[24] 1536 (12 novembre). Dénombrement de Claude de Gournay, écuyer, seigneur de Tallange, au duc de Lorraine, pour ce qu'il tient à Saulny, Clouange et Vitry [DR 4062].- (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B 866, n°24).

[25].- 1536 (20 décembre). Dénombrement au duc de Lorraine, par Christophe Dorjault, écuyer, seigneur de Coussey, pour ce qu'il possède à Marly, Cordemange et Jouy-aux-Arches. Son sceau [DR 3753]. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B.866, n°25).

[26].- 1536 (26 septembre). Dénombrement de Philippe d'Igny, seigneur d'Anglure, à cause d'Anne de Brexey, sa femme, et au nom de Catherine Wisse, veuve de Claude Arnufle, pour le quart en la seigneurie de Létricourt et un autre quart pour ladite Catherine (Pont fiefs 2, AD MM, B-866, n°26). En déficit.

[27].- 1736 (27 mars). Dénombrement de Gérard de Malavillers, écuyer, seigneur dudit lieu, au duc de Lorraine, de 8 quartes et demie, moitié blé et avoine, par an, sur la recette de Pont-à-Mousson à cause de Barbe Le Philippon (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°27).

[28].- 1549 (7 juin). Dénombrement de Girard Allaix, écuyer, seigneur de Belleville et Serrières, au duc de Lorraine, des château, maison forte de Belleville avec les fossés et dépendances ensemble le ban messire Pierre, sis à Serrières et plusieurs menues rentes à Marbache et Pompey./. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°28).

[29].-1549 (1 juin). Lettres patentes de Christienne de Dannemark, duchesse douairière et du comte de Vaudémont portant qu'Antoine de Ragecourt, écuyer, seigneur d'Ancerville au nom de Marguerite d'Esche, veuve de Thiebault de Gournay, écuyer, a repris et fait foi et hommage pour ce qu'elle possède au ban des Dorniers sis à Louvigny, la moitié du ban de Cordemange, le quart de celle d'Awan et ce qu'elle possède à Jouy./. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°29). En déficit.

1549 (30 janvier). Jacquemin Flory de Mousson, écuyer, donne son dénombrement au duc de Lorraine pour les héritages qu'il possède aux bans de Pont-à-Mousson et Eston (Atton). (TC Pont fiefs ?).

[30].- 1556 (15 mai – 6 février) – (1555 2 mai) Par lettres patentes, Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, tuteur du duc Charles, confirme l'acquisition faite par Chardin Serrières et Marguerite d'Ainville, sa femme, sur Nicolas Flory et Alix d'Haudonviller, sa femme, de certaines maisons, mesures, granges et héritage sis au ban de Mousson (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°30). En déficit.

[31].-1550 (17 février) (1546 (17 mars) Vérification faite par les gens des comptes de Bar du dénombrement de Gérard de Malavillers, écuyer, sieur dudit lieu, de 3 quartes et demie de blé et avoine qu'il a sur la recette de Pont-à-Mousson qu'il tient en fief du duc de Lorraine à cause de Barbe d'Awandis, sa femme./. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°31).

[32].- 1551 (3 juin). Dénombrement de Jean de Heu, seigneur de Bettange à Christine de Dannemarck, duchesse douairière de Lorraine et à Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, tuteurs de Charles, duc, de ce qu'il possède es terres et seigneurie de Jouy, Marly, Saulcy et Cordemange avec leurs dépendances. Joint une copie et une lettre des officiers de Pont-à-Mousson en vérification dudit dénombrement./. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°32).

[33].-1556 (16 février). Dénombrement de noble Chardin Serrières, seigneur voué de Baccarat, gruyer d'Einvile à cause d'acquisition par lui faite sur Nicolas Fleury, écuyer, et qu'il tient le fief dudit duc, cens, maison, mesure, grange et héritages sis au ban de Mousson./. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°33).

[34].- 1561 (4 juillet, 20 décembre). Dénombrement d'Arnould Collort de Linden, au duc, de 10 livrées de terre qu'il tient en fief de son franc alleuf sis à Blénod à cause d'acquisition qu'il a fait sur Nicolas de Prény, écuyer./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°34).

[35].-1563 (9 juillet et 16 ?bre). Reversales et contreabout de Jean Henrion, à cause de permission que Charles, duc de Lorraine, lui a accordé de bâtir un moulin sur son héritage au ban d'Arry, moyennant 4 chapons de rente annuelle qu'il a affecté sur une maison et pressoir sis à Arry./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°35).

[36].- 1573 (26 mars). Dénombrement de Nicolas de Ragecourt, audit duc, de ce qu'il possède es village et ban de Corny avec ses dépendances, haute moyenne et basse justices au même lieu./

- ✓ 1572 (24 novembre).- 1573 (en mars). Joint copie collationnée des lettres d'acquisition de la dite terre et seigneurie faite par Nicolas de Ragecourt sur François du Buchet, seigneur d'Ajoncourt, gouverneur de marquisat de Nomeny et Anne de Gournay, sa femme, moyennant 8.000 francs./
- ✓ 1572 (?). Lettres d'acquisition confirmée par ledit duc, collationnée le 18 mars 1573./
- ✓ 1572 (20 décembre). Avec un décret du même duc portant dérogation audit sieur de Ragecourt pour fournir son dénombrement./
- ✓ 1572 (17 novembre). Et une enquête faite par les officiers du Pont-à-Mousson et vérification du dénombrement dudit sieur de Ragecourt./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°36).

[37].- 1573 (26 mars). Dénombrement de Nicolas de Ragecourt à Charles, duc de Lorraine, de la moitié du ban de Ragecourt, des trois quarts du ban de Roussel et de l'autre quart qu'il tient en fief de Regnault de Gournay./ ;

- ✓ 1573 (27 mars). Et la réception du même dénombrement en la chambre des comptes de Bar./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°37). En déficit

[38].- 1573 (18 juillet). Dénombrement de Gérard Alaix de Belleville, seigneur de Serrières, au duc de Lorraine, de tout ce qu'il possède au village de Belleville, tant en haute, moyenne et basse justices, qu'en hommes./

- ✓ 1573 (3 octobre). Joint les lettres de foi et hommage faites audit duc par ledit Gérard Allaix en copie collationnée./ ;
- ✓ 1573 (19 septembre). Avec le procès-verbal des officiers du Pont-à-Mousson en vérification du même dénombrement./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°38).

[39].- 1573 (25 août). Isabeau d'Anglure, dame douairière de Moulins, veuve de François Baudoche, donne son dénombrement au duc de Lorraine comme tutrice de ses enfants pour Marly [DR 3116]. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B.866, n°39).

[40].- 1573 (23 novembre). Dénombrement de Philippe de Roussel, seigneur de Vernéville et Daubigny à cause de Philippe d'Esche, femme à Daniel de Barisey, sieur de Verny, à Charles, duc de Lorraine, du quart en la seigneurie et vouerie du ban de Cordemange à Jouy.

- ✓ 1573 (7 décembre). Joint une enquête faite par les officiers de Pont-à-Mousson en la vérification du dénombrement ci-dessus et sa réception.
- ✓ 1573 (3 décembre). Avec une copie en papier du dénombrement. (T. C. Pont-fiefs II, AD

MM, B-866, n°40).

[41].- 1574 (2 juin). Dénombrement de Georges de Xonville, écuyer, sieur dudit lieu et d'Antoine de Frontency, écuyer, seigneur de Sorcy, comme tuteur de Christophe, Nicolas, Gardelette et Blanche de Cherisy, enfants de Jean de Cherisy et de Nicolle de Housse, seigneurs de Cherisy, audit duc de Lorraine de la moitié des terres et seigneurie de Cherisy avec ses dépendances et le quart et demi de la seigneurie de Vigny et dépendances.

- ✓ 1573 (17 juin). Joint les reprises faites audit duc par les tuteurs et copie collationnée.
- ✓ 1574 (24 et 28 juillet). Avec deux enquêtes faites par les officiers de Pont-à-Mousson et Longwy en la vérification du dit dénombrement et la réception de celle-ci par les gens des comptes de Bar. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°41).

[42].- 1534 (29 octobre). Dénombrement de Warin de Cherisy, écuyer, seigneur dudit lieu, au duc de Lorraine, de la tour de Cherisy, basse cour, maison, haute justice et dépendances.(T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°42).

[43].- 1574 (12 juin). Dénombrement de Jean, comte de Nassau et de Sarrebruch, seigneur de Lesse, au duc de Lorraine, du quart en la moitié de Lesse avec les haute, moyenne et basse justices, moitié en la rivière, des fours, moulins et dépendances.

- ✓ 1573 (14 décembre). Joint une copie collationnée des reprises par lui faites à Charles, duc susdit avec une requête dudit comte, au duc, pour avoir copie des anciens dénombrements.
- ✓ 1573 (20 décembre). Et la réception du même dénombrement par les gens des comptes de Bar. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°43).

[44]._ 1574 (26 juillet). Dénombrement de Gilles de Trèves, doyen de l'église Saint-Maxe de Bar, seigneur de Sirancourt, au duc de Lorraine, des terres de seigneurie de Vittonville et du ban dit la Roue avec la justice foncière qu'il a acquise sur Estienne de Stainville, prévôt de Saint-Croix de Pont-à-Mousson, moyennant 2500 francs.

- ✓ 1574 (9 août). Et l'enquête faite par les officiers de Pont-à-Mousson en vérification dudit dénombrement.
- ✓ 1574 (7 septembre). Acte de réception par les gens des comptes de Bar. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°44).

[45].- 1574 (12 octobre). Dénombrement de Jean de Helmstat, seigneur de Château Mohel et de Lesse, à Charles duc de Lorraine, des deux tiers en la moitié de la seigneurie de Lesse avec les haute, moyenne et basse justices./.

- ✓ 1574 (23 septembre). Joint les reprises dudit Helmstat sieur du même lieu par Jean Barnet, conseiller son procureur fondé./.
- ✓ 1574 (22 novembre). Son denombrement et la réception dudit dénombrement par les gens des comptes de Bar./..]. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B.866, n°45).

[46].- 1573 (2 novembre). Reversales de Jean de Vizon, Mengin Humbert, Claude Lefebre, Jean de Nomeny et consorts résidents à Lorry de ce que ledit duc leur a donné mainlevée des saisies faites sur leurs biens sis à Arry, à charge de payer chacun annuellement un gros de cens par jour de terre./.. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B.866, n°46).

[47].- 1580 (11 novembre). Contrat par lequel, frère Didier Mallejean, abbé de Saint-Marie-aux

Bois, il déclare avoir acquis.... le chapitre de Verdun une petite seigneurie dite la Lotte ban dudit Ste Marie au village d'Array, moyennant 1650 francs. Laquelle acquisition il a retocédé auditbduc moyennant pareille somme/.]. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B.866, n°47).

Æ [48].- 1218 (en décembre). Lettres d'Ildorie de Nogaret, chevalier qui reconnaît que Miles de Serrières ?, chevalier, lui a rendu le fief de Fremicourt qu'il tenait de lui, qu'il a donné à l'église de Justemont [.....] .sa vie durant. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-866, n°48, document signalé en déficit)

[48 bis].- Pacquêts de trente et une pièces concernant les sauvegardes du duc de Lorraine aux villages de Saulny, Jouy, Corny, Marly et Louvigny avec l'information faite de l'ordonnance du comte de Vaudémont, lieutenant dudit duc étant en France par la des troubles auxdits villages et autres en consultation.

- ✓ La 1^{ère}, sans date. Pièce d'écriture des officiers de la ville de Metz contre le procureur général du Barrois touchant les lieux contentieux.
- ✓ 1180 et 1218. La 2^e. Deux copies non signées pour l'oblige de justice. Rapportée ci-devant au N°43.1
- ✓ 1370 (9 août). La 3^e. Traité de paix entre Robert duc de Bar et la cité de Metz.
- ✓ La 4^e. Copie d'un appointement entre Jean Duc de Calabre à Ceux de la justice de Pont-à-Mousson et les bourgeois de la centaine.
- ✓ La 5^e. Liste des aides généraux accordés depuis 1477 jusqu'en 1586.
- ✓ 1481 (6 septembre). La 6^e. Copie des lettres de confirmation de René, duc de Lorraine en faveur de Regnault et François de Gournay pour ce qu'ils ont à Marly et à Collignon de Heu pour ce qu'il a au ban d'Aweu sis à Jouy./.
- ✓ 1487 (6 mai). La 7^e. Acte de présentaion du maire de la centaine par devant le conseil du Pont sur les difficultés entre lui et le prévôt dudit Pont.
- ✓ 1490 (3 mai). La 8^e, Lettre de René, duc de Lorraine qui donne à Gilles de Tillon la confiscation des biens de Michel de Gournay et de Pierre Baudoche, chevaliers, citains de Metz.
- ✓ La 9^e, Enquête faite par les officiers de Pont-à-Mousson pour connaître les droits souverains du duc à Saulny et touchant l'entreprise faite sur ledit village par les gouverneurs de l'hôpital Saint-Nicolas de Metz.
- ✓ 1519. La 10^e, Extrait du registre des aides généraux de Saulcy au marquisat de Pont-à-Mousson.
- ✓ 1563 (22 juillet). La 11^e Sentence des trois justices de Louvigny qui condamne Didier Le Clerc a déguerpir une pièce d'héritage au profit du curé de Louvigny.
- ✓ 1563. La 12^e Acte d'appel dudit Le Clerc de la sentance énoncée ci-devant, avec commission sur ledit appel.
- ✓ 1576 (12 mai). La 13^e. Lettres de, évêque de Verdun au duc de Lorraine sur son élection audit évêché.
- ✓ 1580 (26 novembre). La 14^e. Copie des lettres des Maître échevin et justice de Metz au sieur de Lenoncourt, bailli de Saint-Mihiel.
- ✓ 1585 (15 juillet). La 15^e Information faite par les lieutenants de Saint-Mihiel au sujet de l'enlèvements des sauvegardes de Jouy, Corny et autres lieux.
- ✓ 1591 (1^{er} juillet). La 16^e Attestation des Maieurs et échevins de Jouy-aux-Arches touchant la défense à eux faite de la part de ceux de Metz de ne payer aucun droit au duc de Lorraine.
- ✓ Æ La 17^e Copie d'une requête à M. de Saubelet, gouverneur du Pays messin, au sujet d'un

- fer enlevé au moulin de Fremecourt par les habitants de Senelcourt décrété d'un renvoi aux maîtres échevins avec autre décret desdits maître échevins qui ordonne aux meuniers de Fremecourt de résider audit moulin ou à Senelcourt sans reprendre de la vouerie.
- ✓ 1594 (14 mars). La 18^e Copie du rapport touchant les entreprises de juridiction faites par les échevins de Metz.
 - ✓ La 19^e. Commission pour le sieur de Maidières et extrait des faits justificatifs qu'il a légué au procès extraordinaire contre lui à la requête du procureur général de Barrois et de Regnault de Gournay, bailli de Nancy.
 - ✓ 1594 (17 avril) La 20^e. Lettre du sieur Estienne au sieur de Maimbourg au sujet des affaires de Louvigny.
 - ✓ 1594 (25 août). La 21^e Lettre des maître échevins de Metz au duc de Lorraine touchant les villages de Louvigny, Jouy et autres.
 - ✓ 1594 (21 avril). La 22^e Remontrance des députés de Metz à eux de Lorraine en la journée de Nomeny.
 - ✓ 1599 (19 octobre). La 23^e Lettre du sieur de Saubelet au sieur de Louvigny au sujet des habitants dudit lieu.
 - ✓ 1600 (12 février). La 24^e Missive du sieur Estienne au sieur Bonnet touchant les villages de Saulcy, Jouy, Corny, Marly et Vigny.
 - ✓ 1600. La 25^e Copie de l'extrait de ceux qui ont contribué pour les impôts des aides à Cherisy en 1600.
 - ✓ 1560 (2 mars). La 26^e Procès verbal d'Antoine de Senneton, président de la justice de Metz et Pays messin, et Thiery de La Mothe, lieutenant général au baillage de Bar, commissaire député par le roi et le duc de Lorraine sur les différents des villages de Corny, Jouy, Louvigny, le ban Saint-Arnould à Morville, Sorbey, Ottonville et autres lieux sur les échevins de Metz.
 - ✓ 1600 (dernier août). La 27^e Lettre des maîtres échevins de Metz aux habitants de Semelecourt touchant l'entreprise de ceux de Norroi devant Metz sur les grains de Clément Rolin.
 - ✓ 1603 (25 janvier). La 28^e Lettre du duc d'Epéron, gouverneurs de Metz au duc de Lorraine touchant les difficultés de Jouy, Corny, Marly, Louvigny et autres lieux qui sont en confiscation.
 - ✓ 1603 (2 février). La 29^e Etats allégés des conduits des villages de Louvigny, Jouy et Marly qui ont payé 3 gros par conduit suivant fait audit duc durant 6 ans en l'an 1596.
 - ✓ La 30^e Extrait de plusieurs dénombremens de divers particuliers pour les villages de Corny, Jouy, Marly, Saulcy et Louvigny depuis 1263 jusqu'en 1444.
 - ✓ 1603 (3 mai). Avec une reprise signée Bourgeois.
 - ✓ 1563 (19 décembre). La 31^e Enquête faite par le sieur de Senneton, président de la justice de Metz et Thiery de La Mothe, commissaire député par le roi et le duc de Lorraine sur les différents des villages de Corny, Jouy, etc. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B.866, n°48 bis).

[49].-1581 (17 juin) –1594 (4 avril). Vidimus des lettres du duc de Lorraine par laquelle il donne à en récompense de service à Affricain de Haussonville une accrue d'eau dit le saulcy lambert contenant 26 arpents sise à Loisy. A charge de reprise. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B.866, n°49).

[50].- 1586 (8 avril). Dénombrement donné par Madeleine de Chahaney, veuve de Philippe de Roucel, seigneur de Vernéville, au duc de Lorraine, comme douairière et tutrice de ses enfants: Jean, Nicolas, Antoine et François de Roucel, pour ce qu'ils possèdent à Lesse et dépendances.

Sceau de Renaud de Gournay [DR 4066].- (T. C. Pont-fiefs II, AD MM - B 866, n°50).

B-867

[51].-1588 (22 mars- 11 juin)..Reversales de Demange Antoine et Barbe, sa femme à cause de mainlevée à lui faite des biens de sa femme, sis au ban des Mesnils en payant 12 gros de rente annuelle. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°51).

[52].- 1589 (27 juillet). Reversales de Marguerite d'Ainville, veuve d'Arnould Collor de Linden, à cause d'engagement à rachat fait par ledit duc a son dit mari, des terres, seigneurie de Blénod, moyennant 11800 francs..

- ✓ 1589 (9 juin). Joint les lettres patentes du duc Charles de Lorraine portant l'engagement à rachat énoncé ci-dessus des terres et seigneurie de Blénod.
- ✓ 1589 (mars). Avec quittance du sieur Vincent portant qu'il a reçu de ladite Marguerite d'Ainville les 11800 francs.
- ✓ 1589 (3 août). L'acte d'enregistrement par les gens des comptes de Bar.
- ✓ 1607 (3 novembre) Et la quittance dudit Collor de Linden portant qu'i a reçu dudit duc les 11800 francs pour rachat des terres et seigneurie de Blénod. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°52).

[53].- 1591 (4 novembre). Attestation de René Henry, messenger, au receveur de Pont-à-Mousson portant qu'il a fait son possible pour faire rentrer les deniers dus par les villages de Louvigny, Corny et Marly. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°53).

[54].- 1594 (26 mars). Lettres patentes de Charles, duc de Lorraine, portant que le baron d'Haussonville, au nom d'Affricain d'Haussonville, maréchal de Barrois, lui a fait foi et hommage pour le saulcy Lambert près de Loisy.(T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°54).

[55].- 1596 (décembre- 29 novembre). Reversales de Marie Veuve de Simon Fonis, à cause de mainlevée de la saisie sur ce celui est advenu à Rosières-en-Haye, en payant 12 gros pour droit de « forfaiture ». (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°55).

[56].- 1578 (31 janvier). Jean Mauljean, maître échevin de Pont-à-Mousson, donne son dénombrement au duc de Lorraine pour les seigneuries de la Court-en-Haye, Regnéville, Villers-en-Haye, Rosières, Jezainville, Blénod et Atton, qu'il a acquise. (Témoins Philippe de Nefves et Gérard de Malavillers)

- ✓ 1578 (3 janvier). Copie collationnée de ce dénombrement, avec copies en papier fort endommagées, savoir copie
- ✓ 1578 (19 juin). Lettres patentes, dudit duc, qui confirme les susdites acquisitions. Copies desdites lettres patentes.
- ✓ 1578 (4 février) Et l'acte de réception dudit dénombrement par les gens des comptes de Bar./. (original parchemin, scellé de trois sceaux sur double queue de parchemin, AD MM, B-867, N°56).

[57].- 1601 (1er juin). Reversales de Jean de Bazeilles et Agnès Vilome, sa femme, à cause de la permission que le duc leur a accordé de posséder les terres qui leurs appartiennent sises à Rosières-

en-Haye, saisies à cause de forfaiture, et en reconnaissance promettent payer 12 gros de cens annuel. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°57).

[58].- 1338 (le jour de la fête Notre seigneur) Lettre par laquelle le duc de Lorraine confirme les reprises faites au nom de Pierre de Vergney, chevalier, et Marie de Gournay, sa femme, par Pierre Beaucourt pour ce qu'ils possédaient à Grosrouvre. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°58).

[59].- 1601 (10 mai). Reversales de Charles Jérôme, argentier de l'évêque de Verdun, prévôt de Dieulouard, de ce que le duc de Lorraine l'a dispensé de résider audit Dieulouard et d'y posséder les biens qui lui sont échus et les tenir moyennant 12 deniers de cens annuel. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°59)

[60].- 1602 (2 janvier) Dénombrement de Didier Nicolas, seigneur de Lorry et la Court-en-Haye, au duc de Lorraine de plusieurs pièces de vigne qu'il tient en fief sises au ban de Pont-à-Mousson.

- ✓ 1601 (11 octobre). Joint les reprises en copies collationnées faites par ledit Didier Nicolas au duc de Lorraine.
- ✓ 1602 (22 janvier). Avec l'acte de réception du dénombrement par les gens des Comptes à Bar. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°60).

[61].- 1602 (20 juin). Dénombrement de Charles Le Pois, écuyer, seigneur de Champel au duc de Lorraine, des haute, moyenne et basse justices de Champey et de tout ce qu'il possède en ladite seigneurie.

- ✓ 1603 (11 avril). Ensuite l'acte de la réception du dénombrement par la chambre des comptes à Bar, avec copie du dénombrement. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°61).

[62].- 1605 (22 août) – 1605 (13 juin). Dénombrement de de Jean de Beauvau, seigneur de Nouvéant aux Prés près Tremblecourt etc., audit duc, des château, maison forte et tout ce qu'il possède à Novéant-aux-Prés, ensemble la terre, seigneurie de Tremblecourt et dépendances dont il a fait ses reprises. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°62).

[63].- 1580 (7 janvier) – 1607 (29 juillet). Sentence arbitrale rendue en la cour des grands jours de Saint-Mihiel par Jacques de Bournon, président de ladite cour et Varin de Gondrecourt, commissaire député par le duc de Lorraine et Jean Boucart, lieutenant général au bailliage et comté de Verdun et Jean Gerbillon, commissaire député par Erric de Lorraine, comte de Verdun et Catherine de La Tour, veuve de Mathelin Alaix, seigneur de Belleville, par laquelle les haute, moyenne et basse justices, la maison forte et seigneuriale de Belleville sont adjugés à ladite Catherine de La Tour et ses hoirs avec leurs dépendances, etc. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°63, en déficit)

[64].- 1561 (4 juillet) - 1611 (13 décembre). Nicolas Colort de Linden donne son dénombrement au duc de Lorraine de 10 livrées de terre sur son fief de Blénod acquis par son père, Arnould, sur Nicolas de Prény. Son sceau [DR 3587].

- ✓ 1611 (15 décembre). Et l'acte de réception du dénombrement par les gens des comptes de Bar. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°64, en déficit).

[65].- 1612 (1^{er} mars). Dénombrement de Diane de Beaufort, veuve de Nicolas Sancerotte, seigneur de Lesse, gouverneur des salines de Château-Salins et comme tutrice d'Anne Sancerotte, sa fille,

au duc de Lorraine, d'une maison seigneuriale sise à Lesse avec ses dépendances, un 6^e en ladite seigneurie et la totalité en haute moyenne et basse justices.

Et l'acte de réception du dénombrement par les gens des comptes de Bar. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°65).

[66].- 1612 (4 mars). Dénombrement au duc de Lorraine, de Jean-Henri Gremich, seigneur de Lesse et Avraincourt, au duc de Lorraine, de la maison seigneuriale qu'il possède à Lesse et de la moitié de la seigneurie, avec les dépendances, dont il a fait ses foi et hommage. Son sceau [DR 4086].

- ✓ 1613 (18 août). Et l'acte de réception dudit dénombrement par les gens des comptes de Bar. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°66).

[67].-1613 (4 janvier). Dénombrement de Nicolas-Marc de Nourroi, chevalier, seigneur de Port-sur-Seille, au duc de Lorraine, de tout ce qu'il possède à Port-sur-Seille, le patronage de la cure, les deux tiers des grosses et menues dîmes et dépendances.

- ✓ 1613 (15 janvier). Et la réception de ce dénombrement par les gens des comptes de Bar. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°67).

[68].- 1612 (12 mai). Eustache de Doder, seigneur de Favancourt, conseiller d'Etat donne son dénombrement, au duc de Lorraine, des trois quarts de la seigneurie de Dalle, au ban de Maidières-Montauville et Saint-Pierre.

- ✓ 1625 (7 mai). La 1^{ère} Placet audit duc par le sieur de Casenove avec décret de prorogation de trois mois pour fournir son dénombrement.
- ✓ 1625 (9 juin). La 2^e lettre dudit sieur de Casenove au sieur Maillet, conseiller à la chambre des comptes de Bar pour y bailler son dénombrement qu'il lui a envoyé.
- ✓ 1625 (3 juin). La 3^e Reprises faites, audit duc, pour la seigneurie de Dalle.
- ✓ 1625 (22 juillet). Et la 4^e missive dudit Casenove au sieur Maillet. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°68).

[69].- 1614 (9 mai). Dénombrement de Nicolas de Ragecourt au duc de Lorraine pour ce qu'il possède au village de Corny et dépendances. Reçu par les gens des comptes à Bar. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°69).

[70].- 1625 (22 janvier) Reversales de Dominique Richard, prévôt de Pont-à-Mousson, d'une part, et Claude Emerot, châtelain de Nomeny à cause d'échange. Savoir que ledit Emerot a cédé audit Richard, au nom dudit duc, deux jours de terres au ban de Létricourt avec petite une maison dite la Bergerotte sise au même lieu.

- ✓ Joint cinq pièces :
- ✓ 1335. la 1^{ère} le rachat, fait par Jean de Létricourt, écuyer, de 20 l. de petits tournois que le sieur Nicolas Baudoche avait sur la cité du Pont.
- ✓ 1375. La 2^e est une donation faite par Robert, duc de Bar, de 15 l. de terre à Roland de Bussé, écuyer, en considération de ses bons services, à prendre sur les trois villages de Mesmenil devant le Pont-à-Mousson à faculté de Rachat de dix livres pour la somme de cent livres de petits tournois que ledit Roland remettra en acquêt pour le tenir en fief.
- ✓ La 3^e sans date ni signature de la seigneurie au ban du domaine de appartenant aux seigneurs de Létricourt pour le quart.
- ✓ 1497. La 4^e est une copie non signée du dénombrement de Jean Wisse de Gerbevillers des fiefs de Létricourt et appartenances.

- ✓ 1504. La 5^e copie des reprises faite par Robert de Craincourt du fief de Létricourt. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°70).

[71].- 1617 (10 avril). Reversales de Claude Everot, secrétaire du duc de Lorraine, de ce que ledit duc lui a accordé une pièce d'héritage contenant un demi jour, près des granges et étables de la maison forte de Létricourt moyennant deux chapons de cens annuel qu'il a affecté sur ledit héritage dit le jardin savoir. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°71).

[72].- 1624 (2 juillet). Dénombrement de Jean Deltratte, écuyer, sieur de Beauregard, au duc de Lorraine, d'une maison franche au village de Lesse d'un 3^e en haute moyenne et basse justices et dépendances./.

- ✓ 1629 (9 mai). Reçu par les gens des comptes de Bar.
- ✓ Joint 5 pièces :
- ✓ 1625 (21 mars). la 1^{ère} copie des foi et hommage, au dit duc, par Jean de Beauregard au nom de Barbe Cremich, sa femme, et de François de Hault, à cause de Madeleine de Cremich, sa femme, pour le fief de Lesse.
- ✓ 1625 (14 août). La 2^e Enquête des officiers de Lesse en vérification dudit dénombrement.
- ✓ 16xx (30septembre ?). La 3^e pareille en vérification dudit dénombrement.
- ✓ 1629 (1 mars). Les 4^e et 5^e deux actes des officiers de Pont-à-Mousson en vérification du dénombrement sur lesquels on voit que ladite portion de seigneurie a été acquise par feu Henry de Cremich sur Nicolas Magnes et qu'elle n'a jamais été franche que depuis la résidence dudit acquéreur. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°72).

[73].- 1625 (25 juin). Dénombrement de Pierre-Ernest, baron de Créhange et de Pittange, au duc de Lorraine pour un huitième de la seigneurie de Lesse. Sceau de Jean de Beauregard, seigneur de Deltratte [DR 3161]. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°73).

[74].-1630 (3 avril). Reversales de Lazard Vignot, les enfants Claudin Regnault Charles Vincent, Christophe Maimbourg et consorts de ce que le duc leurs a permis de posséder certaines héritages sis à Corny, moyennant les redevances anciennes et accoutumées et y énoncées./.

- ✓ Joint six pièces en parchemin :
- ✓ 1411 (2 mai).La 1^{ère} lettre de reprises faites à Edouard, duc de Bar par Jean Xapel, citain de Metz pour les fiefs qu'il tient dudit duc es prévôtés de Pont-à-Mousson et de Briey./.
- ✓ 1423 (14 octobre). La 2^emaître Reprises faites par Jean de Ragecourt, citain de Metz au duc de Lorraine pour les fiefs qu'il possède à Arry./.
- ✓ 1464 (3 février). La 3^e lettres d'investiture, de Jean Duc de Lorraine, au profit de Jean Libra, à cause de sa femme, veuve de Nicolas de Ragecourt,pour la terre de Corny./.
- ✓ 1471 (4 décembre). La 4^e. Reprises de Philippe de Ragecourt dit Xapel, citain de Metz à Nicolas, duc de Lorraine.
- ✓ 1536 (6 novembre). La 5^e Reprises faites à Antoine, duc de Lorraine par Humbert de Serrières, citain de Metz pour ce qu'il possède à Corny./.
- ✓ 1627 (26 novembre). Et la 6^e Reversales de Collignon Richard, seigneur de Jouy sous les Côtes de la rente de rachat à lui faite par le duc, de la moitié du village de Corny moyennant 30.000 francs./ (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B867, n°74)

[75 et dernier numéro]⁶.-1666 (23 octobre). Dénombrement de Charles des Rheims, seigneur de Lorry et Bernecourt à Charles de Lorraine des terres et seigneuries de Bernecourt maison seigneurial au même lieu et dépendances./. (T. C. Pont-fiefs II, AD MM, B-867, n°75).

⁶ D'après M. Lepage, cette layette *Pont-fiefs2* (B-866 et B-867) contient 73 pièces parchemin, 60 pièces papier et 59 sceaux. Les dates extrêmes sont 1218-1666. Les pièces 3 et 63 ont été enlevées pour servir de gargousses.

Layette Pont-fiefs 3

*(Lancelot : registre B-461, folios.
159 à 191)*

(B-868 · 1 à 68 et B-869 · 69 à ...)

B-868

[1].- 1265 (novembre)- 1364 (21 août). Copie collationnée d'une lettre de Thibault, comte de Bar, portant qu'ayant donné à feu Jean Bielise, en fief et hommage et à ses hoirs 40 setiers de froment et 40 setiers d'avoine, par an, a assigné sur les deux maieurs de Saint-Lambert et aux forestiers de Puvénelle, 40 setiers d'avoine en la maison Saint-Epvre et 24 setiers de froment en son moulin de Maidières et 4 livres. de provenissiens (monnaie de Provins) forts il leur réassigne sur les moulins de la nouvelle ville de Pont-à-Mousson et sur les gergages dudit lieu et les 4 livres. à Thiaucourt et les hoirs (héritiers). dudit Jean ont repris en fief dudit comte 4 l. de terre de leur alloeu à Blénod. 1265 Joint un vidimus de la lettre précédente portant donation par ledit Thibault, comte de Bar, à de Jehan Béluizel de Blénod, écuyer. Vidimus de 21 août 1473. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°1).

[2].- 1269 (Le lendemain de la Saint-Martin d'hiver). Lettre d'Isabeau, dame de Port-sur-Seille et Jehan de Port, son fils, qui font échange avec Thibault, comte de Bar, de 8 livrées de terres messins qu'ils avaient à Sancy contre les dîmes de Port-sur-Seille. Témoins Simon, abbé de Gorze et Nichole, abbé de Saint-Pierremont. (original parchemin scellé de deux sceaux sur double queue, T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°2).

[3].- 1270 (juin). Joffrois, fils de feu Renaut, châtelain de Moncons, avec l'accord de Maheu, son beau-frère, reconnaît avoir vendu à Thibault, comte de Bar, ce qu'il avait à Pont-à-Mousson, en hommes et femmes de corps. Témoins Wautiers, abbé de Saint-Mihiel et Thiry, doyen de la chrétienté de Mandres. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°3)

[4].- 1277 (Le dimanche devant la Saint-Nicolas, en décembre). Jehans de Morey, chevalier, confirme les lettres qu'il a faites. Témoins: Thierry, doyen de l'église de Saint-Laurent de Dieulouard et Simon, archiprêtre de Scarpone.

et lettre de Thibaut comte de Bar, de la même date, partiellement détruite, qui confirme la vente par Jehan de Morey à Hescelin, maître de l'hôpital du Pont, curé de Blénod, sa vie durant, des hommes et femmes de corps, de Neuve ville du Pont-à-Mousson, Mousson et Estons (Atton) moyennant cinquante livres de messains. (originaux en parchemin, chacun scellé de deux sceaux, sdqp, T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, N°4).

[5].- 1293 (Le dimanche après la fête de Saint-Barnabé, apôtre). Vidimus des lettres d'Henry, comte de Bar, qui donne en foi et hommage à Jean dit Karle de Marsal, chevalier, et à ses hoirs 20 livres de tournois, à prendre sur le marché de Pont-à-Mousson, en deux termes, à la Saint-Martin

et à la Pentecôte. (original parchemin scellé de deux sceaux sdqp, T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, N°5).

[6].- 1297 (en mai, le lendemain de l'Ascension).Lettres d'Edouard, comte de Deux-Ponts, et Agnès, sa femme, qui demandent à leurs chevaliers et écuyers des terres de Morespert (Marimont), Guémunde (Sarreguemines) et Lindres et à ceux qui sont dans leurs châtelainie d'entrer en foi et hommage de Ferry , duc de Lorraine. (original parchemin, T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, N°6)

[7].- 1318 (Le dimanche, devant la fête Notre-Dame, en août).. Lettres de Gérard de Haraucourt, chevalier, portant qu'Edouard, comte de Bar, lui a donné et à ses hoirs 30 livrées de terre à petits tournois, par an, sur les fours de Pont-à-Mousson, dont il est homme lige. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°7).

[8].- 1325 (Le dimanche, après le mois de Noël). Quittance de Lambekins dafflance (Auflange), arbalétrier, au comte de Bar, des 15 livres, qu'il a reçu de Jehan de Sancey, prévôt de Marville et Muscey (Mussey), en déduction de 30 qui lui sont dues pour service durant la guerre de Metz. (Original parchemin, jadis scellé sdqp, T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, N°8).

[9].- 1328 (le lundi, après la fête du Saint-Sacrement : 6 juin). Jean de Banzelheim (Banzenheim), chevalier, est devenu homme lige d'Edouard, comte de Bar, après le comte de Luxembourg, à cause de 150 livres de petits tournois, qu'il a reçu de monseigneur Anchier du Pont, son chevalier. Témoins qui ont mis leurs sceaux : l'Officiel de la Court de Metz, Hector de la Grange, chevalier, le sire de Broquiers du Pont a Mousson, chevalier, Lowe Paperel , citain et Alexandre, clerc et écrivain de Metz. (copie papier, T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B.868, n°9).

[10].- 1332 (le samedi après l'Ascension). Robert de Noweroi as magnis (Norroy), écuyer, fils de Gérardin dit Magret, qui fut, déclare tenir en fief et hommage du comte de Bar tout ce qu'il a à "ladite Noveroi ad Magnis", ban et confinement et en maison à Tirey, en prés, en vignes et en ronces, moyennant la garde à Mousson pendant trois semaines entières. Témoins Jehans, prêtre, curé de Cheminot et archiprêtre du lieu, Jehans, prêtre curé de Noweroi, doyens de « la Cristientei de Prigney » et Thiebaultz, prêtre, curé de Mousson et archiprêtre du lieu qui ont mis leurs sceaux. (Original parchemin, scellé de trois sceaux sdqp ; Pont fiefs III ; AD MM, B-868, n°10).

[11].- 1333. (jeudi devant Notre-Dame, en mai). Lettres faites devant Ugues abbé de Saint-Vincent, Andreu, abbé de Sainte-Marie, dans laquelle.....Theiriet..... écuyer, fils de Huweson qui fut, est devenu homme lige du comte de Bar..... cent sols de petits tournois, moyennant trois semaines de garde à Mousson..... .²(original parchemin, scellé de trois sceaux sdqp, partiellement détruit ; Pont-fiefs III, n° 11 ; AD MM, B-868, n°11).

[12].- 1333 (janvier). Jehan de Morey, chevalier, reconnaît qu'il est homme lige du comte de Bar, devant tous, pour sa maison séant au château de Toullon (ou Toulon, montagne commune de Lixières)², Armaucourt et 100 sous sur le péage de Pont-à-Mousson, le patronage de l'église de Cirières (Serrières) qui vaut 40 livres. Témoins Jehans, abbé de Sainte-Marie-aux-Bois, et Nicolas, doyen de Dieulouard. (Original parchemin scellé de trois sceaux sdqp, T.C. Pont fiefs III ; AD MM, B.868, n°12)

[13].- 1333 (le samedi après fête de Saint-Valentin, au mois de février). – Ancillon du Pont à Mousson, fils de monseigneur Pierre, chevalier, jadis bailli de Saint-Mihiel, qui fut, reconnaît qu'il tient du comte de Bar, ce qu'il a en la vouerie de Champeilz (Champey), une partie de la vouerie que Ancillon tient de Thieriey de Bignecourt, écuyer, six muids et demi de vin de cens en la ville de Champeilz, encore huit sols de petits tournois de cens, deux quartes d'avoine, quatre gelines et un pexan de quinze petits tournois à la mie carême – Témoins Anchiers, abbé de l'abbaye de Saint-Mihiel, Guillaume de Gibeilcourt, moine de ladite abbaye et prieur de Mousson et Thiebauld, prêtre curé de Mousson et archiprêtre du lieu (original parchemin, jadis scellé de trois sceaux sdqp ; T.C. Pont fiefs III, AD MM, B-868, n°13).

[14].- 1333 (en novembre). Dénombrement de Jean de Marley, écuyer, au comte de Bar, de 56 livrées de petits tournois de terre, et deux tournois sur le grand étang de la Chaussée (Lachausée), les dîmes, 50 livrées de terre à Buxières (Bouxières) qu'il tient en fief. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°14, pièce manquante).

[15].- 1334 (le mardi après la nativité Notre-Dame, en septembre).- Philippe d'Acey, chevalier, reconnaît être homme lige du comte de Bar pour ce qu'il a à Andilliers, en hommes, en femmes , en justices haute et basse, en prés, en terres, en moulins, en vignes, en bois, en fours et toutes autres choses la tour de ma maison d'Andilliers je tiens du comte d'Apremont et ne doie pas de garde. Témoins Le gardien du sceau, monseigneur le duc et Rénier de Nancey, écuyer, bailli du duché. (original parchemin, jadis scellé de deux ou trois sceaux sdqp ; T.C., Pont-Fiefs III, AD MM, B-868, n°15).

[16].- 1334 (23 août). Rolin, prévôt de Dieulouard, jadis prévôt de Val-Saint-Marie, reconnaît tenir en fief du comte de Bar ce qu'il possède à Dieulouard et lui devoir moitié de trois semaines de garde à Mousson. Témoins: Nicole de Boulay, doyen de l'église Saint-Lorent de Dieulouard et Rolin Willequant, écuyer, de Dieulouard [DR 2189]. (Original parchemin, scellé de trois sceaux sdqp ; TC, Pont-fiefs III, AD MM, B.868, n°16).

[17].1334 (le mercredi devant fête Saint-Simon et Saint-Jude [28 octobre]). Huart de Baifremont, chevalier, reconnaît être homme lige d'Edouard, comte de Bar, pour ce qu'il tient a Dieulouard, excepté son gagnage de Belleville et de Lixières et la forte maison de Ville et il doit la garde à Mousson pour la moitié de trois semaines. [DR 3125]. (Original parchemin, scellé de trois sceaux sdqp ; T.C. Pont fiefs III, AD MM, B-868, n°17).

[18].- 1334 (fête de la division des apôtres). Lettres de Huart de Serieires, écuyer, fils de feu Vautier de Serrières, chevalier, portant d'Edouard, comte de Bar, lui a donné 30 livrées de terre à petits tournois à prendre chaque année sur la vente des issues de son bois de Puvenelle, près de Pont-à-Mousson, à faculté de rachat pour la somme de 300 livres de petits tournois, à charge de les remplacer par acquêt. A sa demande Pierre de Haraucourt, chevalier, son cousin, s'est porté plège et caution. Témoin Gérard de Haraucourt, seigneur de Leppy (Louppy). (original parchemin, scellé de trois sceaux, sdqp, Pont fiefs III, AD MM, B.868, n°18).

[19].- 1334 (le lundi « onclables » de la Notre-Dame, en août). Andreus de Byoncourt (André de Bioncourt), écuyer, fils de feu monseigneur Joffroi, chevalier, donne son dénombrement au comte de Bar, de ce qu'il possède à Lanfroicourt sur Seille, Armacourt (Armacourt-sur-Ceille) et de ce que Wallas et Jenins, écuyers, ses frères, ont à Rupt près de Moivron. Témoins qui ont mis leurs

sceaux Awerairs, abbé de Clerleu et Lowys, abbé de Lunéville avec Andé de Bioncourt. [DR 3244]. (T.C. Pont fiefs III, AD MM, B.868, n°19).

[20].- 1334 (le jour de l'Assomption 15 août). Dénombrement d'Isabelle de Brotes, femme de Vautier de Cirières (Serrières), chevalier, reprend d'Edouard, comte de Bar, ce qu'elle tient en fiefs à Brotte et à Toullon. Jean Destemane et Gibecourt, moine de Saint-Mihiel, prieur de Mousson mettent leurs sceaux à son dénombrement. Le sceau Desté Mane a une vierge tenant une crosse en main. (Original parchemin, scellé de trois sceaux sdqp, T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°20, Dufourny, page 54).

[21].-1334 (le samedi fête saint Renauld, en septembre [17]). Dénombrement de Colette du Pont, fille à Ancillon, au comte de Bar, de certaines rentes en blé qu'elle prend audit Pont sur les issues, elle doit douze semaines de garde à Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868 n°21, en déficit).

[22].- 1334 (Lundi, fête Saint-Luc [18].- octobre). Jean de Morey, chevalier, reprend, d'Edouard, comte de Bar, pour une maison à Thourons (Toulon), le fief que Jacques de Magnis, chevalier, tient en fief dudit Morey, à savoir: la ville de Maignis, la tour séant en ladite ville, le ban et la justice; encore 100 sols de petits tournois sur le passage du Pont à Mousson, le patronage de l'église de Serrières, les dîmes, grosses et petites, de Serrières, qu'il a laissé en fief à messire Pierre de Serrières, chevalier, à Huart de Serrières, écuyer, fils de feu monseigneur Vautier de Serrières et demoiselle Contesse, fille de feu Mathieu de Serrières,; encore la maison et le gagnage d'une charrue séant au vaul de Fauls que ma dame Ysabeilz, femme jadis à Monseigneur Waltier, tient de moi et tout ce que je tiens à Armaucourt. Pour toutes ces choses je suis homme lige du comte de Bar, après le duc de Lorraine. Monseigneur Pierre d'Haraucourt, chevalier et frère Willaume de Gileilcourt, prieur du prieuré de Mousson scellent, avec Jehan de Morey ce dénombrement [DR 5643 et 4966]. (T.C. Pont fiefs III, AD MM, B-868, n°22 ; Dufourny, page 54; Cartulaire du Marquisat du Pont, pour les fiefs, f°286).

[23].- 1334. (Vendredi, après fête Saint-Mathieu, en mars). Henry de Serrières, fils de Mathieu, reprend d'Edouard, comte de Bar, la maison de Serrières, 7 muids et demi de vin, pourquoi il doit six semaines de garde à Mousson, Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort et Gérard d'Haraucourt, seigneur de Louppy, garants. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°23)

[24].- 1334. (le dimanche après la fête de Saint-André). Dénombrement de Jacques, chevalier, châtelain de Mousson; audit comte de Bar, de 8 muids 9 setiers un bichet froment, 9 muids 14 setiers, un bichet d'avoine sur les gerbages de Pont-à-Mousson et de 16 livres tournois de rente sur les fours dudit Pont et tout ce qu'il possède à Rougeville (Rogéville) avec sa maison et ce qu'il a au ban de Mousson. Provenant d'un ancien échange entre Mathieu de Tremblecourt, le jeune et Donnet Paillardel. Témoin à cet acte Wuillaume de Gibeicourt (orig. parch scellé sur double queue, T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, N°24).

[25].- 1334. Lettres par lesquelles Sire Henri Rouce (Roucel) aman et échevin de Metz, se déclare homme lige d'Edouard, comte de Bar, à cause de 20 livres de petits tournois qu'il a sur les péages et profits de Pont-à-Mousson. A rachat de 200 livres. Témoins Alexandre et Symons, abbés de Saint-Arnould et de Saint-Symphorien-dessus-les-murs de Metz. (Original parchemin, deux sceaux sdqp, T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, N°25).

[26].- 1334 (le mercredi après l'apparition de notre seigneur).Dénombrément de Gaucher de Montil, chevalier, au comte de Bar, d'Arsonville, La Neuve Ville. Témoins qui ont mis leur sceau, Alixandre desus les mur, abbé de Saints-Arnout et Symons, abbé de Saint-Symphorien dessus les murs. (Original parchemin, sdqp, T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, N°26).

[27].- 1335 Lettres de Nicole Baudoche, citain de Metz, portant que si Jean de Létricourt a racheté, dans les dix ans, les 10 livrées de petits tournois de cens qu'il lui a vendu et assis sur ce qu'il possède à Létricourt, moyennant 100 livres, il consent que Edouard, comte de Bar les puisse racheter. (Original parchemin, scellé d'un sceau, sdqp, T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, N°27).

[28].- 1338 (8 juin). Jacquemin, fils monseigneur Bouquin, citain de Metz, reprend du comte de Bar, les 30 livrées de terre qu'il a sur les bois de Puvénelle et les eaux de Pont-à-Mousson [DR 3321]. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°28).

[29].- 1338. Reprises par Hanris Roucelz, citain, échevin et amans de Metz ; au comte de Bar de 20 livrées de terre à petits tournois sur l'eau du passage de Pont-à-Mousson en accroissement d'autres 20 livrées à lui données par Edouard, comte de Bar. Témoins. Alexandre, abbé de Saint-Arnould et Symon, abbé de Saint-Symphorien. (Original parchemin, scellé de deux sceaux sdqp, T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, N°29).

[30].- 1335 (mai). Lettres de Henry de Bar, comte de Bar, qui donne en récompense de ses services à Jehan Baudoche, chevalier, et à ses hoirs 20 livrées de terre sur Arry et sur les eaux de la châtellenie de Mousson, à rachat de 200 livres. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°30).

[31].- 1335. (mai). Lettre de Henry, comte de Bar, qui donne en récompense de ses services à Collignon de Heu, citain de Metz, 20 livrées de terre sur les bois de Puvénelle, sur les eaux du Pont, d'Arry et sur la châtellenie dudit lieu. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°31).

[32].- 1338 (le samedi après la Trinité, mois de « somertras ») Reprise faite par Collignon de Heu, citain et échevin de Metz, au comte de Bar, à cause de donation à lui faite de 20 livrées de terre sur le bois de Puvénelle et les eaux du Pont et Arry. Témoins Alexandre, abbé de Saint-Arnould et Symon, abbé de Saiint-Symphorien. (original parchemin scellé de trois sceaux sdqp, T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, N°32).

[33].- 1340. (vigile de la fête saint-Jean Baptiste, en juin) Lettres cancelées d'Henry, comte de Bar, qui donne en récompense de services à Maheus Li Gronnais, citain de Metz., fils Colar le Gronnais, 30 livrées de terre, à petits tournois, sur les ville et châtellenie de Mousson, à rachat de 300 livres, laquelle rente fut rendue à Nicolas Fauquenel, ledit Colart n'ayant voulu être homme dudit comte. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°33).

[34].- 1342, le 4 avril (vidimus de 1397, le 7 février a. .st.). Lettres de Henry, comte de Bar, qui donne en fiefs à Poincignons le Gronais des Chainges, citain de Metz, et à ses hoirs 20 livrées de terre sur les eaux et passages de Pont-à-Mousson, avec le chaukeur (pressoir) de Sixon as manis et toute l'amande rie et dépendances, ensemble les bois qui lui sont nessécaires. A rachat de 400 livres. pareil vidimus n°3 layette cotée Pont, Eston et villages. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868 n°34).

[35].- 1446 (10 mars). Dénombrement de Jean de Vergny, écuyer, à cause de Marguerite Ysorel, sa femme, au duc de Calabre, de la mairie de Daulle et dépendances ave le tiers du quart de plusieurs héritages à Maidières, Montauville et Issoncourt. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°35).

[36].- 1397 (27 juillet). Dénombrement de Jacques Baudoche, veuve de Nicole Moretel, chevalier, citain de Metz, au duc de Bar, des héritages qu'elle possède à Sancy, à Ste Marie aux Chênes, à St Prine, Remenonville. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°36).

[37].-1401 (mai). Reconnaissance de Henry de Cherisey, écuyer, qu'il tient en fief et hommage du duc de Bar, de 20 livrées de terre à petits tournois, par an, sur les revenus et issues de Pont-à-Mousson, avec la forteresse de Flin (Phlin), les fossés, dépendances et 200 sous de rente sur les revenus du Pont. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°37).

[38].-1408 (1^{er} avril). Reprise en fief par Colignon Le Gournay, chevalier, au comte de Bar, de la moitié de la seigneurie et ban de sorrey dit Cordemange indivis avec Poince de Gournay, ensemble la tour, menaudies, pressoir et la grange dite Lentraille. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°38).

[39].- 1405 (1er février, n. st.). Philibert de Bauffremont, chevalier, est pleige de l'acte par lequel Perrin de Manonville, écuyer, reconnaît tenir en fief du duc de Bar, certaines rentes à Manonville et Saint-Gengoult, vendues au chapitre de Saint-Gengoult qu'il a réassignées sur ce qu'il possède à Doncourt [DR 3131]. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°39).

[40].- 1416 (13 août). Arnould Baudoche, chevalier, citain de Metz, reprend du duc de Bar 30 livrées de terres à tournois sur les revenus d'Arry et les eaux de Pont-à-Mousson [DR 3108]. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°40).

[41].- 1411 (en juin). Dénombrement de Jean Louve, citain de Metz, au duc de Bar, de 30 livrées de terre de petits tournois sur les eaux et passages de Pont-à-mousson et sur la châteltenie de Mousson. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°41).

[42].-1417 (8 août). Aveu et dénombrement de Jean Louv,e au cardinal duc de Bar, de 30 livrées de terre, par an, sur la châteltenie, halle, eaux et passages de Pont-à-Mousson, qu'il tient en fief. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°42).

[43].- 1421 (13 août). Nicolas Le Gournais, chevalier, citain de Metz, donne son dénombrement au duc de Bar, pour 30 livrées de terre qu'il a sur les revenus de la châteltenie de Pont-à-Mousson [DR 4068].- (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, - B 868, n°43).

[44] 1421 (19 juillet). Reprise faite Jean Louve, citain de Metz, au duc de Lorraine, de 30 livrées de terre sur la châteltenie de Mousson. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°44).

[45].- 1424 (3 septembre). Reprise au duc de Bar, par Renaud Ancherin de Pont-à-Mousson, et pour ses cohéritiers, de plusieurs héritages et rentes sur les gerbages de Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°45, à moitié rongée).

[46].- 1424 (9 septembre).Reprise faite par Jean Louve, citain de Metz, au duc de Bar, des 30 livrées de terre, énoncées ci-devant ; n°44. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°46).

[47].- 1424 (3 septembre). Poincignon Baudoche, citain de Metz, chevalier, fait ses reprises au duc de Bar, pour 30 livrées de terre sur les revenus de la châteltenie de Mousson, le pressoir dit à Sixon (Xon) et la mananderie. (T. C. Pont-fiefs III, ADMM, B-868, n°47). Son sceau [DR 3109].

[48].-1424 (15 octobre). Reprises par Nicole Le Gournay, chevalier, citain de Metz, de 30 livrées de terre à tournois sur le châteltenie de Pont-à-Mousson et sur tout ce qu'il y peut avoir. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°48).

[49].-1424 (14 décembre). Dénombrement de Colard Ysorey, écuyer, de tout ce qu'il possède en la mairie de Montauville, Mairy, Han à lui obtenu par le décès d'Isabelle de L'Hospital, sa mère. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°49).

[50].- 1426 (9 janvier). Reprises faites par Poincignon Baudoche, de 30 livrées de terre à petits tournois sur la ville d'Arry. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°50).

[51].- 1426 (29juillet). Reprises de Poincignon Baudoche de 30 livrées de terre sur les eaux et châteltenie de Mousson. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°51).

[52].- 1426 (22 avril). Procuration de Thibault de Vy et Renault de Varise à Jeanne La Hungre pour reprendre en fief et hommage du duc de Bar les parts et portions qu'ils ont en la succession de feu Perrette Le Hungre de 20 livrées de terre sur Airey (Arry). (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°52).

[53].- 1446. Reprise de Thibault de Vy de 10 livrées de terre messins sur les bois de Puvénelle, les eaux du Pont et d'Airey (Arry) ci-devant tenue en douaire par Perrette Le Hongre. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°52).

[54].- 1432 (22 juin). Reprises de Perrin Renguillon, au nom de Halwis de Waucherme, sa femme, veuve de Roillon de Sarley, chevalier pour sa forteresse de Serrières et forte maison de Broné et pour tout ce qu'ils ont esdits lieux ensemble 20 francs et 4 muids de sel sur les salines de Château-Salins. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°54).

[55].- 1444 (18 juillet). Dénombrement de Jacquemin Flory de Mousson de sa maison sise au château de Mousson et dépendances. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°55).

[56].- 1446. Dénombrement de Colart Dupuis, à cause de Clerreson Ysorel, au roi de Sicile, de ce qu'elle possède en a mairie de Daulle en laquelle le roi prend la moitié. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°56).

[57].- 1463 (23 avril). Commision de Louis de Florainville, bailli de Bar, à Thierry de La Mothe et Jean Dupuys, tabellions, auxquels il envoie les faits, raisons et articles plaidés par devant lui en la cause d'entre le procureur général de Barrois demandeur en cas d'éviter et attentat contre Simon Hoge Ligny Jean Le Vert, Jean Olivier et autres sergents audit Ligny et pour informer des faits et raisons desdites partis. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°57).

[58].- 1477, 1478 (14 mars, 21 avril). Vidimus des lettres du roi de Sicile par lesquelles il commet

Philippe de Stainville, son maître d'hôtel, bailli de Bar et Jacques Meynant, lieutenant du bailli de Saint-Mihiel de rétablir et réintégrer René Cotignon en la garde et gouvernement du château de Mousson, prendre et recevoir son serment et sa caution de 3000 florins du Rhin.

1478 (22 avril). Joint la mise en possession dudit René Pougny dit Cotignon en la garde et gouvernement du château de Mousson par Jacques Meynant, lieutenant du bailli de Saint-Mihiel après avoir reçu son serment et Bertrand Flory dit de Condé sa caution pour 3000 florins du Rhin, comme au numéro 37 ci-devant. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°58).

[59].- 1469 (dernier mai). Dénombrement de René Cotignon, châtelain de Mousson d'une maison et dépendances sise dans le donjon fort de Mousson, d'un gagnage au faubourg dudit Mousson et dépendances. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°59).

[60].- 1487 (8 octobre). Dénombrement de Claude de Villers Le Prudhomme, écuyer, seigneur dudit lieu et de Flin, au duc de Bar, du quart du château de Ville et de Flin et dépendances avec la vouerie d'Avrainville (Avrainville) et la tour du même lieu. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°60).

[61].- 1487 (15 octobre). Dénombrement de Jean de Lavaux, écuyer, seigneur de Villonne sur Meuse, au duc de Bar, ville d'Armacourt sur Seille en laquelle il a trois seigneurs, chacun desquels à son ban et ses hommes dont la moitié des amandes lui appartiennent et à son beau-frère (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°61).

[62].- 1494 (12 juin). Dénombrement de Humbert de Thonaire, écuyer, de la moitié de la forte maison sise à Longuyon, de deux parts au tiers du four, du 8^e du bois dit châtelain bois, d'une vieille place dite Mussey, de la moitié de Par bey, moitié du four de Pierrepont, du quart es terre et seigneurie de Dole, moitié de l'étang, le quart de la seigneurie de Goncourt et moitié de deux maisons et grange sises à Avrainville. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°62).

[63].- 1494 (13 septembre). Dénombrement de Jean de Piney (Prény), à cause d'Isabelle, sa femme, de 40 setiers de froment sur les profits de la Neuveville au Pont, de 40 setiers d'avoine sur les gerbages dudit lieu et 4 livres de provenisiens sur les assises de Thiaucourt, ensemble de 14 livrées de terre sur son franc alleu à Blénod (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°63).

[64].- 1507 (15 avril). Copie des reprises faites par Jean de Blamont de ce qu'il tient en foi et hommage de René, duc de Lorraine, au marquisat de Pont-à-Mousson et ailleurs à charge de fournir son dénombrement. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°64).

[65].- 1507 (19 mai). Dénombrement de Jean de Blamont, écuyer, seigneur de Flin (Phlin), au duc, du quart en la terre et seigneurie de Flin, des deux tiers d'un gagnage sises à Haironville, à cause de Françoise Des armoises, sa femme, de deux parts en moitié de la moitié d'un moulin et battants sises à Consore. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°65).

[66].- 1509 (10 décembre). Dénombrement de François Le Viller Le Prudhomme, écuyer, seigneur dudit lieu, au duc de Lorraine du quart des château et maison forte de Flin, du quart du village, haute moyenne et basse justices, hommes, femmes, moulin, rivière, bois et rentes en deniers, la tour, maison, gagnage et siège du moulin d'Avrainville et de la vouerie dudit lieu. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°66).

[67].- 1509 (14 décembre). Dénombrement de Jean de La Mosle, prêtre, curé de Dompeure, au duc de Lorraine, des terres et prés qu'il possède à Dompeure. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°67).

[68].- 1510 (18 août). Dénombrement de Nicolas de Flory de Mousson, au duc de Lorraine, d'une maison au bourg du château de Mousson, une grange joignant et dépendances, 57 jours de terre, 28 fauchées de prés, le bourg de Mousson et Eston. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-868, n°68). [DR 3924].

B-869

[69].- 1576 (12 juin). Dénombrement de Marguerite d'Ainville, veuve d'Arnould Color de Linden, seigneur de Blénod, au duc de Lorraine, des maison, four, pressoir, banaux, terres, prés et dépendances qu'elle possède à Nourroi des Menils qu'elle a acquise sur Georges de Nourroi seigneur de Port-sur-Seille.

- ✓ 1574 (29 décembre). Joint ses lettres de foi et hommage faites à Charles, duc de Lorraine.
- ✓ 1575 (20 juin). Et sa réception par les gens des comptes à Bar (le tout fort endommagé). (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°69).

[70].- 1574 (9 juillet). Dénombrement de Jean, voué d'Hunolstein (Rhénanie-Palatinat, Allemagne), au duc de Lorraine, de la moitié des château et maison forte de felin (Phlin, canton Nomeny), terre et seigneurie dudit lieu et sa réception par les gens des comptes de Bar (fort endommagé). (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°70).

[71].- 1574 (9 juillet). Dénombrement de Henry Hallot, au duc de Lorraine, de la terre et seigneurie de Felin (Phlin) et la réception par les gens des comptes de Bar. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°71).

[72].- 1574 (9 juillet). Dénombrement de Nicolas de Gennes, au duc de Lorraine, de ce qu'il possède en la terre et seigneurie de Felin (Phlin), avec sa réception par les gens des comptes de Bar. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°72).

[73].- 1552 (7 mars). Lettres de reprises, foi et hommage faites par les conseillers de duc de Lorraine, à l'Empereur Charles Quint étant à Bruxelles pour le marquisat de Pont-à-Mousson. (à moitié brûlée). (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°73, en deficit).

[74].- 1468 (3 mai). Procuracion en latin de René, roi de Sicile pour reprendre de l'Empereur les fiefs dont les ducs de Lorraine sont liges et spécialement du marquisat de Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°74).

[75].- 1521 (10 février). Procuracion en latin d'Antoine duc de Lorraine aux sieurs de Saint-Clément, Girard de Haraucourt et Jacques de Saint-Hilliers pour reprendre de l'Empereur en son nom le marquisat de Pont-à-Mousson, l'abbaye de Remiremont, la vouerie de Theley (Sarre, Allemagne) et la ville d'Ynes(T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°75).

[76].- 1521 (1^{er} janvier) – 1531 (22 mars). Copie en parchemin des lettres patentes d'Antoine, duc de Lorraine, portant que Philippes Collignon, capitaine et châtelain de Mousson, maître d'hôtel de l'évêque de Verdun a fait ses reprises, foi et hommage de sa maison et dépendances sise dans le donjon du château de Mousson, d'un gagnage, grange, bergerie et maison au faubourg dudit Mousson, affouage et four banal audit lieu à charge d'en fournir son dénombrement dans les 40 jours à la chambre des comptes de Bar. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°76).

[77].- 1533 (12 décembre). Copie des lettres patentes d'Antoine, duc de Lorraine, portant que Michel de Gournay, chevalier, seigneur de Baux a fait ses reprises, foi et hommage pour son gagnage dit La Noire maison sise à Marly et à charge d'en donner son dénombrement. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°77, en déficit).

[78].- 1534 (16 mai). Jacquemin Flory de Mousson donne son dénombrement au duc de Calabre (région Italie) pour ce qu'il possède à Mousson et Atton. Sceaux de Jacquemin Flory de Mousson et d'Acaise des Armoises, écuyer, capitaine de Pont-à-Mousson. [DR et DR 3925]. (AD MM, B.869, n°78).

[79].- 1536 (en janvier). Dénombrement de Théodore de Saulx, écuyer, seigneur d'Arc sur Thil (Arc-sur-Tille, Côtes d'Or) au duc de Lorraine, de ce qu'il possède à Lixières en haute, moyenne et basse justices, maison, terre, prés et dépendances. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°79, très endommagé).

[80].- 1536 (25 septembre). Dénombrement au duc de Lorraine, de Robert de Craincourt, seigneur de Létricourt en partie, pour la moitié de la forte maison de Létricourt, de ce qu'il tient à Létricourt, Lesse et le quart de la maison forte de Mailly. Son sceau [DR 3631]. (AD MM, B-869, n°80).

[81].- 1536 (7 octobre). Lettres patentes d'Antoine, duc de Lorraine, portant d'Olry de Musserville au nom d'Isabeau de Viller, sa femme, a repris pour ce qu'il possède en fief en la terre et seigneurie de Rougeville (Rogéville), à charge de fournir son dénombrement. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°81).

[82].- 1581 (11 mai). Dénombrement de Nicolas d'Ainville, écuyer, seigneur de Gueblenges (Guéblange-lès-Dieuze, Moselle), au duc de Lorraine, de certaine maison franche seigneuriale, colombier et héritages, qui lui sont obvenu par le décès de feu Comtesse de Craincourt, sa mère, sis à Craincourt. Son sceau [DR 3632].

- ✓ 1581 (8 avril). Joint une copie collationnée des reprises faites par ledit d'Ainville.
- ✓ 1581 (15 mai). Avec une ordonnance des gens de comptes de Bar aux officiers de Pont-à-Mousson d'informer.
- ✓ 1581 (13 juin). Et l'enquête faite par lesdits officiers de Pont-à-Mousson en vérification du dénombrement.
- ✓ 1536 (15 octobre). Dénombrement de Philippe de Craincourt, écuyer, au duc de Lorraine pour ce qu'il a à aux mêmes lieux [Craincourt].
- ✓ 1581 (24 juillet) Sa réception par les gens des comptes de Bar. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°82).

[83].-. 1536 (29 septembre). Vidimus des lettres patentes du duc de Lorraine portant que Claude de Gournay, écuyer, sieur de Talange, au nom de Jeanne de Chaverson, veuve de Jean Roussel a

fait ses foi et hommage comme douairière et tutrice de Livier Roussel, son fils pour ce qu'ils possèdent aux Grande et Petite-Moyeuve (Moselle). (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°83).

[84].- 1587 (16 mars). Dénombrement donné au duc de Lorraine par Nicolas de Gennes, écuyer, de ce qu'il a à Gezocourt et à Daulle. Son sceau [DR 3984].- et celui de Daniel de Barisey, seigneur de Verny . (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°84).

[85].- 1550 (30janvier). Dénombrement de Jacquemin Flory de Mousson, écuyer, de ce qu'il possède en la neuve ville de Pont-à-Mousson, Blénod, etc. Sceau de Didier Pillart de Nefves, écuyer, capitaine, prévôt de Pont-à-Mousson [DR 2264]. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°85).

[86].- 1549 (27 septembre). Dénombrement de Nicolas de Prény, écuyer, au duc de Lorraine, de ce qu'il tient :40 setiers de froment et 40 setiers d'avoine , par an, sur les gerbages de Neuve Ville de Pont-à-Mousson, de 30 livrées de terre à Blénod, 50 setiers d'autres et de 23 setiers indivis avec les enfants de feu Jennat Travault et Geoffroi Travault. Sceaux de Thierry de La Mothe, conseiller auditeur en la chambre des comptes, lieutenant général au bailliage de Bar et de Philippe Merlin, conseiller auditeur en la chambre des comptes de Bar. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°86).

[87].- 1560 (7février). Dénombrement de René Collignon, écuyer, capitaine et châtelain de Mousson, au duc de Lorraine, d'une maison et dépendances au dedans du donjon du château de Mousson, un gagnage, maison, bergerie au bourg de Mousson, les haute, moyenne et basse justices, l'affouage de ses fermiers, four banal, etc. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°87).

[88].- 1560 (25 mai). Dénombrement de Georges de Nourroi, seigneur de Port-sur-Seille, au duc de Calabre, des terres et seigneuries de Serrières, de Port-sur-Seille, les salinages dudit lieu, maison forte et dépendances.

- ✓ 1560 (25 juin). au dos, l'acte de réception par les gens des comptes de Bar.
- ✓ 1573 (15 juillet). avec copie collationnée de la lettre de foi et hommage rendus audit duc par le dénombrement.
- ✓ 1560 (16 juin). Et une enquête des officiers du Pont-à-Mousson en vérification du dénombrement. Fort endommagé.(T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°88).

[89].- 1570 (16 novembre). Dénombrement de Jean et de Jacques de Barbay, frères, seigneurs d'Herbéviller et de Mazirot, au duc de Lorraine, pour ce qu'ils possèdent à Armaucourt et Ecuelle. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°89).

[90].- 1570 (18 décembre). Dénombrement de Brion Barrois, écuyer, de ce qu'il possède à Boucq et à Mousson, à cause de Claude de Rambervillers, sa femme Sceaux de Jean de Triconville, seigneur de Boussonvaux, lieutenant du comte de Salm et de Brion Barrois, seigneur de Boucq en partie, écuyer. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°90).

[91+].- 1573 (juin). Dénombrement de Balthazar Bertrand, écuyer, seigneur de Lesse, gouverneur des salines de Château-Salins, au duc de Loraine, des château, maison forte, terre et seigneurie Lesse avec leurs dépendances qu'il a acquis tant par acquêt que par échange fait sur Jeanne, veuve de Thierry de Gournay.

- ✓ Avec les lettres de confirmation desdits acquêts et échanges par ledit duc (toutes pourries)

- ✓ Et un procès-verbal en vérification du dénombrement par les officiers du Pont-À-Mousson et la réception par les gens des comptes de Bar écrite au dos (date détruite).
- ✓ On y a joint, une liasse de sept pièces
- ✓ La 1^{ère} Copie collationnée contenant la vente faite par François de la Grand Saulx, écuyer, seigneur d'Anoy à Balthazard Bertrand, écuyer, gouverneur des salines de Château-Salins et Isabeau de Betange, sa femme, et de moitié de la maison seigneuriale de Lesse (lettres entièrement rongées).
- ✓ La 2^e 1571 (1^{er} décembre). Contenant un accord fait entre Balthazard Bertrand, écuyer, seigneur de Lesse, Isabeau de Belange ?, sa femme, d'une pièce ? et Jeanne de Lignièrès, veuve de Thierry de Gournay au sujet des bans de Lesse, Amoncourt, Saulny, Clouange et Lutange.
- ✓ La 3^e 1571 (11 septembre). Contenant la vente faite par Claude de Jussey, seigneur de Herlach, capitaine de Vaudémont audit Bertrand, écuyer, seigneur de Lesse et moitié en la maison seigneuriale de Lesse, moyennant 5020 francs.
- ✓ La 4^e. 1573 (5 août). Requête de Balthazard Bertrand, gouverneur des salines de Château-Salins au duc de Lorraine qui permet audit Balthazard d'augmenter son dénombrement des acquisitions qu'il a fait en la terre et seigneurie de Lesse.
- ✓ La 5^e. 1572 (23 mai). Copie collationnée des lettres de Charles, duc de Lorraine, qui confirment les acquisitions faites par ledit sieur Bertrand es seigneurie de Lesse.
- ✓ La 6^e. 1571. Pareille copie portant acquisitions faites à Lesse par ledit sieur Bertrand avec ses foi et hommage.
- ✓ La 7^e 1570 (12 février). Pareille copie portant ratification faite par Nicolas de Lorraine des acquisitions faites à Lesse par ledit Bertrand. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°91 [bis]).

[91].-1573 (4 juillet). Reversales d'Estienne, beau fils de Barbe, veuve de Jean Lacroisette, à cause de mainlevée à eux faite, par ledit duc, de tous leurs biens sis aux au ban et finage d'Arry en payant un cens annuel de 10 gros par an. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-869, n°91).

[92].- 1573 (5 août). Dénombrement au duc de Lorraine par Jean et Jacques de Barbay, frères, seigneurs d'Herbeviller, de ce qu'ils ont à Armaucourt, provenant de la succession de leur père. Sceau de Gérard de Belleville, écuyer. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°92).

- ✓ 1573 (12 octobre). Joint un procès-verbal et vérification du dénombrement par les officiers de Pont-à-Mousson..
- ✓ 1573 (9 octobre). Un copie collationnée des reprises faites par les intéressés.
- ✓ 1573 (15 octobre). La réception du dénombrement par les gens des comptes à Bar. . (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°91).

[93].- 1573 (16 novembre). Dénombrement de Marguerite d'Ainville, veuve d'Arnould Color de Linden, écuyer, seigneur de Blénod, comme tutrice de Nicolas Color de Linden et au nom de Marie de Serrières, fille de noble Chardin de Serrières, maître échevin de Pont-à-Mousson, au duc de Lorraine, des maisons, terres et autres choses qui leurs appartiennent au bourg et ban de Pont-à-Mousson.

1573 (25 novembre). Au dos l'acte de réception du dénombrement par les gens des comptes de Bar. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°93)

[94].- 1573 (17 novembre). Dénombrement de Marguerite d'Ainville, en son nom et qualité, au

duc de Lorraine, de 10 livrées de terre sur son franc-alleu de Blénod à cause d'acquêt fait par feu Arnould Color sur Nicolas de Prény.

- ✓ 1573 (25 novembre) au dos est la réception de celui-ci par les gens des comptes de Bar. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°94).

[95].- 1578 (12 janvier). Copie du crois et mainlevée faite à Metz et vache d'une défense faite au mois d'octobre procédant par le sieur de La Verrière, gouverneur et lieutenant pour le roi à Metz et Pays messin de transporter vins, bières, denrées et marchandises, hors du pays messin. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°95, en déficit).

[96].- 1579 (6 octobre). Dénombrement d'Androuin Rodez, citain de Toul, seigneur de Jubainville, comme tuteur de Bernard Rodez, son fils, au duc de Lorraine, du quart de la tuilerie de Bouch et autres dépendances qu'il a acquis sur Jean des Salles et généralement tout ce qu'il possède à Bouch et Avrainville.

Et la réception de celui-ci avec les lettres de reprises faite par ledit Androuin Rodez au dit duc. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°96).

[97].- 1580 (15 juillet). Dénombrement par Nicolas de Schmidbourg, de l'archevêché de Trèves, gouverneur de Creutzevalt, Gaspard d'Eltz, conseiller de l'électeur de Mayence, capitaine de Lorssain et Frédéric de Steinkajjenfels et Jean-Philippe Landschade de Steinach, capitaine pour l'Electeur palatin à Bretheim, comme tuteurs des enfants de Jean, voué d'Hunolstein, sieur de Zutch, château vassal au duc de Lorraine, de la moitié des château, maison forte et seigneurie de Felin et dépendances. (Phlin)

- ✓ 1581 (13 février). avec lettre de réception du dénombrement
- ✓ 1580 (4 juillet) avec une copie des lettres patents de Charles duc de Lorraine qui confirme l'acte d'établissement desdits tuteurs.
- ✓ 1581 (13 février). Et la réception desdits sieurs tuteurs en leur foi et hommage au nom desdits mineurs. A charge de fournir leur dénombrement. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°97).

[98].- 1581 (16 février). Dénombrement de Jean Mauljean, maître échevin de Pont-à-Mousson, seigneur de la Cour-en-Haye, des deux tiers des terres et seigneurie de La Cour-en-Haye avec ses dépendances. Sceau de Joachin Baudouin, receveur des domaines de Pont-à-Mousson.

- ✓ Joint le contrat d'acquêt fait par ledit Mauljean sur Jacques de Condé et Claudine Paradis, sa femme, de la terre et seigneurie de la Cour en Haye, sise à Gesainville, moyennant 850 francs
- ✓ 1581 (13 février). Et les lettres de confirmation de ladite acquisition par Charles duc de Lorraine en copie collationnée (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°98).

[99].- 1605 (12 septembre). Reversales d'Aimée de Saulx, veuve de Claude de Sarney, chambellan du duc de Lorraine, portant qu'elle a cédé au duc de Lorraine les droits de réserves qu'elle a en la prévôté de Pont-à-Mousson à cause de la terre et seigneurie de Lixières avec le droit de tabellionnage contre le droit de réserve que le duc avait à Lixières.

1605 (28 novembre). Joint l'acte de prise de possession par ladite dame Aimée du droit a elle cédé par ledit duc. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°99).

[100].- 1607 (22 novembre). – 1608. Reversales de Nicolas Collor de Linden, seigneur de la Cour

de Bullizel à Blénod de ce que le duc de Lorraine a fait rachat des terres seigneuriales de Blénod sur Marguerite Dainville (d'Ainville), sa mère, moyennant 11.800 francs que ledit duc a constitué en rente sur la gruerie de Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°100).

[101].- 1611 (10 novembre). Lettre de cautionnement pressé par Jean Maillette au profit de noble Dominique Richard, seigneur de Jouy à cause de son office de prévôt et gruyer de Pont-à-Mousson envers le duc de Lorraine. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°101).

[102].- 1612 (dernier juin). Dénombrement de Jean de Nourroi, seigneur de Port-sur-Seille à Henry duc de Lorraine de toutes les rentes et seigneuriales qu'il possède, du tiers en haute moyenne et basse justices de Serrières, du tiers de forchevigne ban de Morville, du tiers es dîmes de Clémery, du tiers es bans de la Madeleine et Belleau. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°102).

[103].- 1620 (28 juillet). Reversales de Claude de Fresneau, veuve de Jean de Lenoncourt, chevalier, bailli de Saint-Mihiel, seigneur de Serres, dame de Pierrefort de ce que le duc de Lorraine l'avait indemnisé de la cession par elle à l'évêque de Verdun des hommes de retenues qu'elle avait à Pierrefort, Lavangarde, Preny et Rosières en Haye et Dieulouard, par la cession à elle faite des droits de haute, moyenne et basse justices que ledit duc avait à Gezoncourt

- ✓ Joint trois lettres :
- ✓ La 1^{ère}. 1608 (28 avril). Procès-verbal de prise de possession au nom du duc de Lorraine des villages de Gesainville et Gezoncourt après le rachat fait par le sieur de Mailhanne.
- ✓ La 2^e Etat des rentes et revenus de la mairie de Gesainville et Gezoncourt tant en deniers blé avoine qu'autrement.
- ✓ Et la 3^e. 1620 (dernier juillet). Procès-verbal par lequel Claude de Fresneau, veuve dudit sieur de Lenoncourt, a été mise en possession du village de Gezoncourt et mairie de Gesainville, par les sieurs Bournon, Prudhomme et autres. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°103).

[104].- 1623 (20 janvier) – 1627 (27 décembre). Reversales par ~~François Fabvier, Jacques Fl...~~ Jean Barthélémy, à cause de donation à lui faite de l'office de clerc juré, sa vie durant, moyennant 500 francs de rente et des charges de 2600 francs de finances.(T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°104).

[105].- 1632 (4 juin). Reversales d'Adolphe de Saint-André, religieux au monastère de Saint-Laurent de Dieulouard, comme procureur, de Josselin de Sainte-Marie, prieur dudit couvent, de ce que Charles, duc de Lorraine leur a donné l'hermitage dit de Saint. Blaise et dépendances, jusqu'à son bon plaisir, à charge de célébrer une messe par an. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°105).

[106].- 1639 (14 juin). Reversales de Jacques Feutot de ce que le duc de Lorraine lui a permis de faire bâtir une boutique joignant la tour dite Mandeguerre à Pont-à-Mousson, moyennant 12 gros de cens annuel à l'entretien du pavé. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°106).

[107].- 1573. Dénombrement de Philippe de Nefves, écuyer, capitaine et prévôt de Pont-à-Mousson, au duc de Lorraine, des parts et portions qu'il possède à cause de Reine de Bibange, sa femme, au lieu d'Anderny. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°107, très endommagé).

[108].- 1574 (9 octobre). Dénombrement de Claude de Travault, écuyer au duc de Lorraine, de ce qu'il possède es terres et seigneuries de Gisoncourt et Daulle. Acte de réception par les gens des comptes à Bar, avec trois pièces en copies très endommagées qui sont des copies de reprises dudit Travault. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°108).

[109].-(sans date) .Minute d'une requête , au duc de Lorraine, par Simon d'Haussonville, chevalier, Gérard d'Aspremont et consorts, seigneurs d'Haussonville, aux fins d'obtenir la permission de faire réédifier un moulin en ruines (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°109, en déficit).

[110].- Mémoire justificatif au duc de Lorraine par Marguerite et Catherine d'Ottanges pour rentrer en moitié de la seigneurie d'Andillier (Andilly) engagée par Jean d'Orne, moyennant huit vingt florins du Rhin à Jean de Toulon sur qui ladite terre a été confisquée, pour avoir pris le parti du duc de Bourgogne. Non signé. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-869, n°110).

Liasse de neuf pièces (numérotées individuellement).

[111].- 1241 (le samedi après fête Notre-dame en mi août). La 1^{ère}. Lettre de Philippe, comtesse de Bar, portant que Symon, Renault et Mathieu de Tremblecourt, frères, sont les hommes liges de Thibault, comte de Bar, son fils, et doivent chacun la garde au château de Mousson, à cause de leur fief de Novéant. (Copie papier, T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-869, n°111).

[112].- 1273.(le mercredi après la Pentecôte). La 2^e. Dénombrement de Maheus, sire de Tremblecourt, au duc de Lorraine, pour ce qu'il possède en fief à Manonville et doit six mois de garde à Mousson, lequel fief il déclare l'avoir vendu à Mathieu de Novéant, son oncle. Vauthier, abbé de Saint-Epvre de Toul et l'official du même lieu scellent ce dénombrement. (Copie papier, T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-869, n°112).

[113]. 1332. (le samedi après l'Ascension).La 3^e. Dénombrement de Jean de Manonville, écuyer, au comte Edouard de Bar, pour tout ce que lui et Regnier de Manonville, écuyer, tiennent à Manonville et notamment pour leurs deux fortes maisons, excepté dix livrées de terre à petits tournois que Regnier tient par héritage particulier. Il doit également neuf semaines de garde à Mousson. A sa demande Simon de Warmeranges, chevalier et Jehan, curé de la chrétienté de Paigney scellent ses lettres, avec lui. (copie papier, T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-869, n° 113).

[114].- 1333 (en février). La 4^e. Simon de Varmeranges, chevalier, reprend du comte de Bar ce qu'il tient de lui à la seigneurie de Manonville et à Audilliers et dépendances. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°114;)

[[115].- 1333 (le jour fête Saint-Nicolas). La 5^e. Régnier de Manonville, après avoir rappelé qu'il a la moitié de la terre de Manonville en hommes, femmes, rentes, cens, etc., justices haute, moyenne et basse, rend hommage, spécialement pour ses dix livrées de terre, et en doit six semaines de garde à Mousson (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-869, n°115).

[116].-1334 (le mardi après la fête de la Nativité Notre-Dame, en septembre). La 6^e. Dénombrement de Jean de Manonville audit comte de Bar des haute et basse justices, maisons, moulins, terrages, prés qu'il possède à Manonville avec leurs dépendances, ensemble tout ce que Regnier de Manonville, écuyer, les hoirs Thibault de Bormont et Jean, fils de Huyn de Manonville

tiennent audit lieu. A la prière de Jean de Manonville, Jean, abbé de Sainte-Marie-aux-Bois et Richiert, prieur de Saint-Mansuy de Toul scellent ce dénombrement avec lui. (Copie papier, T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-869, n°116).

[117 et 118].-1334 (jeudi après les bures). Dénombrement de Jean, écuyer, fils Henry Hanchelot de Morhange, chevalier, au comte de Bar de 53 réseaux et demi d'avoine et 50 sous de petits tournois par an sur les gerbages et fours de Manonville et de tout ce qu'il possède à Andilliers (Andilly, canton Domêvre) et en la châtellenie de Mousson. A sa prière monseigneur Simon, comte de Salm et monseigneur Henri Hanchelo, son père, scellent ce dénombrement. (Copie papier, T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-869, n°117 et 118).

[119].- 1335 (samedi devant fête de Saint-Martin, en novembre). La 8^e. Dénombrement de Marie de Bouc dame duigney, au comte de Bar de ce qu'elle possède à cause de son douaire et comme veuve de Thierry dit Vingt et un, chevalier, à Tremblecourt, Gesoncourt, Avrainville, Marinaige, Rosières en Barrois, Buissoncourt et Bonnacourt. (Copie papier, T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-869, n°119).

[120].- 1363 (le 9 juillet). La 9^e. Bertrand de Noviant, écuyer, fils feu messire de Haraucourt, chevalier, fait ses reprises pour les deux forteresses de Noviant-aux-Près, Tremblecourt et dépendances, dont il est homme lige. (T. C. Pont-fiefs III, AD MM, B-869, n°120).

[121].- 1335 (vendredi après la fête Saint-Clément). Copie par laquelle Ermengarde de Seim, dame de Mative et de Mandre, veuve de Renault de Noviant, chevalier, seigneur de Mandres, reconnaît et affirme la vérité et l'empreinte de son sceau mis en tout ce qu'elle tient en fief d'Edouard, comte de Bar. Acte passé devant Adam Li Guailart de Vic, garde du sceau de la prévôté de Vic. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°121).

[122].- 1338 (lundi avant la Pentecôte en mai). Cahier contenant deux feuillets qui sont des copies. La 1^{ère} donation de Henry, comte de Bar à Arnould Baudoche, chevalier, en récompense de ses services, de 30 livrées de terres à petits tournois sur le recette du village d'Arry, à rachat de 300 petits florins. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°122).

[123].- 1338 (lundi avant la Pentecôte en mai). La 2^e, donation d'Henry, comte de Bar, de 30 livrées de terre à petits tournois à Jean Baudoche, en récompense de ses services sur les recettes d'Arry. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°123).

[124].- 1338 (lundi avant la Pentecôte, en mai). La 3^e donation du comte de Bar en récompenses de services de 20 livrées de terre à petits tournois sur l'eau de Pont-à-Mousson à Poinsignon de Vy, amant de Metz, à rachat de 300 livres de petits tournois, dont il est homme lige. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°124).

[125].- 1350 (14 août) La 4^e, donation faite par Edouard, comte de Bar, à Thibault de Gournay, chevalier, de 20 livrées de terre à petits tournois, par an, sur la ville de Pont-à-Mousson. Il est homme lige. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°125)

[126].- 1435 (19 octobre). Minutes des lettres des gens des comptes de Nancy à un nommé Robert pour se trouver à la journée qui doit se tenir audit Nancy pour terminer le différend d'entre lui et la

dame de Choiseul. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°126).

[127].- 1560 (2 janvier). Copie collationnée des reprises, foi et hommage faites à Charles, duc de Lorraine, par René Collignon, écuyer, capitaine et châtelain de Pont-à-Mousson d'une maison et dépendances sises au château de mousson, d'un gagnage, maison, grange, bergerie au faubourg et la haute chasse moyenne et basse, la guerie de Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°127).

[128].- 1574 (25 juin). Extrait du dénombrement du seigneur de Nourroi, au duc de Lorraine, des deux tiers des grosses et menues dîmes de la terre et seigneurie de Port-sur-Seille, de l'étang dit Revillon et du bois au dessus à l'endroit des fourches, avec droit de juridiction et guerie. Collationné. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°128).

[129].- 1586 (2 et 3 juillet). Cahier de onze feuillets contenant un rôle et pied de terre de droitures, cens, revenus, en vin, blé et argent dus par an au village et ban d'Arry pour les seigneuries et bans de Verdun et de la Lobbe remembré et renouvelé par les officiers de Pont-à-Mousson, maieur et forestiers desdits lieux. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°129).

[130].- 1599 (24 janvier). Résultat de la communauté de Rembouger- aux-Pots au sujet de 9 gros par conduit pour droit de bonne vie et chi... dus annuellement au duc de Bar, qu'ils ont offert de payer étant assigner a cet effet. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°130).

[131].- 1613 (1 janvier). Reprises faites par Nicolas-Marc de Nourroi, chevalier, sieur de Port-sur-Seille, à Henry, duc de Lorraine, pour le droit de patronage de la cure de Port-sur-Seille, les deux tiers et grosses et menues dîmes, un bois dit Fourchevigne et l'étang dit Revillon. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°131).

[132].- 1614 (5 mai). Copie d'un règlement, donné par Henry, duc de Lorraine, entre les officiers de Pont-à-Mousson et les échevins et justice du même lieu. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°132).

[133].- 1622 (20 novembre). Lettres patentes du duc de Lorraine par lesquelles il a accordé au sieur Le Pois, sieur de Champel (Champy), son médecin et doyen de l'université de Pont-à-Mousson et à ses héritiers la faculté de faire vaine pâture sur le ban de Vittonville un troupeau de 200 mères avec leurs agneaux, moyennant 6 gros de rente annuelle. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°133).

[134].- 1623 (12 juin). Attestation ou certificat des maire et gens de justice d'Arry portant que Nicolas Charaux de Vittonville et autres ont pris des poulains en pâture au ban d'Arry et ont été reçus et logés par Mathieu Day et Jean Constant. En déficit. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°134).

[135].- 1623 (21 juin). Mémoire d'arpentage du ban de Vittonville arpenté par Gérard Collin à la requête des maire et gens de justice dudit lieu. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°135).

[136].- 1623(dernier juin). Attestation ou certificat par lequel père François Estienne, religieux de Sainte-Marie Majeure de Pont-à-Mousson, procureur déclare qu'il a amodié et loué aux habitants

de Vittonville le bois de Frehault pour y faire « vainpasturer » leurs bestiaux. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°136).

[137]⁷.- 1632 (4 juin). Procuration du père Josselin, prieur de monastère de Saint-Laurent de Dieulouard, au père Adolphe, procureur dudit couvent, d'hypothéqué telle pièce de terre qu'il vendra de leur gagnage d'Arprainville pour une messe qu'ils sont obligés de dire pour le duc de Lorraine à cause de la donation qu'il leur a faite de l'Hermitage de Saint-Blaise, ban de Buzemont. (T. C. Pont-Fiefs III, AD MM, B-869, n°137).



⁷ D'après M. Lepage, cette layette *Pont-fiefs3* (B-868 et B-869) contient 114 pièces parchemin, 49 pièces papier et .114 sceaux. Les dates extrêmes sont 1214-1632.

Layette Pont-fiefs 4

(Lancelot : registre B-461, folios.

192 à 218

(B-870 - 1 à 81)

B-870.

[1].- 1536 – 1613 (6 avril) – 1236. Copie collationnée de l'extrait du compte rendu par Jean Maillet, receveur du Pont-à-Mousson, au sujet du paiement fait de 25 francs aux hoirs Philippe de Norroy, chevalier, de 50 sols tournois, de seize quarts de blé froment, de vingt six quarts d'avoine, à cause de feu Ancillon Peudebled, au moyen de quoi ledit comte de Bar est déchargé desdits assignants. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°1, en déficit).

[2].- 1537 (4 février-27mars). Vidimus des lettres de reprises faites à Antoine, duc de Lorraine, par Christophe Dorgault, seigneur de Coussy et de Louvigny, à cause de Claude Gournay, sa femme, pour la maison forte de Louvigny, trois parts au ban Bassin, la forte maison de Quoin et dépendances des dites réponses le dit duc lui assigne, sa vie durant, 200 livres de rente. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°2).

[3].- 1573 (23 novembre). Dénombrement de Philippe de Roussel, seigneur de Varnéville, au duc de Bar, de tout ce qu'Androuin de Roussel, son grand oncle possédait es terre et seigneurie de Lesse.

- ✓ 1573 (dernier décembre). Reçu par les gens des comptes à Bar. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°3).

[4].- 1584 (3 avril). Placet à Charles, duc de Lorraine, par Madeleine de Chahanay, veuve de Philippe de Roussel, seigneur de Varnéville, avec décret du duc qui lui accorde un délai de six mois pour fournir son dénombrement. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°4).

[5].- 1585 (8 novembre). Requête au nom du duc par lequel Madeleine de Chahanay tendente à obtenir un nouveau délai. Et par décret le duc lui accorde encore un délai de six mois. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°5).

[6].- 1585 (25 mai). Copie non signée d'une requête faite par Daniel de Danisy, seigneur de Verny à Madeleine de Chahanay, veuve du seigneur de Varnéville (Philippe de Roussel), des terrages, seigneuris qu'il avait à Jarnisy et à Dompremy la Canne, moyennant 640 francs messins. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°6).

[7].- 1586 (12 septembre). Copie non signée d'une requête au duc de Lorraine par la veuve du seigneur de Varnéville décretee d'un renvoi aux gens des comptes de Bar. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°7).

[8].- 1581 (20 avril). Dénombrement de Gaspard de Marcoussey, seigneur de Going et Haussonville à Charles, duc de Lorraine, de ce qu'il possède en la terre, seigneurie d'Ancy les Soigne qu'il a acquis sur le sieur Dubuchet.

- ✓ 1581 (2 août). Reçu par les gens des comptes de Bar. (fort endommagé).
- ✓ 1580 (8 septembre). Joint copie collationnée faite par le sieur Dubuchet, seigneur dudit lieu au sieur Gaspart de Marcossey et Claude de Haussonville, sa femme, de la seigneurie d'Ancy les Soigne, moyennant 8.300 francs.
- ✓ 1581 (24 avril). Avec une enquête faite par ordre des gens des comptes de Bar, avec vérification du dénombrement.
- ✓ 1580 (13 octobre). Et une copie collationnée des reprises à Charles, duc de Lorraine, par le sieur de Marcossey avec confirmation de ladite acquisition. Ces dernières trois pièces toutes pourries. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°8).

[9].- 1583 (novembre). Mengin Le Clerc, abbé de Saint-Thierry du Mont-d'Or-lès-Reims; Pierre Le Clerc, écuyer, seigneur du Vivier; Jean Le Clerc, auditeur des Comptes de Lorraine; Claude Le Clerc, écuyer; Claudon Le Clerc, veuve de Jean de l'Escut, auditeur des Comptes; Barbe le Clerc, veuve de Jean de l'Escut, seigneur de Pixérécourt, aussi auditeur des Comptes et noble Nicolas Humbert, à cause de Marie Le Clerc, sa femme, donnent leur dénombrement pour moitié de la terre et seigneurie de Vittonville, dite le ban de la Roue, à eux obvenue par le décès de Gilles de Trèves [DR 4579].- (T.C. Pont fiefs IV et AD MM - B 870, n°9).

[10].- 1583 (en novembre). Double du dénombrement ci-dessus, N°9 (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°10).

[11].- 1587 (12 juin). Dénombrement donné au duc de Lorraine, par Georges de Chastenoy, de ce qu'il possède en la seigneurie d'Armaucourt acquis sur Jacques Barbay, seigneur de Maziro. Son sceau [DR 3505]

- ✓ 1587 (29 décembre) Reçu par les gens des comptes à Bar.
- ✓ 1573 (15 octobre). Joint une copie collationnée du dénombrement de Jacques et Jean de Barbey, frères, seigneurs d'Herbévillers, au duc de Lorraine, de ce qu'ils possédaient en la seigneurie d'Armancourt.
- ✓ 1586 (15 mars) Et une copie collationnée des reprises faites par Georges de Chastenoy avec confirmation de ladite acquisition. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°11).

[12].- 1596 (20 septembre). Dénombrement de Nicolas de Greische, seigneur de Bifontaine, à cause de Marie d'Ainville, sa femme , de ce qu'il possède à Craincourt acquis par Nicolas d'Ainville, écuyer, seigneur de Guéblange, son beau-père, sur Nicolas Neuflotte, seigneur dudit lieu. Sceau de Nicolas Champenois, de Neuflotte, bailli d'Apremont, capitaine de Vaudrevange.

- ✓ 1596 (28 septembre). Reçu par les gens des comptes de Bar.
- ✓ 1596 (3 août). Joint une copie collationnée des reprises faites par Nicolas de Greische au duc de Lorraine. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°12).

[13].- 1598 (8 avril). Dénombrement de Jean du Halt, seigneur voué de Baccarat, sergent major au gouvernement de Metz avec noble Antoine de Serrières de ce qu'ils possèdent au ban de Mousson à eux obvenu par le décès de Chardin Serrières, leur père et beau-père.

- ✓ 1598 (29 avril). Reçu par les gens des comptes de Bar.
- ✓ 1598 (10 février). Joint une copie collationnée des reprises faites à Charles, duc de Lorraine,

par les intéressés.

- ✓ 1598. Et une requête au duc par lesdits du Halt et Serrières aux fins d'obtenir un délai de 6 mois avec décret qu'il leur accorde. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°13).

[14].- 1599 (30 juin). Dénombrement de Didier Nicolas, demeurant à Pont-à-Mousson, de ce qu'il possède en la seigneurie dite du ban Saint-Pierre, et en celle de la Roue à Vittonville et de la Cour-en-Haye. Sceau de Bernard de La Tour, capitaine, prévôt de Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°14).

[15].- 1605 (9 et 27 juillet). Dénombrement de Perrette Mathusson, veuve de Didier Estienne, substitut du procureur général, Jean Hordal, docteur es droits et Laurent Estienne, substitut du procureur général au duc de Lorraine, d'un cinquième et deux tiers en un autre cinquième d'un pré de 50 fauchées sises au ban de Pont et Blénod dit le pré des bouchers acquis sur Louis Collignon. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°15).

[16].- 1608 (25 septembre). Dénombrement de Joachim Charles Emmanuel, comte de Tornielle-Challant et Solarette, premier gentilhomme de la chambre du duc de Lorraine, surintendant de ses finances pour ce qu'il possède au village, terre et seigneurie de Solgne et dépendances.

- ✓ 1608 (12 février). Joint l'acte fait par les officiers de Pont-à-Mousson en vérification du dénombrement et cinq pièces ou mémoires de ce qui appartient à la seigneurie. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°16).

[17].- 1608 (29 octobre). Procuration de Louis de Guise, baron d'Ancerville, seigneur de L'Avant Garde, grand chambellan du duc à Thierry Remy, gentilhomme du duc, pour prendre possession des haute, moyenne et basse justices de Rosières-en-Haye à lui données. . (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°17).

[18].- 1607 (20 juin). Lettre de Nicolas de Ragecourt, seigneur de Bremoncourt et Gironcourt, bailli d'Epinal, de Charles de Gournay, seigneur du Château Saint-Blaise, gentilhomme du duc de Lorraine, portant qu'à la prière de Gilles Guillermin, lieutenant au gouvernement de la terre et seigneurie de Gorze, ont confirmé et approuvé l'acquêt par lui sur Jacques de Ligniville, seigneur de Vannes et Marguerite de Heu, sa femme, de tout ce qu'ils avaient au ban et finage de Corny et ont reçu ledit Guillermin en ses foi et hommage. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°18).

[19].- 1610. (26 mai). Dénombrement de Gilles Villerman, seigneur des Roussel et Corny, lieutenant général au gouvernement de la terre et seigneurie de Gorze à Nicolas de Ragecourt, comme seigneur du grand ban de Corny de ce qu'il possède es seigneurie et ban des Roussel.

1610 (16 mai). Reçu par Nicolas de Ragecourt et de Gournay. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°19, en déficit).

[20].- 1614 (30 avril). Dénombrement donné par Charles de Gournay, bailli de Nancy, pour ce qu'il tient à Corny. Sceau de Nicolas de Raigecourt, bailli d'Epinal.

- ✓ 1614 (9 mai). réception par les gens des comptes de Bar. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°20).

[21].- 1622 (13 janvier). Copie collationnée d'une déclaration de tout ce que ledit sieur de Gournay possède à Corny et au ban de Fays. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°21).

[22].- 16024 (17 août). Vente faite par le sieur de Ragecourt au sieur de Gournay acceptant, par Charlotte de Ligneville, sa femme, de tout ce que le deffunt Nicolas de Ragecourt, seigneur de Bremoncourt, bailli d'Epinal, son père, avait en la terre et seigneurie de Corny moyennant 55.000 francs et 1.000 aux vins. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°22, en déficit).

[23].- 1625 (10 janvier). Copie collationnée des lettres de repires faites à Charles et Nicole, duc et duchesse de Lorraine, par le sieur de Gournay pour ce qu'il possède au village de Corny. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°23, en déficit).

[24].- 1625 (1^{er} mai). Dénombrement de Charles de Gournay, au duc de Lorraine, de la moitié du ban de Ragecourt dit Xapey et le quart du grand ban dudit lieu.

- ✓ 1625 (23 mai). Réception par les gens des comptes de Bar (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°24).

[25].- 1624 (4 juin). Reprise faite à Charles, duc de Lorraine, par le sieur Guillermin, des deux tiers du ban des Roussel sis à Corny et par Nicolas Le Clerc, tuteur de Pierre, Gilles, Ferry, Nicolas, Marguerite et Jean Courcols et en son nom à cause de Claude Coursol, sa femme, pour ce qu'ils ont en la seigneurie des Roussel. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°25).

[26].- 1626 (28 janvier). Dénombrement de Charles Guillaume, demeurant à Corny, Nicolas Le Clerc, amodiateur de Coin, comme tuteur de Pierre, Gilles, Ferry, Nicolas, Marguerite et Jeanne Courcol, enfants mineurs de feus Ferry Courcol et de Marguerite Guillermin, son épouse, de ce qu'ils possèdent au ban Roussel. Sceau de Nicolas Le Clerc [DR 4580].- (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°26).

[27].- Vers 1627 (sans date). Missive aux gens des Comptes de Bar au sujet de la vérification du dénombrement de Charles Guillaume et consorts pour ce qu'ils possèdent au ban Roussel à Corny. Sceau de Collignon Richard, prévôt de Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°27)

[28].- 1628 (25 août). Dénombrement de Charles Guillermin et consorts au duc de Lorraine de ce qu'ils ont au ban et seigneurie de Roussel et Corny. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°28).

[29].-1626 (6 juillet). Dénombrement de Charles Guillermin et consorts au duc de Lorraine de ce qu'ils ont au ban et seigneurie de Roussel et Corny. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°, n°29).

[30].- 1626 (14 mai). Copie d'un rapport de Bernard et Jean Gratas, maçons et charpentiers par ordre des gens des comptes de Bar, touchant plusieurs réparations à faire en la maison de Corny. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°30, en déficit).

[31].- 1627 (18 mars). Mandement de Charles, duc de Lorraine, aux gens des comptes de Bar, de vérifier le dénombrement fourni par le sieur de Gournay, de la terre et seigneurie de Corny. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°31).

[32].- 1629 (14 août). Missive du sieur Richard aux gens des comptes de Bar, au sujet de

l'engagement à lui fait par le duc de la moitié de la seigneurie de Corny. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°32, en déficit).

[33].- 1603 (14 janvier). Missive du sieur Guillermin au sieur de Marlorat, maître des comptes de Bar, touchant des paquis de la terre de Corny. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°33, en déficit).

[34].- 1665 (15 décembre). Copie de la vérification faite du fief du sieur de Gournay sis à Corny, par les officiers de Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°34).

[35].- 1661 (14 décembre). Dénombrement de Jacques de Gournay, au nom de Louise de Gournay, sa femme, au duc de Lorraine, de la moitié du ban de Ragecourt dit Xappé, obvenu par le décès de Charles de Gournay, son père.

✓ 1662 (4 janvier). Reçu par les gens des comptes de Bar. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°35 en déficit).

[36].- 1611 (penultième jour d'octobre). Dénombrement de Diane de Beaufort, veuve de Nicolas Saulcerotte, seigneur de Lesse et gouverneur des salines de Château-Salins et au nom d'Anne Saulcerotte, sa fille, à Henry, duc de Lorraine, de ce qu'elles ont au village de Lesse acquise sur Nicolas Magnien, sieur de Herimesnil.

✓ 1611 (5 décembre). réception par les gens des comptes de Bar. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°36).

[37].- 1611 (13 décembre). Nicolas Collort de Linden, seigneur de Blénod, donne son dénombrement pour les maisons, gagnages, cens et rentes seigneuriales qu'il a aux bans et finages du bourg de Mousson et des Ménils, "dit communément Nourroi, Xixon et Hameville".

✓ 1611 (15 décembre). Réception par les gens des comptes de Bar. (T.C. Pont fiefs IV, AD MM, B-870, n°37).

[38].- 1612 (6 mars). Dénombrement de noble Antoine de Serrières, citain de Metz, à Henri, duc de Lorraine, pour la moitié des maisons, mesures et héritages sises au ban de Mousson et autres droits en dépendants.

✓ 1612 (6 mars). Réception par les gens des comptes de Bar. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°38).

[39].- 1612 (19 mars). Dénombrement de Nicolas de Greische, sieur de Bifontaine, au nom de Marie d'Ainville, sa femme, au duc de Lorraine, de certaines maisons franches et seigneuriales à lui données en faveur de mariage par Nicolas d'Ainville, écuyer, seigneur de Gueblings, son beau-père.

✓ 1612 (14 juillet). Réception par les gens des comptes de Bar. AD MM, B.870, n°39).

[40].- 1612 (27 août). Dénombrement de Claude de Chastenoy, seigneur d'Armancourt, gentilhomme servant le duc, d'Elisabeth Champenois de Nogent, veuve de Georges de Chastenois, seigneur d'Armancourt, tutrice de Georges et Marguerite de Chastenoy, ses enfants, au duc de Lorraine, de tout ce qu'ils possèdent aux ban et finage d'Armancourt. Reçu par les gens des comptes de Bar.

✓ 1612 (22 novembre). Joint une enquête faite par par les officiers de Pont-à-Mousson en

vérification dudit dénombrement. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°40).

[41].- 1612 (27 septembre). Dénombrement de Bernard et François de Saint-Ignon, frères, seigneurs de Villers-Le-Prudhomme, à Henry, duc de Lorraine, de tout ce qu'ils possèdent es terres et seigneuries de Villers-en-Haye, Rogéville, la Cour-en-Haye, Gezainville et d'une gagnage à Avrainville et ce qu'ils ont à Felin.

- ✓ 1613 (13 août). Reçu par les gens des comptes de Bar.
- ✓ 1613 (2 avril). Joint une enquête faite par les officiers de Pont-à-Mousson, en vérification dudit dénombrement. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°41).

[42].- 1612 (24 novembre). Claude de Fresnau, dame de Pierrefort, Perrin de Neuville, seigneur de Villers, Jean et Humbert de Neuville, frères, aussi seigneurs de Villers, Martin et Claude de Nixéville, écuyers, Antoine Gallois et Jérôme Petume, écuyers, à cause d'Antoinette et Renée de Nixéville, leurs femmes, de Marguerite Escaudel, veuve de Robert d'Orgain, seigneur de Villers, comme tutrice de ses enfants, donnent leur dénombrement pour ce qu'ils ont aux terres et seigneuries de Villers et Rogéville.

- ✓ 1613 (26 juillet). Réception par les gens des comptes de Bar. (TC, lay. Pont-fiefs IV, AD MM, B-870, n°42).

[43].-1613 (1^{er} avril). Enquête fait par les officiers de Pont-à-Mousson en vérification du dénombrement de Georges de Norroy, seigneur de Serrières, pour les fiefs qu'il possède es droits des prévôté et châellenie de Pont-à Mousson.

- ✓ 1613 (19 mars). Joint une copie collationnée des reprises faites à Henri, duc de Lorraine, par Georges de Norroy de ce qu'il possède es seigneuries de Serrières, Cherizy, Morville-sur-Seille, Belleau et ce qu'il prend annuellement sur la recette de Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°43, en déficit).

[44].-1612 (15 novembre). Dénombrement de Claude de Fresnau, dame de Pierrefort, veuve de Louis Jean de Lenoncourt, seigneur de Serre, bailli de Saint-Mihiel, au duc de Lorraine, de la moitié de la seigneurie de La Cour-en-Haye.

- ✓ 1614 (22 novembre). Reçu par les gens des comptes de Bar. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°44).

[45].- 1574 (2 juin). Cahier en papier et dénombrement non signé, de Georges de Xonville, écuyer, seigneur de Xonville et d'Antoine de Frontenoy, écuyer, , seigneur de Sorcy, comme tuteur de Christophe, Nicolas, garde reste et Blanche de Cherisy, enfants mineurs des feux Jean de Cherisy et de Nicole de Housse, au duc de Lorraine, pour les terres et seigneuries de Cherisy, Vigny, Mesnil-la-Tour, Triconville et Dagonville.

- ✓ 1574 (28 juin). Reçu par les gens des comptes de Bar.
- ✓ 1574 (19 juillet). Joint une copie des reprises faites par Antoine de Frontenoy en qualité de tuteur desdits sieurs de Cherisy.
- ✓ 1574 (19 juin). Copie de l'enquête faite en vérification du même dénombrement. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°45).

[46].-1615 (15 novembre). Copie collationnée d'un procès-verbal fait par les députés des gens des comptes de Bar, avec ceux du chapitre de l'église cathédrale de Metz et le seigneur de Cherisy, tuteur, les différents qui étaient entre eux au sujet des bois de la bergerie. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD

MM, B-870, n°46).

[47].-1619 (13 novembre). Commission de Henry, duc de Lorraine, aux sieurs Baillivi et d'Aurillot, de régler le différend touchant le bois de la bergerie d'entre le chapitre de la cathédrale de Metz et le sieur d'Cherizy. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°47).

[48].- 1611 ?(15 novembre). Commission de Henry, duc de Lorraine, pour vider le différend, aux sieurs Baillivi et Estienne, touchant le bois de la bergerie et au sujet de certaines entreprises faites au chapitre de la cathédrale de Metz. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°48).

[49].-1622 (7 décembre). Copie collationnée de la rente faite par François de Savigny, baron de Vianges, gouverneur pour le roi à Villefranche et Dominique Vigneron et Anne Vincent, sa femme, de la moitié de la terre et seigneurie d'Ancy lez Soigne et dépendances avec l'étang d'Envie sises ban de C et Longeville ensemble une petite métairie sise à Raucourt, moyennant 19.000 francs. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°49).

[50].-1623 (27 avril). Copie collationnée des reprises faites par François Rousson, au nom de noble Dominique Vigneron, audit duc, à cause de ce qu'il a acquis sur le baron de Vianges. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°50).

[51].-1623 (20 mai). Copie collationnée des lettres dudit duc qui confirme l'acquisition faite par ledit Vigneron sur le baron de Viange (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°51).

[52].-1619, 1626 (22 juin, 20 septembre). Copie collationnée du partage fait entre Nicolas Magnien, seigneur de Lesse, gouverneur des salines de Château-Salins, Hélène de Saulcerotte, sa femme, Vic Cremieu, Jean d'Estatte, seigneur de Beauregard et François du Hault, par lequel ledit Magnien emporte la maison seigneuriale de Lesse avec le gagnage et dépendances et ledit Cremiche et consorts une maison sise à Lesse et dépendances. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°52).

[53].- 1619 (12 avril). Dénombrement de Charles Nicolas, seigneur de Lorry, pour ce qu'il possède à Bernécourt. Sceau de Dominique Richard, capitaine, prévôt et gruyer de Pont-à-Mousson [DR 2267]. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°53).

[54].-1619 (7 janvier et 22 février). Reversales des abbé et religieux de Sainte-Marie-Majeure de Pont-à-Mousson à cause de donation à eux faite par ledit duc de deux arpents de bois en la gruerie de Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°54).

[55].-1613 (13 décembre). Dénombrement de Pierre-Ernest baron de Créhanges, au duc de Lorraine pour la terre et seigneurie de Lesse et dépendances.

1614 (dernier janvier). Reçu par les gens des Comptes de Bar. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°55).

[56].- 1623 (18 mars). Dénombrement de François Rousson, au nom de Dominique Vigneron de ce qu'il possède en fief à Ancy-les-Soigne, acquis sur le baron de Vianges.

1623 (2 juin). Reçu par les gens des Compte de Bar. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°56).

[57].-1625 (7 janvier). Copie non signée des reprises faites à Charles et Nicole, duc et duchesse de

Lorraine, par Nicolas Magnien pour ce qu'il possède en la terre et seigneurie de Lesse. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°57).

[58].-1623 (15 mars). Reversales du Père recteur du collège, à Henry, à cause de la permission a lui accordée par Henry, duc susdit, de tirer des pierres au bois de Vaude et à cause de donation de la fouille de 12 arpents audit bois, pendant 12 ans. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°58).

[59].- 1625 (9 mars). Georges de Chastenoy, conseiller d'Etat donne son dénombrement pour ce qu'il possède en la seigneurie d'Armaucourt, à lui obtenu par le décès du sieur de Chastenoy, seigneur dudit lieu. Sceau d'Alexandre de Chatenoy, conseiller et auditeur des comptes, contrôleur général des fortifications de Lorraine.

1625 (16 janvier). Joint une copie non signée des reprises faites à Charles et Nicole, duc et duchesse de Lorraine, par le seigneur de Chastenoy pour la seigneurie d'Armaucourt. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°59).

[60].- 1625 (9 juin). Dénombrement de Daniel Bourgeois, au nom de Dominique Vigneron, demeurant à Passavant, pour ce qu'il possède à Ancy-lès-Solgne. Sceau de Daniel Bourgeois, conseiller d'Etat.

✓ 1629 (12 juillet). Reçu par les gens des Comtes de Bar. (AD MM, B. 870, N°60).

[61].- 1605 (22 avril). Dénombrement de Françoise Rennel, veuve de Jean Mauljean, seigneur d'Euvezin audit duc des deux tiers en un pré contenant 50 fauchées es ban de Pont-à-Mousson et Blénod et Eston dit le vieux cour au pré des bouchers./.

✓ 1625 (2 mai). Reçu par la chambre des comptes de Bar./ .]. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°61).

[62].- 1625 (25 mai). Jean de Greische, seigneur de Bifontaine, donne son dénombrement au duc de Lorraine, pour ce qu'il possède à Craincourt [DR 4082].- (AD MM, 870, n°62).

[63].- 1621 (15 juillet). Dénombrement de Bernard Rodde, écuyer, citain de Toul, seigneur de Jubainville, au duc et duchesse de Lorraine, de ce qu'il possède en la terre et seigneurie d'Apvrainville à lui obvenue par le décès d'Androuin de Rodde et de Marguerite de Lefevre ?, ses père et mère.

✓ 1625 (15 juillet). Reçu par les gens des comptes de Bar.

✓ 1625 (2 février). Joint copie collationnée des reprises faites par ledit Nicolas Rodde audit duc et duchesse, au nom de Bernard Rodde, seigneur de Jubainville, Bouck d'Apvrainville et Landreville. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°63).

[64].- 1625 (16 septembre). Dénombrement au duc de Lorraine de François de Hault, écuyer, pour ce qu'il possède en la seigneurie de Lesse, à lui obvenue par Madeleine de Cresnich, sa femme Sceau de Jean de Beauregard, son comparsonnier [DR 3162].

✓ 1629 (9 mai). Reçu par les gens des Comptes de Bar. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°64).

[65].-1625 (25 octobre). Copie collationnée de la vente faite par François de Bronne, seigneur de Boncourt, tuteur de Nicolas-François de Bronne, son fils, et au nom de Diane de Beaufort, veuve de sieur Saucerotte, seigneur de Lesse, à Nicolas Magnin, écuyer, sieur de Lesse et Hélène

Saucerotte, sa femme, des haute, moyenne et basse justices de Lesse, moyennant 1.000 francs.
Joint la résiliation de ladite Diane de Beaufort.

- ✓ 1625 (4 octobre). Et la reprise faite, audit duc, par ledit Nicolas Magnien pour les terres et seigneurie de Lesse. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°65).

[66].- 1626 (28 janvier). Dénombrement de Mathieu Mengin, contrôleur en la gruerie de Pont-à-Mousson, de ce qu'il possède à Gésoncourt. Sceau de Laurent Etienne, substitut du procureur général du Barrois à Pont-à-Mousson.

- ✓ 1627 (2 février). Reçu par les gens des comptes à Bar. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°66).

[67].- Liasse de 43 pièces, savoir: . (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°, n°67).

- ✓ 1626 (24 juin). Dénombrement de Jean de Beauvau, chevalier, seigneur de Novéant-aux-Prés, au duc de Lorraine, des terres et seigneurie de Novéant, Tremblecourt, Lironville et Avrainville.
- ✓ 1627 (16 juillet). Sa réception par les gens des comptes de Bar.
- ✓ 1617 (2 juillet). Joint copie du procès-verbal fait par les officiers de Pont-à-Mousson en vérification du dénombrement du sieur de Beauveau.
- ✓ 1627 (5 juillet). Enquête faite sur le même dénombrement par le sieur Marlorat.
- ✓ 1623 (en août). Avec copie collationnée par les députés des gens de comptes de Bar, du terrier de Novéant, Tremblecourt, GrosRouvre et Avrainville.
- ✓ 1624 (21 mars). Copie collationnée de la vente faite par le sieur de Saintjgnon, chevalier ez nom ? de Nicolas de Rarecourt, seigneur de Ridampierre et Bernard de Saintjgnon, seigneur de Villers-Le-Prudhomme à Jean de Beauvau, seigneur de Novéant de cinq paires de quartes de blé et avoine sur les dîmes d'Apvrainville, moyennant 1400 francs.
- ✓ 1624 (20 février) Et la procuration du sieur de Rarecourt audit sieur de Saint-Ignon.
- ✓ 1622 (12 décembre). Enquête du sieur de Beauveau touchant les dîmes d'Apvrainville.
- ✓ 1679 (6 octobre). Copie non signée du dénombrement d'Andouin Rodde, sieur de Jubainville au nom de Bernard Rodde, son fils, de ce qu'il possède en la terre et seigneurie d'Apvrainville.
- ✓ 1298 (en décembre). Copie collationnée des lettres d'Esterenier de Voyd dit Le Begue d'Aspremont, écuyer, portant que le fief que lui et son frère tiennent de Raoul dit Chasset de Liverdun, chevalier, des dîmes de Ruppes, le patronage de l'église, les dîmes d'Apvrainville et les héritages dudit fiefs sis au ban de Francheville et Bouveren à lui vendu par ledit Chasset à Renault Bertrand et Therion de Noveant auxquels il a fait reprises.
- ✓ 1619 (20 avril) – 1627 (21 mai). Copie collationnée d'un partage fait entre l'abbé et religieux de Sainte-Marie-Major de Pont-à-Mousson et Jean de Beauveau, chevalier, d'un gagnage sis à Lironville.
- ✓ 10-1623 (18 octobre). Copie d'un rôle des habitants de Lironville tant des sujets dudit duc que de ceux de Madame de Serre à cause de retenues ? audit lieu.
- ✓ 11-1624 (18 octobre). Pareille copie d'un rôle des habitants de Lironville.
- ✓ 12- 1623 (18 octobre). Pareille copie du même rôle des habitants de Lironville.
- ✓ 13- 1622 (18 octobre). Copie d'un rôle des habitants de Lironville.
- ✓ 14- 1621 (18 octobre) Pareille copie d'un rôle des habitants de Lironville.
- ✓ 15- 1619 Copie d'un rôle des habitants de Lironville qui ont payé la rente à M. de Beauveau.
- ✓ 16- 1608 (18 octobre). Rôle de toutes les rentes dues au sieur de Beauveau par les habitants

- de Lironville.
- ✓ 17- 1607 (18 octobre). Pareille déclaration des habitants dudit Lironville.
 - ✓ 18- 1606 (18 octobre). Pareille déclaration des habitants de Lironville.
 - ✓ 19- 1609 (22 mai). Copie collationnée d'un procès-verbal fait à la requête de Claude Blanchard, seigneur de Hamonville au nom de Jean de Beauveau, chevalier, au sujet des rentes à lui dues par les habitants de Lironville.
 - ✓ 20-1599 (23 mars). Copie collationnée de la vente faite par Mengin d'Acraigne et Cunisse, sa femme, et au nom de Jean Brouvert leur frère à Jean de Beauveau des pièces de terres arables, rés, chenevières qu'ils avaient es ban et finage de Grosrouvre, moyennant 700 francs et 20 francs aux vins.
 - ✓ 21-1620 (11 novembre). Copie collationnée d'un titre nouveau fait par Nicolas mayeur de Grosrouvre et consorts pour les cens que les habitants dudit lieu doivent au seigneur de Beauveau.
 - ✓ 22-1619 (15 novembre) – 1527 (2 mai). Copie collationnée d'une donation faite par Alof de Beauveau, seigneur dudit lieu et de Manonville à quelques habitants d'Apvrainville du bois dit le bois messin, ban de Grosrouvre, pour les mettre en terre arable, moyennant certaines redevances.
 - ✓ 23- 1334 – 1627 (3 juillet). Copie collationnée de la vente faite par Richard de Gisinville, fils de Thiriet de Cheminet à Jean de Manonville, écuyer, de tous les gerbages que son père avait à Grosrouvre, moyennant 9 livres de bons petits tournois.
 - ✓ 24- 1620 (11 novembre) – 1627 (21 mai). Copie collationnée d'une déclaration faite par François Lescarles et consorts qu'ils ont payé à Claude Colin mayeur de Grosrouvre pour M. de Beauveau 6 deniers barrois pour les cens à lui dus sur une pièce de terre sise au ban de Grosrouvre.
 - ✓ 25-1620 (11 novembre). Copie collationnée d'un titre nouveau fait par Nicolas Gérard mayeur de Grosrouvre au nom de sa communauté pour les cens qu'ils doivent audit sieur de Beauveau.
 - ✓ 26-1614 (1mai). Copie collationnée d'un accensement fait par Jean de Beauveau aux habitants de Tremblecourt d'une pièce d'héritage sise au ban de Tremblecourt moyennant 36 francs par an.
 - ✓ 27-1598 (16 avril). Copie collationnée d'un accensement fait par Jean de Beauveau de Mathurin Gereche et à Elisabeth de Valle, sa femme, d'une pièce de terre de 64 jours sise au ban de Tremblecourt, moyennant 32 francs ar an.
 - ✓ 28-1623 (13 août) Copie collationnée d'un arrêt de la cour souveraine de Saint-Mihiel entre Jean de Beauveau, demandeur en homologation de ses titres et droits seigneuriaux contre les habitants de Noveant et Tremblecourt et y sont homologués.
 - ✓ 29-1622 (18 février) – 1627 (12 mai). Copie collationnée d'un titre nouveau fait par le mayeur et communauté de Tremblecourt sur lequel ils déclarent que ledit sieur de Beauveau est leur seigneur haut moyen et bas justiciers.
 - ✓ 30- 1335 (jeudi fête Saint-Clément) – 1624 (14 octobre). Copie collationnée d'un dénombrement donné par Emangail de Seris, dame de Marne, veuve de Regnault de Novéant, chevalier, seigneur de Mandre, à Edouard, comte de Bar, de ce qu'elle possède à Tremblecourt et dépendances.
 - ✓ 31- 1309 (mardi après..... ?) – 1624 (14 octobre). Copie collationnée d'un partage fait entre par Renault et Thirion dit ving un, écuyers, frères, fils de Maheu de Noviant et Bertrand, leur frère, d'un bien situé à Tremblecourt.

- ✓ 32- 1619 (29 février). Copie collationnée des lettres d'institution de Jean des Porcelet, évêque de Toul, à Claude Mauvage, prêtre, chapelain de la chapelle de Noviant en vertu de la présentation par le sieur de Beauveau.
- ✓ 33-1607 (4 juillet) – 1619 (29 janvier). Copie collationnée de la nomination faite par le sieur de Beauveau de Claude Mouvage à la chapelle du château de Novéant et donne en augmentation de revenu à la chapelle son gagnage sis à Saint-Baussant.
- ✓ 34-1607 (28 novembre). Copie collationnée de l'établissement d'un marché les lundis de chaque semaine à Novéant suivant les lettres patentes de Charles, duc de Lorraine, accordées au sieur de Beauveau.
- ✓ 35- 1606 (5 février). Copie collationnée des lettres de Charles, duc de Lorraine, par lesquelles il accorde, au sieur de Beauveau, en augmentation de fiefs, deux maisons à Novéant et autres héritages à Grosrouvre.
- ✓ 36- 1622 (18 août). Copie collationnée d'un arrêt de la chambre de Saint-Mihiel entre le sieur de Beauveau, demandeur en homologation de ses droits seigneuriaux, contre les habitants de Novéant et Tremblecourt.
- ✓ 37- 1622 (10 janvier). Copie collationnée d'un titre nouveau fait par le sieur de Beauveau à cause des cens à lui dus par les habitants de Novéant.
- ✓ 38- 1608 (13 juin). Copie collationnée des lettres de Charles, duc de Lorraine, qui confirme l'acquêt fait par le sieur de Beauveau d'une partie de Novéant et Tremblecourt.
- ✓ 39- 1598 (22 octobre). Copie collationnée d'un transport fait par Jeanne Daussonne dite la Normande, veuve de Nicolas Fraault de tout ce qu'elle avait en un demi quart es terres et seigneuries de Novéant et Tremblecourt, moyennant 2.000 francs.
- ✓ 40- 1598 (20 octobre). Copie collationnée de la vente faite par Henry de Ludres, seigneur dudit lieu et Gabrielle de Gournay, sa femme, à Jeanne Daussonne, veuve de Nicolas Ferrault de tout ce qui leur appartient es terres et seigneuries de Novéant et Tremblecourt, moyennant 2542 francs.
- ✓ 41- 1598 (26 avril). Copie collationnée de la vente faite par Philippe de Fresnel, sieur dudit lieu, gentilhomme de la chambre du duc de Lorraine et Claude de Reynach, sa femme, de tout ce qu'ils ont es terres et seigneuries de Novéant et Tremblecourt au sieur de Beauveau, moyennant 20500 francs.
- ✓ 42- 1596 (4 novembre). Copie collationnée d'un partage fait entre ledit sieur de Beauveau et Henry de Beauveau, comme représentant Charles de Beauveau, son père, de tous les biens énoncés audit partage.
- ✓ 43- fin. 1627 (13 juin) – 1629 (12 janvier). Copie collationnée des reprises faites à Charles et Nicole, duc et duchesse de Lorraine par le sieur de Beauveau pour les château et seigneurie de de Novéant et Tremblecourt.

[68].- 1627 (14 novembre). dénombrement de Nicolas Magnien, écuyer, seigneur d'Hériménil, au duc de Lorraine, pour ce qu'il possède à Lesse [DR 5750].-

- ✓ 1627 (17 novembre) Réception par les gens des Comptes à Bar. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, - B.870, n°68).

[69].- 1627 (20 août). Claude de Fresneau, dame de Pierrefort, veuve de Jean-Louis de Lenoncourt, chevalier, seigneur de Serres, bailli de Saint-Mihiel, donne de nouveau son dénombrement pour ce qu'elle possède es terres et seigneuries de Gezoncourt. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°69).

[70].- 1628 (20 août). Dénombrement de ladite dame de Fresneau de ce qu'elle possède es terres

de Villers et Rogéville-en-Haye et dépendances. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°70).

[71].-1628 (14 novembre). Dénombrement de Françoise de Vigneulle, comme tutrice des enfants de feu Georges de Nouroy, son mari, seigneur de Belleau au duc de Lorraine, pour ce qu'elle possède en la terre et seigneurie de Serrières, et celles de bans de la Madeleine, Belleau et Marville.

- ✓ 1625 (6 août). Joint une copie des reprises faites à Charles et Nicole, duc et duchesse de Lorraine, par le sieur de Vigneulles, chambellan dudit duc, gouverneur de Gondrecourt au nom de ladite dame de Vigneulles. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°71).

[72].-1655. Dénombrement de Charles-Antoine de Hault, écuyer à Louis XIV, roi de France de ce qu'il possède à Andilly et dépendances acquis sur Balthazard de La Tour en Voivre.

- ✓ 1656 (6 août) Reçu par les gens des comptes de Bar . (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°72).

[73].- 1661 (28 novembre) Dénombrement de Balthazard de Culz, baron de Sainboin, seigneur de Ville, au duc de Lorraine, de ce qu'il possède es terre et seigneurie de Solgne et dépendances à cause d'Anne de Torville, sa femme.

- ✓ 1661 (4 décembre). Reçu par les gens des comptes de Bar.
- ✓ 1661 (19 novembre) Joint un certificat portant que ledit baron de Sainboing a repris du prince de Lillebonne ? comme lieutenant dudit duc ce qu'il a en la terre et seigneurie de Solgne à cause de sa femme. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°73, en déficit).

[74].- 1662 (3 janvier). Dénombrement au duc de Lorraine par Jacques de Guillermin, écuyer, seigneur de Corny, au duc de Lorraine, de ce qu'il possède à Corny, acquis de François de Raigecourt, seigneur de Buchy [DR 4118]. Sceau de Gabriel de Francquemont, comte de Montbéliard, seigneur de Pierrefitte [DR 3960]. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°74).

[75].- 1673 (12 janvier). Dénombrement au duc de Lorraine par Nicolas de Jeandelaincourt et Louis Busselot, à cause de Charlotte et Marthe Magnien, leurs femmes, de ce qu'ils ont en la seigneurie de Lesse. Sceau de Louis Busselot [DR 3407]. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n° , n°75).

[76].-1663 (22 janvier). Dénombrement de Nicolas Cailloux, seigneur de Lesse à cause de Françoise Magnien, sa femme, au duc de Lorraine , de ce qu'ils possèdent en la terre et seigneurie de Lesse et dépendances. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°76).

[77].-1665 (4 jenvier) Dénombrement de Marguerite de Celles, veuve de Jean de Norroy, baron de Serrières et d'Urbache et comme tuteur de ses enfants mineurs, au duc de Lorraine, de ce qu'elle possède en la terre et seigneurie de Serrières et dépendances.

- ✓ 1664 (24 novembre). Avec les lettres de reprises à Charles, duc de Lorraine, par François de Serinchamps, au nom de Marguerite de Celles pour ce qu'elle possède en la terre et seigneurie d'Urbache en celles d'Andieux de Morville et Belleau. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°77).

[78].- 1665 (10 avril). Dénombrement d'Eric de Saintignon, François Cueillot, lieutenant particulier au bailliage de Pont-à-Mousson, étant aux droits de feu Perrin de Noville, de Pierre Caudot, conseiller en la cour souveraine, de Charles-Nicolas de Villey, etc. donnent leur dénombrement pour ce qu'ils ont aux terres et seigneuries de Villers et Rogéville-en-Haye, par eux acquis sur les

sieurs de Noville; Sceau de Pierre Candot, conseiller en la cour souveraine.

- ✓ 1665 (11 avril). Protestation insérée au bas du dénombrement donné par Eric de Saintignon et consorts pour ce qu'ils tiennent à Villers et Rogéville-en-Haye. Sceau de François Cueillet, lieutenant particulier au bailliage de Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°78)

[79].-1664 (22 décembre). Dénombrement de François Rennel, trésorier général de Lorraine, de Balthazard Rennel deLescut, Charles et Barbe Rennel, Claude Bermant et Dominique Perrin, au duc de Lorraine, de ce qu'ils possèdent en la terre et seigneurie d'Andilly.

- ✓ 1666 (15 janvier) Reçu par les gens des compttes de Bar . (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°79).

[80].- 1665 (30 avril). Dénombrement au duc de Lorraine, par Elisabeth de Chatenoy et Catherine de Chatenoy, sa soeur, comme héritières de Georges de Chatenoy, leur père, de ce qu'elles possèdent en la seigneurie d'Armaucourt. Son sceau [DR 3507]. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°, n°80).

[81 et dernier]⁸.- 1665 (6 mai). Dénombrement de Marguerite de Raigecourt, marquise de Noviant, veuve de M. Beauvau-Craon, comme tutrice de Bernard, Antoinette et Jeanne de Beauvau, ses enfants, au duc de Lorraine, de la terre et seigneurie de Novéant, de ce qu'ils possèdent à Gros Rouvres, Lironville, Avrainville et Dompeure. Son sceau [DR 3170].

- ✓ 1665 (6 mai). Reçu par les gens de comptes de Bar. (T. C. Pont-Fiefs IV, AD MM, B-870, n°, n°81).

⁸ D'après M. Lepage, cette layette *Pont-fiefs4* (B-870) contient 54 pièces parchemin, 81 pièces papier et 30 sceaux. Les dates extrêmes sont 1298-1666.

Layette
Pont-dénombrement

(Lancelot : registre B-461, folios.

B-871

[1].- 1598 (5 février). Dénombrement de Nicolas Colort de Linden, pour ce qu'il possède à Blénod, Mousson, Les Ménils, Norroi, Xon et Hameville. Sceau de Philippe de Nefves, capitaine, prévôt et gruyer de Pont-à-Mousson.

1507 (17 mars). Joint copie collationnée des reprises foi et hommage faits audit duc par ledit Color./.

1594 (11 février). Et l'enregistrement en la chambre des comptes de Bar./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°1).

[2].- 1602 (20 avril). Extrait du plusieurs comptes pour prouver que Jouy est de la souveraineté de Lorraine et que les denrées et marchandises de Metz y doivent payer l'issue et forains./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°2).

[3].- 1602 (3 novembre). Dénombrement de Charles de Cherisey, seigneur du même lieu, au duc de Lorraine pour les terres et seigneurie de Cherisey et dépendances et l'enregistrement fait en la chambre des comptes de Bar./ Son sceau [DR 3528]. (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°3).

[4]. - 1604 (19 mars, 9 avril et 2 janvier). Dénombrement de Claude de Fresnau, dame de Pierrefort, Jean de Saintignon, bailli de Verdun, comme tuteur de Nicolas, Bernard et François de Saintignon, ses enfants, Robert d'Orgain, gentilhomme du duc de Lorraine, Nicolas de Raigecourt, Perrin de Noville, valet de chambre du duc, et consorts au duc pour ce qu'ils possèdent ès terres et seigneuries de Villers et Rogéville, la Haye et dépendances./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°4).

[5].- 1610 (1er février). Dénombrement de Balthasar Renauld, receveur du domaine du Pont-à-Mousson, de ce qu'il a acquis de Nicolas de Gennes à Gezoncourt. Sceau de Laurent Etienne, substitut du procureur général de Barrois à Pont-à-Mousson./

1609 (2 juillet). Joint copie collationnée des reprises faites par le même Regnault à Henry duc de Lorraine./

1608 (8 novembre). Deux autres pièces, la 1^{ère} Procès-verbal d'information faite par les officiers de Pont-à-Mousson./

1610 février). La 2^e minute non signée du rapport fait, audit duc, par les officiers et gens des comptes de Bar sur la vérification du même dénombrement et son enregistrement en ladite chambre./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n° 5).

[6].- 1612 (7 janvier). Dénombrement de Nicolas Colort de Linden, audit duc, pour le fief de

Blénod et dépendances./.

1612 (20 janvier). Et sa réception en la chambre des comptes à Bar./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°6).

[7].- 1612 (29 février). Dénombrement par Magnien d'Hériménil, capitaine et gouverneur des salines de Château-Salins, et Diane de Beaufort d'un sixième de la seigneurie de Lesse. Sceau de Diane de Beaufort [DR 3157].- et de Jean-Henri de Gressenich, son comparsonnier [DR 4085]. (AD MM, B.871, n°7).

[8]. –1612 (12 mai). Dénombrement d'Eustache de Rodder, seigneur de Flavaucourt suivant les reprises qu'il en a fait à Henry, duc susdit, pour les trois quart es terres et seigneurie de Daulle sis es Blénod, Maidières, Montauville et Saint-Pierre indivis avec ledit duc ./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n° 8).

[9]. –1612 (12 avril et 22 mai). Dénombrement de Didier Nicolas, au duc de Lorraine, pour ce qu'il tient en fief es terres et seigneuries du ban Saint-Pierre, Arry, La Roue, Vittonville et moitié de la Cour-en-Haye avec quelques pièces de vignes au ban de Pont-à-Mousson./.

1612 (dernier janvier). Joint copie collationnée des lettres de reprises faites par ledit Nicolas au même duc pour lesdites seigneuries./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°9). En déficit.

[10]. –1612 (2 juin). Reprises foi et hommage de Jean de Norroy, seigneur de Port-sur-Seille, audit duc, pour les haute, moyenne et basse justices de Morville-sur-Seille, le ban de Fourchoville et dépendances, le tiers de la seigneurie de Serrières et le tiers de celle de Vanemont./.

1612 (12 juin.- Copie collationnée des lettres de reprise dudit Georges de Norroy pour ce qu'il a en la seigneurie de Serrières./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°10).

1612 (2 juin). Reprise donnée par Jean de Cherisey, seigneur de Port-sur-Seille, pour les haute, moyenne et basse justices de Morville, le ban de "Fourchauvignes" et dépendances, le tiers de la seigneurie de Serrières, etc. (T.C. Pont et dénombrements et Lepage, art. Morville-sur-Seille).

[11]. – 1612 (4 mars). Dénombrement de Charles Le Pois, écuyer, seigneur de Champey, au duc susdit, pour les terres seigneuries de Champey et celle foncière de Vittonville./.

1613 (24 janvier). – Joint deux pièces. La 1^{ère} copie collationnée des reprises de foi et hommage faites par ledit sieur Le Pois, à Henry, duc de Lorraine, pour les dites terres et seigneuries./.

1613 (21 février). Et la 2^e Procès-verbal en vérification du même dénombrement par les officiers de Pont-à-Mousson./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°11).

[12]. – 1613 (17 janvier). – 4 mars). Dénombrement de Jean de Cherisey, seigneur du même lieu, audit duc, pour la moitié en la terre et seigneurie de Cherisey et dépendances ; et sa réception en la chambre des comptes de Bar./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°12).

[13]. –1613 (13 mars). Dénombrement de Georges de Nourroi, seigneur de Serrières, Belleau, Morville, Cherisey, Taisey et Vannemont au duc de Lorraine pour les terres et seigneuries a lui obtenus par le décès de Georges de Nourroi, son père./.

1613 (24 avril). Et sa réception en la chambre des comptes de Bar./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°13).

[14]. – 1613 (11 novembre). Dénombrement de Henry de Beauvau, baron dudit lieu, seigneur de Fléville, à Henry, duc susdit, pour les château et baronnie de Manonville, la seigneurie de Goresalet ? sise à Brencourt et les terres et seigneuries de Deneuvre et dépendances ;;
1613 (24 avril). Joint un procès-verbal en vérification dudit dénombrement (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°14).

[15]. –1613 (3 décembre). Contrat de cession fait au duc de Lorraine, par Nicolas de Saint-Baussant du droit d'ériger un moulin sur le ruisseau d'Artaize, ban de Morey, moyennant 600 francs./ 1613 (24 décembre). Joint l'acte de consentement d'Antoinette de La Mothe, femme du dit sieur de Saint-Baussant./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°15).

[16]. – 1613 (23 décembre). Dénombrement d'André des Porcelets, seigneur de Maillane (Bouches-du-Rhône), audit duc, à cause d'Elisabeth de Saran, sa femme, pour ce qui lui est obvenu à Lixières par le décès de Claude de Saran, son père, pour partie du ban de Belleville un tiers à Belleau avec un gagnage au même lieu et un sixième es terres et seigneuries de Lixières et Serrières./
1614 . Et sa réception en la chambre des comptes de Bar./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°16).

[17]. – 1613 (3 février). Dénombrement de Simon de Pouilly, baron d'Esnes, Louppy et de deux châteaux, à Henry, duc de Lorraine pour les baronnie, château et maison forte de Manonville et dépendances et Dompierre a lui obvenu par acquêt de Henri de Beauvau./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°17)

[18]. – 1619 (24 mai). Mémoire de la qualité du village de Marsille suivant l'enquête faite par Nicolas Pistor à la requête d'André de Valadion, abbé de Saint-Arnould de Metz en exécution d'un « inter locutoire » contre le comte de Morhange. Collationnée.
1619 (6 août). Et copie d'un arrêt non signé rendu entre ledit abbé Saint-Arnould et ledit comte par lequel la haute justice de Marsille est adjugée audit comte sous la souveraineté du duc de Lorraine./
1614 (23 novembre). Avec une lettre de Jean comte Ringraff au duc de Lorraine au sujet d'une entreprise faite au lieu de Marthil contre la haute justice dudit comte par les gens de l'abbé de Saint-Arnould de Metz./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°18).

[19]. –1625 (11 janvier). Lettres patentes de Charles et Nicole, duc et duchesse de Lorraine portant que Charles de Bourges a fait ses foi et hommage pour les terres et seigneuries d'Alleux et Belleau./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°19).

[20]. – 1625 (7 mars). Lettres et copie de reprises foi et hommage faite au duc et duchesse de Lorraine par Jean Mauljean au nom de Françoise Roussel, veuve de Jean Mauljean, seigneur d'Euvezin et Manonville, pour une maison sise à Manoncourt et dépendances./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n° 20).

[21]. - 1625 (30 avril). Dénombrement de Louise de Triconville, ~~femme~~ veuve de Nicolas Colort de Linden, seigneur de la Cour de Bulizel, comme tutrice de ses enfants au duc de Lorraine, pour sa maison seigneuriale sise à Blénod dite la Cour de Bulizel et dépendances avec un gagnage au même lieu./

1625 (7 mai). Et sa réception en la chambre des comptes de Bar./. (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°21).

[22].- 1625 (30 avril). Dénombrement donné au duc de Lorraine par Louise de Triconville, veuve de Nicolas Colort de Linden, pour les gagnages, maisons, terres, prés, et bois qu'elle possède à Mousson et à Mesnils. Sceau de Robert de Buchot, seigneur de Mailly [DR 3396]. (AD MM, B.871, n°22).

[23]. – 1625 (17 mars). Dénombrement de Perrin, Humbert de Nauville, Martin et Claude de Nixeville, Jean Braconnier à cause de Claude Dorgain et consorts, audit duc pour ce qu'ils possèdent es terres et seigneuries de Villers et Rogéville avec leurs dépendances./.

1625 (6 juin) Et la réception en la chambre des comptes de Bar./.

1625 (2 et 21 février). Avec copie collationnée des lettres de réception ; requête de Perrin et Humbert de Nauville./. (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n° 23).

[24]. – 1625 (24 mai). Dénombrement de Philippe de Saintignon, seigneur de Belleville et Puxe , pour le quart de la terre et seigneurie de Jeandelize, moitié des rentes du ban de Brainville, Belleville et dépendances./.

1625 (13 juin). Réception en la chambre des comptes de Bar./. (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n° 24).

[25].- 1625 (16 juillet). Claude de Beurges, conseiller d'Etat, gouverneur et bailli de Nomeny donne son dénombrement du tiers des seigneuries d'Alleux et de Belleau. (AD MM, B.871, n°25).

[26].- 1663 (8 mars). Dénombrement par Louis et Daniel de Gennes des trois quarts de la seigneurie de Phlin. Sceau de Paul des Armoises, lieutenant en la compagnie de chevaux-légers de S.A., gouverneur et bailli de Nomeny. Sceaux de Christophe de Buchot [DR 3397].- et de Louis de Gennes [DR 3987]. (AD MM, B.871, n°26).

[27].- 1625 (24 mai). Dénombrement de Bernard de Saintignon, seigneur de Villers-en-Haye, Rogéville, au duc de Lorraine, pour ce qu'il possède es terres et seigneurie de Villers et Rogéville-en-Haye./.

1626 (19 novembre). Reçu en la chambre des comptes à Bar et copie non signée des lettres de reprises./.(T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°27).

[28].- 16xx (20 août). Dénombrement de Claude de Fresseau, dame de Pierrefort, veuve de Jean de Lenoncourt, seigneur de Serres, Maron et Saulmorey de la terre et seigneurie de La Cour-en-Haye avec ses dépendances et sa réception en ladite chambre./.(T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°28).

[29].- 1632 (25 juin). Vente faite par Claudin Toussaint au duc de Lorraine d'une maison sise à Pont-à-Mousson, moyennant vingt huit francs./.(T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°29)

[30].- 1661 (8 novembre). Dénombrement donné au duc de Lorraine, par Alexandre de Roder de Dreux, marquis de Pranzal et de Montfort, comte de Chastillon, conseiller du roi, pour la terre de Manonville, à cause de Françoise-Angélique de Pouilly d'Esnes, sa seconde femme Sceau de Jean

de Bermondes, chevalier, seigneur de Tornizot [DR 3201]. Bar-le-Duc.

1661 (28 août). Joint la reprise foi et hommage faite audit duc par Pierre Bague procureur fondé dudit sieur de Pranzal./.

1660 (2 novembre). Avec la procuration du même sieur de Pranzal audit Pierre Bague pour lesdites foi, reprises foi et hommage./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B.871, n°30).

[31].- 1633 (23 juin et 14 novembre). Dénombrement de Daniel de Saint- Vincent, seigneur d'Aulnoy et Vertuzey, au duc de Lorraine pour les fiefs terres et seigneuries et maison seigneuriale au village de Jouy sous les Côtes et dépendances./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°31).

[32].- 1663 (27 avril- 13 novembre). Expédition originale signée P. CC de Colort de Linden du dénombrement dudit Jean Arnould de Collort de Linden, au duc susdit, d'une maison seigneuriale sise à Blénod dite la Cour de Bulizel et dépendances et des maison, gagnages, terres labourables, prés, chènevières, jardin, bois, haies, cens, Rentes et droitures seigneuriales es lieux ban et finage étant dudit Blénod et Mousson, que des Mesnils, village divisé en trois "troupelements" appelés communément Norroi Xaxon et Hameville, prévôté dudit Pont./.

1663 (27 avril). Reçu en la chambre des comptes de Bar avec autre expédition en parchemin dudit dénombrement non signé mais ensuite d'acquêt et la réception en la chambre des comptes de Bar du 23 avril 1663./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°32).

[33].- 1663 (12 novembre). Dénombrement de Jean de Grisels, aumônier du duc, pour sa maison seigneuriale sise à Craincourt./.

1663 17 décembre). Reçu en la chambre des comptes de Bar./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°33).

[34].- 1664 (28 mars). Dénombrement de Garlon Jean-Baptiste de Tornielle, marquis de Gerbéviller comme gouverneur de Marie de Porcelets enfants du St Amour, audit duc, pour les terres et seigneuries d Ville-au-Val Sainte-Marie, Lixières et dépendances, un gagnage audit lieu, un autre à Lixières etc./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°34).

[35 et dernier]⁹ – 1666 (23 novembre ?). Dénombrement de Charles de Reims, seigneur de Sorcy et Bernecourt à Charles, duc de Lorraine pour sa maison seigneuriale de Bernecourt et dépendances./ (T. C. Pont-Dénombrements, AD MM, B-871, n°35).

⁹ D'après M. Lepage, cette layette *Pont-dénombrements* (B-871) contient 32 pièces parchemin, 10 pièces papier et 22 sceaux. Les dates extrêmes sont 1597-1666.

*Layette Pont-
ecclésiastiques
et Université*
(Lancelot : registre B-461, folios

[1].- 1276.(en juin) Vidimus en latin des lettres de Thibault comte de Bar, par lesquelles il déclare que de son consentement Renault, châtelain de "Monçons" a assigné aux frères de l'hôpital des 100 soldées de terre a provenissiens sur la nef de Pompaing (Pompey) sur la maison du "Pont sous Moucon" et sur ses pressoir et vigne audit lieu.. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°1, en déficit).

[2].- 1257. (dimanche après) Robert, évêque de Verdun, confirme la donation que les abbé et couvent de Saint-Mihiel ont faite de la vicairie perpétuelle de la cure de Thirey, dont ils sont patrons, à l'hôpital nouvellement bâti entre Pont-à-Mousson et Maidières sous Mousson (. *Hospitale quod de novo edificatur inter Pontem et Maderias subtus Montionem*) (Orig. parch. scellé sdqp, T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°2).

3.- 1257. Confirmation des lettres faites par Jacques, évêque de Metz de la donation énoncée ci-devant. *Pons subtus Moncionem*, Pont-à-mousson (Orig. parch. scellé sdqp, T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°3)

[4].- 1257 (mars). Lettres de Wautiers, abbé de Saint-Mihiel, par lesquelles il donne en aumône à l'hôpital que Thibault, comte de Bar a fait édifier à entre Maidières et Pont-à-Mousson, la vouerie de Tirey, sauf les droits. (Org. parch. scellé sdqp, T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°4)..

[5].- 1272. (en mars, le lendemain de fête Saint-Gengoult). Lettres de Thiebault, comte de Bar par lesquelles il fonde deux chapellenies en sa chapelle sur le Pont-à-Mousson devant son hôpital et donne à chacune cinq muids quatre setiers de froment sur les terrages des blés de ladite ville et douze muids de vin sur les terrages de ses vins et 15 livres de forts sur les passages et rentes de la ville. (Org. parch. jadis scellé sdqp, T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°5).

[6].- 1480 (27 août). Missive de René, duc de Lorraine, aux gens de ses comptes touchant la cure Saint-Martin du Pont vacante pour François qui est collateur.. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°6, en déficit).

[7].-1255 (le jour de fête Saint-G ?) Lettres de Jacques, évêque de Metz qui déclare ne retenir aucun home de la châteltenie de Guedanges, s'il n'est de Chaise Dieu et s'il vint demeurer sous lui. Il ne peut rien demander de son héritage. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°7).

[8].- 1258 (en août). Lettres de Jacques, évêque de Metz, par lesquelles il fait alliance avec Thibault, comte de Bar, et promet le servir de son pouvoir excepté contre le roi d'Allemagne, l'évêque de Toul, le comte de Châlons et le duc de Lorraine. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°8).

[9].-1270 (en octobre, le lundi après fête de Saint-Luc) et 1422 (16 juin). Vidimus en papier des lettres de Thibault, comte de Bar, qui donne en aumône à sa maison Dieu de Pont-à-Mousson ses "charnaiges" et les Puits qu'il avait proche de valeur de 40 livrées de terre donne à l'église de Tirey, 25 livrées de terre sur les passages et conduits du Pont ; 12 chariots de vin pour et sur les gerbages dudit Pont ; 1 livrée de terre sur le tonlieu du marché de la Neuve ville du Pont etc. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°9).

[10].- 1276 (le vendredi avant la Saint-Rémy, en octobre). Messire Maheu de Tremblecourt et Béatrix, sa femme, vendent à Dauwenet, com dit Paillardel, bourgeois de Pont-à-Mousson, tout ce qui leur appartient en la ville de Tremblecourt. Témoins: Jehans de Morey, Jehans de Port, Jehans de Manonville, Forques de Morey, etc. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°10).

[11].- 1277 (vendredi après la Saint-Laurent, en août). Lettres de Jeoffroy, chapelain de Mousson par lesquelles il quitte Thibault, comte de Bar, de tout ce qu'il lui devait, même pour cautionnement ou autrement (Org. parch. scellé sdqp, T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°11).

[12].-1261 (mardi après la nativité Notre-Dame, en mars). Lettres de Philippe sire de Florenge, Joffroy de Missembourg, Colars de Florenge et Bruns de Rosières, chevaliers, par lesquelles ils déclarent que Philippe (de Florange), élu évêque de Metz a fait alliance avec Thibault, comte de Bar. Sont garants pour le comte de Bar : Gobert, seigneur d'Apremont et Wautier d'Espinals. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°12).

[13].- 1280 (le jour Saint-Vincent, 22 janvier, n. st.). Jeoffroi d'Esch, chevalier, promet de remettre à Thiébaud, comte de Bar, la lettre du comte de Luxembourg, relative à la vente d'Hadonville par Ferry de Chambley. Son sceau et contre-sceau [DR 3821 et DR 3821 lis]. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B.872, n°13).

[14].- 1283 (lundi après les octaves de Pâques). Lettres de Jacomin du Pont, fils de feu Anchier de Maidières, portant que Thibault, comte de Bar a confirmé le don et rente à lui faits par Jean de Ronne, chevalier, de ce qu'il tenait, dudit comte, à Regnéville, Lironville, Grosrouvres et dépendances, réversibles audit comte à défaut de Résidence. Témoin : Thiebaut, doyen de Saint-Maxe-de-Bar (Org. parch. scellé sdqp, T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°14).

[15] - 1318 (mardi après fête de Saint-Gengould). Copie des lettres d'Edouard, comte de Bar, contenant que Thibault, comte de Bar, avait assigné au chapelain et curé des malades de son hôpital de N-D. de Pont-à-Mousson, 6 livres de bons petits tournois à prendre es mains du prévôt du Pont avec six muids de froment sur les gerbages de ladite ville qu'il a réassigné sur ses cens en la même ville. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°15, en déficit).

[16].- 1330 (dimanche après la fête Saint-Pierre et Saint-Paul). Lettres d'Edouard, comte de Bar, qui assigne à Pierre de Serrières, écuyer, 10 livrées de terre à petits tournois sur les paiements des bois sur plusieurs hommes de Belleville, à rachat de 100 livres de petits tournois. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°16).

[17].- 1334 (dimanche après la Saint-Barnabé, apôtre, en juin). Lettres de Pierre de Serrières, chevalier, dit le jeune, fils de Pierre de Serrières, chevalier, portant qu'Edouard, comte de Bar, lui a donné 10 livrées de petits tournois de terre sur ce qu'il possédait à Belleville, qu'il a racheté moyennant 100 livres. Laquelle somme il promet remployer en acquêts de 10 livrées de terre en alleu et les tiendra en fief dudit comte. Sont nommés pleiges : Pierre de Serrières, père et Huard de Serrières, cousin, écuyer, fils de feu Waultier de Serrières. (Orig. parch. scellé de 3 sceaux sdqp, T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°17).

[18].- 1338 (mardi après Saint-Pierre et Saint-Paul, en juin). Accord fait entre Henry, comte de Bar et Jean, Renaut et Androuin de Létricourt, frères, par lequel lesdits de Létricourt deviennent hommes liges dudit comte avec Colin, leur frère et reprennent pour les maison et donjon et tout ce qu'ils ont audit Létricourt avec 100 jours de bois sis en arcis et moyennant 300 livres que ledit comte doit leur payer. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°18).

[19].- 1338 (en mai, avant Pentecôte) Copie en parchemin des lettres de Henry comte de Bar, qui en récompense des services de Poincignon de Vy, amant de Metz lui donne en fief et hommage lige et à ses hoirs 30 livrées de terre à petits tournois sur les eaux, passage et sur la châteltenie de Pont-à-Mousson, à rachat de 300 livres. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°19).

[20].- 1339 (jeudi après la Purification Notre-Dame). Lettres d'Ademar, évêque de Metz, par lesquelles il a fait alliance avec Henry, comte de Bar et ils doivent s'aider et se secourir respectivement. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n° 20, En déficit).

[21].- 1341 (dimanche après la Saint-Marc). Régnier et Perrin de Manonville disent qu'ayant pris et arrêtés prisonniers à Manonville quatre juifs voleurs d'églises, Jean d'Ainville, prévôt de Mousson, les a pris et menés au château dudit lieu pour en faire justice, mais que Henri, comte de Bar, leur a rendu trois pour être justiciés à Manonville (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°21).

[22].- 1342 (vendredi, jour de Saint-Valentin, en février). Lettres d'Ademar, évêque de Metz portant que par l'alliance qu'il a fait le duc de Lorraine doit défier de son chef le comte de Bar et de ce faire lui donne délais. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°22).

[23].- 1346 (le mardi après la Pentecôte) Lettres d'Ademar, évêque de Metz, portant que lui et Raoul, duc de Lorraine, ont compromis de leurs différends au sujet de leurs alliances sur Thiebault, voué d'Epinal et Jean Baudouin. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°23, en déficit).

[24].- 1363 (9 juillet). Lettres de reprises faites par Bertrand de Noviant, sieur d'Hennemont, au duc de Lorraine, des deux forteresses et maison de Noviant aux Prés, Tremblecourt et dépendances.

(T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°24 en déficit).

[25].- 1365 (28 avril). Lettres de Robert , duc de Bar, par lesquelles il confirme les privilèges et franchises des habitants de Mousson, pour octroyer d'abondant franchises entières à toujours de toutes droitures et redevances de tous leurs gerbages et gagnages. Ladite lettre en copie et en parchemin. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°25).

[26].- 1316 (mercredi après fête nativité Saint-Jean-Baptiste). Lettres en latin d'Edouard, chanoine, vicaire général de Toul aux doyens de Preny et au curé de Sainte-Croix, de mettre en possession Jean Asectin dit Petit Clerc de la cure de Blénod, nommé à la cure par Edouard, comte de Bar. (Orig. parch., scellé ssqp, T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°26).

[27].- 1270 (1^{er} mars). Lettres annullées du duc de Bar à Hennequin de Tournay qui le prie de donner huit vingt francs de France à Richard de Saint-Mihiel, son chapelain, qu'il lui payera dans un an. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°27, en déficit).

[28].- 1372 (4 des nones de septembre). Vidimus en latin des lettres de l'empereur Charles 4 portant commission à Raoul de Louppy d'ériger la ville de Pont-à-Mousson en cité et veut que les habitants jouissent des privilèges accordés aux autres cités.

1372 (le 6 des ides d'août). Joint le transcrit des lettres d'érection données par l'empereur. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°28, en déficit).

[29].- 1375 (15 février). Mandement de Robert, duc de Bar, à Guyechin, sergent de la cité du Pont, de se transporter es prévôt de Pont-à-Mousson pour contraindre ceux qui s'opposent à la levée des profits des marchés à miel donné à Yolande de Bar. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°29).

[30].- 1382 (28 mars) – 1376 (24 mars). Copie des lettres de Robert, duc de Bar, qui décharge le sieur Serre, son prévôt et gruyer du Pont, de divers maniements tant en deniers, grains, vins et autres choses qu'il a gouverné durant 18 ans, moyennant 300 francs payés audit duc. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°30, en déficit).

[31].- 1378 (le mercredi après la Trinité). Dénombrement de Collignon de Vieil, citoyen de Metz, au nom du duc de Bar, pour la forte maison de Louvigny avec la grange dite le Hauton et 6 livres de terre sur la maison de Moine. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°31).

[32].- 1373 (12 juillet). Procès-verbal en latin de l'élection de la ville de Pont-à-Mousson en cité, en vertu des lettres de l'empereur Charles IV, fait par Raoul de Louppey, chevalier, en présence des prélats et chevaliers 40 jurés et échevins de ladite ville. Il y a vidimus dans la layette cotée Pont-à-Mousson, n°79. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°32, en déficit).

[33].- 1390 (13 mai). Lettres en latin de Jean Cardinal administrateur de l'hôpital de Toul, par lesquelles il casse et annule les permutation et prise de possession à cause d'opposition faite par Robert, duc de Bar, des cures de Magneville et Ragecourt permutées par Drouin Dangecey et Laurent Dupont, curé de Ragecourt. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°33).

[34].- 1383 (16 février). Quittance des prévôt et chanoines de Sainte-Croix de Pont-à-Mousson, au duc de Bar, de 63 livres à compté de 75 à lui dues sur les fours, passages, conduits et gerbages des vignes du Pont. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°34).

[35].- 1418 (6 février). – 1416 (5 août). Copie en papier des lettres de Guillermet Matheu le Boucher et Jeannet, sa femme, par lesquelles ils ont donné aux commandeur et frères de la maison de Saint-Antoine du Pont 12 quartes un bichet et demi de froment sur les moulins du Pont, moyennant deux anniversaires par an. La donation est confirmée par Louis Cardinal duc de Bar,

- ✓ 1397 - (15 juin). Ensuite de quoi, ledit duc amortit à la même église Saint-Antoine 6 livres de cire par an sur les passages et conduits dudit Pont. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°35, en déficit).

[36].-. Un rouleau douze titres concernant l'église collégiale de Pont-à-Mousson collateur ;
Le 1^{er}. 1278 (la veille Saint-Martin) De Thibault comte de Bar qui donne à Hue de Neuville prêtre, 70 sols sa vie durant sur l'eau de Pont-à-Mousson réversible a la chapelle Sainte-Croix dudit lieu.
Le 2^e. 1284 (le jour Saint-Rémy) Dudit comte de Bar qui assigne aux chanoines de Sainte-Croix de Pont-à-Mousson de 50 livres de rente sur les fours jusqu'à ce qu'il leur ait assigné 5 livrées de terre autre part pour fondation de ladite chapelle.

Le 3^e. 1293 (mercredi jour de la division des apôtres). De Henry, comte de Bar portant qu'il a reçu chapelain et chanoine de Sainte-Croix du Pont Arnould de Taisey et doit prendre sa vie durant 100 soldées de terre sur les fours du Pont réversible a ladite chapelle après sa mort.

Le 4^e. 1299 (samedi après l'Annonciation Notre-Dame). D'Henry comte de Bar, qui donne à Nicolas Daissey, prêtre, une prébende de la chapelle Saint-Croix du Pont avec 100 livres de rente sur les fours de Pont-à-Mousson réversible à sa mort à ladite chapelle.

Le 5^e. 1317 (vigile) de l'apparition notre seigneur, en janvier). Confirmation faite par Edouard, comte de Bar, de la 2^e lettre ci-devant et qui pour une accroissement de ladite église y établir Vernier Le Veal, son chapelain pour recevoir en son nom ceux qui viendront être chanoines.

Le 6^e. 1324 (jeudi après la décollation Saint-Baptiste). Du dit comte de Bar.

Le 7^e. 1348 (Mardi après Annonciation Notre-Dame). De Thomas, évêque de Toul, qui confirme les fondation et dotation de ladite chapelle Saint-Croix pour régir et gouverner les chanoines et les biens.

Le 8^e. 1471 (22 décembre). De Robert, duc de Bar, portant que Thibault, comte de Bar, a fondé l'église de Sainte-Croix en reconnaissance de la victoire qu'il a obtenue et sur les remontrances des chapitre et chanoines de ladite église que les revenus d'icelle étaient beaucoup diminué à cause des guerres il confirme aux prévôt et chapitre susdit la terre qu'il possède jusqu'à sept vingt dix livres messins qu'il leur amortit avec faculté de recevoir 10 personnes pour y être chanoine en y assignant 4 livrées de terre.

Le 9^e. 1417 (14 novembre). De Louis cardinal duc de Bar qui confirme la lettre précédente et à la prière du chapitre Sainte-Croix

fondations des 4 livrées de terre et 60 soldées afin qu'ils puissent trouver des fondateurs.

Le 10^e. 1424 (22 novembre). De René, fils du roi de Sicile qui confirme les deux lettres précédentes.

et le 11^e. 439 (12 mai). Dudit René, duc de Lorraine qui à la prière des chanoines et chapitre Sainte-Croix de Pont-à-Mousson leur permet de conférer à sujets capables 6 prébendes à charges d'y fonder 60 soldées de terre à messins et leur amortir 18 livres messins de rente.

(T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°36).

[37].- 1406 (7 juillet). Lettres par lesquelles les maires, habitants et communautés de Brevaincourt, Gros Rouvre, Lerouville, Manonville, Rozières, Avrainville, Jezainville, Sauteine, Morey les Montignons, Eston, Mousson, Vittonville et Arry déclarent devoir aux Doyen et Chapitre de Toul, 1200 francs du coing du Roi à l'acquit et décharge de ce qu'ils doivent payer au duc de Lorraine pour l'imposition de 6 années. ((T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°37, en déficit).

[38].- 1407 (22 décembre) Copie en Parchemin des lettres de Robert, duc de Bar, en faveur des Prévôt et Chapitre Sainte-Croix de Pont-à-Mousson Rapportée ci-devant au 3^e titre du n°3 (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n° 38, en déficit).

[39].- 1410 (18 mai). Vidimus des Lettre de Robert duc de Bar par lesquelles il accorde aux Me échevin et partie des habitants et communauté de la cité de Pont-à-Mousson les gouvernement et exercice du sceau et tabellionage dudit lieu moyennant deux parts en profits et revenus payable au revenus dudit duc.

1442 (7 décembre) – 1509 (8 mars) – 1511 (1^{er} mai). Copie collationnées des lettres d'Isabelle, Reine de Sicile, contenant donation du quart du profit du sceau du tabellionage de ce Pont-à-Mousson aux Maître échevin et jurés dudit lieu. Ensuite desquelles est la confirmation faite par Antoine duc de Lorraine de la susdite donation. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°39).

[40].-1417 (13 décembre). Quittance de Nicolas, abbé de Saint-Arnould les Metz à Jacomin Tailly, écuyer, prévôt et receveur du Pont-à-Mousson des 7 meglins ? pour deux années des rentes à lui dues sur les eaux de Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°40).

[41].-1420 (3 ?) – 1418 (15 décembre). Vidimus des lettres de Louis cardinal, duc de Bar, qui pour s'acquitter de plusieurs grosses sommes que lui et ses prédécesseurs doivent à divers citoyens de Metz et au maître échevin et jurés de Pont-à-Mousson lui ont accordés une aide durant 14 ans.

1418 (15 décembre). Ensuite desquelles sont autres lettres, dudit cardinal duc, portant que la communauté du Pont-à-Mousson à promis l'acquitter envers ceux de Metz de 5.300 livres lesquelles et décharge de 700 livres à cause de pertes pour la diminution de la monnaie du roi. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°41).

[42].- 1420 (13 août) Mandement du cardinal duc de Bar, à Jacomin Tailly, écuyer, prévôt de Pont-à-Mousson portant qu'il a consenti pour s'acquitter avec Poinsignon Baudoche, citain de Metz qu'il puisse racheter la terre de Marly sur Seille en remboursant 400 francs à Thibault et Jean Le Gournay et qu'il le mette en possession de ladite terre de laquelle il lui a fait hommage. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°42, en déficit).

[43].- 1425 (21 octobre). Copie collationnée des lettres de René, fils du roi de Sicile et d'Isabelle fille aînée du duc de Lorraine, son épouse, par laquelle il ont constitué aux prévôt et chanoines Sainte-Croix 20 livres de rentes sur l'eau de Ruels et sur l'eau de Pont-à-Mousson moyennant 1000 francs qu'ils ont reçu pour faire le rachat de la terre de ? (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°43).

[44].- 1335 (le jour de août). Lettre de Aubert de Lairs, chevalier, qui doit être homme lige

d'Edouard, comte de Bar, et tient ligement en fief et hommage moitié de la ville de Lairs en rentes. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°44, en déficit).

[45].- 1454 (9 septembre). Lettres de Charles VI, roi de France, seigneur de Mousson, aux gens des comptes, trésorier et gouverneur et receveur de Monson parce que le roi de Sicile lui a fait foi et hommage des seigneuries qu'il tient de lui et ses lettres étant « ad levées » par les officiers ont fait saisir moitié du revenu de Beaumont-en-Argonne et lui donne un délai d'un an pour faire foi et hommage et fournir son dénombrement. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°45).

[46].-1457 (19 octobre). Lettres de Jean, fils du roi de Sicile, duc de Calabre, portant que le pape avait uni l'église collégiale Saint-Laurent de Dieulouard à l'église collégiale Sainte-Claire de Pont-à-Mousson et par appointements il consent à la division et séparation desdits deux chapitres et soient comme ils étaient avant ladite union. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°46).

464 (13 novembre). Lettres faites au couvent Saint-Antoine de Pont, les doyen et chapitre de la grande église de Metz, Thiery Sorrelier, commandeur de Saint-Antoine, les prévôt et chapitre Sainte-Croix et les officiers du roi de Sicile assemblés par lesquelles le duc de Lorraine est reconnu souverain du Pont. [47].- (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°47, en déficit).

[48].- 1473 (14 août). Lettres de René, roi de Sicile, à Philippe de Lenoncourt, lieutenant au duché de Bar, Guillaume d'Angy, bailli de Saint-Mihiel et à Philibert de Stainville, bailli de Bassigny auxquels il mande de se transporter à Pont-à-Mousson et dépendances pour y prendre possession réelle du marquisat de Pont-à-Mousson, à cause du décès du duc de Calabre, son fils. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°48).

[49].- 1479 (19 août). Lettres, du même roi, portant qu'après le décès de Nicolas, duc de Calabre, il a mandé de prendre possession du marquisat du Pont et places en dépendantes et voulant aider à entretenir l'état de Jean, bâtard de Calabre et le récompenser de ses services il lui a donné le gouvernement des château et place de L'Avant Garde et dépendances(T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°49).

[50].-1480 (9 mai). Vidimus d'une obligation faite par les prévôt, chanoines et chapitre Sainte-Croix du Pont-à-Mousson de chanter à notte chaque jour en leur église les heures canoniales du jour etc. moyennant la jouissance des donations à eux faites.

1478 (16 juin). La 1^{ère} de la fondation des ducs de Bar qui ont donné audit chapitre Sainte-Croix le petit gerbage des meix de Pont-à-Mousson, l'étang dit Narbonne sis près Atton et la terre et seigneurie de Griscourt.

1479 (5 novembre). La 2^e lettre commission de René, roi de Sicile aux gens des Comptes de Bar et officiers du Pont pour l'exécution de ladite fondation.

1480 (20 avril). Avec les lettres d'entérinement en la chambre des comptes.

1478 (23 août). Avec des lettres de jussion du roi René aux gens des comptes de Bar d'entériner les lettres de ladite donation du petit gerbage des meix du Pont-à-Mousson, etc. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°50).

[51].- 1485 (2août). Copie collationnée des lettres ci-devant énoncées. (T. C. Pont-Eclésiastiques

& Université, AD MM, B-872, n°51).

[52].-1499 (8 janvier). – 1497 (18 septembre). Vidimus des lettres de René, roi de Sicile, portant qu'en sa cité du Pont il y a un maître échevin, sept jurés et dix-huit conseillers et deux justiciers connaissant de toutes actions civiles et criminelles et les sujets dudit lieu Donez ? de grands privilèges et franchises et sur les remontrances à lui faites il a aboli la mairie dite la centaine et par les sujets de ladite mairie puissent se marier l'un à l'autre sans formariage. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°52).

[53].-1500 (23 février). Lettres de rachat fait par les officiers du roi de Sicile en son nom sur Conrard de Serrières, chevalier et Nicolas Remion, citains de Metz de 33 francs de bon or que les habitants et communauté de Pont-à-Mousson leurs doivent chacun an moyennant 2.000 florins. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°53).

[54].-1504 (16 septembre). Vidimus des lettres de René, duc de Lorraine, qui en récompense de l'étang de Narbonne sis près Eston, assignée pour 600 francs aux prévôt, chanoines et chapitre Sainte-Croix de Pont-à-Mousson leur donne en rente perpétuelle trois muids de sel sur les salines de Château-Salins et 12 livres de cire sur la recette du marquisat du Pont qu'il a amorti à charge de dire les heures canoniales etc. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°54, en déficit).

[55].-1504 (3 septembre). Lettres obligatoires des chanoines et chapitre Sainte-Croix de faire les services énoncés es lettres ci-devant en reconnaissance des donations à eux faites. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°55, en déficit).

[56].-1487 (23 juillet) 1504 (10 février). Vidimus des lettres de René, duc de Lorraine, qui confirme les lettres de donations et fondations faites des heures canoniales en l'église Sainte-Croix faites par le roi René, son aïeul. Rapportées N°50 et à l'égard des petits gerbages seigneuries de Griscourt et étang de Narbonne qu'il se retient, il leur a donné 600 francs sur la recette dudit marquisat. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°56).

[57].- 1516 (25 novembre). Lettres de Maximilien, empereur, par lesquelles Antoine, duc de Lorraine, lui a fait ses foi et hommage et reprises pour le marquisat du Pont du quel il a été investi avec les cérémonies ordinaires. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°57).

[58].- 1565 (19 mars). Requête au duc de Calabre par Mengin dit le Grand Mengin, meunier à Metz et Pierron Gossel avec décret portant anticipation d'appel interjeté des sentences de la justice de Marly au bailliage de Saint-Mihiel. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°58).

[59].-1570 (8 juin). Procuration de Simon Clerici prêtre, maître des enfants de chœur de l'église Saint-Georges de Nancy, chapelain de Notre-Dame en l'hôpital de Pont-à-Mousson à Gérard Tout Blanc, chanoine à Sainte-Croix du Pont pour résigner es mains dudit duc sa prébende dudit hôpital en faveur de Mengin Simon Clerc, marguillier de Sainte-Croix. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°59).

[60].- 1570 (4 novembre). Copie collationnée des lettres d'accensement faite par Charles, duc de

Lorraine, à Collin Christophe, de 16 arpents de bois au Ban des Mesnils, lieudit à La Voyvrotte pour les essarter, moyennant 3 gros par arpent. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°60).

[61].- 1571 (22 janvier). Reversales de Margueritte, veuve dudit Collin Christophe et de Jacques de Rutant, à cause d'accensement a eux fait par ledit duc, de 16 arpents de Bois sis es Mesnils moyennant trois gros de cens annuel et ont donné contrabout 5 jours de terre sis on-dit Mesmils. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°61).

[62].- 1571 (pénultième janvier) – 1573 (8 août). Lettres des prévôt, chanoines et chapitre Sainte-Croix portant que Charles, duc de Lorraine, par ses lettres à uni et incorporé à l'église Saint-Croix la chapelle dite de Georges de Mousson ensemble les rentes et revenus à charge de quatre messes par semaine ce qu'ils ont promis. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°62).

[63].- 1573 (10 mars). Copie non signée du règlement de nourriture des pauvres de la cité de Pont-à-Mousson fait par le comte de Vaudémont, gouverneur des duchés de Lorraine et de Bar, sur les articles à lui présentés par les maître échevin et sept jurés de Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°63).

[64].-Deux lettres ensemble.

1581 (10 août). La 1^{ère} Reconnaissance de Gérard de Malavillers, écuyer, au nom de François Spaulme , écuyer et Barbe de Malavillers, sa femme, et consorts de la vente faite par Jacqueline de Malavillers à Guillaume de Bercley, écuyer et à Anne de Malavillers, sa femme, de quatre cinquième de quatre quartes et demie de blé froment et autant d'avoine moyennant 350 francs

1582 (28 décembre). La 2^e vente par Guillaume Barclay, écuyer et Anne de Malavillers, sa femme, audit duc de quatre quartes un bichet de blé autant d'avoine sur le recette et deniers de Pont-à-Mousson, moyennant 472 francs.(T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°64).

[65].-1587 (16 janvier). Lettres de Charles de Lorraine à François de Rosières, archidiacre et grand vicaire de Toul, Nicolas Marius, doyen de la cathédrale de Verdun et Jean Anet, chantre en la cathédrale de Metz, portant que Sixte 5 et Grégoire 13, papes, ont par leurs bulles octroyées sur l'établissement d'un recteur en université de Pont-à-Mousson donné puissance aux évêques de Metz, Toul et Verdun de pourvoir aux statuts de la faculté jurisprudence droit caux et civil de l'université. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°65).

[66].- 1587 (24 janvier). Minute en papier des statuts et règlements faits parles commissaires nommés en vertu de ladite commission. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°66).

[67].- 1575 (4 décembre) – 172. Copie collationnée des bulles de Grégoire 13, pape, pour l'institution et érection de l'université de Pont-à-Mousson concernant cinq rôles de parchemin et en latin. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°67).

[68].-1487 (10 février). Lettres de Charles duc de Lorraine, qui confirme et homologue les statuts contenus, en un cahier ci-joint, veut et entend qu'ils soient suivis et exécutés par les doyen, docteurs, régents et écoliers, veut qu'ils jouissent des privilèges qu'ils leur a accordé, mande au sieur de Lenoncourt, bailli de Saint-Mihiel de faire lire publiquement lesdits statuts es écoles

desdites facultés.

1578 (16 août). Joint les statuts et bulles desdits papes avec commission dudit duc aux commissaires (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°68).

[69].-1591 (1^{er} mars). Vidimus des lettres de Charles, duc de Lorraine, portant que feu Pierre du Chastelet, évêque de Toul, chef de son conseil, a légué par son testament aux pauvres, moitié de sa succession mobilière de laquelle il a emprunté 5713 francs 4 gros qu'il a avisé avec les exécuteurs dudit testament assigné en augmentation de pensions de 8 pauvres écoliers du pédagogue et toute que ledit évêque a fondé en ladite université de Pont-à-Mousson par laquelle somme il leur assigne 400 franc de rente chacun an sur la gruerie de Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°69).

[70].- Trois pièces.

1599 (dernier octobre). La 1^{ère} signée Estienne à M. Bourgeois, procureur général de Barrois portant qu'il envoie copie de la déclaration des droits et autorités que ledit duc a es villages de Louvigny, Corny, Marly et Jouy pour la confirmation que se doit faire à Nomeny avec ceux de Metz.

1588 (21 mars). La 2^e Déclaration collationnée par Bague et Goeury.

1599 (1^{er} novembre). Et la 3^e Autre lettre écrite au dit sieur Bourgeois par ledit Estienne. (en déficit). (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-872, n°70).

B-873

[71].-. Cinq pièces concernant les officiers de promoteur et sergents de l'université de Pont-à-Mousson :

La 1^{ère}. 1579 (7 avril). Minute de statuts pour les officiers de l'Université de Pont par Charles duc de Lorraine

Le 2^e. Minute des provisions donnée par ledit duc à M. Didier Estienne, promoteur aux gages de 300 francs et 100 francs pour les deux sergents

Les 4^e et 5^e. 1579 (7 avril et 25 juillet). Copies des lettres de provision et réception desdits promoteur et sergents avec entérinement de leurs lettres au bailliage de Saint-Mihiel. Collationnées. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°71)

[72].-. Liasse de douze pièces concernant l'université:

1580 (28 juillet). La 1^{ère}. Copie collationnée des lettres patentes ordonnances et règlements faits par ledit duc pour l'université de Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-87, n°72/1, en déficit).

1582 (27 mars). La 2^e. Minute d'autres règlements faits par le même duc, non signée. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-87, n°72/2, en déficit).

1584 (24 mars). La 3^e. Copie non signée des lettres de règlements faits par ledit duc pour la police de la cité du Pont, tant à l'égard de la patrouille de nuit qu'autrement. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-87, n°72/3, en déficit).

1587 (12 janvier). La 4^e. Lettre au duc de Lorraine par le père Clerus du Pont portant qu'il lui envoie copie des bulles. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-87, n°72/4, en déficit).

1587 (11 mars). La 4^e. Lettre au même duc par le sieur de Lenoncourt, bailli de Saint-Mihiel portant

qu'il a fait publier à Pont-à-Mousson les statuts de l'Université. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°72/5, en déficit).

(sans date). Les 6 et 7 sont des remontrances faites par l'université audit duc. . (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-83, n°72/6 et 7, en déficit).

168 (12 septembre). La 8^e. Accord fait entre le sieur de Marainville, conseiller de Bar, audit duc, et sur son bon plaisir et le sieur Charpentier, docteur en droit ci-devant président au Parlement de Bretagne pour raison de l'office de docteur, régent, professeur et lecteur en droit en ladite université qu'il a accepté.

1606 (29 décembre). La 9^e. Copie collationnée des lettres de Règlements dudit duc pour la juridiction du conservateur de ladite université et du magistrat ordinaire dudit lieu, copiée sur l'original.

1609 (25 juin). La 10^e. Minute non signée des lettres de Henry, duc de Lorraine en

1609 (20 mai). La 11^e. Lettre du sieur de Baillivy, conseiller d'Etat dudit duc.....

1629 (29 janvier). Et la 13^e Requête au duc de Lorraine par Jean Cheminot avec décret qui agréé et autorise les donations qu'il a fait au collège de Pont-à-Mousson selon la c des lieux.

[73].- Liasse de 17 pièces. Les 14 premières sont des poursuites, mémoires et pièces concernant les difficultés d'entre le maître échevin juré et conseiller de Pont-à-Mousson d'une part, les sujets de l'université nobles, affranchis, officiers et autres se disant francs.

1592 (11 janvier). La 16^e Appointements ? rendu sur lesdits différents au conseil du duc susdit. Non signé.

1589 (17 février) – 1591 (4 novembre). La 17^e. Requête audit duc par ladite université avec décret qui affranchit tous les officiers. En copie collationnée.. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°73).

[74].- 1261 (mercredi devant Pâques, en avril) – 1441 (9 mars). Copie collationnée des chartes du Pont accordées par Thibault, comte de Bar, par lesquelles il déclare avoir mis la franchise aux droits de Sathenay et tout ce qu'il a à Thirey, Soisson, Hameville, Mousson, Eston, le Pont, Blénod, Maidières et Ruelz.. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°74).

[75].- 1441 (10 mars) – 1426 (21 novembre). Copie collationnée des lettres de René, roi de Sicile, à Jean de la Grange, prévôt du Pont, portant que les prêtres et gens d'églises possédants biens . (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°75, en déficit).

[76].-SD . Requête, non signée, à la reine de Sicile, par les maître échevin, habitants et communauté de Pont-à-Mousson portant que depuis très longtemps ils doivent payer chacun an plusieurs grosses sommes pensions annuelles à divers particuliers de Metz par a quoi "sebvenir" il est de coutume d'imposer sur les sujets dudit lieu dont plusieurs habitants tant meller quantis et gens d'église prétendant être exempts quoi qu'ils possèdent plusieurs maisons et héritages audit lieu ils supplient la reine d'ordonner que tout les biens des referents soient saisis par le prévôt jusqu'à payement. Sans date.(T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°76).

[77].-1441 (14 février) Commission d'Isabelle, reine de Sicile, à Lambert Le Fevre, Jacquemin Triquet, substitués de procureur général de Saint-Mihiel Jean Aubertin et Renault Metrel, commissaires de la part des échevin et communauté de Pont-à-Mousson contre les curés et chapelains dudit lieu pour informer des faits au sujet des impôts jetés sur tous les héritages sans distinction et renvoyer ladite information en son conseil pour y statuer. (T. C. Pont-Eclésiastiques

& Université, AD MM, B-873, n°77).

[78].-1441 (mars).. Prorogation de la commission ci-devant par la même reine aux dits commissaires pour faire ladite information à la 15^e. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°78, en déficit).

[79].- 1441 (7 mars). Réception par lesdits Le Fevre et Triquet d'Aubert, Nicolas de Mirecourt, prêtre et Jean Thouvenel, commissaires subrogés au lieu et place de Jean Aubertin et Renault Meterel et ce du consentement des parties. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°79).

[80].-1442 (6 avril). Autre prorogation accordée par la reine de Sicile. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°80).

[81].-1442 (22 mai) Prorogation de la même reine jusqu' à 15^e pour rapporter ladite enquête audit conseil ou au lieutenant du Bailli de Saint-Mihiel.. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°81).

[82].- 1442 (10 juin). Prorogation donnée à Pont-à-Mousson jusqu'au 22 juin comme ci-devant. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°

[83].-1442. Lettres de la reine de Sicile portant que par devant les gens de son conseil les habitants et communauté de Pont-à-Mousson ont déclarés avoir constituer leur procureur contre les gens d'église et confirment à tous ce qui a été fait par accord avec leur procureur. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°83)

[84].- 1404 (12 juillet) –1444 (9 juin). Vidimus des lettres de Robert, duc de Bar, par lesquelles Georges de Serrières, son écuyer, et Marie de Létricourt, sa femme, ont donné à la chapelle Notre-Dame de l'église Sainte-Croix du Pont les 60 sols messins qu'ils ont par an sur les revenus de Xammes et sur la nef qu'ils ont à Condé. Laquelle donation il confirme.. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°84).

[85].-Liasse de neuf pièces concernant la collégiale Sainte-Croix du Pont-à-Mousson:

1478 (19 février) – 1317 (en janvier) – 1428 (21 septembre ?). La 1^{ère}. Copie collationnée des lettres de Robert, duc de Bar, portant que pour.... de la fondation de ladite collégiale Thibault, comte de Bar, a donné 30 livrées de terre et 45 livrées de terre sur les fours, terrages, gerbages des vignes et eaux dudit Pont, qu'il confirme, et des lettres de René, duc de Bar et d'Isabelle de Lorraine, sa femme, par lesquelles ils ont vendu au chapitre de ladite collégiale une rente de 30 livrées de terre a messins sur les fermes et eaux de Pont-à-Mousson, moyennant 1000 francs.

1404 (27 février). La 2^e Copie collationnée desdites lettres de Robert duc de Bar énoncées ci-devant.

1417 (14 novembre). La 3^e. Copie collationnée des lettres de Louis cardinal duc de Bar qui confirme l'amortissement fait par Robert, duc de Bar, au chapitre Sainte-Croix de 150 livres messins de cens et 40 autres livres pour 10 fondations.

1424 (22 novembre). Avec les lettres de ratifications de René duc de Bar.

1504 (5 septembre). La 4^e. Requête du roi de Sicile au sujet des 100 sols de rente dus à ladite collégiale sur les gerbages du Pont décrété d'un renvoi aux gens des comptes de Bar.

1504 (22 février). Avec une lettre des maître échevin et jurés dudit Pont aux gens de comptes de Bar et.

1438 (16 décembre). Copie collationnée des lettres du roi de Sicile qui mande aux échevin et jurés dudit Pont de payer lesdits 100 sols assignés sur lesdits gerbages du Pont.

1441 (2 février). Et une autre copie collationnée du conseil...

1527 (18 décembre). La 5^e. Requête à Antoine, duc de Lorraine, par les prévôt et chapitre de Pont-à-Mousson avec décret qui mande aux officiers dudit lieu d'informer des cens, rentes, héritages et revenus de ladite collégiale, valeur d'iceux, s'ils ont fiefs, ce qu'ils ont acquis de nouveau et s'ils s'acquittent des fondations.

1537. La 6^e. Pareille requête et décret pour la chapelle fondée au grand autel de ladite collégiale, présentée au dit duc par Adrian chapelain avec la déclaration des revenus jointes.

1537 (18 décembre). La 7^e..Autre requête décrété par le dit duc sur la demande des confrères de la confrérie Saint-Georges en l'église Sainte-Croix en amortissement des revenus avec déclaration d'iceux.

1360 (2 septembre). Et copie non signé des lettres de Robert, duc de Bar, qui amortit à la confrérie 12 livres de terre qu'ils acquerrons avec d'autres lettres du même duc qui amortit 25 livres de terre au lieu des 12 ci-devant énoncées.

et d'autres de Jean, fils du roi de Sicile qui confirme et amortit lesdites 25 livrées de terre et 11 livres de messins qu'il a encore amortit de nous a ladite confrérie. Sans date.

La 8^e. . Copie collationnée des deux lettres énoncées cy-dessus de Robert, duc de Bar, qui amortit 25 livres de terre à la ladite confrérie Saint-Georges

Sans Date - la 9^e. Autre requête et décret comme ci-devant sur la demande de Christophe Henrion, curé de Sainte-Croix, pour amortir les rentes et biens dépendants de ladite confrérie avec déclaration desdits biens. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°85).

[86].-Quatre pièces concernant la confrérie Saint-Nicolas en l'église paroissiale Saint-Laurent de Pont-à-Mousson :

1537 (24 décembre). La 1^{ère} ; Requête à Antoine, duc de Lorraine, pour amortir les revenus de ladite confrérie avec décret.

La 2^e. Déclaration des revenus de ladite confrérie. Sans date.

1399 (10 octobre) La 3^e. Copie signée en cinq endroits, des lettres de Robert, duc de Bar, qui permet aux confrères de ladite confrérie Saint-Nicolas de faire une chapelle en l'église du Pont et d'acquérir 40 livres de cens audit lieu pour la subsistance de deux chapelains dont il se retient le patronage et amortir ladite rente.

1444 (21 janvier). Et des lettres de René, roi de Sicile, qui confirme et consent que les confrères Saint-Nicolas transfèrent leur confrérie en l'église Sainte-Croix à l'autel Saint-Meur et qu'ils pourront doter ladite chapelle selon leur dotation.

Et la 4^e. Copie desdites lettres du roi de Sicile. Signée Delneville et Fournry. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°86).

[87].- 1444 (3 janvier). Information faite par les officiers de Vignoy des pertes et dommages faits audit Vignoy par les gens d'armes et serviteurs de Robert de Sarrebruck après la délivrance du château de Sarrebruck au marquisat du Pont. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-87, n°873, en déficit).

[88].- 1537 (10 décembre). Reversales des quatre chanoines de l'hôpital et église Notre-Dame du Pont, touchant la perte de leurs titres brûlés, et l'amortissement de leurs revenus avec décret dudit

duc. Joint une déclaration des revenus dudit hôpital, non signée.

1537 (17 février) – 1456 (22 novembre). Et copie collationnée d'une transaction faite entre lesdits quatre chanoines de Notre-Dame, demandeurs, contre Joffroy de Vigney, maître échevin du Pont, Marguerite, sa femme, Colas Dupuix et consorts, défendeurs, sur les différents d'entre eux à cause de 24 quartes de blé que les dits chanoines disaient avoir sur les 8^e es gros de et de Blénod, réduites à Vingt moitié wain et moitié avoine.

1537 (dernier janvier). Copie collationnée de la ratification de la transaction énoncée ci-devant.

1336 (vendredi avant les Brandons, en mars). Copie collationnée d'un contrat de vente fait par Guyot Lespieur, sergent de Bar et consorts à Esselin, clerc, du comte de Bar, chanoine de Verdun, de la moitié de 50 setiers d'avoine sur les gerbages de Pont-à-Mousson par an, la moitié de 18 setiers de mouture sur les moulins de Maidières, la moitié de 6 setiers sur la terre de Naruchamps etc. avec divers autres droits, cens et rentes à Mamey, Hermicourt, Pont et sur la mairie de Ney moyennant 50 sols à l'église Saint-Pierre-de-Bar, 5 colliers de vin au comte de Bar et 73 livres 2 sols de bons petits tournois audits vendeurs.

1537 (dernier janvier) – 1270 (en septembre). Autre copie collationnée des lettres de Thibault, comte de Bar, portant que les enfants d'Isabelle Masselin de Maidières lui ont cédé tous ce qu'ils avaient à Flirey-en-Haye et dépendances, il leur donne en récompense et à leurs hoirs 50 setiers d'avoine par an sur les gerbages de Pont-À-Mousson.

1535 (3 mars) – 1536 (26 avril). Et une autre copie collationnée d'une requête des curé et 4 chanoines de l'hôpital Notre-Dame de Pont-à-Mousson au duc de Lorraine décrété d'un renvoi aux gens de comptes de Bar et l'avis dudit conseil au bas. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°88, en déficit).

[89].- 1598 (1 mars).Requête audit duc par frère Nicolas de la Ferté, commandeur de la commanderie de l'hôpital Notre-Dame Saint-Antoine de Pont-à-Mousson au sujet du tonlieu et vente de la halle dudit lieu avec mandement aux dits officiers de dresser articles et règlements pour confirmation du droit de l'hôpital et la levée des droits de tonlieu et hallages.

1426 (dernier octobre) – 1364 (8 octobre). Jointe copie non signée d'une. ??? faite à le requête de frère Thomas Lallement de Reims, prêtre, gouverneur de l'hôpital Notre-Dame du Pont d'un instrument contenant la représentation faite par Colinet de Bauzey, administrateur dudit hôpital, en présence de Serre, prévôt dudit Pont, des lettres de Robert, duc de Bar, qui mande aux officiers dudit lieu que faute d'un original et cache authentique des droits de tonlieu et vente de la halle du Pont appartenant audit hôpital ils eurent appeler devant les témoins pour savoir les droits et anciens usages audit lieu. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°89, en déficit).

[90].- 1490 (17 avril) – 1426 (9 novembre). Copie collationnée des lettres de René, roi de Sicile, à ses maréchal, baillis, prévôt et officiers portant que les plaintes des commandeur et frères de l'hôpital Saint-Antoine du Pont qu'on leur pillent chevaux, bœufs, vaches et autres bestiaux portant l'enseigne Saint-Antoine il leur enjoint de les faire rendre et restituer audits frères avec leurs officiers.

1426 (26 octobre) – 1490 (4 avril). Autres pareilles lettres accordées par Charles, duc de Lorraine, et confirmation faites par René, duc susdit, des lettres ci-devant accordées par ses prédécesseurs. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n° 90 en déficit).

[91].-1574 (18 novembre). Copie non signée des lettres de Charles duc de Lorraine, qui considérant le délais ? de Charles cardinal de Lorraine à établir université et collège à Pont-à-Mousson il a acquit du consentement du grand commandeur de Saint-Antoine de Viennois les maisons, pourpris

dépendants de ladite commanderie sise audit Pont où il a ordonné ledit collège de plusieurs notables présages et consent à la translation des commanderie et maison Saint-Antoine en l'église et hôpital de la ville dudit Pont pour y faire le service divin.

1574. Joint copie d'un état non signé de ce qui appartient à l'hôpital notre-Dame dudit Pont et copie non signée d'un décret dudit duc portant que la fondation dudit hôpital n'est que de treize pauvres suivant le rapport du procureur général de Barrois.(T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°91, en déficit).°

[92].- 1596 (16 juillet). Mémoire concernant le fait du règlement de l'université du Pont-à-Mousson.

– 1506 (16 juillet) Avec un acte des échevin et justices de Pont-à-Mousson concernant les difficultés d'entre Guillaume de Barclay, écuyer, docteur et régent en droit et Philippes de Nefves écuyer, prévôt gruyer dudit Pont. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°92, en déficit).

[93].-1506 (28 août). Requête au roi de Sicile par Winchelin de la Tour touchant le village de Regnéville avec décret qui mande aux commissaires de l'aide général au bailliage de Saint-Mihiel de surseoir à la contrainte sur les habitants de Regnéville pendant trois semaines ordonne aux commissaires de demander aux gens des Comptes de Bar si lesdits habitants sont des fiefs du roi et s'ils ont payés aides.

1506 (11 octobre). Et au dos est ordonné de faire payer les habitants de Regnéville la ville étant de l'ancien héritage du duc de Bar et fut donné en partage à Pierre de Bar seigneur de Bouconville. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n° en déficit)

[94].-1537 (10 décembre). Requête des confrères de la confrérie Sainte-Barbe érigée en l'église Saint-Pierre à Maidières à Antoine, duc de Lorraine, pour obtenir l'amortissement de leurs revenus avec décret. Joint la déclaration des revenus d'icelle confrérie par les officiers du Pont-à-Mousson. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°94, en déficit).

[95].- 1537 (15 décembre). Requête des doyen et chapitre de Liverdun, audit duc, pour obtenir l'amortissement de ce qu'ils ont à Apvrainville et en la cure de Rosières-en-Haye unie à leur église avec décret dudit duc et la déclaration desdits biens. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°95).

[96].- 1537 (20 février). Requête audit duc par le curé d'Eston pour obtenir mainlevée de ses revenus saisis faute d'amortissement décrétée d'un renvoi au Procureur général du Barrois. Joint la déclaration desdits revenus. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°96).

[97].- 1537 (4 décembre) Requête de Pierre de Vigney, curé de Fouget Brevecourt audit duc pour obtenir l'amortissement des revenus desdites cures.

1537 (14 janvier) avec une déclaration des revenus une lettre missive dudit curé et décret états de ses revenus. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°97)

[98].- 1537 (24 février). Requête des échevins et fermiers de la fabrique de l'église Saint-Georges de Brevaincourt, audit duc avec son décret. Joint une déclaration des revenus. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°98).

[99].-1537 (24 décembre).Requête du curé de Jezainville audit duc de Lorraine avec son décret. Joint une déclaration de ses revenus. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°99).

[100].-1537 (8 décembre).Requête du chapelain de la chapelle Saint-Gengould de Toul au duc susdit pour obtenir l'amortissement des revenus de ladite chapelle. Joint une déclaration desdits revenus. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°100).

[101].-1494 (18 décembre). Requête des confrères de la confrérie de la Conception Notre-Dame de Jezainville audit duc pour l'amortissement des biens de ladite confrérie avec une déclaration de ses dits revenus.

1494 (10 janvier). et copie non signée des lettres d'amortissement fait par René, roi de Sicile aux dits confrères de Jezainville avec faculté d'acquérir 40 livres de rentes annuelles en terres de franc-alieu et non fief dudit lieu. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°101).

[102].-SD (20 décembre). Requête audit duc par les drapiers à cause de leur confrérie de la Conception Notre-dame érigée en l'église Saint-Laurent de Pont-à-Mousson pour obtenir l'amortissement de leurs biens avec décret. Joint la déclaration de leurs revenus. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°102).

[103].- 1603 (8 octobre) 1606 (6 octobre). Reversales de Nicolas de la Ferté, commandeur de la commanderie Saint-Antoine audit Pont à cause de translation faite par ledit duc et union de la cure Notre-Dame de l'hôpital à leur église et à cause de six muids de blé froment et 6 livres de petits tournois affectés à ladite cure à charge d'administrer les sacrements aux malades dudit hôpital. Et l'entérinement en la chambre des comptes de Bar desdites lettres. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°103, en déficit)

[104].-1607 (13 janvier ; 7 mars). « Vidimus des lettres d'amortissement accordées par Charles, duc de Lorraine à l'église, collège et université de Pont-à-Mousson sur la remontrance du Recteur, des maison et héritages acquis à Mesnil a charge de donner déclaration spécifique d'iceux aux gens des comptes de Bar. Ensuite desquelles est la déclaration spécifique des héritages et manoir amortis. Joint une lettre missive dudit duc aux gens des comptes de Bar pour l'entérinement desdites lettres attendu l'échange de la seigneurie de Monstet vendue par les P. Jésuites au lieutenant général de Saint-Mihiel ». (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°104).

[105].- 1607 (19 janvier) – 1606 (3 juin). Reversales de Jacob Boulliet, sergent en l'université de Pont-à-Mousson, à cause de faculté accordée par ledit duc d'habiter sa vie durant la chambre qui est en la tour du bout du pont de pierre à charge de faire la garde dans prisons de l'université. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°105).

[106].- 1612 (4 février –29 juillet).Lettres patentes de Louis, roi de France, qui révoque l'arrêt rendu au Parlement de France qui faisait défense aux jésuites de Nancy du collège de Nancy de recevoir en leur ordre et collège le fils de Jean Levrechon, médecin du duc de Lorraine avec défense audit Parlement d'entreprendre sur la juridiction dudit duc. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°106).

[107].- 1617 (3^e janvier). Reversales de Nicolas LeClerc, sergent en l'université de Pont-à-Mousson à cause de continuation faite par ledit duc de bail et ascensement à lui et ses hoirs de deux maisons joignantes l'une l'autre sises audit Pont moyennant 2 francs par [an] et l'entretien desdites maisons. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-87, n°107).

[108].- 1618 (26 novembre). Vente faite par noble Paul de Serrières, citain de Metz, du consentement de Jeanne du Joy, sa mère, au collège de l'université de Pont-à-Mousson de la moitié d'une maison et dépendances sise au bourg de Mousson et plusieurs pièces de terre et prés en dépendants moyennant 3.075 francs et à charge de reprises des fiefs foi et hommage au duc de Lorraine. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°108).

[109].- Trois pièces ensemble :

La 1^{ère}. 1619 (2 octobre). Requête des docteurs et professeurs en l'université de Pont-à-Mousson audit duc pour ordonner l'exécution de leurs privilèges avec décret de renvoi aux gens des comptes de Bar.

La 2^e. 1589 (17 février). Copie d'une autre enquête de ladite université audit duc avec décret qui exempte les officiers d'icelle de toutes charges.

La 3^e. 1590 (15 mai). Requête des doyen, docteurs et régents de ladite université audit duc avec décret et l'exemptions. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°109).

[110].-158 (27 juillet) – 1592 (21 janvier). Jugement dudit duc en son conseil sur l'instance d'entre le maître échevin jurés et conseillers de Pont-à-Mousson d'une part les supposts de l'université, Nobles, officiers, affranchis et autres se prétendants exempts de la garde des portes, murailles, traités, débits de ville etc. par lequel il veut que les supposts jouissent des exemptions, privilèges et franchises qu'il leur a accordé en 1580 et en temps de guerre seront lesdits supposts, nobles et affranchis sujets à la garde des portes, murailles, traités débits de ville etc.(T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°110, en déficit).

[111].-1619 (7 janvier). Donation de Henry, duc de Lorraine, à la maison du séminaire de religieux ordre de Prémontrés érigée par l'abbé Sainte-Marie audit Pont de deux arpents de bois par an sur la gruerie dudit Pont. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°111).

[112].-1619 (22 juillet). Reversales des abbé et religieux Saint-Marie de Pont-à-Mousson à cause d'amortissement à eux fait par ledit duc de dix jours de vignes et héritages qu'ils ont acquis près ledit Pont ensembles de 309 arpents de bois lieudit Frehault une fauchée d'en essarter telle quantité qu'ils voudront et deux maisons affranchies pour les vigneron et laboureur qui seront exempts de toutes servitudes et prestations etc. moyennant un service solennel à perpétuité.

1619 (10 juillet). Joint une requête et décret dudit duc qui mande aux gens des comptes de Bar d'entériner ses lettres d'amortissement nonobstant le service d'icelle.

1619 (14 juillet). Avec une lettre missive signée d'Aurillot aux gens des comptes de Bar. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°112).

[113].-1623 (13 mars). Reversales des Pères jésuites du collège de Nancy à cause de la permission qu'ils ont obtenu dudit duc de tirer des pierres es carrières et bois de Vaude gruerie de Pont pendant 12 ans avec jouissance de la superficie de 12 arpents de bois où sont lesdites pierres moyennant 8 escalins par arpent à charge de reversales aux gens des comptes de Bar. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°113).

[114].- 1626 (19 mai). Reversales d'Antoine Richard, lieutenant et conservateur des Privilèges de l'Université de Pont-à-Mousson, de ce qu'il a plu au duc de Lorraine lui accorder à perpétuité un héritage contenant un arpent nature de pâquis dit l'étang de Léricourt, moyennant 2 francs de cens. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°114).

[115].- 1626 (dernier septembre) et 1604 (17 juin). Reversales de sieur Philippe Plumerot, recteur en l'université de Pont-à-Mousson, à cause d'amortissement fait audit collège par ledit duc de 13 jours de terre dépendant du gagnage des « Mesnils », qu'ils ont acquis sur Marie de Nefves, femme de Bernard de La Tour, seigneur de Puxe, Janelise et de les décharger du droit de gerbage. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°115)

[116].-1626 (15 décembre). Reversales des religieuses et couvent de la Visitation Sainte-Marie de Pont-à-Mousson à cause de permission a elles accordée, par le duc de Lorraine, de bâtir et ériger un monastère en ladite ville et de ce qu'il leur a cédé la place des pressoirs de Blénod à charge de transporter ledit pressoirs en une autre place dudit quartier de même longueur et larguer et de tirer des pierres en la forêt de Puvennes. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°116).

[117].-1626 (10 novembre). Reversales des Carmes Deschausez de Pont-à-Mousson à cause d'amortissement à eux fait par le dit Duc de 15 à 16 jours de terre dans l'enclos de leur maison. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°117).

[118].-1628 (27 avril). Reversales des religieuses de l'Annonciade de Pont-à-Mousson à cause de permission de posséder à titre d'amortissement certaines maison et places qu'elles ont acquis es rue Jacques et Roniers pour y bâtir leur monastère. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°118).

[119].-1631 (2 février) – 1630 (6 novembre). Vidimus des lettres de Charles, duc de Lorraine, portant que sur les remontrances des abbé et couvent Sainte-Marie-Majeure de Pont-à-Mousson il a amorti du gagnage sis à Maidières, Montauville et Blénod acquis sur les héritiers de Jean Thirion. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°119).

[120].-1634 (10 mai). Déclaration et pied terrier de Dominique Richard, seigneur de Jouy sous les Côtes et Arry, capitaine, prévôt et autres officiers de Pont-à-Mousson à la requête de Servais de la Ruels, abbé de Sainte-Marie Majeure du dit lieu des héritages dépendants du gagnage sis à Maidières et Montauville. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°120).

[121].-1538 (24 janvier – 20 novembre). Vidimus des lettres d'Antoine de Lorraine portant qu'il reçoit la requête des chapelains de la chapelle de la Conception Notre-Dame, fondée par le reine de Sicile, contenant que Robert de Lenoncourt, évêque de Chalons, abbé commendataire Saint-Remy de Reims a donné en augmentation de fondation de ladite chapelle la prévôté de Saint-Gibrin et le ban de Masserey et la mairie dessey avec les amandes jusqu'à cinq sous, lesquelles donation il agrée et confirme, permet aux chapelains de la chapelle de la Conception du consentement des abbessse et religieuses de Sainte-Claire de Pont-à-Mousson de prendre possession de toutes les terres labourables et non labourables de la dite donation et les amortir. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°121).

[122].- Trois pièces non signée et sans date qui font requêtes au duc de Lorraine par le sieur de Saint-Ignon Mémoire et rapport sur les différents d'entre lui et le chapitre de la cathédrale de Metz pour le village de Belleville et les droits qu'ils y prétendent respectivement. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°122).

[123].- Copie en papier non signée, restant d'une cahier de requête présentées par les chanoines de Sainte-Croix du Pont d'une lettre du roi René, qui est la 11^e d'un rouleau ; coté ci-devant n°36. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°123).

[124].- 1262 (dimanche de la Madeleine) Lettres de Henry, comte de Salm et Henry, comte de Vaudémont, par lesquelles Henry de Blamont a donné à Thibault, comte de Bar, le fief de Cronney, celui de Jouy tenu par Philippe de Ragecourt et celui de Marly tenu par Mathieu de Chambres. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°124). En déficit.

[125].- 1279 (lundi après la Chandeleur). Lettres de Thibault, comte de Bar, par lesquelles Fourques de Morey, chevalier, a vendu à Ascelin de Bouconville, bailli de Saint-Mihiel, les gerbages d'Atton et l'eau qu'il avait entre Dieulouard et Pont-à-Mousson, moyennant 300 livres. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°125).

[126].- 1318 (en novembre). Lettres de Jean de Morey, chevalier portant qu'il est homme lige d'Edouard, comte de Bar, duquel il tient une maison au château de Toulon et tout ce qu'il a à Armaucourt, et desquels il a requis l'accroissement pour lui et ses héritiers ce que Dame Agnielle, femme de Millet de Maiguy et leurs hoirs tiennent de lui le fief de « Mesnil ». (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°127).

[127].- 1373 (16 juillet). Lettres par lesquelles les citoyens de Pont-à-Mousson reconnaissent avoir reçu les lettres transcrites au n°32 layette ci-devant. (T. C. Pont-Eclésiastiques & Université, AD MM, B-873, n°127). En déficit.

[128].- 1417 (14 août). Reprises au cardinal de Bar, par Collignon Drowin, chevalier, citain de Metz, de la forte maison de Louvigny. Son sceau [DR 3761]. (AD MM, B.873, n°128).

[129].- 1523 (22 février). Lettres de Mengin Simony portant qu'il a acquis de Michel Le Gournay le quart de la forte maison de Jouy et dépendances en jardins, vignes et colombier.
1523 (20 février). et autres lettres ledit Mengin Simony engage l'acquêt ci-dessus à François Le Gournay pour ce qu'il lui doit.]. (AD MM, B.873, n°129).

[130].- 1480 (9 mai) ; 1478 (16 juin) ; 1479 (4 novembre) Lettres par lesquelles le prévôt, chanoines et chapitre Sainte-Croix de Pont-à-Mousson, promettent dire et chanter à Notte à perpétuité les heures canoniales du jour suivant l'intention de René, roi de Sicile, moyennant la jouissance du petit gerbage des meix, de ladite ville, l'étang dit Narbonne, la seigneurie de Griscourt avec les moulins, gagnages, terres, prés, bois, rivières, cens et rentes suivant les lettres de donations faites audit chapitre. Voyer Ci-devant N°50. (AD MM, B.873, n°130).

[131]¹⁰.- 1567 (9 juin). Copie non signée des lettres de l'empereur Maximilien, qui investit le duc de Lorraine, en la personne de Jean, comte de Salm, son ambassadeur, du marquisat de Pont-à-Mousson, des comtés de Blamont et de Clermont, du château de Hattonchastel, de la vouerie de Toul et de l'abbaye de Rumelsperg, du conduit par terre et par l'eau en la ville Deyne avec faculté d'y faire battre monnaie, des droits de combat qui se font entre le Rhin et la Meuse et des droits qui surviennent des enfants des prêtres. (AD MM, B.873, n°131).

¹⁰ D'après M. Lepage, cette layette *Pont ecclésiastique et Université* (B-872 et B-873) contient 70 pièces parchemin, 66 pièces papier et 48 sceaux. Les dates extrêmes sont 1279-1631.

Layette Pont- additions

(Lancelot : registre B-461, folios.

[1].- Liasse de trois pièces contenant :

1438 (7 octobre – 1499 (7 octobre). une requête du duc René II par les habitants et communauté des Mesnils concernant le différent meu entre eux et les habitants du Pont-à-Mousson de la paroisse Saint Martin au sujet du droit de pâturage que lesdits des Mesnils prétendaient avoir sur les bans et finage de Thirey, lequel droit leur avait été confirmé par les sentences des 7 octobre 1438 et 7 octobre 1499, lesquelles sentences sont jointes à la requête 1438. (T. C. Pont-Additions, AD MM, B-874, n°1).

[2].- Copie non signée des plaids des Ménils, c'est à savoir de Hamoville, Soixon et Norroi que le maire de la centaine de Pont-à-Mousson tient trois fois par an lieu du Pont en le cimetièrre de Saint-Martin des redevances dues par les hommes desdits Mesnils etc. (d'une écriture vers la fin de XV^e siècle). (T. C. Pont-Additions, AD MM, B-874, n°2)

[3].- Liasse de trois pièces :

1^{er} 1494 (en novembre). Requête au Roi de Sicile duc René II par les hommes de la mairie dite la centaine de Pont-à-Mousson sur ce qu'ils ont été imposés plus que du passé en levées, tailles et impôts avec décret dudit Roi, qui ordonne au Prévôt dudit lieu de les laisser en l'état qu'ils étaient jusque aux prochaines assises de Nancy./.

2^e Mémoire contenant huit articles des plaintes de ladite mairie, non signée et sans datte, mais du même temps.

3^e.- 1494 (17 mars). Lettres du duc René qui renvoie en connaissance des plaintes de ladite mairie aux gens des Comptes de Bar. /. (T. C. Pont-Additions, AD MM, B-874, n°3)

[4].- 1497 (27 avril). Requête des maître échevin et communauté de Pont-à-Mousson au Roi de Sicile aux fins d'être maintenus et confirmés en leurs franchises et privilèges, avec décret dudit Roin qui enjoint aux gens des Comptes de Bar d'entériner et faire jouir ladite communauté de leurs franchises.

Avis, non signé, au duc de Lorraine, concernant les privilèges des habitants et communauté de Pont-à-Mousson, sans datte.

1497 (18 septembre). Liasse de trois pièces contenant les plaintes des maître échevin et communauté de Pont-à-Mousson contre Jean de Stainville, prévôt et Receveur dudit lieu qui voulait donner atteinte aux privilèges desdits dudit Pont

25 août. Joint une missive du duc de Salabre (Calabre) aux gens des comptes de Bar d'informer et s'instruire des plaintes respectives desdites communauté et Prévôt pour le tout mis en état avec leurs avis lui être renvoyé pour en décider datée de Nancy le 25 août. (T. C. Pont-Additions, AD

MM, B-874, n°4)

[5].-1468 (28 septembre). Lettres en papier de Jean, duc de Lorraine, contenant mandement et injonctions à Aubertin Boucquet, prévôt du Pont d'imposer et faire jeter sur les habitants dudit Pont 800 florins d'or et les contraindre au payement de ladite somme.

1591 (en mars). Mémoire des deniers que les habitants de Corny, Jouy, Marly et Louvigny doivent pour les deniers de l'aide générale accordée au duc de Lorraine par les états de son pays.

1595 (22 juin). Un "Etat abrégé des conduits de la ville, prévôté, châtelainie et marquisat du Pont à Mousson, accordée par l'empereur pour subvenir aux frais de la guerre contre les Turcs, extrait des rôles produit par les maieurs de chaque lieu..." contient les chiffres suivants: - La ville de Pont, 715 conduits et demi. - Les villages de la prévôté: Maidières et Montauville, 65 et demi; Blénod, 28; Jezainville et Gézoncourt, 44; Lironville, 15 et demi; Avrainville, 37, Rosières-en-Haye, 25; Minorville-Saint-Gengout, 26 et demi; Bernécourt, 49; Arraye, 45; Vittonville, 19 et demi; Les Ménils, 45; Grosrouvres, 13; Atton, 15; Belleau et Lixières, 41 et demi. - Les villages du marquisat: le bourg de Mousson, 31 et demi; Belleville, pour le xamel appartenant à Mme de Belleville, 8; la mairie de la Court-en-Haye (à Jezainville), 16; Griscourt, 6; Villers-en-haye, 15, Rogéville, 12; Andilly, 40; Manonville, 23 et demi; Noviant, 30; Domêvre, 17; Tremblecourt, 14, Morville, pour le ban de Fourchauvignes, 2; Clémery et Bégnicourt, 34 et demi; Ville-au-Val Sainte-Marie, 40, Armaucourt, au sieur de Chastenoy, 10; Lixières, pour le marquisat, 10; Lixières, pour la seigneurie de Landres, 1; Létrécourt, 32; Oriocourt, 11, Lesse, 12; Bacourt, 33; Thézey, 27 et demi; Phlin, 9; Serrières, 14 et demi; Château-Bréhain, 42 et demi; Fremery, 10 et demi; Viviers, 8; La Neuveville, 12 et demi; Donjeu, 6 et demi; Tincry, 18; Prévocourt, 14 et demi; Fonteny, 18; Faxé, 6." (layette Pont-additions et Lepage, art. Pont-à-Mousson, p. 341, AD MM, B-874, N°5).

[6].-1497. Déclaration des prés sis au ban de Pont-à-Mousson qui doivent cens annuel d'un denier maille faite par Jean de Stainville, prévôt dudit lieu et Gérard Gallier, clerc juré. Non signée. (T. C. Pont-Additions, AD MM, B-874, n°6).

[7].- 1628 (16 octobre – 19 novembre). Copie collationnée des lettres de Charles duc de Lorraine portant Règlement que le prévôt de Pont-à-Mousson aura l'autorité de faire ouvrir et fermer les portes de ladite ville, d'audiencer les causes de la prévôté et gruerie les vendredi et samedi avec connaissance des matières domaniales, droit de vente, tonlieu, hallage etc. (T. C. Pont-Additions, AD MM, B-874, n°7).

[8].- 1518 (7 octobre). Procuration de messire Alexandre prêtre curé de Saint-Marcel et chapelain de la chapelle dite Donnet Malerien en l'église paroissiales de Saint-Laurent de Pont-à-Mousson, à M. Christophe Collet suffrageant de Toul pour résigner ladite chapelle entre les main du duc Antoine./. (T. C. Pont-Additions, AD MM, B-874, n°8).

[9].-1546 (derniers août). Lettres en parchemin par lesquelles Christine de Danemark, duchesse douairière de Lorraine, agréé et confirme la résignation et permutation faite entre Jean Luppy, prêtre, de son canonicat et prébende en l'église Saint-Nicolas de Commercy contre la chapelle Xalwetz fondée en l'église de Sainte-Croix de Pont-À-Mousson en faveur de Michel l'Escamoussier, prêtre chapelain de la susdite chapelle./. (T. C. Pont-Additions, AD MM, B-874, n°9).

[10].- 1626 (10 décembre). Copie non signée de la donation faite par Anne-Christine Romain,

religieuse de la Congrégation de Pont-à-Mousson, de trois gagnages comme ils se contiennent situés aux Ménils et au ban de Pont-à-Mousson et de la transaction faite entre les héritiers de ladite Christine Romain au sujet de sa succession. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°10).

[11].-1710 (6 juin). Copie non signée des lettres de Charles, duc de Lorraine, qui amortit au profit des religieuses et couvent de la visitation Notre-Dame de Pont-à-Mousson 2000 francs de rente en fond de terre. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°11).

[12].- 1710 (6 juin). Acte original contenant l'élection de Joseph Maccastel pour abbé de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson, ordre des Prémontrés, à laquelle étaient présents Louis Joseph Marquis de Beauvau et Novéant, et Jean Baptiste Bourcier de Viller, commissaire de SAR le duc Léopold./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°12).

[13].- 1319 (vendredi jour saint Mathieu apôtre) Cahier en papier contenant deux copies collationnées le 26 octobre 1501

La première des lettres d'Edouard, comte de Bar, qui accorde avec les bourgeois du Pont-à-Mousson au sujet des gerbages des vins et vignes du ban de ladite ville, ensemble de la franchise du 12^e muid de vin, et de ce qu'ils doivent prendre par an et bois de Puvenelles. pour lesquels gerbages ils payeront annuellement à l'avenir audit comte cinq sous de petits tournois par chacun arpent de vigne, et permet aux dits bourgeois de vendre annuellement sept vingt arpents de bois provenant de la forêt de Puvenelles moyennant vingt deux sous de petits tournois par arpents payables à sa recette.

La deuxième des lettres de Louis, cardinal, duc de Bar, par lesquelles il remet aux bourgeois de Pont-à-Mousson les arrérages prétendus par le prévôt des gerbages qui se levaient anciennement sur les vignes du ban dudit lieu./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°13).

[14].- 1491. Cahier de parchemin contenant 61 rôles qui est la déclaration des vignes redevables de gerbage au Roi de Sicile susdit. ? au ban de Pont-à-Mousson et en fête Robert et Chasses, Cherey la coste de Rued, le couroi, Charmes, Blenou et autres lieux./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°14).

[15].-1582 (1^{er} janvier). Registre intitulé contrôle et pied de terre des ville, châteltenie et prévôté de Pont-à-Mousson de tous les deniers bled, avoine, vins, cires ?, chapons, gelines etc. appartenant à ladite ville et prévôté. Non signé./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°15).

[16].- 1583 (9 mai). Procès-verbal fait par Philippe de Nefves, écuyer, sieur de Sorcy, Saint Martin, prévôt, gruyer de Pont-à-Mousson concernant les bois communaux de la gruerie dudit lieu./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°16).

[17].- 1310 (vendredi devant l'ascension N-D). Milles de Manonville, écuyer, reprend, en 1310, de Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort, les deux parties de la dîme de Saint-Remy, grosse et menues, pour la somme de cent livres de petits tournois. (H. Lefèvre, Manonville, MSAL 1891, p.164). (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°17).

[18].- 1660 (28 novembre). Copie non signée des lettres de Charles, duc de Lorraine, par lesquelles il a ascensé amphitheotiquement à François Richard, lieutenant au bailliage d'Allemagne, un saulcy au bas de la chapelle du Roi, près Pont-à-Mousson, moyennant 30 francs de cens annuel./. (T. C.

Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°18).

[19].- 1714 (3/5 7 bre). Contrat en parchemin par lequel Nicolas Joseph Le Febvre, ... procureur général de la chambre des comptes de Lorraine.....et asence au nom de SAR à Pierre la faculté de construire un pilant a et un foulon a sur le ruisseau de Maidières, prévôté de Pont-à-Mousson, moyennant 20 francs de cens annuel ensuite de quoi il la signe du décret dudit duc au sujet de ladite permission. /. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°19).

[20].- 1717 (12 janvier). Contrat en parchemin contenant l'ascensement fait au nom de SAR à Humbert Gauders ancien cocher de sa dite altesse et Jeanne Cécile Stenout, sa femme, pour leur vie durant d'un breuil de 30 fauchées de prés et trois de gerbage en la portée ? de l'évêché. de Metz et Pont-à-Mousson 500 livres de cens annuel ensuite de quoi est requis du décret dudit duc a l'effet dudit ascensement./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°20).

[21].-1719 (20 juin). Ascensement a Edouard Warren, écuyer, à titre emphytéotique des quatre moulins banaux de Pont-à-Mousson sis sur la Moselle et sur les ruisseaux de Maidières avec les scieries, foulons et frises à draps, moyennant 2300 livres./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°21).

[22].-1572 (dernier janvier). Reversales au duc de Bar par Philippe Le Picart, cleric juré de Dieulouard, à cause de faculté de jouir des biens qu'il possédait au marquisat de Pont-à-Mousson et de la mainlevée de la saisie d de ceux-ci à cause de forfaiture. Il promet payer au Duc quatre francs de rente annuelle./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°22).

23].- 1589 (21 avril). Reversales en parchemin par Nicolas la Mothe demeurant à Sainte-Geneviève et Frémy Frison, demeurant à Loisy, à cause de leurs femmes, de ce que le duc de Lorraine leur a donné mainlevée et accordé faculté de jouir des biens qui l[eurs] sont obtenus comme héritiers par leurs femmes de Jacquemin Sayon ? par le décès de Claudon, veuve à Martin Pieddosé maison à Pont-à-Mousson, moyennant 12 deniers de cens annuel./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°23).

[24].-1507 ? (28 septembre) Reversales de Pierre Virion, demeurant à Metz, de ce que le duc de Lorraine lui a permis et a ses hoirs de posséder trois jours de vigne au ban de Corny, moyennant un franc de cens annuel./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°24).

[25].- 1295 (mercredi devant la st. Vincent). Lettres de Willaya abbé de Saint-Mihiel portant que Jean de Blénou, écuyer a reçu de Thiebaut, doyen de Bar, 40 livres tournois pour la reprise qu'il a faite au comte de Bar de sa maison de Blénod./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°25).

[26].-Sans date. Plaids annaux tenus chacun an à Blénod devant le Pont-à-Mousson par les maieur, échevin et doyen de la centaine dudit Pont. Sans date et non signé./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°26).

[27].- Liasse de 4 pièces en papier, savoir :

1^{er}. - 1701 (23 juin). Copie collationnée de la vente faite par Antoine Perrin, seigneur de Blénod, demeurant audit Blénod, bailliage de Pont-à-Mousson, à Marc-Anthoine de Mahuet, chevalier, seigneur de Lupcourt, demeurant à Nancy, du fief et franc-allevu anciennement appelé la Court

Bulezelle, dudit Blénod, consistant en la maison seigneuriale basse court etc. appartenances et dépendances, moyennant cinquante mille franc, monnaie de Lorraine./

2°. - 1701 (20 juin). Lettres par lesquelles ledit sieur Mahuet reconnaît n'avoir délivré aucun denier du prix de la vente précédente audit Antoine Perrin, et que suivant l'accord fait entre eux il lui laisse la faculté de retirer ledit fief pendant 9 ans durant le cours desquels ledit Perrin en jouira pour la rente de ladite somme, et s'oblige ledit Perrin de remettre en bon état les maisons écuries et dépendances dudit fief s'il y arrivait quelques détériorations, ou ruines, ou même des vilains fonderies, accidents de feu, foudre ou guerre ou autres jets ? qu'ils puissent être pendant le cours desdits 9 ans , attendu que ledit sieur Mahuet n'en jouis pas, et qu'il n'en sera propriétaire incommutable qu'en payant la dite somme soit par le laps dudit temps expiré. soit que ledit Perrin ou héritiers de lui avant ledit temps. Fait double signé Mahuet et Antoine Perrin./

3°. - 1703 (7août). Requête dudit sieur de Mahuet pour obtenir du duc Léopold la confirmations de la dite acquisition, et être reçu a faire ses reprises.

4°. - 1703 (10 août). Certificat signé Sarazin, que ledit sieur Mahuet a fait ses reprises pour la seigneurie foncière fief et franc-alleu dudit Blénod appartenances et dépendances mouvant et relevant dudit duc de Lorraine Léopold, à cause de son marquisat de Pont-à-Mousson, à charge d'en donner son dénombrement à la chambre des comptes de Bar./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°27).

[28].-1703. Requête des maire, et habitants de Blénod, prévôté du Pont a Mousson, aux gens des comptes de Bar pour obtenir modération de leur cens dans la répartition de la subvention.

Avec un rôle de la subvention du lieu montant à la somme de trois cent cinquante livres. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°28).

[29].- 1401 (dimanche qu'on chantait ... - 17 février). Accord entre les habitants de Bremoncourt et Donnet le Douhaut par lequel les habitants de Bremoncourt donnent audit Deshault la somme de seize francs monnaie "coursable" au moyen de quoi ledit Deuhault quitte lesdits habitants de Bremoncourt des poursuites qu'il faisait contre les charretiers habitants dudit Bremoncourt qui traversant la ville de Maiserie où ledit Deuhault demeure et conduisant des vivres a Saint-Mihiel étaient entrés au logis dudit Deuhault dont ils emportèrent pain, fromage et vivres et avaient renversé au travers d'un cuveau Isabelle, femme dudit Donnet Deuhault, laquelle était enceinte comme elle voulait s'opposer à l'enlèvement qu'ils faisaient de son pain, fromage et vivre, de laquelle chute ladite Isabelle était morte ainsi que l'enfant dont elle était enceinte. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°29).

[30].-1663 (23 novembre). Procès-verbal fait par Nicolas Rousselot, seigneur d'Hédival, auditeur des comptes de Lorraine, en vertu de la requête présentée au duc de Lorraine par Philippe de Nounhein, abbesse de Sainte Marie aux Mines de Metz, en reconnaissance de la nature et qualité de la terre et seigneurie de Corny./.

1660 (5 décembre). Avec copie non signée du rapport fait par les gens des comptes de Lorraine au duc concernant le ban de Corny./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°30).

[31].-1488 (25 février) - 1494 (5 décembre). Liasse de 24 pièces qui sont sa formation pour Pierre de Beauvau, seigneur de Manonville concernant les hommes et femmes de corps qu'il demande à Grosrouvres, Hamonville, mémoires Requêtes, lettres, missives dudit sieur de Beauvau au duc René, sentence en faveur dudit sieur de Beauvau, plusieurs lettres de jussion et autres du même duc aux officiers de Saint-Mihiel de faire encontre la dite sentence rapports desdits officiers etc. depuis

1488 jusques en 1499.

Dans lesquelles pièces est une copie non signée du jugement rendu au conseil du duc René entre ledit Procès Pierre de Beauvau, fils de feu Dame de Manonville et le seigneur d'Aspremont son adjoint par lequel les droits des sur le four de Grosrouvre, l'entre court dudit lieu les hommes et femmes du même lieu de Gros Rouvre, Bernecourt et Hamonville etc./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°31).

[32].-. Liasse de trois pièces, savoir :

1707 (1^{er} mars). La 1^{ère}. Contrat en parchemin par lequel SAR a cédé aux habitants et communauté de Lironville 180 arpents de bois et contrées dites le bois Brûlé Benaveotte et Montjoie en contre échange de pareille quantité cédé audit duc par lesdits habitants lieu dit sur le chemin de Pont-à-Mousson et celui de Saint Jean sous Pierrefort./.

1707 (11 mars). Le 2^e Procès verbal fait par le sieur Nicolas François de Gondrecourt, seigneur de Maisé, commissaire général et réformateur des eaux et forêts de Pont-à-Mousson, contenant la visite des cantons susdits échangés et une carte topographique en description desdits bois./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°32).

[33].-.1564 (24 janvier). Lettres en parchemin par lesquelles Charles, duc de Lorraine, ascense durant vingt ans a Philippe de Naives, prévôt de Pont-à-Mousson, le saulcy sous Loisy contenant 7 ou 8 arpents, moyennant deux francs de cens annuel./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°33).

[34].-.1555(dernier juin). Deux pièces jointes

La 1^{ere} Commission de Jean Warin, lieutenant général du bailliage de Pont-à-Mousson au premier sergent du bailliage de mettre en possession Claude Gilbert comme tuteur des enfants mineurs de Michel Martinot de plusieurs pièces de terre prés, chènevières et autres héritages sis au ban de Louvigny et dépendances et d'adj..... les opposants par devant lui./.

1555 (13 juillet). La 2^e Rapport dudit sergent qu'il a mis en possession ledit Gilbert des héritages dudit Louvigny en vertu de la commission ci-devant./. (AD MM, B-874, N°34).

[35].-.1283 (février). Vidimus du 20 mars 1360 des lettres de Jean de Morey, chevalier et Dame Isabiaus, sa femme, qui vendent à Milon de Deuve, chevalier, Mannis leur ville qui fut de les Audeliers, le ban, la justice haute et basse ; avec toute faite pour 2000 livres tournois et du gré et consentement de Fourques, chevalier, seigneur de Morey et qui a pris ledit Mils a homme de ladite ville de Mannis on mois de février le vendredi après les octaves de la purification Notre-Dame 1283. /.(T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°35).

[36].-.136x (dimanche devant la fête St Martin d'hiver - 2 novembre) – 1481 (20 novembre). Vidimus fait par l'official de la cour de Metz le 20 novembre 1481 des lettres de vente faite par les habitants et communauté des Manils en Weyvre à Bertremis de Morey, gruyer, deux pièces de bois les et appartenances contenant environ trois cents arpents de bois, moyennant 400 bons petits florins de Florence d'or, du dimanche devant fête Saint-Martin d'hiver, huitième jour du mois de Novembre 136x (le reste est déchiré)/. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°36)

[37].-.1694 (21 juillet). Vente faite par les commissaires du Roi a Nicolas Foulon et à ses hoirs de l'étang de Narbonne et dépendances, moyennant 50 livres de rente annuelle deux deniers de cens

et encore cinquante livres tout frais payé faisant le sol pour livres./ (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°37).

[38].-1715 (4 avril). Ascensement à Dagobert Millet, Me. des comptes de Lorraine, de l'étang de Narbonne, dépendant du domaine de Pont-à-Mousson, et le prés attenant, moyennant 400 francs de cens annuel et perpétuel./ (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°38).

[39].-1718 (30 novembre). Copie collationnée en papier signée Fallois du rachat fait au nom du duc Léopold des mains de Jean Gaspard Alminder, lieutenant de la garde suisse dudit duc des terres et seigneurie de Neufchere et Villers-aux-oies (canton de Delme), moyennant la somme de 14.000 francs./

Ensuite de quoi est la teneur du mandement dudit duc au procureur général de la chambre des comptes de faire ledit rachat./ (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°39).

[40].-1718 (30 novembre). Vente faite par le procureur général de la chambre des comptes de Lorraine au nom du duc Léopold a faculté de rachat à Georges Protin¹¹, chevalier, conseiller en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, de la terre, et seigneurie de Neufchere et des deux tiers en cette ville de Villers aux Oyes en tous droits de haute, moyenne et basse justices, terres, prés, cens et Rentes et tout autres droits y appartenant et en dépendances moyennant la somme de 28.100 francs. Ensuite de quoi est la teneur de la quittance de ladite somme donnée audit Protin par Dominique Antoine, receveur général de Lorraine, du 1^{er} décembre de la même année 1718./ ;

Du mandement dudit duc pour retirer des mains du sieur Alminder ladite terre et seigneuries du 18 novembre 1718./

Et la commission du duc Léopold au Procureur général de la chambre des comptes de Lorraine pour faire ladite vente audit Protin du 22 décembre./ (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°40).

[41].-1622 (13 mai). Déclaration faite par les officiers de justice de Novéant-aux-Prés des terres, prés et vignes des habitants de Novéant-aux-Prés contenant 19 rôles./ (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°41).

[42].-1626 (17 mai). Déclaration faite par les maire et justice de Novéant-aux-Prés des terres, prés et vignes cultivées par les habitants dudit Novéant./ (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°42).

[42bis].-1711 (27 mars). Deux pièces. la 1^{ère} copie d'un arrêt du conseil des finances par lequel SAR a cédé a rachat à Louis de Beauvau les hautes justices de Lironville, Grosrouvres et moitié de celles de Minorville et St Gengoulf, sept arpents de bois au ban de Fains, un gagnage au même lieu et le four dudit lieu pour être unis et incorporés au marquisat de Novéant en extinction de la créance sur l'état./

1730 (12 janvier). La 2^e autre copie d'un arrêt du conseil qui déboute ledit sieur marquis de Beauvau de ses prétentions en créances sur l'état dudit duc./ (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°42bis).

[43].-1597 (26 avril). Dénombrement en parchemin de Nicolas de Gennes, seigneur de Phlin et achat au duc de Lorraine de ce qu'il a acquit sur Guyon de Lucy et terres et seigneuries de Phlin./

¹¹ Fils de Paul et de Catherine-Nicole Anthoine, né à Lunéville le 23 novembre 1678. Anobli le 15 février 1700 (de Mahuet)

1597 (28 mars). Joint copie collationnée des lettres de Charles duc de Lorraine qui confirme ladite acquisition faite par ledit Nicolas de Gennes

1574 (3 avril, 9 juillet) – (1597 18 avril). Avec copie collationnée du dénombrement ci-devant et vérification de celui-ci par les gens des comptes de Bar./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°43).

[44].-1604 (24 décembre). Rapport de J. Bourgeois, Procureur général de Lorraine, sur la requête du sieur Honelstein touchant l'ascensement qu'il voulait faire à un de ses officiers de Flein d'un mesure, laquelle mesure était un fief./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°44).

[45].-1604 (21 avril). Dénombrement en parchemin de Henry Hellot seigneur de Foussieux et Taisey, lieutenant général de Nomeny au duc de Calabre des château et maison forte de Phlin et dépendances.

1596 (3 décembre). Joint trois copies collationnées

1604 (20 avril). La 1^{ère} de la vente faite par Jeanne d'Amoncourt, femme de Jean de Marcossey, à Henri Hellot, lieutenant général au bailliage de Nomeny, et à Marie de Rutant, sa femme, du quart et du tiers au demi quart de la seigneurie de Phlin et dépendances moyennant 5.500 francs.

Avec celle de confirmation de ladite acquisition par Charles de Lorraine.

1601 (20 avril) – 1602 (8 janvier). La 2^e de la vente faite par Jean de Saintignon, seigneur d'Es...., bailli de Verdun audit sieur Helote du quart au quart et du tiers au demi quart de la seigneurie de Phlin et dépendances, moyennant 10 écus sols avec confirmation de ladite acquisition./.

1595 (17 août). Et la 3^e de pareille vente par Nicolas de Rarécourt, sieur de Vidampierre audit sieur Helote, moyennant 571 écus sols./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°45).

[46].-1606 (18 octobre). Minute des lettres du duc Charles portant confirmation de l'aquêt fait du sieur. Guillaume de Houstein par Nicolas de Gennes, sieur de Phlin de la moitié du château et village de Phlin et reprise dudit sieur de Gennes de ladie moitié de Phlin./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°46).

[47].-1606 (18 novembre). Dénombrement en parchemin de Nicolas de Gennes, seigneur de Felin etc au duc de Lorraine des seigneuries, chateau et maison forte de Felin et dépendances qu'il a acquis sur Guillaume de Honnesstein, seigneur de Surch et Château-Woüel./.

1606 (5 décembre). Joint copie collationnée du rapport fait par les officiers du Pont-à-Mousson en vérificatin du dénombrement dudit sieur de Gennes./.

1606 (18 octobre) – 1607 (11 janvier). Une autre copie collationnée des censes de Charles, duc de Lorraine qui confirme ladite acquisition faite par ledit sieur de Gennes./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°47).

[48].-1612 (15 mars). Dénombrement en parchemin de Nicolas de Gennes, seigneur de Felin au duc de Lorraine des terres seigneuries, chesteau et maison forte de Felin et dépendances./. (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°48).

[49].-1615 (10 décembre) – 1625 (29août). Copie collationnée le 29 août 1625 en papier des lettres de partage entre Jean de Fous, châtelain a Phlin, comme fondé de procuration de Nicolas de Gennes, seigneur de Phlin, et Henry Hulotte, seigneur de Foussieu, des bois, et haies de la seigneurie de Phlin, savoir du bois communal, du bois brûlé et des haies Regnault et de Bailly dépendant de ladite seigneurie des Menus uns ; d'argent montera a six francs six gros un blanc ; de bled et avoine

montant a quatre vingt bichets par moitié mesure de Nomeny ; de chapons montant à soixante deux de poules montant a 31./.

1617 (7 juillet). Autre copie collationnée le même jour des lettres de partage entre les mêmes Nicolas de Gennes, seigneur de Phlin, et Jean Roicel fondé de procuration de Henry Hallot coseigneur dudit Phlin des sujets dudit Phlin divisés en quatre lots pour leurs en être tiré au profit dudit de Gennes, et l'autre au profit dudit sieur Hellot sans préjudice néanmoins de la franchise desdits habitants./ (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°49)

[50].-.1625 (5 juillet). Dénombrement de Marie de Rutant, veuve de Henry Halotte, seigneur de Foussieux, lieutenant général au bailliage de Nomeny des terres et seigneuries de Phlin et dépendances./ (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°50).

[51].-. 1625 (pénultième juillet – 7 juillet). Autre dénombrement de Nicolas de Gennes, seigneur de Phlin des terres, seigneuries, château et maison forte de Phlin et dépendances./
Joint copie non signée des reprises dudit sieur de Gennes pour ce qu'il possède en la seigneurie de Phlin./ (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°51).

[52]¹².-. 1574 (29 janvier). Lettres en parchemin de Charles duc de Lorraine par lesquelles Jean de Nice, chevalier de l'ordre du Roi, et Claude Sarney, sieur dudit lieu ont fait leurs reprises de ce qu'ils possèdent les terres et seigneuries de Ville et Lixières./ (T. C. Pont-Addtions, AD MM, B-874, n°52).

* * *

(fin cahier Pont-additions 52 articles).

Microfilms :

Documentation Gilbert Theobald

¹² D'après M. Lepage, cette layette *Pont-Additions* (B-874) contient 24 pièces parchemin, 84 pièces papier et 6 sceaux. Les dates extrêmes sont 1283-1730.

Bibliographies :

Archives nationales :

Archives départementales de Meurthe-et-Moselle :

Série B-461

Série B- 858 à 874. (Pont-à-Mousson)

Bibliothèque nationale :

ROBERT (Edmond des). Catalogue des sceaux des archives départementales de Meurthe-et-Moselle, Edité par les archives de Meurthe-et-Moselle, 1 rue de la Monnaie, NANCY.

Tome I : Sceaux des souverains, grands feudataires et juridictions (numéros 1 à 1664). 1983.

Tome II ; Sceaux des officiers, de seigneurs et de bourgeois (numéros 1665 à 4001) 1985.

Tome III : sceaux de seigneurs et de bourgeois, sceaux des villes, sceaux des métiers et de professions, sceaux d'universités, sceaux divers (numéros 4002 à 6385). 1991).

Tome IV (à paraître)

LEPAGE (Henri), archiviste du département de la Meurthe. Le trésor des chartes de Lorraine. NANCY, Chez Wiener, libraire, rue des Dominicains. 1857.

L'inventaire du trésor des chartes de Lorraine se trouve à la Bibliothèque nationale de France sous les références 4880 à 4886

Ces tomes sont divisés chacun en deux volumes et contiennent 11. 489 pages. sauf le numéro

Le manuscrit 4886 concerne l'inventaire détaillé des layettes

Les manuscrits 4887 et 4887 concernent les tables des noms de lieux, de familles, et des matières contenus dans les additons faites par M. Lancelot à l'inventaire des titres des duchés de Lorraine et de Bar, par M. Mich. Chappotin, premier commis de la commission de France en Lorraine, pour l'inventaire du Trésor des chartes, en 1737.

« Inventaire des titres, papiers, actes et enseignements des duchés de Lorraine et de Bar, qui se sont trouvés en layettes de ces mêmes provinces, déposés en la grande archive de la citadelle de Metz, en la garde de M de Corberon, procureur général au parlement de Metz, fait par M. Honoré Caille, seigneur Du Fourny, conseiller du roy et auditeur ordinaire de ses comptes à Paris, soussigné, en exécution des ordres du roy, contenus en l'instruction à luy donnée par M. de Pontchartrain, conseiller du roy en tous ses conseils, ministre d'Etat et contrôleur général des finances, en date du 8 janvier 1697, et lettres de cachet du 14 janvier suivant, lequel inventaire a été commencé au mois de fevrier 1697 et achevé au mois de décembre 1698. Il est à remarquer qu'en l'année 1672, après réduction de la Lorraine en l'obéissance du roy,

S. M. fit transporté en l'archive de la citadelle de Metz... »

L'inventaire des layettes concernant uniquement Pont-à-Mousson se trouve dans le second volume du tome V du manuscrit 4884

Layette cottée Pont-à-Mousson (page 8987)

Layette cottée Pont-à-Mousson, ecclésiastiques et Université (page 9027) ;

Layette cottée Pont, cité et villages, mélange de sa dépendance (page 9083)

Layette cottées Pont-à-Mousson, denombrements (page 9127) ;

Layette cottée Pont-à-Mousson, domaine 1 (page 9143) ;

Layette cottée Pont-à-Mousson, domaine 2 (page 9199)

Layette cottée Pont-à-Mousson, fiefs, 1 (page 9239)

Layette cottée Pont-à-Mousson, fiefs, 2 (page 9283)

Layette cottée Pont-à-Mousson, fiefs, 3 (page 9331)

Layette cottée Pont-à-Mousson, fiefs, 4 (page 9381)

Tg*

Publication

1exemplaire origine corrige
1exemplaire 90 gr papier jacky
1exemplaire 90 gr Reyco